



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

IT E S



LA Sécurité Alimentaire DE LA TUNISIE

À L'HORIZON 2035

En partenariat avec





المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

I T E S



LA Sécurité Alimentaire DE LA TUNISIE

À L'HORIZON 2035

En partenariat avec



**LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE
DE LA TUNISIE
À L'HORIZON
2035**

Etude à l'attention de
**SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE**





المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

I T E S



LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA TUNISIE À L'HORIZON 2035

**DÉCEMBRE
2023**

Cette étude a été réalisée par :

M. Nouredine Agrebi

M. Magid Chaabane

M^{me} Raoudha Khaldi

M. Med Jouneidi Abderrazek



I T E S

INTRODUCTION	12
SECTION 1 : CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE	13
I. Concepts clés et définitions	13
II. Approche méthodologique	21
SECTION 2 : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU SYSTEME ALIMENTAIRE TUNISIEN	25
Chapitre 1 :	25
Trajectoire Historique et analyse rétrospective de la Sécurité Alimentaire en Tunisie	
I. Trajectoire historique de la sécurité alimentaire en Tunisie	25
II. Analyse rétrospective de la sécurité alimentaire	35
Chapitre 2 :	59
Situation présente de la sécurité alimentaire en Tunisie	
I. Un impact de plus en plus ressenti des effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire	59
II. Evolutions récentes : une sécurité alimentaire fragilisée par la Covid-19 et le conflit Russo-Ukrainien	63
Chapitre 3 :	83
Benchmarking international : expériences-pays inspirantes et bonnes pratiques intéressantes pour la Tunisie	
I. Expériences inspirantes pour améliorer la Gouvernance alimentaire	83
II. Expériences inspirantes pour réduire l'opportunisme des intermédiaires	83
III. Expériences inspirantes pour renforcer la digitalisation du système alimentaire	84
IV. Expériences inspirantes pour renforcer le nexus énergies renouvelables, irrigation et dessalement de l'eau de mer	85
V. Expériences inspirantes pour renforcer la lutte contre les effets du changement climatique sur les zones arides	86
VI. Expériences inspirantes pour renforcer le nexus alimentation-nutrition-santé	88
VII. Expériences inspirantes pour consolider le rôle de la société civile dans le renforcement de la sécurité alimentaire	88
VIII. Expériences inspirantes pour lutter contre le gaspillage alimentaire	89
IX. Expériences inspirantes dans le renforcement de la sécurité alimentaire	91



SECTION 3 : PROSPECTIVE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DE LA TUNISIE A L'HORIZON 2035	95
Chapitre 1 : Variables motrices, hypothèses et scénarios	95
I. Variables motrices	95
II. Hypothèses prospectives d'évolution future des variables motrices	103
III. Construction des micro-scénarios et des scénarios exploratoires	104
IV. Cheminement des micro-scénarios aux scénarios globaux de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035	112
V. Description détaillée des micro-scénarios par macro-concept et des scénarios globaux	118
Chapitre 2 : Orientations stratégiques et plan d'actions à l'horizon 2035	133
I. Vision et objectifs stratégiques de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035	133
II. Priorisation des actions	165

La sécurité alimentaire est aujourd'hui un sujet d'intérêt capital dans cette phase de l'histoire de la Tunisie où le modèle de développement socio-économique suivi depuis les années 1970 pose la nécessité de considérer des réformes profondes et de nouveaux choix stratégiques. Le défi est double, lorsque nous examinons la question de la sécurité alimentaire du prisme de la souveraineté et de la sûreté nationales dans un contexte de changements climatiques et de crises multiples et rapprochées telles que la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine.

Cette étude a démarré en octobre 2022 et devait se terminer en janvier 2023. Dans la réalité, elle a demandé un travail continu et acharné sur plus de huit mois.

Pourquoi ? Parce que considérer la sécurité alimentaire dans sa perspective à la fois dynamique et stratégique est une tâche extrêmement complexe. L'étudier en tenant compte des quatre dimensions qui la définissent et de l'ensemble du système alimentaire rendait la tâche encore plus complexe. Il fallait être spécialiste dans une vingtaine de domaines d'expertise pour conduire ce travail ou alors se documenter, s'entretenir avec d'autres spécialistes et discuter entre experts pour couvrir de la meilleure façon possible tous les aspects de la sécurité alimentaire de la Tunisie à l'horizon 2035. C'est ce que nous avons essayé de faire tout au long de cette étude.

En sommes-nous satisfaits ? Oui, humblement, parce que ce travail, malgré la multitude et l'excellente qualité des autres études réalisées jusque-là sur la sécurité alimentaire, a établi un diagnostic qui, à notre connaissance, est plus exhaustif et plus complet.

A partir de là, les scénarios que nous avons développés et les actions que nous recommandons ne peuvent être que plus holistiques.

En outre, la stratégie dégagée en se basant sur « le scénario souhaitable et réalisable » a été innovante à plus d'un titre. En effet, en plus de considérer les aspects stricts de la sécurité alimentaire, la stratégie considère intrinsèquement la question de la souveraineté alimentaire, de l'acceptabilité sociétale du changement, de l'approche nexus dans la réflexion et la mise en œuvre des mesures recommandées et des aspects liés au renforcement de la résilience systémique face aux risques de crises et effets du changement climatique et des catastrophes naturelles. Cette innovation a été possible également grâce au travail de benchmarking des expériences-pays inspirantes pour la Tunisie conduit dans la première partie de ce document.

Ce travail est-il perfectible ? Evidemment, et nous en sommes conscients. Ceci laissera le champ aux équipes qui se chargeront de la mise en œuvre de cette stratégie de s'approprier chaque recommandation opérationnelle, d'approfondir la réflexion sur le meilleur moyen de la réussir et d'en parfaire l'exécution.

Enfin, nous tenons à exprimer de nouveau nos vifs remerciements à l'ITES pour nous avoir donné cette chance de contribuer à la réflexion sur une question majeure pour le futur des Tunisiennes et des Tunisiens.

Le temps est à l'action maintenant...



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	Dimensions de la sécurité alimentaire	14
TABLEAU 2.	Production, Exportation et Importations des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture	39
TABLEAU 3.	Récapitulatif des pertes de lait à Bizerte et à Mahdia (2017)	50
TABLEAU 4.	Evolution de la balance commerciale alimentaire	55
TABLEAU 5.	Evolution du montant de la subvention totale accordée à la filière lait	66
TABLEAU 6.	Evolution des principales importations agricoles fin septembre 2021 - 2022	68
TABLEAU 7.	Balance alimentaire à fin septembre 2022	69
TABLEAU 8.	Classement de la Tunisie par rapport au groupe de pays à bas et moyens revenus et dans la région MENA	77
TABLEAU 9.	Classement de la Tunisie par rapport au groupe des pays arabes	77
TABLEAU 10.	Prévalence de la sous-alimentation, de l'insécurité modérée ou grave	81
TABLEAU 11.	Coût et abordabilité d'une alimentation saine	81
TABLEAU 12.	Variables motrices à l'ordre 1	95
TABLEAU 13.	Poids des variables par l'approche Meta-plan	96
TABLEAU 14.	Variables identifiées par Meta-plan	96
TABLEAU 15.	Variables identifiées par NRS et Meta-plan	97
TABLEAU 16.	Coefficients de pondération des variables par le calcul matriciel	98
TABLEAU 17.	Classement des variables motrices par influence	99
TABLEAU 18.	Classement des variables motrices par influence	100
TABLEAU 19.	Liste des variables motrices retenues par macro-concept	101
TABLEAU 20.	Liste définitive des variables motrices retenues par macro-concepts	103
TABLEAU 21.	Hypothèses d'évolution des variables motrices conditionnant l'avenir de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035	105
TABLEAU 22.	Cheminement vers les micro-scénarios et scénarios globaux de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035	112
TABLEAU 23.	Tableau récapitulatif des micro-scénarios et des scénarios globaux de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035	118

FIGURE.1.	Schéma de la gouvernance alimentaire territoriale	16
FIGURE.2.	Paradigme du développement des chaînes de valeurs alimentaires durables	20
FIGURE.3.	Sous-systèmes d'un système alimentaire	21
FIGURE.4.	Etapas de la construction de la stratégie de la sécurité alimentaire (2035)	22
FIGURE.5.	Evolution de la superficie cultivée par culture (1000ha)	36
FIGURE.6.	Evolution des importations des principaux produits alimentaires (MD)	37
FIGURE.7.	Evolution de la production de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie	38
FIGURE.8.	Evolution de la demande intérieure des produits tunisiens de la pêche	39
FIGURE.9.	Evolution de la Valeur Ajoutée (prix de l'année précédente en %)	40
FIGURE.10.	Evolution de la balance commerciale alimentaire	41
FIGURE.11.	Evolution des Investissements (prix courant en MD)	41
FIGURE.12.	Part de la subvention par produit (%)	42
FIGURE.13.	Evolution des dépenses de la CGC en MD, 2005-2019	42
FIGURE.14.	Part des apports caloriques des aliments	45
FIGURE.15.	Evolution des produits céréaliers (en équivalent grain, Kg/personne/an)	46
FIGURE.16.	Evolution des indicateurs du GHI index 2012-2018 (%)	47
FIGURE.17.	Evolution de la population urbaine et rurale à l'horizon 2050	49
FIGURE.18.	Evolution des importations des principales céréales (1000q)	52
FIGURE.19.	Evolution de la production céréalière (1000T)	52
FIGURE.20.	Evolution de la balance commerciale (MD)	56
FIGURE. 21.	Classement des écarts des températures moyennes des mois de Décembre 2000-2022	60
FIGURE.22.	Evolution des précipitations 1950-2022	61
FIGURE.23.	Réserves des barrages au 31 décembre 2022 par rapport à la moyenne 2019-2021	61
FIGURE.24.	Niveau de stress hydrique par année 2000-2019	62
FIGURE.25.	Evolution de la couverture forestière et les pertes de superficies liées aux incendies 2005-2021	62
FIGURE.26.	Evolution de la valeur des importations des aliments de bétail 2011-2021	64
FIGURE.27.	Evolution des stocks mensuels de lait de boisson UHT par mois 2019-2021	65
FIGURE.28.	Evolution du classement global de la Tunisie selon l'IGSA	71
FIGURE.29	Classement global et par dimension de la Tunisie selon l'Indice Global de Sécurité Alimentaire (GFSI) de 2022	72
FIGURE.30.	Score de la Tunisie pour l'indicateur « commerce agricole »	72
FIGURE.31.	Score de la Tunisie pour la dimension disponibilité	73
FIGURE.32.	Score de la Tunisie pour l'indicateur « accès aux intrants »	74
FIGURE.33.	Score de la Tunisie pour l'indicateur « obstacles politiques et sociaux à l'accès aux aliments »	74
FIGURE.34.	Score de la Tunisie pour l'indicateur « Qualité et sécurité »	75
FIGURE.35.	Score de la Tunisie pour le sous indicateur « disponibilité des micronutriments »	75
FIGURE.36.	Score de la Tunisie pour l'indicateur « Durabilité et adaptation »	76
FIGURE.37.	Score de la Tunisie pour les sous indicateurs de « l'engagement politique en faveur de l'adaptation et « la gestion des risques »	76



INTRODUCTION

Depuis l'indépendance jusqu'à 2020, la Tunisie est passée d'un pays jeune avec un taux d'accroissement démographique élevé et une activité agricole dominante au cours des années 1960 (30% du PIB), à celle d'un pays émergent avec des activités économiques diversifiées et un recul significatif de la place de l'agriculture dans l'économie (moins de 10% actuellement).

A l'inverse, l'industrie et la distribution agroalimentaires se sont beaucoup développées, notamment depuis la deuxième moitié des années 1990.

D'un point de vue politique, la sécurité alimentaire a été très tôt à la tête des priorités nationales. Toutefois, les conditions structurelles du secteur agricole et les choix politiques retenus n'ont pas réussi, malgré les progrès réalisés sur plus de 60 ans, à venir à bout des fragilités et des limites caractérisant les composantes de la sécurité alimentaire en Tunisie.

La dépendance accrue aux marchés extérieurs (fluctuants), la forte pression sur les ressources naturelles, le morcellement des parcelles et le vieillissement des exploitants conjugué au désintérêt de la main d'œuvre jeune et le faible accès aux nouvelles technologies agricoles, sont des exemples de facteurs structurels fragilisant la sécurité alimentaire des Tunisiens.

De plus, les événements survenus récemment, la COVID-19 et le conflit Russo-Ukrainien, sont venus rappeler encore une fois la fragilité du système alimentaire mis en place. Plusieurs problèmes sont remis en exergue, particulièrement les problèmes de disponibilité et de distribution des produits alimentaires, d'accès aux aliments, d'iniquités sociales et de développement régional inégal, inhérentes, en partie, au modèle de développement du pays, d'une façon générale, et celui retenu pour le secteur agricole et agro-alimentaire en particulier.

Au vu de la progression de cette crise alimentaire mondiale, dont un grand nombre d'incertitudes subsistent, et l'importance ajoutée aux effets des changements climatiques, de nouveaux défis viennent mettre en évidence la nécessité de réviser les arguments sous-jacents à l'élaboration de la politique alimentaire de la Tunisie à moyen et long termes, notamment dans sa projection en termes de renforcement de la sécurité alimentaire du pays.

La présente étude s'inscrit dans ce cadre et a pour objectif d'élaborer, sous un angle prospectif, un exposé global des faits sur la sécurité alimentaire en Tunisie, tenant compte des évolutions récentes dans ce domaine afin de fournir des orientations stratégiques à l'horizon 2035. On établira des scénarios d'évolution basés sur une sélection de facteurs clés sur lesquels il est possible d'agir pour atteindre la vision stratégique, celle d'une sécurité alimentaire renforcée et durable.

SECTION 1 : CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE



Afin d'approfondir notre compréhension de la sécurité alimentaire et d'adopter un cadre d'analyse et d'action adaptés, une revue des concepts associés à la question est nécessaire. Il s'agit du concept de la sécurité alimentaire en rapport avec celui de l'autosuffisance et de la souveraineté.

A un niveau plus détaillé seront présentés les systèmes alimentaires et leurs relations aux territoires et enfin la manière dont sont régis toutes les relations en rapport avec la question de la gouvernance alimentaire.

Dans ce cadre, quelques concepts utilisés dans ce rapport méritent d'être définis.

I. CONCEPTS CLÉS ET DÉFINITIONS

I.1. Sécurité alimentaire

La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) a inscrit le droit à l'alimentation des peuples comme priorité (article 25) (Annexe 1). Ce droit fonde la définition même de la sécurité alimentaire adoptée par la FAO en 1974 au Sommet Mondial de l'Alimentation à Rome. **La sécurité alimentaire, c'est « disposer, à chaque instant, d'un niveau adéquat de produits de base pour satisfaire la progression de la consommation et atténuer les fluctuations de la production et des prix ».**

Les constats réalisés sur des pays en autosuffisance alimentaire mais qui n'assurent pas pour autant leur sécurité alimentaire compte tenu de la pauvreté endémique, de la faiblesse des États et de l'instabilité politique confirment que fournir des aliments en quantité suffisante reste nécessaire, mais non suffisant. Ceci a conduit à compléter la définition de la sécurité alimentaire pour y « ajouter, en plus des disponibilités, d'autres « piliers » : l'accès physique et économique, la régularité dans le temps et l'espace, la qualité biologique et nutritionnelle et l'accepta-

bilité culturelle des aliments. En mettant même au premier plan l'accès (plutôt qu'une formulation parlant de nourriture accessible) » (Bricas et Daviron, 2008)⁽¹⁾.

La définition retenue en 1996 correspond à « **l'accès physique et économique pour tous les êtres humains, à tout moment, à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active** » (Conférence mondiale de l'alimentation, 1996).

Cette définition met en avant quatre dimensions de la sécurité alimentaire (FAO, 2008)⁽²⁾ : la disponibilité de la nourriture ; l'accès physique, économique et social à la nourriture ; la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments, de l'eau et des régimes alimentaires, ainsi que le respect des styles de consommation et des préférences alimentaires (faisant ici référence à l'utilisation des aliments) ; la régularité ou la stabilité de l'accès, de la disponibilité et de la qualité.

Quoique la place de l'agriculture soit centrale dans la lutte contre la faim et la précarité alimentaire, l'accès à la nourriture, assuré soit par des moyens de production ou par le marché, est primordial.

Dans ce sens, la lutte contre la pauvreté, la précarité économique et les inégalités devient un moyen d'assurer la sécurité alimentaire (FAO, 1996)⁽³⁾. Vu sous cet angle, **la sécurité alimentaire n'est plus la mission du secteur agricole et agro-alimentaire, mais aussi d'autres secteurs économiques, sociaux et nutritionnels dont la cohérence est nécessaire.**

• SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DURABILITÉ

Avec l'évolution des questions relatives à l'environnement telles que les changements climatiques, la gestion des risques et catastrophes, l'épuisement

1. BRICAS N. et DAVIRON B., 2008. De la hausse des prix au retour du productivisme ; les enjeux du sommet sur la sécurité alimentaire de juin 2008 à Rome. Hérodote, 131 : 31-39

2. - FAO, 2008. Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire. https://www.foodsec.org/docs/concepts_guide_fr.pdf

3. - FAO, 1996. Sommet mondial de l'alimentation : Déclaration et Plan d'action. <http://www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.htm>



des ressources (dégradation des terres, raréfaction de l'eau) et l'extension des maladies végétales et animales, **la question de la durabilité a été introduite dans les systèmes alimentaires dans la mesure où ils sont non seulement fortement dépendants de l'environnement, mais exercent également des pressions importantes sur celui-ci. La transformation du système alimentaire actuel vers un système plus durable est jugée nécessaire pour la durabilité environnementale, sociale et sanitaire. Cette notion suppose, entre autres, d'éviter la mauvaise utilisation des sols, le gaspillage, la production de masse et l'appauvrissement des petits producteurs.**

Au vu de l'interconnexion des systèmes alimentaires durables à la sécurité alimentaire, la définition de la sécurité alimentaire a été élargie en introduisant le concept de durabilité. Cette notion suppose de **créer des conditions favorables à l'émergence d'une production alimentaire durable où les aliments sont produits, transformés, distribués et consommés de manière qui ne porte pas préjudice à l'environnement en répondant aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures.**

Ainsi, l'amélioration de la sécurité alimentaire d'un pays doit couvrir les quatre dimensions principales, synthétisées au tableau suivant.

Tableau 1 : Dimensions de la sécurité alimentaire

Dimension	Explication
La Disponibilité	Il s'agit de la disponibilité physique des aliments : elle est déterminée par les niveaux de production locale, d'importation et des moyens mis pour les assurer et les stocker.
L'Accès	L'accès physique et économique pour tous les êtres humains fait référence aux politiques de distribution des denrées alimentaires, incluant les prix, ainsi que celles relatives aux revenus et dépenses des ménages.
Utilisation	Cette dimension comprend les bonnes pratiques de préparation et de consommation des aliments ainsi que la façon dont le corps humain optimise les différents nutriments présents dans la nourriture. Elle fait aussi référence à la sécurité sanitaire des aliments à court et à long termes, à leur valeur nutritive et à l'utilisation d'une variété suffisante afin de permettre un régime alimentaire équilibré.
La Stabilité	Cette dimension englobe les facteurs de stabilité de l'accès aux aliments et de sa qualité et la durabilité des approvisionnements sur le long terme. Un bon niveau de sécurité alimentaire aujourd'hui n'est pas garanti dans le futur. Plusieurs facteurs limitent la résilience des systèmes alimentaires tels que les changements climatiques, le mauvais usage des ressources naturelles, les crises économiques, sanitaires, politiques, etc.

Source : Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire, FAO, 2008 et notre synthèse

Il est important de rappeler ici que **le concept de sécurité alimentaire a évolué. Il tient compte, désormais, de deux autres dimensions d'une grande importance : l'agencéité et de la durabilité. L'ensemble de ces six dimensions viennent renforcer l'interprétation théorique et juridique du droit à l'alimentation. Elles sont définies ainsi dans le rapport HLPE (2020)⁽⁴⁾ :**

- **L'agencéité** indique la capacité des personnes, individuellement ou collectivement, de décider par elles-mêmes des aliments qu'elles consomment et produisent ainsi que de la manière dont ces aliments sont produits, transformés et distribués, et de participer aux processus qui façonnent les politiques et les structures de gouvernance des systèmes alimentaires ;
- **La durabilité**, souvent confondue avec la stabi-

4. HLPE. 2020. Sécurité alimentaire et nutrition : énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.



lité, renvoie à la capacité des systèmes alimentaires, sur le long terme, d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économique, sociale et environnementale nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures.

En pratique, la sécurité alimentaire n'est pas considérée comme une doctrine ou une théorie économique, mais plutôt comme un élément de politique économique pouvant combiner l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire, selon une vision adaptée aux particularités des pays.

1.2. Autosuffisance alimentaire

Selon la FAO (1999)⁵, l'autosuffisance alimentaire est un concept qui signifie « la capacité d'un pays à satisfaire les besoins alimentaires de la totalité de sa population à partir de sa propre production nationale pour satisfaire la demande finale ». Cette définition est assez large et souvent jugée peu claire.

En effet, certains voient le concept comme une assurance permettant aux pays de se mettre à l'abri des fluctuations des prix et des quantités disponibles des produits alimentaires sur le marché international, d'autres le voient comme économiquement inefficace et potentiellement coûteux puisqu'il est parfois, selon la théorie des avantages comparatifs, plus avantageux d'importer un produit plutôt que de le produire. Cette analyse met en opposition autosuffisance alimentaire et commerce international. Ainsi, certains analystes définissent l'autosuffisance alimentaire comme étant la neutralité de la balance commerciale agroalimentaire. Cela implique que l'ensemble des revenus d'exportation obtenus en vendant des denrées alimentaires à d'autres pays doivent servir à acheter des produits alimentaires sur le marché international. Toutefois, la balance commerciale ne se résume pas seulement à sa partie agroalimentaire. Elle inclut tous types de produits ou services échangés sur le marché mondial. Par ailleurs, tous les pays et tous les secteurs ne poursuivent pas for-

cément une politique de commerce extérieur visant l'autosuffisance.

1.3. Souveraineté alimentaire

La notion de souveraineté alimentaire est apparue pour la première fois en 1996 lors du Sommet alimentaire de la FAO. Elle est portée par l'organisation « La Via Campesina », créée en 1993, qui a remis en question le système agricole mondial, caractérisé par la libéralisation croissante des échanges commerciaux. **Elle désigne « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables » (La Via Campesina, 1996).**⁶

La souveraineté alimentaire est définie comme « le droit international qui laisse la possibilité aux pays et aux groupes de pays de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur la population d'autres pays ». (FAO, 1996). Il s'agit plutôt d'un concept de nature politique.

Cette notion devient le moteur de plusieurs mouvements paysans à travers le monde. On l'associe à la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, la consolidation des savoirs et savoir-faires locaux et la valorisation du travail et des produits locaux (Houtart, 2010)⁷. Ils mettent en avant le rôle essentiel que joue l'agriculture paysanne en opposition à l'agriculture intensive, puisant les ressources naturelles, surtout quand il s'agit de produits d'exportation, produits avec les ressources locales.

1.4. Gouvernance alimentaire

L'analyse de la sécurité alimentaire dans le temps et dans l'espace ne se limite pas seulement à l'analyse des quatre dimensions qu'elle recouvre, mais aussi leurs relations faisant référence à la gouvernance régissant les décisions, les règles et les pratiques visant à assurer le fonctionnement des structures chargées de la question alimentaire et nutritionnelle.

5. FAO, 1999. Implications of Economic Policy for Food Security: A Training Manual Available. Chapter 1: Food Security: The Conceptual Framework. <http://www.fao.org/docrep/004/x3936e/x3936e03.htm>

6. La Via Campesina, 1996. La voix des paysans et des paysannes qui nourrissent le monde. <https://viacampesina.org/fr/quest-via-campesina>

7. Houtart F., 2010. Souveraineté alimentaire plutôt que sécurité alimentaire. Note d'analyse. Centre tricontinental. https://www.cetri.be/IMG/pdf/Souverainete_alimentaire



Cette approche permet de bien distinguer les moyens d'action que chacun mobilise et les rapports de force entre les acteurs économiques dans le système alimentaire.

Par définition, la gouvernance fait référence à « l'Ensemble de processus permettant aux acteurs (publics, privés, société civile) de formuler leurs intérêts, cadrer et de hiérarchiser les problèmes, prendre des décisions, les mettre en œuvre, les suivre et les faire exécuter » (FAO, 2015)⁽⁸⁾.

Cette notion a été adaptée au territoire.

- **Gouvernance alimentaire territoriale : elle est définie comme « l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant à favoriser leur organisation et limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires » (Billion, 2017).**

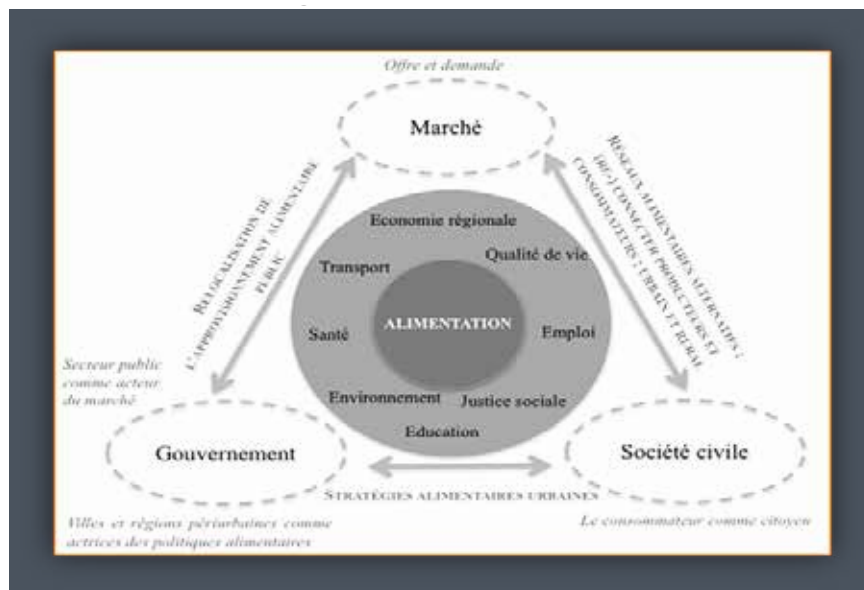
Cette coordination vise « l'élaboration collective d'objectifs et d'actions en mettant en œuvre des dis-

positifs (agencement des procédures, des mesures, des connaissances, des savoir-faires et informations diversifiées) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et contribuent à des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires » (Rey-Valette et al. ,2010).

Les dispositifs de coordination ou espace de dialogue d'acteurs peuvent revêtir des formes diverses (Rastoin, 2014) tels que les plates-formes locales, les projets alimentaires locaux, les conseils locaux de l'alimentation (Food Policy Councils plus développés dans les pays anglo-saxonnes).

Certains travaux consacrés à la gouvernance alimentaire territoriale s'appuient sur le cadrage théorique proposé par Wiskerke (2009)⁽⁹⁾ (Fig. 1) qui présente de nouveaux modes de gouvernance alimentaire plus intégrés et territorialisés où on identifie trois principaux pôles : le gouvernement, le marché et la société civile qui prennent un rôle actif en matière alimentaire et nouent de nouveaux liens.

Fig.1 : Schéma de la gouvernance alimentaire territoriale



Source : Wiskerke (2009)

8. - FAO. 2015. Développer des chaînes de valeur alimentaires durables – Principes directeurs. Rome. <https://www.fao.org/3/i3953f/i3953f.pdf>

9. WISKERKE J.S.C., 2009, On Places Lost and Places Regained: Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development, International Planning Studies, vol.14, n°4, p. 369-387

I.5. Système alimentaire

Un système alimentaire comprend tous les éléments (ressources naturelles, personnes, intrants, processus, infrastructures, institutions, produits, etc.) et activités liées à la production, la transformation, la distribution, la préparation et la consommation des aliments et aux extrants de ces activités, y compris les impacts socio-économiques et environnementaux (HLPE, 2017)⁽¹⁰⁾. FAO et INRAE (2020)⁽¹¹⁾ considèrent également la gestion des déchets en fin de cycle comme un élément essentiel d'un système alimentaire.

Une approche des systèmes alimentaires exige de tenir compte des différents domaines (agriculture et pêche, Industrie agro-alimentaire, distribution, environnement, santé, nutrition, etc.) et d'adopter une vision plus globale de l'ensemble des objectifs en vue d'éviter des politiques incohérentes. **Une approche des systèmes alimentaires plus holistique pour l'élaboration des politiques est basée sur la prise de conscience qu'il existe des synergies et des compromis potentiels entre la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens de subsistance et la durabilité environnementale (OCDE, 2021)⁽¹²⁾.**

- **Un système alimentaire durable est, selon la même source, « un système qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des générations futures ».**

Il présente les avantages suivants : il est rentable tout au long du processus, assure la durabilité économique, présente des avantages à grande échelle pour la société, assure la durabilité sociale et a un impact positif ou neutre sur les ressources naturelles.

Dans le temps, le diagnostic fait sur les impacts négatifs de l'extension du modèle agroindustriel, a été à l'origine de l'introduction du concept de Système alimentaire territorialisé (SAT), comme alternative.

- **Un système alimentaire territorialisé (SAT) est défini comme un « ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale » (Rastoin 2016)⁽¹³⁾. Cette notion, par opposition aux filières longues, met l'accent sur la proximité envisagée à trois niveaux :**

- **L'écosphère**, par diversification des productions agricoles, selon une démarche agro écologique ;
- **Le rapprochement entre agriculture et industries alimentaires** par l'approvisionnement des unités de transformation en matières premières agricoles de la région ;
- **La réorientation de la demande alimentaire** vers une production locale variée et de qualité.

« Les SAT sont des facteurs de résilience car ils ont un impact sur les ressources naturelles, les performances et la compétitivité en s'inscrivant dans cinq dimensions: dimension territoriale et culturelle, dimension sociale et nutritionnelle (agriculteurs et consommateurs), dimension technologique (respect de la santé des consommateurs, bonne gestion des ressources naturelles, impact négatif limité sur l'environnement), dimension entrepreneuriale (capacité de partenariat entre acteurs de la chaîne de valeur, gouvernance, partage de la valeur créée et circuits alternatifs de commercialisation à moindre coûts) et dimension éthique favorisant la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire » (Rastoin, 2016).

10. -HLPE. 2017. Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. <https://www.fao.org/3/i7846fr/i7846fr.pdf>

11. FAO et INRAE. 2020. Systèmes alimentaires durables - Un manuel pour s'y retrouver. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9917fr>

12. - OCDE (2021), Making Better Policies for Food Systems, Editions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/dfba4de-en>.

13. Rastoin J.L., 2016. Les systèmes alimentaires territorialisés : enjeux et stratégie de développement. In Journal Resolis N° 7, Février 2016. <https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2017/10/A4-RESOLIS.pdf>

14. Les Greniers d'Abondance, 2020. Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires. Deuxième édition, 184 pages. <https://resiliencealimentaire.org/>



L'ancrage territorial de l'alimentation devient de plus en plus une priorité dans les politiques publiques de plusieurs pays par la mise en place d'initiatives de développement de systèmes alimentaires locaux (Canada, France, Italie, etc.).

Cette perspective permet d'envisager et d'apporter des changements en vue de créer des systèmes alimentaires locaux, sains et durables.

- **Un Système alimentaire résilient : la résilience d'un système alimentaire est sa capacité et celle de ses éléments constitutifs à garantir la sécurité alimentaire au cours du temps, malgré des perturbations variées et non prévues (Les Greniers d'Abondance, 2020)⁽¹⁴⁾.** Par opposition, la vulnérabilité alimentaire correspond à l'existence de facteurs qui exposent l'individu à l'insécurité alimentaire ou à la sous-alimentation (FAO, 2015)⁽¹⁵⁾.

L'OCDE⁽¹⁶⁾, lie cette vulnérabilité au fait de ne parvenir que difficilement à se nourrir en temps normal et de se retrouver face à d'importantes difficultés quand la conjoncture devient moins favorable.

La FAO (2021)⁽¹⁷⁾ propose la définition suivante de la résilience, soit « la capacité des personnes, des ménages, des communautés, des villes, des institutions, des systèmes et des sociétés exposés à une grande diversité de risques de prévenir, d'anticiper, d'absorber, de s'adapter et de se transformer, de façon positive, efficiente et efficace, tout en conservant un niveau acceptable de fonctionnement et sans compromettre les perspectives à long terme de développement durable, la paix et la sécurité, les droits humains et le bien-être de tous ». **Cette définition reconnaît aussi la nature dynamique des chocs et les situations de stress qui peuvent avoir des effets préjudiciables à court et à long termes.**

Les travaux réalisés sur le sujet (dont Les Greniers d'abondance, 2020)⁽¹⁸⁾ ont permis aussi de mettre en évidence les points suivants :

- **Le système alimentaire actuel est intrinsèquement peu résilient** car dépendant de ressources qui s'épuisent et construit pour la maximisation à court terme de la production ;
- **La résilience est un paramètre dynamique** puisque la question est aussi d'évaluer son niveau de résilience face à divers types de crises ;
- **La résilience n'est pas un critère suffisant** dans la mesure où il peut être très résilient, mais socialement défaillant (inégalités, etc.).

D'une façon générale, en l'absence de résilience, les systèmes deviennent vulnérables aux points de vue économique, social, environnemental et politique (Organisation Néerlandaise de développement- SNV, 2020)⁽¹⁹⁾. La vulnérabilité est un concept appliqué récemment à l'analyse de la sécurité alimentaire, vu leurs liens étroits. Plus un système alimentaire est vulnérable, sous l'effet de certains facteurs de risque (climatique, économique, politique), plus la sécurité alimentaire est menacée. Il est possible de distinguer deux principaux types de risques susceptibles de modifier les niveaux de sécurité alimentaire : les chocs (irréguliers et imprévisibles tels que la sécheresse, la crise sanitaire, les conflits et guerres) et les tendances ou stress qui affaiblissent progressivement le potentiel d'un système donné et accroît la vulnérabilité de ses acteurs (processus de long terme comme la désertification) (Department for International Development, 2011)⁽²⁰⁾.

Selon le groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (HLPE, 2017)⁽²¹⁾, « les politiques qui tiennent compte de ces évolutions, c'est-à-dire qui soutiennent les transformations radicales des systèmes alimentaires, intègrent la complexité des systèmes alimentaires et ses interactions avec d'autres secteurs et systèmes et mettent l'accent sur une connaissance plus approfondie de

15. FAO, 2015. Sécurité alimentaire et droit à l'alimentation. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals/overview/fao-and-post-2015/food-security-and-the-right-to-food/fr>

16. OCDE. La sécurité alimentaire et nutrition (document non daté). <https://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/securite-alimentaire>

17. - FAO. 2021. La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Rendre les systèmes agroalimentaires plus résilients face aux chocs et aux situations de stress. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb4476fr>

18. Les Greniers d'Abondance, 2020. Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires. Première édition, 175 pages. <https://www.canopee12.fr>

19. SNV, 2020. Renforcer la résilience des chaînes de valeur et des systèmes alimentaires dans le contexte du COVID-19 - Document de travail. <https://snv.org/>

20. - Department for International Development, DFID, 2011 - Defining Disaster Resilience: A DFID approach paper, November 2011. <https://www.fsnetwork.org>

21. - HLPE. 2017. Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. <https://www.fao.org/3/i7846FR/i7846fr.pdf>



la faim et de la malnutrition ; ils favorisent l'instauration de systèmes alimentaires plus durables » et contribuent, par conséquent, à la concrétisation du droit à l'alimentation et à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable(ODD), notamment de l'ODD2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ».

En Tunisie, comme dans le reste du monde, le futur de l'agriculture oscille entre deux projets opposés, l'un s'appuie sur le concept de sécurité alimentaire, centré sur le profit, l'autre prône le concept de souveraineté alimentaire et part d'un projet agricole populaire et durable.

1.6. Chaînes de valeurs

Ces dernières années, la chaîne de valeur s'est imposée comme l'un des principaux paradigmes pour la réflexion et la pratique dans le domaine du développement.

Selon la FAO (2005), une « chaîne de valeur » dans l'agriculture désigne l'ensemble des acteurs et des activités qui font passer un produit agricole de base du stade de la production dans les champs à sa consommation finale, processus dont chaque stade voit de la valeur être ajoutée au produit.

Une chaîne de valeur peut être un lien vertical ou un réseau entre diverses organisations d'entrepreneurs indépendantes et peut concerner la transformation, l'emballage, l'entreposage, le transport et la distribution.

Les chaînes de valeur modernes sont caractérisées par une coordination verticale, la consolidation de la base d'approvisionnement, la transformation agro-alimentaire et l'utilisation de normes d'un bout à l'autre de la chaîne.

Notons ici que les concepts de filière agroalimentaire et de chaîne de valeur se réfèrent à des types d'analyse différents : la filière renvoie à une notion d'ensemble, à des analyses de type systémique, alors que la chaîne de valeur renvoie plutôt à des analyses séquentielles ou éclatées, des différents maillons de la chaîne de production (Collectif Stratégies Alimentaires, Belgique) et intègre les concepts multidimensionnels de durabilité et de valeur ajoutée, selon la définition de la FAO(2015).

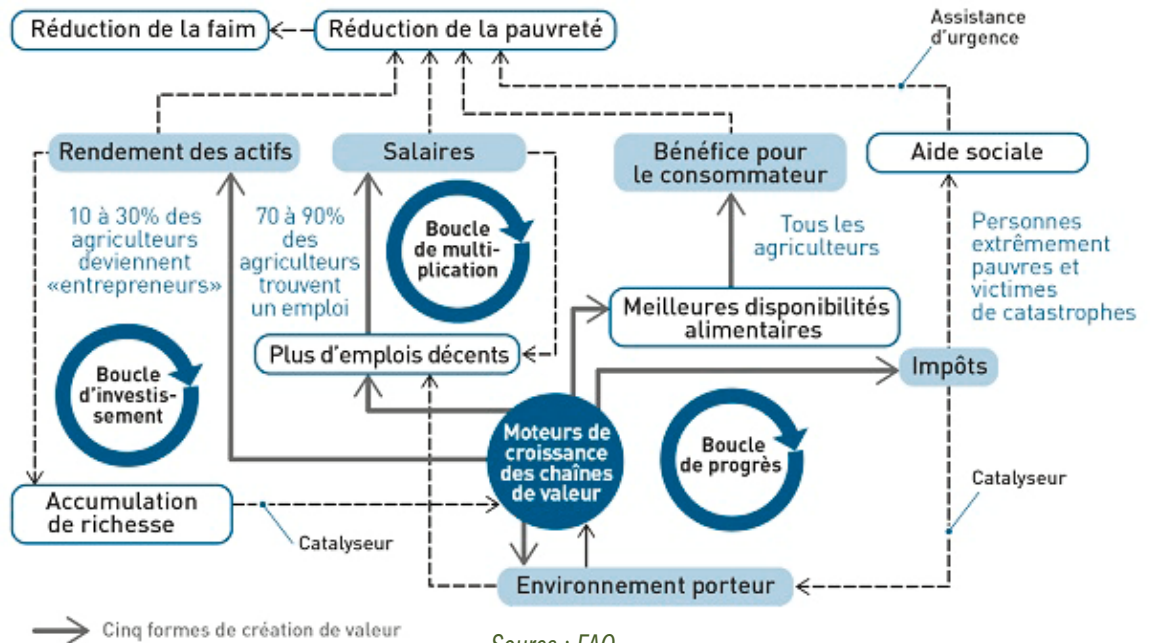
Cependant, le terme « filière » n'a pas trouvé de traduction fidèle en anglais et est souvent remplacé par « chaîne de valeur » (value chain), ce qui explique la distinction peu tranchée entre ces deux notions.

- **Chaînes de valeurs durables : le concept de chaîne de valeur alimentaire durable présente et analyse un paradigme du développement qui intègre à la fois les concepts multidimensionnels de durabilité et de valeur ajoutée.**

Ce concept reconnaît que les chaînes de valeur sont des systèmes dynamiques et animés par le marché, dans lesquels la dimension centrale est la coordination verticale (gouvernance). Deuxièmement, le concept est appliqué largement, habituellement de façon à couvrir un sous-secteur entier pour un produit donné dans un pays donné. Troisièmement, la valeur ajoutée et la durabilité sont des mesures de la performance explicites et multidimensionnelles, évaluées au niveau global.



Fig.2 : Paradigme du développement des chaînes de valeurs alimentaires durables



Faire du développement de chaînes de valeurs durable reviendrait donc à ce que « l'ensemble des exploitations agricoles et des entreprises, et leurs activités successives et coordonnées d'ajout de valeur, qui produisent des matières premières d'origine agricole et les transforment en produits alimentaires, lesquels sont vendus à des consommateurs finaux et éliminés après utilisation, d'une façon qui soit rentable d'un bout à l'autre, qui ait de larges effets positifs pour la société et qui n'épuise pas de façon permanente les ressources naturelles.» (FAO, 2015)⁽²²⁾.

1.7. Soutenabilité des politiques publiques de sécurité alimentaire

Face aux défis écologiques et à la récurrence des crises qui caractérisent le temps présent et de plus en plus les décades à venir, les Etats sont poussés à repenser les politiques publiques en général et celles impactant la sécurité alimentaire en particulier, dans le sens

de les rendre plus soutenables.

En effet, malgré le développement d'outils permettant d'analyser de manière systémique les politiques publiques, les objectifs de développement durable (ODD), les nouveaux indicateurs de mesure de la résilience, ces derniers restent insuffisamment articulés avec la prise de décision finale et mènent souvent à des actions ne répondant que partiellement aux défis et enjeux présents et futurs.

L'approche par les soutenabilités⁽²³⁾ des réformes publiques porte ainsi l'ambition de construire un référentiel d'action publique qui soit à la fois durable, systémique et légitime.

- Durable en ce qu'elle intègre à la fois le long terme et l'épuisement et la finitude des ressources ;
- Systémique parce qu'elle repose sur une vision multidimensionnelle et transversale des enjeux et arbitre des conflits potentiels entre dimensions ;
- Légitime car elle se construit sur de nouvelles modalités délibératives.

22. Développer des chaînes de valeur alimentaires durables - Principes directeurs, FAO, 2015

23. « SOUTENABILITÉS ! ORCHESTRER ET PLANIFIER L'ACTION PUBLIQUE », France Stratégie, mai 2022

A ce titre, la question de l'autorité politique dont procéderait le pilotage des enjeux de soutenabilité des politiques de renforcement de la sécurité et de la résilience alimentaires face aux crises et catastrophe devient essentielle.

1.8. Approche « NEXUS »

Face aux questions soulevées par les changements globaux, notamment climatiques, les analystes et scientifiques recommandent de plus en plus le recours à l'approche «Nexus» dans l'élaboration des stratégies et des programmes.

Le nexus invite en effet à la formulation de stratégies nationales, voire régionales, de développement durable autour d'un meilleur usage des ressources dans cet État.

A ce titre, de plus en plus de pays et d'organisations internationales (Système onusien notamment pour le nexus «Développement-Humanitaire-Paix») commencent à analyser leurs interventions politiques à moyen et long termes en tenant compte des scénarios de développement pour chaque secteur clé mais également en tenant compte des interconnexions entre les sec-

teurs et politiques conçus de manière à concilier l'utilisation des ressources. C'est là toute la valeur ajoutée de l'approche «Nexus».

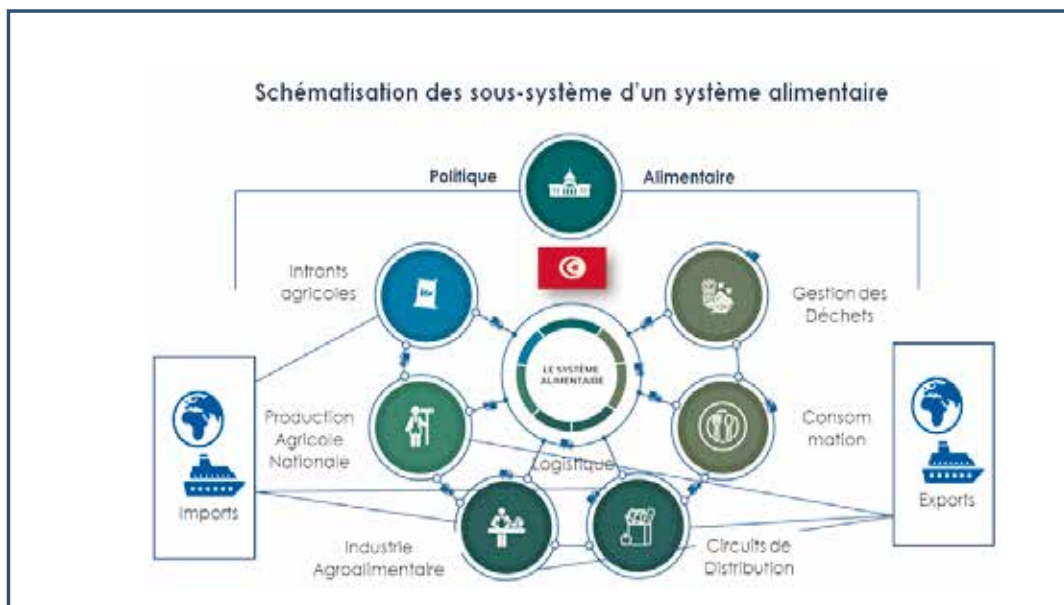
Ainsi, analyser et évaluer le nexus «Eau, Alimentation, Energie et Ecosystèmes agroalimentaires» se révèle être une nécessité devant la complexité que le changement climatique pose aux nations et à la planète.

II. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

II.1. Adoption d'une approche systémique pour le renforcement de la sécurité alimentaire en Tunisie

La complexité de l'environnement et l'interdépendance des enjeux socio-économiques, sanitaires et nutritionnels appellent une approche systémique et durable de l'alimentation et justifie notre recours à cette approche pour renforcer la résilience du système alimentaire en Tunisie.

Fig.3 : Sous-systèmes d'un système alimentaire



Source : Stratégie de renforcement de la résilience du système alimentaire tunisien à l'horizon 2030



Cette approche systémique permettra de mieux comprendre l'importance des interactions de l'ensemble du système alimentaire et d'identifier les contraintes et les leviers pour amener des changements durables dans les pratiques et les milieux de vie.

Selon cette démarche seront analysées les quatre dimensions de la sécurité alimentaire telle que définies par la FAO. A la dimension stabilité, nous incluons la durabilité faisant référence à la capacité des systèmes alimentaires, sur le long terme, d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociale et environnementale.

II.2. Etapes et phases de l'étude

II.2.1. Les deux grandes étapes de l'Etude

Deux grandes étapes structurent cette étude :

- **Etape N°1 : Prospective du système retenu à l'horizon 2035 « Le système alimentaire tunisien » : scénarios exploratoires**

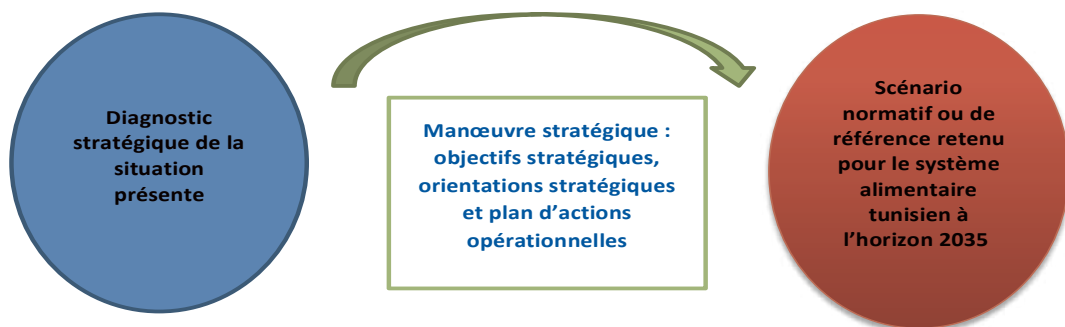
Parmi ces scénarios, les experts identifieront le

scénario souhaitable ou de référence (normatif) constituant la cible à atteindre à l'horizon 2035. En l'occurrence, il s'agit de la vision souhaitable et réalisable pour le système alimentaire tunisien à l'horizon prospectif retenu faisant l'objet d'un consensus (contraintes, stratégie des moyens, jeu des acteurs, etc.)

- **Etape N°2 : Construction de la stratégie permettant de cibler le scénario normatif (souhaitable ou de référence et réalisable) retenu parmi l'ensemble des scénarios exploratoires identifiés à l'horizon 2035.**

A partir du diagnostic de la situation présente et des nouvelles priorités face à l'avenir, des inerties, des incertitudes majeures, des tendances lourdes, des signaux faibles, des entraves ou facteurs de blocage et des forces motrices ou facteurs de changement (leviers positifs), les experts identifieront dans cette étape la grande manœuvre stratégique (objectifs stratégiques déclinés en orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en mesures opérationnelles constituant le plan d'actions) permettant de cibler le scénario retenu pour le système alimentaire tunisien à l'horizon 2035.

Fig.4 : Etapes de la construction de la stratégie de la sécurité alimentaire (2035)



II.2.2. Les principales phases de la 1^{ère} étape

- o **Phase 1 : Diagnostic stratégique de la situation présente ou construction de la « base prospective »**

Cette étape, déterminante car conditionnant l'ensemble des résultats finaux de l'étude, notamment les scénarios obtenus, se subdivise elle-même en différentes phases :

o Phase 1.1 : L'analyse rétrospective du système étudié

Dans le cadre de cette phase, il s'agit d'identifier de manière prioritaire :

- **Les inerties et les facteurs de blocage ayant entravé par le passé le système alimentaire tunisien** : qu'est-ce qui a bloqué ? Quelles ont été les grandes crises traversées par le secteur ? Pourquoi ? Comment ont-elles été gérées ? Quelles ont été les variables ayant conditionné par le passé l'évolution du système étudié ? Continuent-elles à produire des effets sur le secteur aujourd'hui ?
- **Les forces motrices ou facteurs de changement** ayant engendré une évolution positive car valorisés. Quels ont été les succès enregistrés par le secteur ? Quels sont les facteurs explicatifs justifiant ces succès ?

Ce travail permettra de répondre à une interrogation : pourquoi et comment en sommes-nous arrivés à la situation caractérisant le système alimentaire tunisien aujourd'hui ?

o Phase 1.2 : La diagnostic stratégique de la situation présente

Dans le cadre de cette phase, le travail mené permettra d'identifier les défis et enjeux auxquels est confronté le système alimentaire tunisien au temps présent. Il conviendra de mettre l'accent, à l'instar de l'analyse rétrospective sur :

- Les inerties et les facteurs de blocage entravant aujourd'hui le secteur : qu'est-ce qui bloque ? Pourquoi ces facteurs de blocage ne sont-ils pas surmontés ?
- Les forces motrices ou facteurs de changement susceptibles d'initier une évolution positive ou vertueuse devant être valorisés. Quels sont les succès enregistrés par le système alimentaire Tunisie ? Quels sont les facteurs expliquant ces réussites ?

Ainsi, cette phase vise à établir un diagnostic stratégique de la situation présente en dynamique et d'identifier la liste des variables conditionnant l'avenir du système alimentaire tunisien à l'horizon 2035.

o Phase 1.3 : Les tendances lourdes mondiales reconfigurant le système alimentaire mondial

Dans le cadre de cette phase, suite à crises liées à la Covid-19 et au conflit Russo-Ukrainien, il s'agit d'identifier les grandes tendances lourdes à l'œuvre et les signaux faibles qui bouleverseront le système alimentaire mondial à l'avenir. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont le système alimentaire mondial va évoluer à l'horizon 2035. Sur le plan méthodologique, les variables conditionnant l'évolution du système alimentaire mondial seront identifiées.

o Phase 1.4 : Benchmark international

Dans le cadre de cette phase, il s'agit d'analyser les stratégies de pays semblables à la Tunisie enregistrant des succès notables en termes de renforcement de la sécurité alimentaire.

o Phase 2 : Construction des scénarios prospectifs exploratoires

En appliquant rigoureusement la méthode des scénarios (construction de fiches variables détaillées posant des hypothèses de variations d'état quant à chaque variable motrice), dans cette phase, les experts construiront 4 scénarios quant à l'évolution de la sécurité alimentaire du pays à l'horizon 2035 :

- **Le scénario tendanciel ou fil de l'eau** : c'est le scénario correspondant à la situation où le gouvernement tunisien ne fait rien et laisse le système alimentaire tunisien évoluer de manière tendancielle ;
- **Le scénario de rupture négative, dit « Black Swan »** : ce dernier est



susceptible d'intégrer une ou plusieurs ruptures marquant une cassure dans le cours de l'histoire. Afin de se préparer au pire, il conviendra d'envisager cette rupture sous l'angle d'une inflexion catastrophique (scénario noir ou redouté) ;

- **Le scénario souhaitable ou normatif et réalisable** : ce scénario doit être réaliste et réalisable (pouvant être mis en œuvre): c'est la vision pour le système alimentaire à atteindre à l'horizon 2035 ;
- **Le scénario de rupture optimal ou idéal** : c'est le scénario dit « rose » ou volontariste matérialisé par une rupture induisant une inflexion vertueuse. En termes de proactivité, il s'agit d'aspirer à peser sur les événements afin de le provoquer.

II.2.3. Les principales phases de la 2^{ème} étape

Après diagnostic de la situation présente, des inerties, entraves ou facteurs de blocage et des forces motrices ou facteurs de changement (leviers posi-

tifs), cette étape sera consacrée à l'identification de la grande manœuvre stratégique permettant de cibler le scénario souhaitable et réalisable retenu pour le système alimentaire tunisien à l'horizon 2035.

Il s'agit dans ce cadre de définir les orientations stratégiques et les actions à entreprendre à deux horizons : le court terme (2025) et le moyen terme (2035).

Au final, la stratégie se décline à trois niveaux :

- La vision matérialisée en objectifs stratégiques à atteindre (quantitatifs et qualitatifs) ;
- Les orientations stratégiques à court terme (2025) ;
- Les orientations stratégiques à moyen terme (2035) permettant de les cibler et de les matérialiser.

Ces orientations stratégiques sont déclinées en mesures opérationnelles constituant le plan d'actions permettant la matérialisation du scénario souhaitable et réalisable ou de la vision du système alimentaire tunisien et de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035.



I. TRAJECTOIRE HISTORIQUE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN TUNISIE

I.1. Revue des politiques impactant la sécurité alimentaire en Tunisie (1960 -2020)

Mesurer la sécurité alimentaire à travers des indicateurs et des statistiques est une tâche nécessaire mais insuffisante. Il est important d'abord d'examiner les principales politiques mises en place impactant la sécurité alimentaire en Tunisie.

I.1.1. Les politiques alimentaires

I.1.1.1. Une politique dirigiste de structure et de prix (1960-1970)

A l'aube de l'indépendance, la Tunisie a hérité d'un secteur agricole marqué par une forte dualité entre des grandes exploitations agricoles récupérées aux colons français qui s'adonnait à cette activité et de petites exploitations familiales à faibles ressources et rentabilité. Dès le début des années 1960, le secteur est devenu prioritaire pour l'économie nationale.

Les chiffres post- indépendance parlaient de 2200 exploitations s'étalant sur 750 milles Ha contre 320.000 exploitations familiales sur 4 millions d'Ha. Les grandes exploitations étaient destinées au blé dur, vignoble, huile d'olive, dattes et agrumes dont une grande partie était destinée au marché français. Aussi, différentes formes de propriété et d'exploitation/co-exploitation coexistaient. Après l'indépendance, ce stock de terres a constitué une grande partie de ce qui était alors appelé Terres Domaniales.

Donnant une priorité à ce secteur, les efforts de

l'Etat se sont alors concentrés sur l'organisation foncière du secteur, la modernisation des équipements et l'amélioration de l'accès des citoyens aux denrées alimentaires essentielles pour lutter contre la pauvreté et la faim et améliorer l'état de santé de la population.

Un premier recensement agricole a été réalisé en 1961/1962 pour disposer des données nécessaires à toute planification et mise en place de politique de développement agricole et rural.

Pour les terres domaniales, confisquées par la loi de mai 1964, la politique à cette période visait d'en faire une sphère de mobilisation du capital. Ainsi, ces terres et les coopératives autour étaient appelées à jouer un double rôle de modernisation et d'approvisionnement des villes en produits agricoles. Au terme de ce processus de « tunisification », le patrimoine foncier du domaine privé de l'État était estimé à 800 000 hectares, soit environ 10 % des terres agricoles. Dès les premières années de l'Indépendance, afin d'assurer la continuité dans la gestion des anciennes fermes des colons, les pouvoirs publics ont mis en place, en 1961, l'Office des Terres Domaniales (OTD) en tant que structure capable d'en assurer la gestion et de préserver la mainmise de l'État.

Cette politique dirigiste de structure a été ensuite menée pour créer d'autres entreprises publiques en charge du développement de la production agricole. Pour le développement de la production de céréales, un Office des Céréales (OC) a été créé en 1962 et pour les huiles végétales, notamment l'huile d'olive, un office national des huiles (ONH). Pour les vignobles, le secteur a continué à être sous la tutelle de l'Union des Centrales des Coopératives Viticoles (UCCV) qui a été déjà créé par les colons en 1947. Le secteur des dattes a été mis sous le monopole de la Société Tunisienne des Industries Laitières (STIL) et enfin, les importations alimentaires dirigées en monopole par l'Office Tunisien du Commerce (OCT) créé lui aussi en 1962. Sur le Plan de l'Industrie agroalimentaire, la So-



ciété Tunisienne des Industries Laitières a été créé en 1961 (entreprise publique) et un premier noyau d'industries de conserves alimentaires a été organisé par le premier groupement interprofessionnel de Tunisie, celui des conserves alimentaires (GICA), créée en 1962.

Ces structures ont contribué à l'augmentation de la disponibilité et de l'accès des Tunisiens aux denrées alimentaires.

1.1.1.2. Une politique dirigiste de développement agricole et rural (1971 - 1987)

Durant les années 1970 et 1980, le développement économique du pays s'est basé davantage sur le tourisme, les hydrocarbures et industries de transformation connexes, la transformation du phosphate et les industries manufacturières orientées vers l'export (grâce notamment à la fameuse « loi 72 »).

Dans ce processus de diversification des activités stratégiques, le développement agricole s'est notamment élargi au développement rural. Dans ce cadre, les terres domaniales, qu'elles soient gérées sous forme de coopératives de production ou directement par l'OTD, ont été appelées à jouer un rôle de régulateur du marché en fournissant des productions pour le marché intérieur (20%) particulièrement en produits de première nécessité (lait, viande, céréales, fruits et légumes). Néanmoins, à partir de 1982 jusqu'à 1986, le choix a été fait d'accélérer le processus de privatisation par la constitution de lots destinés à des techniciens ou pour ceux qui acceptent de démissionner de l'administration par la création de sociétés sur les terres des anciennes unités coopératives de production (UCP).

Les industries agro-alimentaires, de leurs côtés, étant tributaire d'une agriculture peu intensifiée, sont restées essentiellement sous la main de monopoles de l'Etat pour certains produits stratégiques depuis le temps des colons (huile d'olive, dattes, agrumes, etc.). Un noyau d'industriels pri-

vés a co-existé au même moment et parallèlement à ces monopoles permettant une transformation d'une partie de la production agricole locale ou importée et la diversification de l'offre des produits transformés.

1.1.1.3. Une politique d'ajustement structurel agricole « imposée » (1988 - 1996)

Au milieu des années 1980, la Tunisie a vécu une première grande crise socio-économique menant à un changement politique majeur (nouveau président). Dès 1988, pour retrouver ses équilibres budgétaires et financiers, la Tunisie a dû suivre, sous les pressions des donateurs, notamment du FMI, un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) orientant les réformes vers une libéralisation de l'économie nationale et une plus grande ouverture vers l'extérieur. La déclinaison du PAS pour le secteur agricole national était le Plan d'Ajustement Structurel Agricole « PASA ».

Le PASA s'articulait autour des composantes suivantes :

- La mise en œuvre d'une politique de libéralisation du commerce, des prix et de réduction des subventions ;
- La rationalisation de l'intervention de l'Etat avec un transfert progressif des activités de production et de commercialisation au secteur privé et coopératif ;
- L'amélioration de l'efficacité de la politique des dépenses et d'investissements publics ;
- L'amélioration des services d'appui au développement agricole ;
- La rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles ;
- Le renforcement des capacités d'analyse économique et financière et de suivi de la performance du secteur.

Sur près d'une décennie (1988-1996), l'impact le plus important du PASA a été le changement de l'environnement économique. En effet, les



règles du jeu économique ont été modifiées en laissant de plus en plus de champ au secteur privé. La politique de privatisation des terres domaniales a connu une réelle accélération à cette période et s'est renforcée par le développement de « sociétés de mise en valeur et de développement agricole » (SMVDA), de grandes exploitations louées pour des périodes de plus de 30 ans et financées par des capitaux externes. De 1986 à 1995, 45 SMVDA ont été créés sur une superficie de 87000 ha, soit 17 % des terres domaniales. En 1995, deux mesures ont été retenues, la généralisation de la location à des privés (SMVDA, lots de techniciens et jeunes agriculteurs) et la restriction de leur vente (loi de février 1995).

Par ailleurs, les opérateurs privés ont pris une part croissante au stockage et à la collecte des céréales, au commerce des semences et des engrais, ainsi qu'à l'exportation de l'huile d'olive.

Les productions végétales et de la pêche ont généralement augmenté avec des fluctuations liées aux aléas pluviométriques mais la tendance générale a été à la hausse. Les productions d'élevage ont augmenté de manière soutenue. L'évolution favorable s'explique par l'investissement, l'amélioration des rendements et l'extension des terres irriguées dont la contribution dans les productions agricoles a augmenté pour se situer à 35% en 1996. L'investissement agricole a été encouragé par des incitations directes, telles que la prime d'investissement et le crédit agricole ciblé et subventionné (dans le cadre du nouveau code d'incitation aux investissements, promulgué en décembre 1993).

Entre 1988 et 1996, la production annuelle moyenne du secteur agricole a progressé de 35% et le taux de croissance annuel moyen est monté à 5,3% par rapport à la décennie 1977-1986.

1.1.1.4. D'une politique de développement agricole et rural à une politique de développement de filières agroalimentaires (1997 - 2010)

Les formes de concession par la gestion des terres domaniales se sont poursuivies conduisant à la multiplication de SMVDA et de lots techniciens. A la fin 2001, la Tunisie comptait 145 000 hectares de SMVDA (226 sociétés), 50 000 hectares de lots de techniciens et seulement 15 000 hectares de lots attribués à des jeunes agriculteurs. Le reste, soit 210 000 hectares, était promis à la restructuration et, éventuellement, à la location à des capitaux privés. Il est important de souligner que les 226 SMVDA ont attiré des investissements de 250 millions de dinars tunisiens, soit une moyenne de 2 700 DT/hectare. ⁽²⁴⁾

Par ailleurs, la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix a été marquée par une orientation politique manifeste au niveau de l'Etat pour changer de paradigme en ramenant la réflexion stratégique aux filières agroalimentaires à la place de l'approche sectorielle classique. Le même période a été caractérisée par le lancement du programme de mise à niveau industriel qui donnera une impulsion majeure au développement des industries agroalimentaires après une focalisation sur l'intensification et l'investissement agricoles durant la décennie précédente.

A ce titre, les industriels agroalimentaires ont eu l'accord sur 414 dossiers de mise à niveau totalisant un investissement supérieur à 1 milliards de dinars sur la période 1996-2010.

En parallèle, une première stratégie de développement des industries agroalimentaires a été élaborée et exécutée dès 2006.

24. Gharbi M., 2002. L'intégration de l'aspect foncier dans les stratégies de la réduction de la pauvreté et le développement durable. Étude de cas : Tunisie », in Actes de l'atelier régional organisé par la Banque Mondiale, Tunis, avril 2002.



Enfin, un programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la mer a été décidé en 2006, sans réels avancements majeurs.

o Stratégie de développement et de promotion du secteur agroalimentaire 2006

Cette stratégie comporte des mesures spécifiques à certains produits : huile d'olive, sardine, dattes, vin, conserves et semi-conserves et lait et produits dérivés. Elle comporte également un certain nombre de mesures à caractère horizontal qui ont été répartis sur les quatre axes principaux suivants :

- Une meilleure organisation des campagnes de transformation ;
- Le renforcement de la qualité et de la sécurité alimentaire ;
- La promotion du partenariat, du développement technologique et du réseautage ;
- L'appui à la production et à l'exportation.

1.1.1.5. Politique de mise à niveau agricole et de développement de chaînes de valeurs (2011 - 2020)

En 2016, le nouveau code d'investissement (Art. 5, octobre 2016) marque le passage de la cessation de gestion vers l'appropriation des terres par les sociétés qui investissent en Tunisie. Les investissements étrangers dans les terres domaniales sont mis en place dans une logique de profit et non de développement, dans la mesure où la production est tournée vers l'exportation et donc profite peu à l'économie locale. Ses entreprises jouissent de tous les avantages fiscaux et du transfert des bénéfices.

Les efforts de l'Etat pour améliorer la productivité et la rentabilité des activités agricoles et agroalimentaires, ont produit des résultats assez satisfaisants durant les années 1990 et 2000. **Toutefois, le modèle de développement suivi a démontré**

des signes d'essoufflement majeurs en lien avec le développement des maillons consommation et industrie agroalimentaires dans les filières agroalimentaires.

Aussi, la distribution des produits agricoles et alimentaires a démontré des dysfonctionnements de plus en plus pesants. En effet, la multiplicité et l'opportunisme des intermédiaires au sein des filières stratégiques pour le pays ont rendu la spéculation importante. Leur effet sur la disponibilité et l'accès aux produits alimentaires est devenu considérable et parfois inquiétant surtout avec les difficultés de contrôle de la part des autorités publiques dans un contexte postrévolutionnaire.

Enfin, sous l'impulsion des bailleurs de fonds étrangers, la réflexion semble s'orienter de plus en plus en termes d'analyse de chaînes de valeurs, nationales ou territoriales.

1.1.2. Les politiques nutritionnelles et sociales

1.1.2.1. Les politiques nutritionnelles

Il convient de noter de ce qui précède que la politique de la sécurité alimentaire adoptée jusqu'à en Tunisie, s'est focalisée sur deux piliers de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité et l'accès. D'où la faiblesse, sinon l'absence, de stratégie et de politique nutritionnelle, particulièrement durant les dernières décennies.

Pourtant, la Tunisie s'est engagée très tôt dans la définition des politiques alimentaires et nutritionnelles. En effet, dès décembre 1956, à la demande du gouvernement tunisien, la FAO fit un bilan de la situation alimentaire et nutritionnelle de la population. En même temps, l'OMS enquêtait sur l'état nutritionnel dans le milieu scolaire pour repérer les carences nutritionnelles.

La situation des groupes vulnérables, en particu-



lier celle des enfants, était jugée inquiétante aux niveaux nutritionnel et sanitaire. La FAO et l'OMS avaient alors recommandé à l'Etat tunisien une planification de la production alimentaire et la création d'un service de nutrition à l'échelle nationale. Ces recommandations se sont concrétisées pendant les années 1960 par la création de cantines scolaires et par des actions de formation de cadres spécialisés dans le domaine.

Pour disposer d'un organe chargé de la mise en place et du suivi des politiques nutritionnelles d'une façon séparée de la planification et des politiques agricoles, l'Etat a créé l'Institut National de Nutrition (INN) en 1969. Il était chargé de mener des actions de recherche et de vulgarisation dans les domaines de la nutrition, de la diététique et de la technologie alimentaire.

Bien que l'Institut ait réussi à mener plusieurs actions de formation et de vulgarisation, le fait de vouloir y intégrer toutes les disciplines et fonctions qui concourent à l'alimentation et à la nutrition avec la complexité des parties prenantes en la matière a rendu la performance de ces travaux jusqu'à 1975 sujettes à plusieurs critiques. Après 1975, il a focalisé ses travaux sur la formation de nutritionnistes, le traitement clinique de certaines maladies et la vulgarisation via les médias (notamment via la fameuse mission de « Dr. Hakim »).

Le rôle de l'INN est resté concentré autour de ces activités jusqu'à maintenant.

L'éclatement des politiques agricoles et alimentaires et des politiques nutritionnelles opéré au milieu des années 1970 a conduit à une forme de cloisonnement et de coordination faible entre les départements chargés de la conception et de la mise en œuvre de ces deux politiques et ce à nos jours.

1.1.2.2. Les politiques de lutte contre la pauvreté

Cette composante est l'un des moyens privilégiés

utilisés par l'Etat en matière de lutte contre le chômage, l'exode rurale et les déséquilibres régionaux. Ces transferts ont toujours existé mais ils prennent une dimension de plus en plus grande. Ils ont même été renforcés depuis la mise en place du Plan d'Ajustement Structurel en 1988. Là encore, les analyses divergent à propos de l'efficacité de ces programmes. De la même manière que les subventions, les transferts réalisés par ces programmes en faveur des classes de revenus les plus faibles agissent indirectement sur la sécurité alimentaire (Khaldi et Naili, 1995)⁽²⁵⁾.

- **Les programmes d'aide et d'assistance** : il s'agit essentiellement d'aide alimentaire servie à diverses populations-cibles : les nourrissons et les enfants en âge préscolaire dans le cadre de l'action des Centres de Protection Maternelle et infantile (PMI) et les Centres de Santé de Base (CSB), les élèves du primaire à travers les cantines scolaires, les jeunes filles rurales à travers les centres de formation et les travailleurs des chantiers régionaux sous forme de complément de salaire.

Des aides en espèces sont également accordées au titre du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) mis en place comme mesure d'accompagnement au Plan d'Ajustement Structurel. Des programmes d'assistance plus orientés vers le soutien sous forme d'actions productives existent aussi : le Programme de la Famille Productive depuis 1981, le Programme des Potagers Familiaux datant de 1985 et le Programme tuniso-italien de Lutte contre la Pauvreté lancé en 1986.

Leur démarche est différente en ce sens qu'ils visent à créer une dynamique productive, en apportant un petit capital de départ, des moyens de production et un certain encadrement.

- **Les programmes régionaux de développement** : les plus importants sont le Programme Régional de Développement (PRD) et le Pro-

25. Khaldi R. Et Naili A, 1995. Analyse des politiques de la sécurité alimentaire en Tunisie. In : Padilla M. (ed.), Le Bihan G. (ed.). La sécurité alimentaire en Méditerranée. Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 91-109. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 26. <http://om.ciheam.org/om/pdf/a26/CI951143.pdf>



gramme de Développement Rural Intégré (PDRI). Le premier existe depuis 1973, le second a été initié en 1984. Leurs actions sont diversifiées et touchent à la création d'infrastructures, d'équipements collectifs et au lancement ou à la consolidation d'actions productives Individuelles.

La population pauvre, surtout en milieu rural, constitue la population-cible de ces programmes. Ils mobilisent des ressources très importantes et leur administration est devenue de plus en plus complexe.

Le PRD intervenait dans trois directions :

- La formation professionnelle de jeunes ruraux ;
- La création et la consolidation d'emplois par l'octroi de prêts et de subventions ;
- L'amélioration des conditions de vie.

Le PDRI intervenait dans les mêmes domaines à l'exception de l'axe formation professionnelle.

1.1.2.3. Les politiques de subvention et de maîtrise de l'inflation

La politique des prix des produits alimentaires est un élément permanent de la politique économique tunisienne. Selon les travaux de khaldi et Naili (1995), on peut distinguer trois périodes dans l'évolution de la politique des prix.

- **Le blocage des prix et des salaires (1960-1970) :** au cours de cette période, la politique de l'Etat en matière de prix à la production consistait en la fixation et le maintien des prix des produits agricoles à un niveau bas. Cette maîtrise des prix a été possible grâce à une conjoncture favorable des marchés internationaux qui a permis d'importer à bas prix certains produits (céréales, huile de soja, etc.). D'un autre côté, cette politique a permis de maintenir les salaires à un bas niveau.
- **La mise en place des subventions (1970-1984) :** en 1971, la Caisse Générale de Compensation (CGC) est créée pour gérer un système de

subvention des prix à la consommation et, dans une moindre mesure, du prix de certains intrants au niveau de la production agricole. Les recettes de la CGC provenaient de taxes spéciales sur les produits pétroliers. Les produits subventionnés sont les céréales, le lait, l'huile, le sucre, la viande bovine importée, le maïs et les tourteaux de soja (destinés à l'aviculture industrielle), le thé et le café. Les céréales représentent 70% des dépenses de la CGC.

Les subventions ont permis de contenir la hausse des prix des produits alimentaires à 6%, malgré l'accroissement des prix internationaux des produits importés et des prix à la production.

Dans le contexte difficile du début des années 1980, on assiste en plus à une baisse de la production pétrolière en même temps qu'à une diminution des prix

sur les marchés mondiaux. À partir de 1983, on observe une baisse des recettes de la CGC et une hausse brutale de son déficit.

En 1984, le gouvernement tente d'introduire des ajustements dans le sens de la hausse des prix des produits céréaliers subventionnés (pain, semoule, et pâtes alimentaires). Il se heurte à une opposition violente et de masse.

- **La quête de l'efficacité (1984-1994) :** à partir de 1984, un débat s'instaure sur la question des subventions, sur l'équité et sur l'efficacité du système. Des positions contradictoires sont développées, allant de la non-remise en cause de la gestion de la CGC à sa suppression pure et simple.

En 1986, la situation économique et financière du pays se dégrade, le chômage s'aggrave et l'inflation atteint des niveaux record. L'Etat opte pour un Plan d'Ajustement Structurel avec l'appui du FMI et des grands bailleurs de fonds internationaux. Parmi les orientations principales de l'ajustement structurel figurent la réduction des dépenses publiques et la compression de la demande. Ce qui



s'est traduit par des modifications dans la gestion de la CGC. Le principe du maintien de la politique des subventions n'a pas été remis en cause. Toutefois, plusieurs ajustements à la hausse ont été opérés au niveau des prix à la consommation d'une manière moins brutale qu'en 1984.

Certains produits ne figurent plus dans la liste des produits subventionnés (comme les viandes). D'autres verront une élimination graduelle de la subvention. Il s'agit, en particulier, des produits jugés moins sensibles : sucre, céréales destinées à l'alimentation animale et engrais. Les seuls produits qui continuent après à être subventionnés sont les céréales d'alimentation humaine, l'huile de graine et le lait.

Les prix à la production ont connu plusieurs ajustements, certains prix ayant même été totalement libérés (prix des viandes ovine et bovine). **La gestion de la CGC pose toujours des problèmes pour les finances publiques et aussi sur le plan social et politique, d'autant plus que depuis 1987 les dépenses de la Caisse sont budgétisées.**

Les responsables de cette politique s'interrogeaient déjà à cette période sur l'efficacité du système. Au moins sur trois aspects :

- Globalement, la CGC semblait favoriser la consommation (voir le gaspillage parfois) des produits riches en calories (glucides et lipides végétales). La répartition de la subvention par produit montrait qu'elle a davantage profité aux ruraux pour les produits caloriques et plutôt aux urbains pour les produits riches en protéines animales (lait, viandes et œufs) ;
- Les classes de revenu les plus élevées profiteraient plus de la subvention, étant donné leurs dépenses en termes absolus.

La même situation perdurait jusqu'à nos jours. Plus récemment, une étude de l'Institut National de la Statistique sur l'impact des subventions ali-

mentaires sur la pauvreté (2013)⁽²⁶⁾ a démontré qu'en 2010, seules 9,2 % **des subventions sont orientées aux ménages les plus démunis, 60,5 % aux ménages de la classe moyenne, 7,5 % à la population aisée, alors que 22,8 % sont transférés hors ménages, notamment vers les entreprises de restauration hors foyer.** Les analyses ont aussi confirmé que pour la population défavorisée, environ 28,6% de la valeur apport calorique total et 25,4% de la valeur apport protéique total proviennent de la subvention des produits de base. **On conclut que l'état nutritionnel des ménages tunisiens dépend fortement des subventions alimentaires.**

Selon la conjoncture internationale et nationale, le budget de l'Etat continue à subir à des niveaux différents la lourdeur de la subvention accordée aux produits de base alimentaire. Ce point sera traité plus en détail dans la partie indicateurs rétrospectifs de la sécurité alimentaire.

1.1.3. Les politiques de préservation des ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques

1.1.3.1. Politique de l'eau

La Tunisie a hérité de 4 barrages d'une capacité globale de 383 hm³ depuis la période coloniale, à savoir : (Barrage Kébir (1925), Barrage Beni Metir (1954), Barrage Mellegue (1955), Barrage Medjerdah (1957).

Après l'indépendance, l'intérêt à la mobilisation des eaux via de nouveaux barrages a repris durant les années 1960 et a donné naissance au début des années 1970 à quatre plans directeurs pour les grandes régions hydrauliques du pays.

Ces Plans Directeurs ont consacré l'option pour les grands barrages et le transfert des eaux du Nord vers les grandes régions utilisatrices. Selon le bilan établi en 1986, le total mobilisé par les grands barrages en eau de surface serait de 1 275 hm³.

26. INS, 2013. Analyse de l'impact des subventions alimentaires et des programmes d'assistance sociale sur la population pauvre et vulnérable. <http://www.ins.tn/publication/analyse-de-l'impact-des-subventions-alimentaires-et-des-programmes-d-assistance-sociale>



A côté de ces barrages, d'autres formes de mobilisation existaient mais sont d'un apport marginal, à l'instar des lacs collinaires (ou gouvernorat de Bizerte ou dans la Haute-Medjerdah). Au total, les lacs collinaires mobilisaient 9 hm³ en 1986.

Durant la décennie 1990-2000, la Tunisie a davantage intensifié les efforts de mobilisation des ressources en eau. En effet, une première stratégie nationale de mobilisation des ressources en eau a été conçue et mise en œuvre dont l'objectif principal est la mobilisation de 85% du potentiel de ressources en eau, et ce à travers :

- La réalisation de forages de reconnaissance et d'exploitation et de piézomètres de contrôle et de suivi ;
- L'amélioration et le développement des réseaux de mesures et de suivi des ressources en eau ;
- La création de 21 barrages, 203 barrages collinaires et 580 lacs collinaires.

Ces efforts ont permis de mobiliser près de 4 655 Mm³, soit près de 90% des eaux mobilisables dès 2006.

Durant la décennie 2005-2015, les ressources mobilisées ont continué de progresser pour atteindre 95% du potentiel mobilisable en 2010 et 97% en 2015.

Parallèlement à cette mobilisation des ressources en eau conventionnelles, le développement des ressources en eau non conventionnelles est devenu une question d'actualité, notamment ces dernières années avec 3 pistes majeures :

- La réutilisation des Eaux Usées Traitées (EUT) ;
- Le dessalement des eaux saumâtres y compris l'eau de mer ;
- La recharge artificielle des nappes.

Des projets ont été déjà initiés dans ces 3 voies et figurent dans les stratégies de l'eau de la Tunisie.

1.1.3.2. Politiques de lutte contre les effets des changements climatiques

L'érosion des sols et la désertification sont deux phénomènes qui caractérisent le paysage agricole national et impactent fortement la productivité des terres arables nationales.

A l'indépendance, la carte de l'érosion faisait apparaître que les terres érodées couvraient une superficie de 3 millions d'Ha, dont 1,5 millions d'Ha gravement affectés. On estimait à l'époque les pertes annuelles de sols suite au phénomène de l'érosion à 10000 ha annuellement. Certaines estimations allaient même jusqu'à 25000 Ha/an.

Dans ce contexte, la Tunisie a entamé des efforts d'aménagement des grands versants dès les années 1960 et des projets de conservation des eaux et du sol jusqu'au début des années 1980.

En 1984, une direction de conservation des eaux et du sol a été créée au sein du Ministère chargé de l'Agriculture avec des ramifications régionales sous forme d'arrondissement au sein des CRDA. En 1986, le code de conservation des eaux et du sol fut promulgué et en 1991, une stratégie nationale de conservation des sols couvrant la décennie 1991-2000 a été mise en œuvre. Elle visait la préservation d'un million d'Ha entre 1991 et 2000. Cette stratégie reposait sur les objectifs stratégiques suivants :

- Réduire la perte des terres agricoles ;
- Améliorer la fertilité des sols ;
- Récupérer les terres propres à la culture via l'installation des jessours ;
- Prolonger la durée de vie des barrages.

Toutefois, malgré ces efforts et les investissements entrepris, les terres érodées ont continué à progresser pour dépasser les 5 millions d'Ha durant les années 2000.

La fertilité des sols semble en même temps reculer comme l'a montré l'étude des sols réalisé en 1996⁽²⁷⁾.

En 2001, une deuxième stratégie a été mise en place couvrant la décennie 2001-2011. Elle a contribué à réduire les terres agricoles altérées par les érosions de manière à maintenir le stock de terres cultivées autour de 4,8 millions d'Ha et les terres de parcours à 4 millions d'Ha.

Toutefois, les menaces continuent de peser lourd sur les sols en Tunisie étant donné que 46 %⁽²⁸⁾ des cultures sont réalisées sur des terres à fertilité limitée ou très faible, et près de 1100 000 ha sont cultivés sur des terres sensibles à l'érosion.

1.1.3.3 Ratification de la Convention cadre des Nations Unies

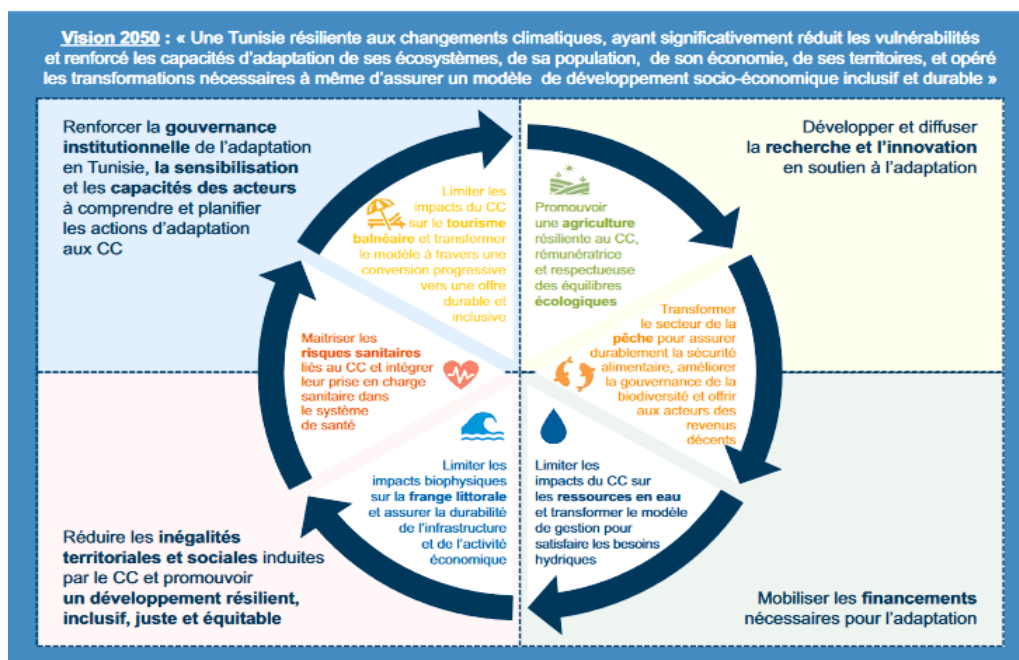
La Tunisie, compte tenu de son climat intrinsèquement caractérisé par une variabilité prononcée et une grande aridité verra les forçages du changement climatique accroître la vulnérabilité du

pays tant au niveau socio-économique qu'au niveau environnemental.

Consciente de ces enjeux, la Tunisie a été parmi les premiers pays à avoir ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) depuis 1993 et le Protocole de Kyoto en 2002. Depuis, de nombreuses initiatives ont été entreprises par les autorités tunisiennes avec l'appui de la coopération internationale. Néanmoins, ces activités aussi multiples et variées soient-elles, nécessitent aujourd'hui une mise en cohérence et par voie de conséquence la mise en place d'une Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC, 2012).⁽²⁹⁾

Par ailleurs, la Tunisie vient d'élaborer en 2022, une nouvelle stratégie de neutralité carbone et de résilience au changement climatique à l'horizon 2050.

Cette stratégie se base sur la vision et les axes stratégiques suivants :



Source : stratégie de neutralité carbone et de résilience au changement climatique à l'horizon 2050

27. MARHP - Elaboration de la nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles / Rapport final de la nouvelle stratégie

28. ITES, Revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie, 2017

29. GIZ, Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, 2012. Stratégie Nationale sur le Changement Climatique,

intelligent de l'offre et de la demande mais grâce à un recours fort aux ressources financières de l'Etat (subvention à la production, compensation, etc.) ;

- Un pouvoir d'achat maintenu par une politique contrôlée des prix couplée à des augmentations salariales et à un fort investissement dans des mécanismes artificiels de régulation des marchés.

II. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La révision des indicateurs a porté sur leur élargissement en incluant les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. Plusieurs études ont traité ces dimensions plus ou moins en détail (SOLIDAR et PAM, 2020; ITES, 2017⁽³⁰⁾; etc.). D'autres ont même intégré les composantes sociales de lutte contre la pauvreté, comme élément essentiel de l'évaluation de la sécurité alimentaire (INS, 2013⁽³¹⁾; Khaldi, 1995⁽³²⁾, etc.).

II.1. Macro-concept 1 : Disponibilité alimentaire

La contribution du secteur agricole au PIB tunisien est à la baisse. Elle est passée de 20,8% en 1965 à 10,2% en 2020 atteignant 13,5% en comptabilisant le secteur agro-alimentaire. Depuis 2011, son évolution reste favorable de +2,8% en moyenne contre une évolution moyenne de 1,4% pour le secteur agro-alimentaire (INS).

Les performances du secteur agricole dépendent de plusieurs facteurs naturels et structurels qui influent directement sur les disponibilités alimentaires.

i) Ressources naturelles

Si le stock de terres cultivées et de parcours a été maintenu grâce aux investissements lourds de conservation des eaux et du sol, la fertilité de ces dernières semble continuer de baisser au cours du temps.

Par ailleurs, durant les vingt dernières années, plusieurs études sur l'impact de la salinisation des sols, notamment dans les périmètres irrigués, et sur l'impact de l'érosion ainsi que la désertification ont été conduites. Elles indiquent (avec de légères variations d'une étude à l'autre) que :

- L'érosion hydrique qui affecte le Nord et le centre du pays menace à des degrés différents 2,6 Millions d'ha dont plus de 1 million d'ha est touché par une érosion forte à moyenne ;
- Dans le centre et le Sud l'érosion éolienne, conjuguée avec l'érosion hydrique, affecte d'une façon forte à moyenne environ 5,5 millions d'ha (source : Stratégie de lutte contre la désertification) ;
- Pour la Tunisie méridionale, 25% des terres productives subissent une forte désertification et 40% une désertification moyenne ;
- La salinisation secondaire affecte à des degrés différents plus de 30% des terres irriguées, soit autour de 100 000 ha concentrés dans les grandes plaines alluviales (Basse, Moyenne et Haute vallée de la Medjerda, le Kairouanais) et les oasis.

La superficie agricole utile est estimée à 5,3 millions d'Ha dont 4,9 millions d'Ha (93%) labourables (SAU), le reste (387 300 Ha) étant des terres de parcours et de pâturages.

L'enquête agricole 2004-2005⁽³³⁾ montre que les terres labourables sont restées presque stables avec quelques changements mineurs dans l'occupation du sol.

Les ressources en eau du pays sont limitées en raison des faibles pluviométries, mais surexploitées par le secteur agricole qui utilise

30. ITES, 2017. Revue stratégique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Tunisie.

31. INS, 2013. Analyse de l'impact des subventions alimentaires et des programmes d'assistance sociale sur la population pauvre et vulnérable. <http://www.ins.tn/publication/analyse-de-l'impact-des-subventions-alimentaires-et-des-programmes-d'assistance-sociale>

32. Khaldi R. Et Naili A, 1995. Analyse des politiques de la sécurité alimentaire en Tunisie. In : Padilla M. (ed.), Le Bihan G. (ed.), La sécurité alimentaire en Méditerranée. Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 91-109. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 26. <http://om.ciheam.org/om/pdf/a26/C1951143.pdf>

33. Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005 Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques



80 % de ces ressources. Selon des chiffres officiels, l'eau souterraine est prélevée à hauteur de 3,745 milliards de mètres cubes. Dans le détail, les nappes phréatiques (914 millions de mètres cubes (m³), sont exploitées au fort taux de 118,7%, la nappe profonde (1 922 m³) à hauteur de 134,3% et les nappes profondes non renouvelables (fossiles 909 m³) à hauteur de 130,2%. Ce qui est considérable. A l'origine les forages anarchiques ou illicites.

Le volume de l'eau par surexploitation des aquifères est estimé à 480 Mm³/an, soit 24 % des prélèvements totaux d'eaux souterraines. Par ailleurs, les eaux sont affectées à des degrés divers par la salinité.

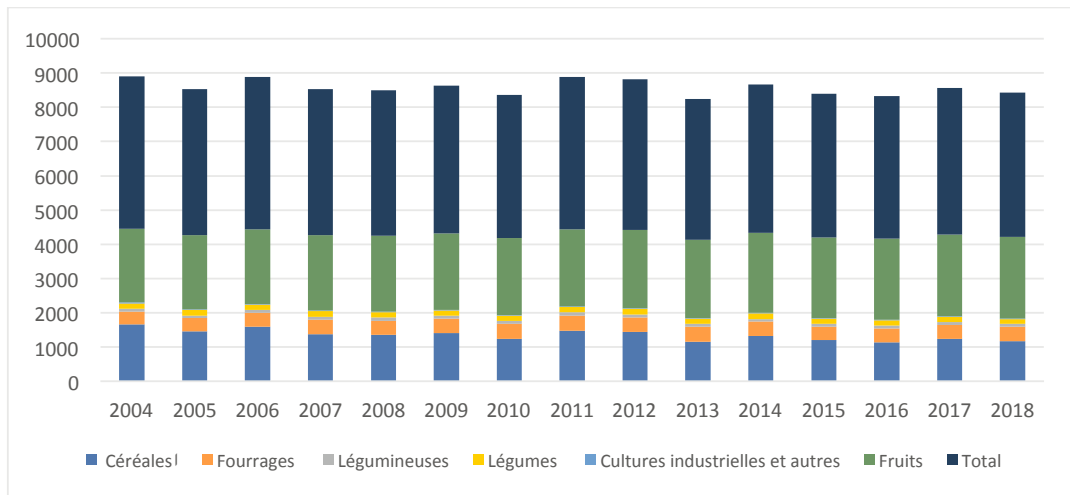
L'utilisation à grande échelle des eaux moyennement à fortement salées en irrigation affecte

les rendements des cultures, mais risque de dégrader sur le long terme et d'une manière souvent irréversible la structure des sols irrigués. Ce phénomène est accentué par l'excès d'eau ou hydromorphie.

ii) Production agricole

La SAU est répartie en moyenne à raison de 56% d'arboriculture (Fruits et olives), 27% de céréales, 10% de fourrages, 4% de légumes, 2% de légumineuses et 0,4% de cultures industrielles pour lesquelles on enregistre entre 2010 et 2018 seulement un accroissement pour l'arboriculture (6%) contre une réduction de 6% pour les céréales, 5% pour les légumes et 3% pour les fourrages.

Fig.5 : Evolution de la superficie cultivée par culture (1000ha)

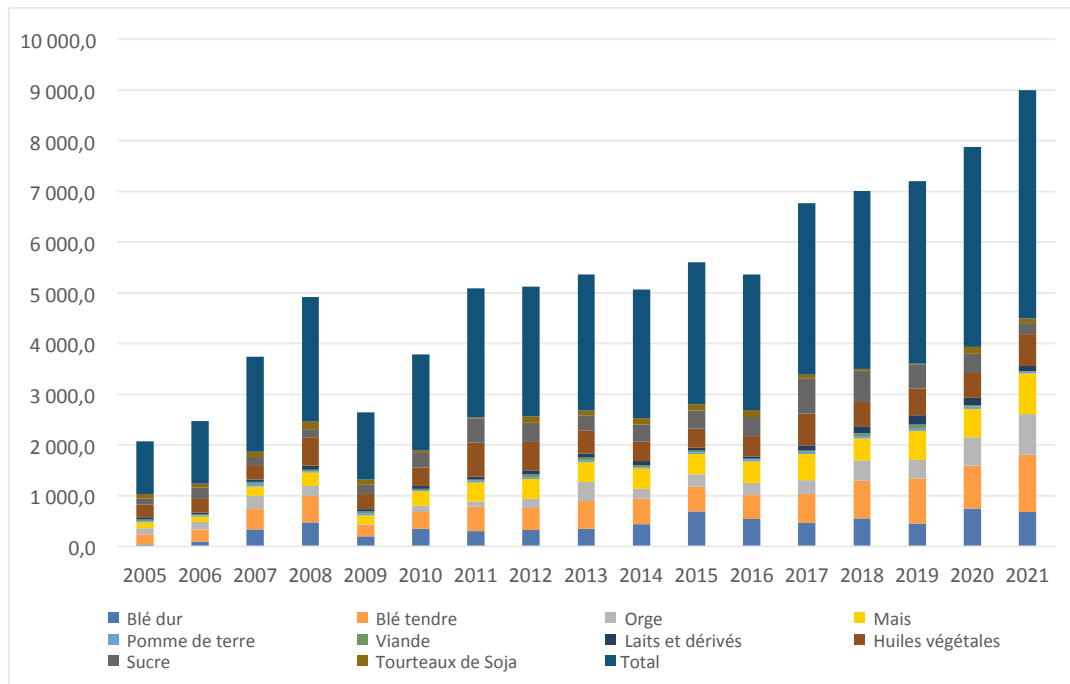


Source : Données ONAGRI

Par ailleurs, si l'ensemble des besoins en produits agricoles est couvert par la production nationale à raison de 70%, la Tunisie demeure très dépendante des marchés mondiaux pour répondre à une demande croissante, notamment de céréales, d'huiles végétales et de sucre.

Les céréales (blé dur et tendre, orge), principal constituant du régime alimentaire des Tunisiens, accaparent la part la plus importante de la valeur des importations (65% en moyenne) suivies des sucres et des huiles végétales.

Fig.6 : Evolution des importations des principaux produits alimentaires (MD)



Source : Données INS

Les importations de ces produits de base croient à un rythme de 48,7%, 73,2% et 41,5% respectivement pour les céréales, l'huile végétale et le sucre (Annexe 2), conduisant au déficit chronique de la balance alimentaire et ce, malgré la hausse des exportations de l'huile d'olive (+33,2%), dont le prix moyen a connu une forte amélioration de 32,1% (ONAGRI).

iii. Le Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture

Le potentiel halieutique Tunisien s'étend sur 2290 km, entre côtes et rivages, renfermant 40 ports de pêche, deux étant en cours de construction. La Pêche occupe une place prépondérante sur le plan socio-économique. Il s'agit d'une activité largement ancrée dans la culture et les traditions tunisiennes, plus particulièrement auprès des populations littorales.

Le secteur halieutique joue un rôle important

dans le développement économique et social de la Tunisie étant donné ses contributions significatives au PIB, à la création d'emplois, à l'équilibre de la balance commerciale, à la sécurité alimentaire et nutritive et à l'investissement. En effet :

- Le secteur contribue à hauteur de 8% à la production agricole et bénéficie de 11% de l'investissement agricole ;
- Au niveau social, la pêche et l'aquaculture emploient environ 100 000 personnes (emplois directs et indirects) dont 54 000 pêcheurs (emploi direct) ;
- Les exportations représentent 13% des exportations agroalimentaires (2018) et en moyenne 43% de la production nationale. Par ailleurs, ce groupe occupe le 10e rang dans les exportations agricoles ;
- Les importations ne portent que sur certains produits de niche restreinte. Les échanges de produits de la pêche contribuent significativement à



l'équilibre de la balance commerciale, grâce aux soldes positifs tout au long de la période 2008-2018.

Confronté à une « raréfaction » des espèces et surtout à une demande croissante, le secteur de l'aquaculture a pris de l'ampleur en Tunisie puisque la production est passée de 3400 tonnes en 2007 à 21 768 tonnes en 2018, ce qui représente environ 16% de la production nationale de produits de la pêche.

Au total, 41 sites sont installés et génèrent 2000 emplois (directs & indirects). Il est d'ailleurs prévu que la production atteigne 45 000 tonnes en 2030. Mais, d'ores et déjà, des questions de fond se posent dont la plus prégnante est celle relative à l'interaction de cette activité avec le milieu et surtout son intégration dans un plan durable d'aménagement côtier.

En 2018, la pêche et l'aquaculture représentaient un chiffre d'affaires de 1221 millions de dinars pour une production de 134 mille tonnes.

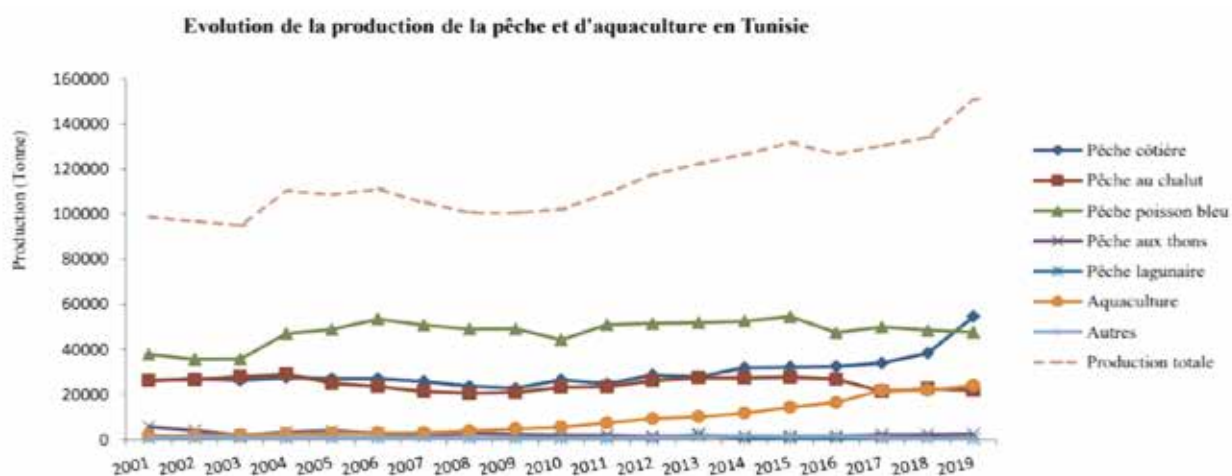
Les résultats du secteur halieutique sont marqués sur la longue période par :

- Une augmentation du volume de la production halieutique, attribuable surtout à la production aquacole ;
- Les fortes augmentations des valeurs, résultant notamment de la hausse des prix moyens ;
- Une tendance à la stagnation du volume des exportations ;
- Une tendance à la baisse du volume des importations ;
- Une balance commerciale excédentaire.

La production, estimée en 2018 à environ 134 mille tonnes, s'inscrit en progression sur la longue période, grâce à l'évolution remarquable des produits aquacoles dont la part dans la production halieutique est passée de 3% en 2008 à 17% en 2018.

Les captures ont quant à elles progressé à un rythme faible, mais qui dépasse les exigences d'une exploitation rationnelle des ressources ; le dérapage ayant commencé en 2011, avec l'expansion de la pêche anarchique dans un contexte post-révolution.

Fig.7 : Evolution de la production de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie



Source : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA)

La production de produits de la mer transformés, constituée principalement des conserves de thon et de sardine et des semi-conserves d’anchois, est

estimée à environ 15.000 tonnes par an, avec une progression pour les conserves de thon et d’anchois et une régression pour les conserves de sardines.

Tableau 2 : Production, Exportation et Importations des Produits de la Pêche et de l’Aquaculture

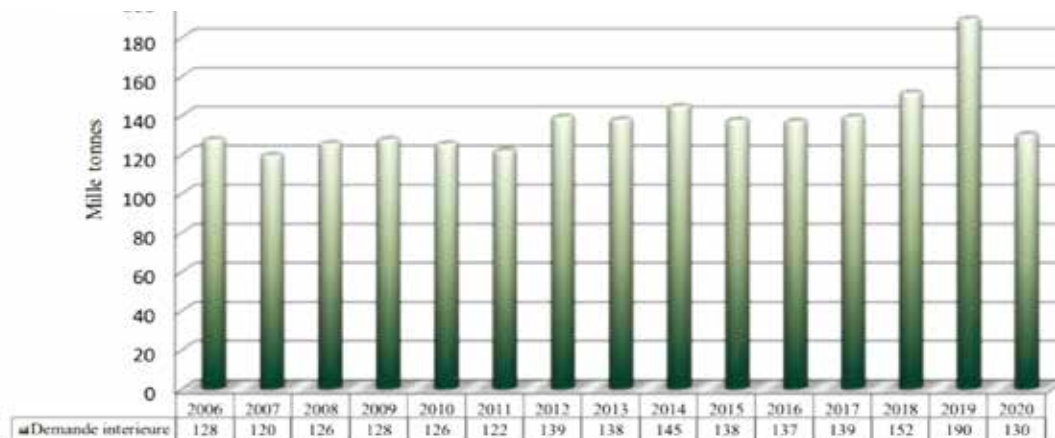
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Production							
- En 1000 T	118	122	127	132	127	130	134
- En MD	466	540	637	736	828	1 015	1 221
Exportation							
- En 1000 T	25,3	21,4	21,1	20,8	20,9	20,3	27
- En MD	292,2	285	300,7	326,5	339,9	410,4	527,4
Importation							
- En 1000 T	47,1	37,3	39,5	26,9	31,5	29,5	44,9
- En MD	128,1	121,6	128,1	110,7	147,0	159,9	248,6
Balance commerciale (X-M) et Taux de couverture (T/X)							
- X-M	164,1	163,4	172,6	215,8	192,9	250,5	278,8
- X/M	228%	234%	235%	295%	231%	257%	212%

Source : Statistiques du Commerce Extérieur

L’estimation de la consommation apparente des Produits de la Pêche et de l’aquaculture par habitant en Tunisie faite par la FAO est de 12kg environ, soit une moyenne bien en deçà de la moyenne mondiale (20.4 kg/habitant) et des niveaux observés dans les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Les enquêtes consommation réalisées par l’INS estiment la consommation par habitant et les dépenses des ménages par observation directe, et avancent des taux inférieurs à ceux de la FAO et surtout une baisse en 2015, avec une répartition régionale très déséquilibrée, puisque la consommation dans les régions intérieures ne dépasse pas 1,5 Kg/habitant/an.

Fig.8 : Evolution de la demande intérieure des produits tunisiens de la pêche



Source : ONAGRI - DGPA



Enfin, il y a lieu de souligner qu'une Stratégie Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture a été mise en place afin d'assurer le développement durable du secteur et d'améliorer ses performances, en relation avec : (i) La lutte contre la pêche anarchique et la préservation des richesses halieutiques ; (ii) L'exploitation responsable et rationnelle des pêcheries ; (iii) L'amélioration de la qualité.

iv. Le secteur des industries alimentaires

Le secteur des industries agroalimentaires est le 2ème secteur industriel sur les plans de la production et de la valeur ajoutée. Il contribue à environ 3% du PIB. Ce secteur représente aussi 20% du tissu industriel et se trouve en 2ème position après le secteur textile et habillement. Il emploie plus 14% de la main d'œuvre industrielle et c'est le 3ème plus grand employeur industriel en Tunisie. En effet, c'est un secteur stratégique et vital reposant sur 4 critères :

- La valorisation de la production agricole ;
- La sécurité alimentaire ;
- La qualité et la sécurité sanitaires ;
- Le développement régional.

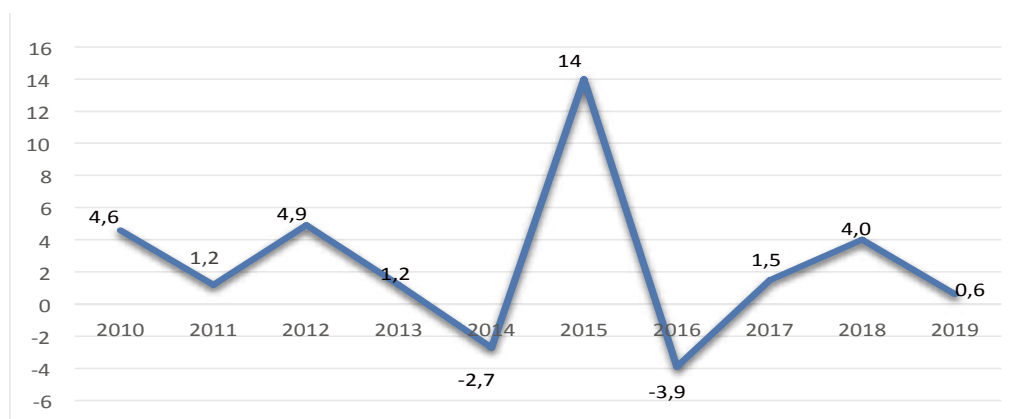
En 2020, les industries agroalimentaires IAA comportent 1071 entreprises de plus de 10 emplois re-

présentant 20,4% du tissu industriel manufacturier en Tunisie. 207 de ces entreprises sont totalement exportatrices (19,3% du total secteur) et 864 sont autres que totalement exportatrices. Ce secteur emploie 76370 personnes, soit 14,6% du total de l'emploi industriel. Etant un maillon fort de l'industrie en Tunisie, le secteur des IAA n'a cessé d'attirer les nouvelles créations d'entreprises.

- **La production et la Valeur Ajoutée** : en 2019, le secteur des IAA a accusé un recul de 14,8% de la production par rapport à 2018. En effet, ce secteur est fortement dépendant des aléas climatiques, de la saisonnalité et de la production agricole annuelle.

La part de la valeur ajoutée des IAA dans les industries manufacturières a atteint plus de 20% en 2015 car la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a faiblement augmenté par rapport au montant de la valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire. Mais durant les 4 années suivantes, la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a été plus élevée que celle de l'industrie agroalimentaire et par conséquent la part de la valeur ajoutée dans les industries manufacturières a diminué pour atteindre uniquement 19% en 2018. En valeur absolue, la valeur ajoutée des IAA a faiblement augmenté avec un taux de moins de 10% les trois dernières années.

Fig 9. Evolution de la Valeur Ajoutée (prix de l'année précédente en %)

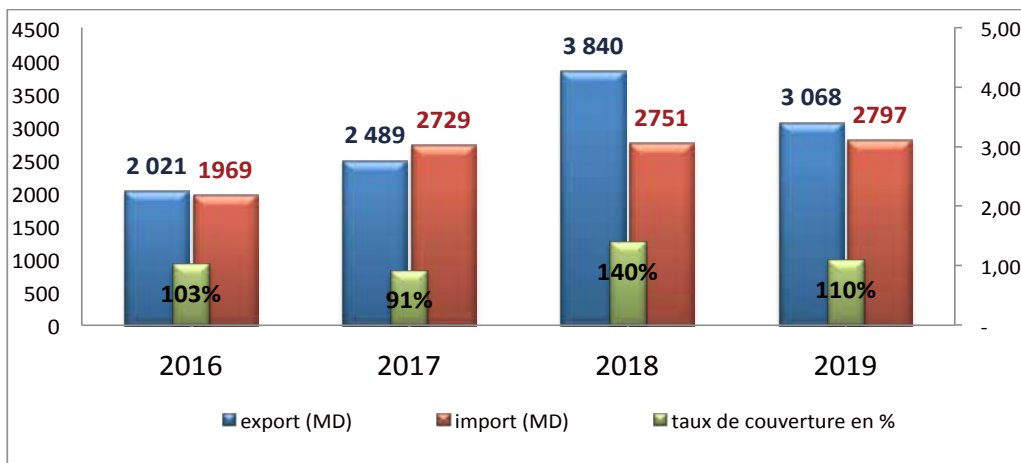


Source : Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

- **Le commerce extérieur et les investissements** : le taux de couverture de l'industrie agroalimentaire est toujours supérieur à 1 sauf pour l'année 2017 durant laquelle les impor-

tations étaient supérieures aux exportations. Ceci peut être expliqué par l'augmentation des cours des matières premières importées : blé, sucre, huiles, etc.

Fig 10. Evolution de la balance commerciale alimentaire

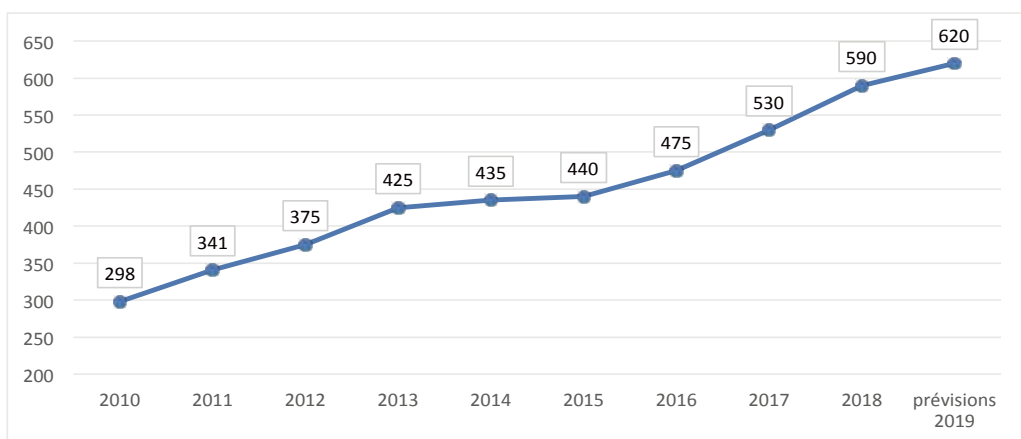


Source : Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

Du côté des investissements, le secteur des IAA accaparait en 2019 la plus grande part des investissements avec 702,3 MDT, soit environ 24% du total de l'investissement industriel dont 47% sont destinés aux projets de créations d'en-

treprises. Ce montant des investissements résulte d'une baisse annuelle de 32,1% des investissements. Malgré ces derniers, une baisse de 52,6% des investissements dans le cadre des industries totalement exportatrices a été constatée.

Fig 11. Evolution des Investissements (prix courant en MD)



Source : Ministère de l'Industrie, des mines et de l'Energie



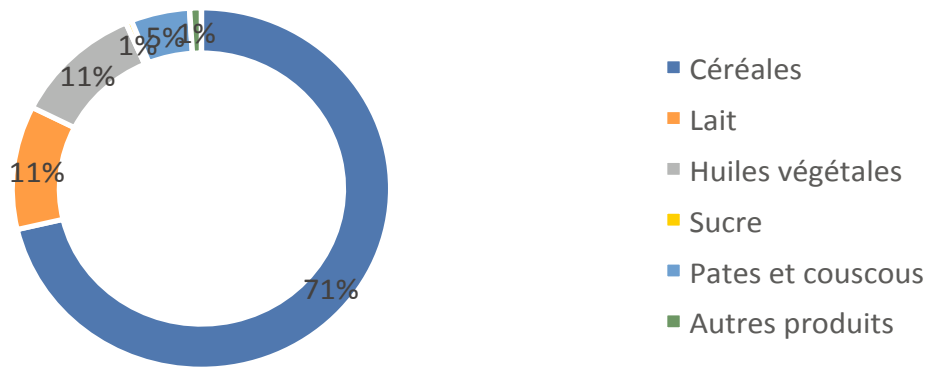
v. Mécanismes de régulation des disponibilités

Le système actuel des subventions alimentaires repose essentiellement sur différents mécanismes de compensation des coûts d'importation, de transformation et de commercialisation des produits par rapport à des prix de cession administrés.

Les produits bénéficiant de la subvention de l'Etat sont les céréales, les huiles végétales, le lait et le sucre.

L'ensemble des subventions des céréales accaparent près de 76% des subventions alimentaires et les huiles végétales 11%.

Fig 11. Evolution des Investissements (prix courant en MD)

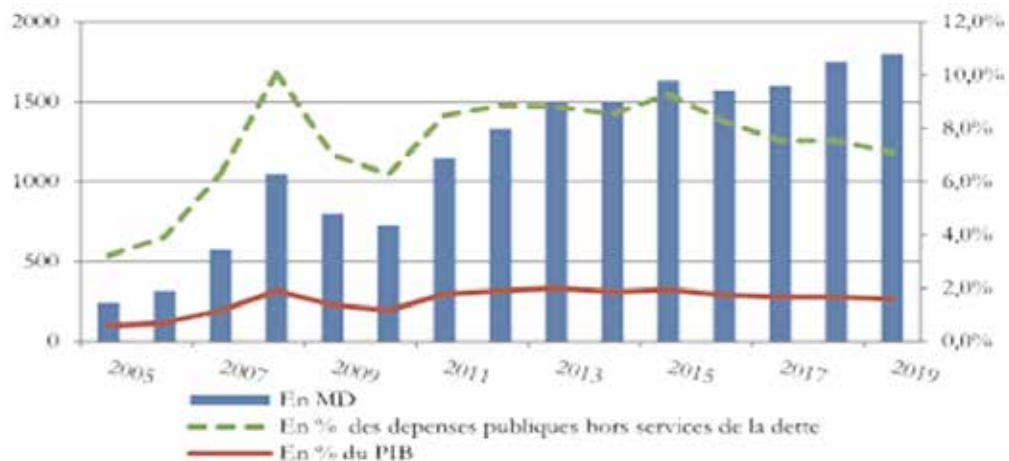


Source : Ministère de l'Industrie, des mines et de l'Energie

L'évolution de l'ensemble des subventions alimentaires n'a cessé de progresser ces dernières années dans un contexte budgétaire difficile, caractérisé par un déficit public important et un en-

dettement public qui ne cesse de croître. Le poids moyen de ces subventions dans le PIB a augmenté de 1.3% entre 2007-2010 à 1.8% du PIB entre 2011-2019.

Fig.13 : Evolution des dépenses de la CGC en MD, 2005-2019



Source : Données de la Banque Centrale de Tunisie



La CGC est devenue aujourd'hui un mécanisme de régulation à double tranchant, d'un côté, elle maintient les prix dans un niveau acceptable pour les citoyens au prix d'une pression sur le budget de l'Etat et de l'autre, elle maintient une distorsion des prix accentuant un fonctionnement non optimal dans plusieurs filières alimentaires (dérivés de céréales, lait, etc.) limitant ainsi leur développement.

Depuis 2011, dans un contexte post-révolution, le débat sur la Caisse Générale de Compensation refait surface à l'occasion des discussions de chaque loi de finance. Ce débat est en grande partie impulsé par les difficultés croissantes au niveau des finances publiques mais aussi sous l'effet des pressions exercées par les organisations internationales, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Ces organisations préconisent, en effet, l'élimination des subventions alimentaires supposées inefficaces et de les remplacer par des « programmes sociaux exclusivement destinés aux pauvres et nécessiteux ». Éliminer les subventions alimentaires et contrôler les salaires dans le secteur public permettraient, selon le FMI, de libérer des ressources pour plus d'investissement public.

Vi. Capacités de stockage et besoin de transformation

D'une façon générale, le pays souffre d'une insuffisance chronique au niveau des capacités de stockage, limitées à 3 mois.

Ce problème de stockage se pose également pour d'autres produits de base à l'instar des pommes de terre dont les capacités, selon le GIL, restent limitées à 10000T/an assuré par le GIL et 30000T par les privés.

Face à une surproduction notable et structurelle dans certaines filières agricoles (dattes, olives, tomates, agrumes, etc.), le secteur des IAA mobilise davantage de moyens pour créer de nouvelles uni-

tés industrielles de transformation afin de valoriser les récoltes et faciliter la conquête de nouveaux marchés à l'export. Ces filières sont restructurées au niveau des principaux bassins de production à travers l'implantation de nouvelles unités industrielles de transformation et de plateformes logistiques au niveau des régions pour valoriser les produits agricoles et optimiser les circuits de conditionnement et de distribution.

A l'origine, ces industries étaient naturellement très dépendantes de l'agriculture et se limitaient le plus souvent à de simples activités de conditionnement et de stockage. Ce schéma est longtemps resté dominant, jusqu'à ce que les procédés se perfectionnent et que des services diversifiés se développent. Les IAA s'éloignent maintenant d'une simple gestion de la production agricole.

II.2. Macro-concept 2 : Accès aux denrées alimentaires

i) L'accès Physique

Les canaux de distribution aux consommateurs sont multiples :

- Des canaux ultra-courts qui concernent les ventes directes du producteur au consommateur ;
- Des canaux qui comportent un ou plusieurs intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Les circuits de distribution font intervenir plusieurs types d'acteurs : des grossistes, des détaillants et la grande distribution.

On compte 100 marchés de production et de gros des fruits et légumes ; 35 marchés de gros des poissons ; 241 marchés de détails dont 16 pour les poissons ; 148 marchés aux bestiaux ; 217 abattoirs des viandes rouges. Le secteur privé dispose du monopole de la totalité des circuits de distri-



bution des produits avicoles, du lait, etc. et de la grande et moyenne distribution.

Le réseau tunisien des grandes et moyennes surfaces (GMS) est constitué d'hypermarchés (2) de plus de 340 supermarchés répartis sur l'ensemble du territoire tunisien. Elles offrent une gamme de produits composée de produits industriels et de produits artisanaux. Les épicerie de quartier représentent un lieu d'achat journalier et de proximité. Elles représentent une part importante des ventes alimentaires, particulièrement en zone rurale.

Il est à noter que l'infrastructure constituée de marchés de gros et de détail est en dégradation continue depuis 2012, l'indice de performance logistique étant de 2.59 en 2016 contre respectivement 2.16 et 3.14 en 2014 et 2012. L'infrastructure routière comprend 360 Km d'autoroutes, d'environ 1750 km de routes, dont 65% sont revêtues et de 1300 Km de pistes. La densité routière est très faible par rapport à la superficie de la Tunisie (12 km/100 km²) et la densité du réseau ferroviaire représente 1.3 Km/km² en 2017. Les ports maritimes sont au nombre de 41 ports de pêches (stockage et distribution) et de 7 ports de commerce (conteneurs, roulants, produits chimiques, pétroles, etc.) (SOLIDAR et PAM,2020)⁽³⁴⁾.

Par ailleurs, certains circuits de commercialisation sont sous l'emprise croissante des intermédiaires spéculateurs qui imposent aux producteurs leurs prix, tel le cas des produits avicoles, des fruits et légumes. Les petits transformateurs locaux qui approvisionnent les crémeries sont aussi intégrés au circuit informel.

ii) L'accès économique : Prix et subventions

En raison d'un faible niveau de la croissance économique (1% en 2019), le PIB par habitant (en équivalent du pouvoir d'achat) a connu une légère baisse de 10 877 en 2016 à 11 096 en 2018. Pour l'année 2019, le taux d'inflation moyen

s'établi à 6.7% contre 7.3% en 2018 (INS, 2020). Les prix de l'alimentation ont augmenté de 5.8%, ceci étant dû à l'augmentation des prix des fruits de 9.7%, des viandes de 9.1% et des fromages et des œufs de 7.3%. Alors que les prix des huiles alimentaires ont baissé de 6.9% par rapport à l'année précédente. Concernant la baisse des prix des produits alimentaires (0,1%), elle est due essentiellement à la baisse du prix de l'huile d'olive de 5,4% et celui des volailles de 2,9% contre une hausse de prix des fruits frais et fruits secs. Rappelons que la part moyenne du budget des ménages consacrée à l'alimentation est estimée par l'INS à 35,8 % en 2015.

Les produits alimentaires libres ont connu une augmentation de leurs prix de 6,5%, contre 2,3% pour les produits alimentaires à prix contrôlés (SOLIDAR et PAM, 2020). Ces derniers produits sont les céréales, le lait, le sucre qui bénéficient de subventions à la consommation dont le but est de contenir les augmentations des prix et de préserver le pouvoir d'achat des classes les plus défavorisées. **Toutefois, plusieurs études avaient conclu que le système actuel des subventions à la consommation entraîne des effets redistributifs non négligeables au profit des plus démunis de la société, mais son caractère universel nuit beaucoup à l'efficacité de cet outil en tant que mécanisme de lutte contre les inégalités et la pauvreté.**

Plusieurs chiffres démontrent que :

- Les ménages les plus aisés perçoivent trois fois plus d'aides pour l'alimentation que les plus démunis (Banque Mondiale, 2021)⁽³⁵⁾ ;
- La diminution du pouvoir d'achat, l'endettement des ménages, l'augmentation du niveau des prix, a affecté aussi bien la classe pauvre de la population que la classe moyenne (1 090 DT et 6 540 DT respectivement au prix de la valeur du dinar en 2000). Selon l'INS, cette

34. Revue stratégique de la Tunisie (CSR) « Sécurité Alimentaire et Nutrition » SOLIDAR -PAM

35. Banque Mondiale, 2021. Moyen-Orient et Afrique du Nord : mieux que des subventions, des transferts monétaires uniformes

classe est en dégradation passant de 67% en 2015 à moins de 50% en 2018 ;

- L'accès à une alimentation saine et équilibrée, surtout pour les populations vulnérables, est fortement liée au déséquilibre régional et au chômage qui a touché, en 2019, 15.1% de la population active (22% femmes, et 12.2% hommes).

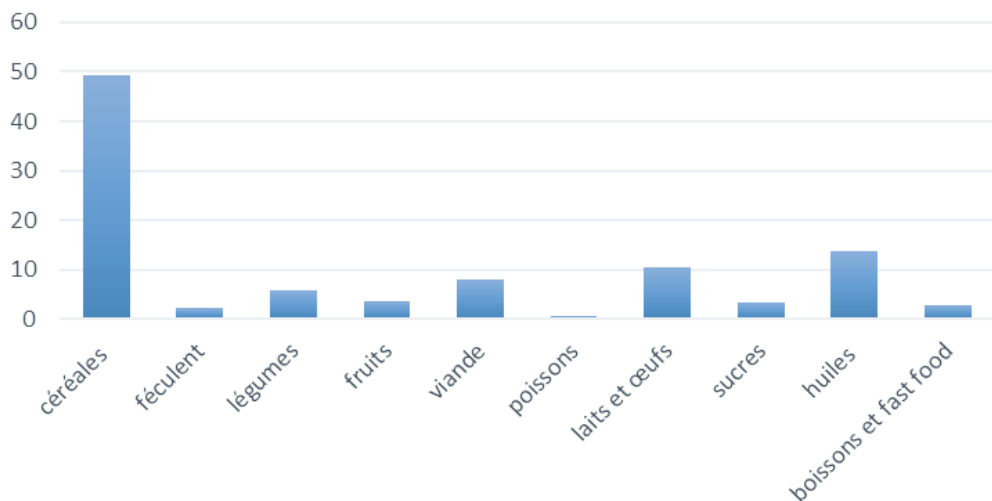
II.3. Macro-concept 3 : Utilisation des aliments

En Tunisie, la demande alimentaire a subi des changements importants liés aux modifications des conditions économiques et sociales (croissance démographique de 1.03%, croissance des revenus de 2.8%), au développement de la production (6.2 % en moyenne), à l'ouver-

ture des marchés, à l'urbanisation (60%) et à l'expansion de la grande distribution. **Ces éléments ont fortement contribué à la diversification du modèle alimentaire mais aussi à l'apparition de nouveaux comportements alimentaires. Malgré cette diversification, la ration calorique demeure à prédominance végétale, avec 47% de céréales (174,7kg/pers/an).**

Bien que la consommation des céréales soit à la baisse (-14,7%), cette tendance montre une forte baisse de la consommation de blé dur (-45,5%) au détriment du blé tendre (+17,6%) dont le pain de boulangerie représente 86% de la consommation du blé tendre (en moyenne 73kg/pers./an contre 65,7 kg/pers./an en 1985, soit un accroissement de 11%) (INS,2018)⁽³⁶⁾.

Fig. 14 : Part des apports caloriques des aliments



Source : Données INS (2018)

Au cours des dernières années, la baisse du pouvoir d'achat des ménages a entraîné une diminution des apports caloriques qui sont passés de 82kcal/capita/jour en 2011 à 24kcal/capita/jour en 2015 (SOLIDAR et PAM).

Une telle baisse ne reflète pas les améliorations

en termes de quantités produites de blé tendre, mais plutôt l'effet des politiques de compensation suivies par l'Etat. En effet, la subvention de produits énergétiques (blé et huiles végétales) a été souvent soulevée pour expliquer cette transition nutritionnelle (Khaldi, 2016)⁽³⁷⁾.

36. INS, 2018. Enquête consommation des ménages

37. Khaldi R., Boudiche S., Ameer M., Rached Z., Slayhi D. (2016) : Renaissance de la diète méditerranéenne en Tunisie pour une alimentation durable à travers une approche territoriale intégrée. Proceedings 1st AMSR Congress « Sustainability of Territories in the Context of Global Changes » pp 272-281. ISBN 987-989-8780-04- M'arakech-Maroc 30-31 Mai 2016,



Par ailleurs, ce modèle dans l'apparence diversifié, cache une consommation plus pauvre en légumineuses (-18% entre 1985 et 2015) et plus riche en pomme de terre (dont la part constitue 25% de la consommation totale de légumes frais).

La consommation a fortement augmenté pour le lait et produits laitiers (+193%), les poissons (177%), les œufs (+157%), les viandes et volailles (+153%), les fruits (+134%), contre une augmentation moindre pour les huiles et corps gras (+45%) et les légumes (+28%).

Toutefois, si la disponibilité des produits alimentaire s'accroît, il n'en est pas de même pour la qualité de la ration alimentaire dont on relève les caractéristiques suivantes (Khaldi, 2011) :

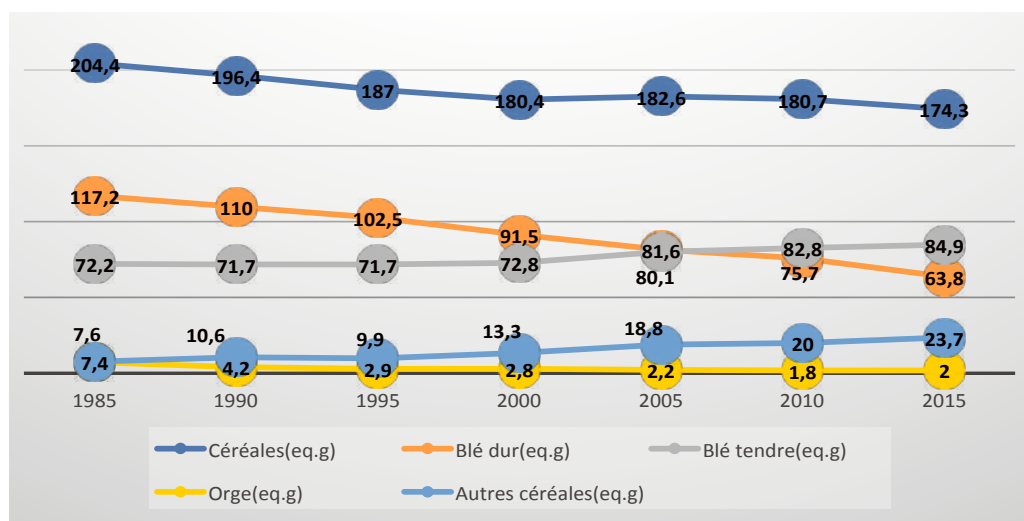
- Une consommation insuffisante en céréales raffinées et riches en fibres ;
- Une part importante de pomme de terre par rapport au total des légumes frais (30% en 2015) et sa substitution aux céréales (Khaldi et al, 2009) ;

- Une consommation faible de poissons (9,4 kg/p/an en 2005) liée à leurs prix onéreux.

Les subventions accordées aux produits dits « de base », bien qu'elles ne favorisent pas, selon les nutritionnistes, une bonne nutrition, encourage plutôt la consommation de féculents (pomme de terre), de glucides et de lipides, et non la consommation recommandée de fruits et de légumes ou d'huile d'olive, autrefois plus consommés.

La consommation des céréales montre une baisse de la consommation du blé dur (-45% entre 1985 et 2015) au détriment d'une plus forte consommation du blé tendre, notamment le pain de boulangerie (+17%) et une consommation faible de l'huile d'olive (passant à la même période de 6 à 7,4 Kg/ personne/an, soit+23%) substituée par l'huile végétale (passant de 14,8 à 18,3 kg/personne/an, soit +67%), renforcée aussi par la politique accordant depuis les années 1970 une priorité à l'exportation.

Fig.15 : Evolution des produits céréaliers (en équivalent grain, Kg/personne/an)



Source : Données INS, 2018

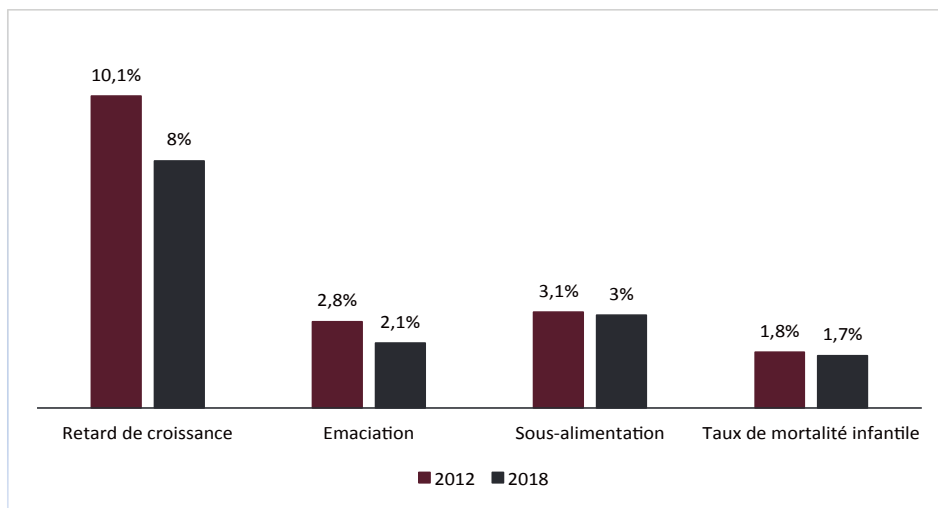
Cette évolution ne cadre pas toujours avec les objectifs de la sécurité alimentaire telle que définie.

Ce déséquilibre nutritionnel a favorisé la transition épidémiologique marquée par l'augmentation des maladies de surcharge (obésité et surpoids) à l'origine de 60% des causes de décès et touchant 57% de la population dont 27.3% des adultes et 18.7% enfants. Les 2/3 des personnes obèses sont des femmes et 50% des enfants entre 3 et 6 ans (INC 2016).

La prévalence du diabète avoisine les 19.8% de la population, celle de l'anémie concerne 31.2% des femmes en âge de procréer (15-49 ans). Les maladies cardiovasculaires représentent plus de 30% des décès (INTAA).

Les scores GHI étant calculés sur la base de 4 indicateurs, à savoir, (i) la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui présentent un retard de croissance, (ii) la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'émaciation, (iii) la part de la population sous-alimentée et (iv) le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Fig. 16 : Evolution des indicateurs du GHI index 2012-2018 (%)



Source : Données INTAA

La transition alimentaire consiste à un passage d'une alimentation basée sur les céréales et les légumineuses à une alimentation qui comprend davantage des produits d'origine animale, de graisse et des sucres et qui tend à devenir excessive par rapport aux besoins énergétiques d'une vie sédentaire.

Elle est associée également à certaines pratiques de préparation des aliments (fritures, etc.), à l'accroissement des prises alimentaires et à la restauration hors foyer (Fast Food, etc.) qui s'amplifient, ce qui pourrait aggraver la situation nutritionnelle des Tunisiens et menacer, à terme, leur sécurité alimentaire.



II.4. Macro-concept 4 : Stabilité et Durabilité des dimensions de la Sécurité Alimentaire

La stabilité des approvisionnements et de la production est l'un des principaux enjeux pour la sécurité alimentaire.

i) Stabilité de la dimension « Disponibilité »

Bien que la Tunisie dispose d'une superficie cultivée par habitant parmi les plus élevée d'Afrique (environ 478 ha pour 1000 habitants en 2014) et d'importantes terres arables aménagées pour l'irrigation (16.4%), la stabilité de la production demeure vulnérable en raison des chocs climatiques, de la saisonnalité de certains produits agricoles (la variabilité de la production alimentaire est de 36.6 % en 2016), des techniques et des infrastructures agricoles insuffisantes et des structures d'exploitations marquées par le morcellement et la prédominance des petites exploitations (les exploitations de moins de 10 Ha représente 75% du nombre total des exploitations et couvrent une superficie équivalente à 25% de la superficie totale), l'âge avancé des exploitants et leur niveau faible de scolarité, bloquant tout accès aux facteurs de production, aux investissements et au financement des activités agricoles de ce type d'exploitation, généralement familiale. L'agriculture est pluviale avec des niveaux variables d'intensification.

En termes de très grandes exploitations, la Tunisie est dotée d'un grand stock de terres domaniales (dont 156 mille ha répartis sur 30

Agro-Combinats appartenant à l'OTD). Elles participent tant bien que mal à la disponibilité des denrées alimentaires en Tunisie. Toutefois, la gestion de ces terres, pose des questions en termes d'utilisation optimale des ressources naturelles et de durabilité. Les investissements étrangers dans ces terres profitent plus aux étrangers car leur production est destinée totalement à l'exportation. Nous exportons ainsi de l'eau et des engrais subventionnés. **Ce modèle agro exportateur pose aujourd'hui un réel problème.**

Ainsi, l'écosystème dans sa globalité, se trouve fragilisé en raison d'une tarissement des ressources en eau et en sol et de la diminution de la biodiversité.

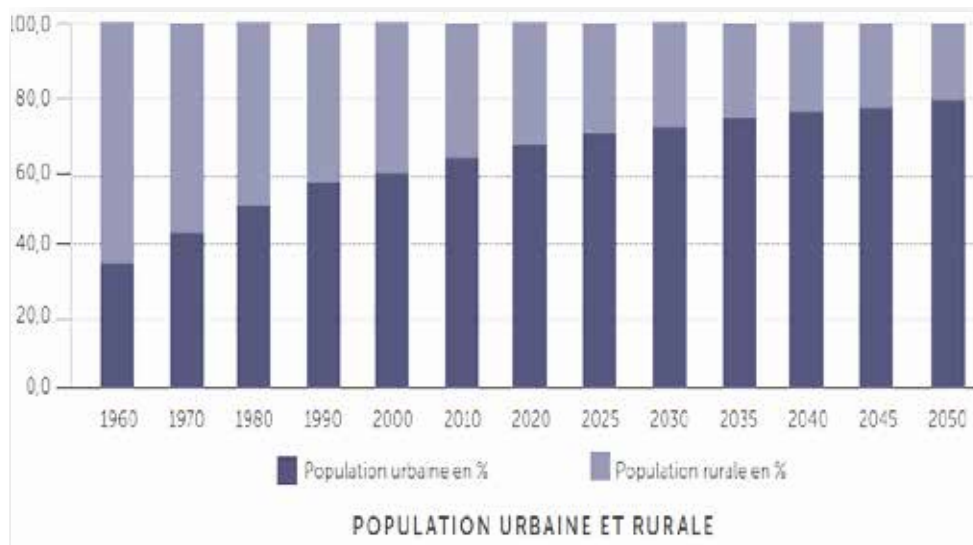
Le facteur de risque majeur reste celui des marchés mondiaux aussi bien pour l'approvisionnement en produits alimentaires (particulièrement les céréales) qu'en intrants agricoles (semences, pesticides, reproducteurs pour le secteur avicole, bétail de race pure, aliments de bétail, etc.).

- **Exode rural et contribution féminine aux activités agricoles** : le secteur souffre aussi de l'exode rural ayant conduit à la réduction de la main d'œuvre et à l'abandon des successeurs, notamment des jeunes pour l'activité agricole.

A ce sujet, l'exode rural va s'accélérer d'ici 2050. Le pourcentage de la population rurale qui représentait plus de 60% en 1960 ne représentera que 23% à l'horizon 2050 (FAO, 2022)⁽³⁸⁾.

38. FAO, 2022. Évaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural - Tunisie. Série des évaluations genre des pays. Rome

Fig.17 : Evolution de la population urbaine et rurale à l'horizon 2050



Source : FAO, 2022

Cette dynamique, pourrait avoir des répercussions néfastes sur l'avenir des régions et tous types d'activités qui leurs sont afférentes d'un côté, et sur les zones urbaines de destination, de l'autre côté. Les conséquences peuvent s'exprimer sous forme d'insécurité alimentaire.

En raison d'un exode rural qui s'est accentué ces dernières années, l'activité agricole s'est vue de plus en plus délaissée par les hommes au profit des femmes qui ont pris le relais, soit pour maintenir en vie des exploitations familiales de plus en plus exiguës et subvenir aux besoins vitaux de leur famille, soit pour assurer, par leur force de travail rémunéré et / ou non rémunéré, le développement du secteur agricole malgré un environnement contraignant. L'aggravation des migrations internes faute d'opportunités d'emploi et la baisse des investissements agricoles ont contribué à l'accroissement des déséquilibres démographiques entre les zones rurales et urbaines, et les régions intérieures et littorales du pays ce qui a entravé la progression d'un modèle de développement régional qui se veut durable et inclusif (FAO, 2022).⁽³⁹⁾

Les femmes rurales sont des acteurs de développement incontournable. Elles contribuent de manière sensible à la promotion de l'agriculture durable et jouent un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire mais aussi dans la protection des zones rurales contre la désertification environnementale et humaine.

D'après les statistiques du MARHP pour la saison agricole 2017-2018, les femmes constituent 7.8% pour cent de l'ensemble des chefs d'exploitation (41 462), 13.8% des salariés permanents (6 066) et 42.9 % des salariés temporaires (85 618). Ajouté aux 428 000 aides familiales non rémunérées majoritairement actives dans la petite agriculture familiale bien moins lucrative, l'effectif total des femmes actives dans le secteur agricole s'élève à 561.146 femmes (FAO, 2022)⁽⁴⁰⁾. Elles représentent 70% de la main-d'œuvre agricole, 80% de la main-d'œuvre forestière mais leur statut professionnel reste fragile. Elles ne sont que 15% de la main-d'œuvre permanente et seulement 8% du nombre des exploitants agricoles (CAWTAR 2015)⁽⁴¹⁾.

39. INS, 2018. Enquête consommation des ménages

40. Khaldi R., Boudiche S., Ameer M., Rached Z., Sfayhi D. (2016) : Renaissance de la diète méditerranéenne en Tunisie pour une alimentation durable à travers une approche territoriale intégrée. Proceedings 1st AMSR Congress « 'Sustainability of Territories in the Context of Global Changes' » pp 272-281. ISBN 987-989-8780-04- Marakech-Maroc 30-31 Mai 2016.,

41. Renforcement de l'intégration des femmes dans le développement rural et la sécurité alimentaire. Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche - CAWTAR, 2015



Malgré la participation massive des femmes dans le secteur agricole, leur accès à la propriété foncière reste très faible. En effet, seulement 8% des chefs d'exploitation agricole sont des femmes, et la proportion des femmes en milieu rural dont le revenu provient d'une propriété est dérisoire, ne dépassant pas les 3.3% (MFFES, AECID, 2014)⁽⁴²⁾.

Dans l'ensemble, les petites exploitations agricoles où la femme rurale joue un rôle déterminant font face à de nombreux défis. Le mode de gestion familial se traduit par des pratiques « traditionnelles » qui freinent la productivité. L'accès au crédit est limité par la faiblesse et le caractère aléatoire des revenus et des niveaux de production fluctuant en raison d'une inadaptation des politiques agricoles avec leurs besoins spécifiques, la complexité des procédures et les exigences élevées en termes de garanties ainsi que la présence d'impayés importants auprès des exploitants.

La politique d'octroi du microcrédit entraîne une pression constante par rapport au remboursement des prêts dont les taux sont très élevés. **Certaines analyses du microcrédit (ex : Gueddana,2021)⁽⁴³⁾ parlent de micro-endettement massif des pauvres.**

- **Pertes le long des chaînes de valeur :** les pertes ont aussi des incidences sur la durabilité de la sécurité alimentaire. Des pertes importantes sont notées surtout à la production, à la collecte et au transport des aliments. Deux études ont été réalisées par la FAO en 2017 pour l'évaluation des pertes au niveau des chaînes de valeur lait et céréales. Elles ont démontré des volumes importants perdus pour le lait au gouvernorat de Bizerte et Mahdia équivalents à la production annuelle moyenne du gouvernorat de Kasserine pour 3000 éleveurs environ (FAO, 2021)⁽⁴⁴⁾.

Les pertes de céréales au gouvernorat de Bizerte et Siliana sont équivalentes à une production de 212.000 q pouvant nourrir une population de 285.000 personnes (FAO, MARH, 2017)⁽⁴⁵⁾.

Tableau 3 : Récapitulatif des pertes de lait à Bizerte et à Mahdia (2017)

	Chaîne de valeur Lait	Chaîne de valeur céréales
Taux de perte	9,84 % à Bizerte et 6,88% à Mahdia	6.5% à Bizerte et 9.1% Seliana
Volume total perdu	20,1 millions de litres	212000 q
Manque à gagner DT/éleveur/an	729 Dinars à Bizerte et 1 220 Dinars à Mahdia	700 DT/agriculteur 7750 DT/centre de collecte
Valeur totale	19 millions DT	12 millions DT
Empreinte	Eau : 186 millions litres	Terre : 11000ha
Equivalent	Production annuelle moyenne du gouvernorat de Kasserine pour 3 000 éleveurs environ	Une population à nourrir de 285000 personnes

Source : Données FAO, 2021 et FAO, MARH 2017

42. MFFES, AECID 2014. Recherche sur la situation des femmes en milieu rural tunisien et leur accès aux services publics.

43. Gueddana N., 2021. Etude sur la femme rurale tunisienne » Forum Ibn Khaldoun pour le développement. <https://forumibnkhaldoun.org/wp-content/uploads/2021/05/etude-femme-rurale-23-mai-2021.pdf>

44. FAO. 2021. Analyse des pertes alimentaires : causes et solutions – Étude de cas de la chaîne de valeur du lait en Tunisie. Tunis. <https://doi.org/10.4060/ca7334fr>

45. FAO, MARH,2017. Analyse des pertes alimentaires : causes et solutions. Étude de cas de la chaîne de valeur céréalière en Tunisie.136p



ii) Stabilité de la dimension « Accès »

La stabilité de l'accès aux aliments reste surtout liée aux **prix des aliments** pour lesquels on note une volatilité sans précédent. Elle est aussi menacée face au phénomène du **gaspillage alimentaire** qui a pris de l'ampleur ces dernières années. **Selon l'INC, le gaspillage du pain par les ménages a atteint les 9 00.000 pains/j, ce qui correspond à une valeur moyenne de l'ordre de 100 millions DT/an. Les quantités de pains jetées sont évaluées par l'INC à 42 kg/ménage/an, l'équivalent de 0,8Kg/ménage/semaine et un volume total de 113 mille tonnes/an (INC, 2017⁽⁴⁶⁾ ; FAO et INC, 2017⁽⁴⁷⁾. Ce gaspillage correspond à une perte des ressources en terre et en eau, d'autant plus que ce produit continu à être subventionné à raison de 30% de son prix réel.**

Ce paradoxe entre le niveau élevé du gaspillage du pain et celui des charges de sa subvention conduit à s'interroger sur la menace qu'il présente sur la sécurité alimentaire durable de la population.

iii) Stabilité de la dimension « Durabilité »

La dimension durabilité recherchée pour la sécurité alimentaire est fortement liée à la réduction des impacts sur l'environnement telle que définie dans les concepts clés et à la qualité des produits mis à disposition des consommateurs. Dans ce sens, les modes de production sont déterminants.

Les moyens de production ont fortement évolué et beaucoup de savoir-faire locaux anciens ont été perdus à la recherche de la productivité (semences locales, travail du sol, etc.) à travers l'intensification des cultures dont les conséquences sur les ressources naturelles et sur la qualité des produits distribués sont largement démontrées.

Par ailleurs, l'énergie consommée pour le fonctionnement du système alimentaire est

croissante. La chaîne alimentaire, depuis sa production jusqu'à la distribution, contribue à raison de 30% des émissions de gaz à effet de serre. Les premiers postes d'émission sont situés en amont de l'activité agricole, notamment l'application des intrants comme les engrais (39% du total), l'utilisation des terres et les facteurs d'émission connexes (38%) et la distribution (29%).

L'organisation des systèmes alimentaires agit aussi sur la perte en nutriments des produits. La technologie peut altérer la teneur nutritionnelle. De même, l'utilisation non adaptée du froid pour le stockage et la longueur des circuits (multitudes d'intermédiaires) conduisent à une réduction de la qualité nutritionnelle des fruits et des légumes frais.

ENCADRÉ 1 :

ZOOM SUR LA FILIÈRE CÉRÉALES POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE SON IMPACT SUR LES DIMENSIONS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN TUNISIE

1- Les importations céréalières :

Le taux de dépendance vis-à-vis des céréales importées reste en moyenne de l'ordre de 60%, soit :

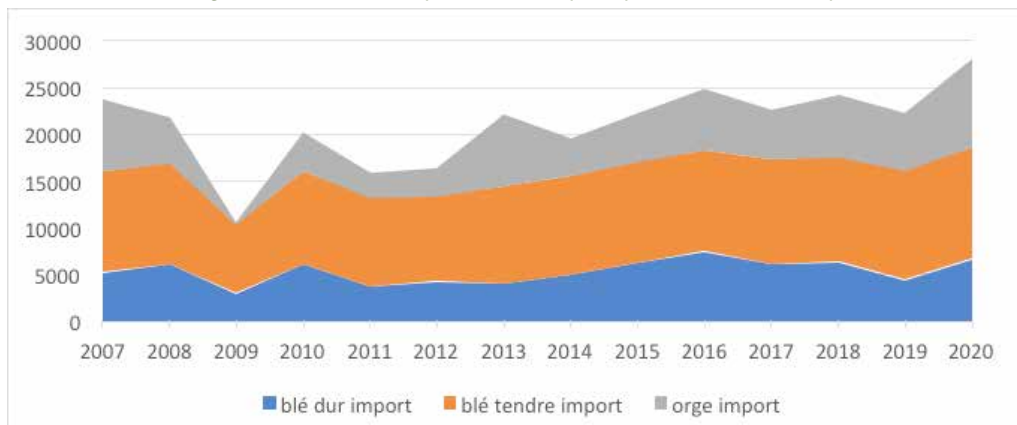
- 40% pour le blé dur ;
- 80% pour le blé tendre ;
- 50% pour l'orge pour lequel on enregistre un volume moyen des importations d'environ 3 MT au cours des dix dernières années, avec d'importantes fluctuations selon la pluviométrie locale.

46. Ben Jazia T., 2017. Principaux résultats des enquêtes et sondages sur le gaspillage alimentaire. Atelier de restitution des résultats intermédiaires des travaux sur l'estimation du gaspillage (lait/céréales) et axes stratégiques de réduction. Institut national de la consommation. www.inc.nat.tn

47. FAO, INC, 2017. Le gaspillage alimentaire en Tunisie: État des lieux et propositions d'actions stratégiques pour sa réduction. 86p



Fig.18 : Evolution des importations des principales céréales (1000q)



Source : Données Office des céréales, ONAGRI

2- La production de céréales :

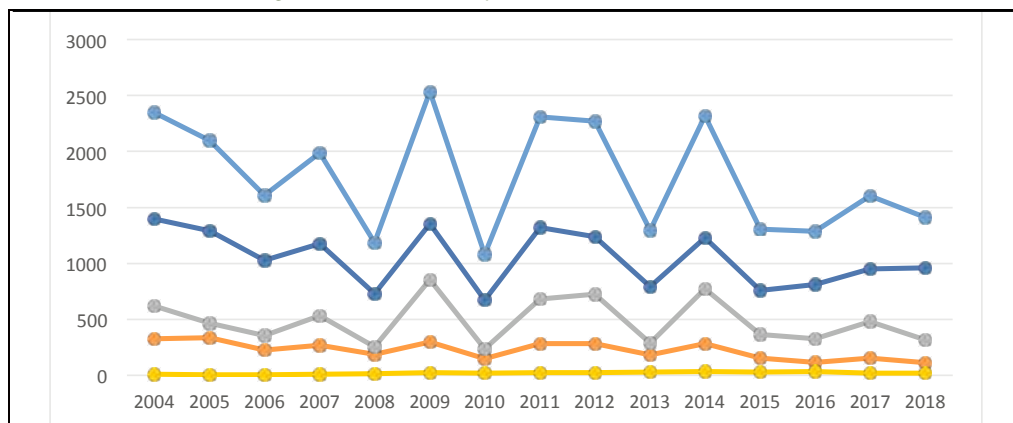
La production céréalière connaît une légère tendance à la baisse, malgré les investissements et les soutiens de l'Etat. Sa contribution demeure autour de 9% environ de la valeur totale de la production agricole (hors pêche). Elle est en grande partie issue des cultures pluviales (seulement 10% en irrigué) et reste soumise aux aléas climatiques.

Malgré les progrès réalisés sur le plan technique, les superficies n'ont pas évolué significativement. Elles demeurent en moyenne autour de 1,3 millions d'ha. La production est marquée par une forte irrégularité, liée surtout aux aléas climatiques

ne dépassant guère les 26 MT (réalisées en 2009) contre une production calamiteuse avec 1,2 MT (2008). La moyenne se situe autour de 17 millions de Tonnes durant la période 2010-2018. Les rendements n'excèdent pas les 25 q/ha pour le blé dur, 21 q/ha pour le blé tendre et 16 q/ha pour l'orge avec une moyenne de 18q/ha pour la même période.

La production de blé dur prédomine et progresse vu son adaptation aux conditions locales (+27% entre 2010-2018), contre un recul du blé tendre (-25%). La production de l'orge est en forte progression (+33%).

Fig.19 : Evolution de la production céréalière (1000T)



Source : Données MARH-DGEDA Enquête céréales



Le nombre de céréaliculteurs, estimé à plus de 248 milles (48% de l'ensemble des exploitants agricoles sont pour 63% d'entre eux de petits exploitants, dont la taille de l'exploitation est inférieure ou égale à 10 hectares avec des niveaux faibles de mécanisation et d'adoption des techniques de production recommandées. Les grands agriculteurs 11 000 (soit 5%) occupent près de 40% des superficies céréalières (MARH, 2006)⁽⁴⁸⁾.

La faible productivité s'explique par plusieurs facteurs dont les facteurs naturels (sol et climat), techniques (semences et pratiques culturales), structurels et organisationnels (structure des exploitations, organisation et formation des producteurs).

Ces caractéristiques sont autant d'éléments qui fragilisent la sécurité alimentaire et posent le problème de la prévision à long terme, en 2035, sachant que la demande augmentera de 50% pour les céréales et doublera pour les aliments de bétail (SOLIDAR et PAM, 2020) dans un contexte marqué par de fortes incertitudes caractérisent le marché mondial, notamment la volatilité des prix.

3. La collecte des Céréales :

La collecte a connu une évolution indéniable grâce à la privatisation de ce secteur depuis la loi de désengagement de l'État des activités à caractère concurrentiel de 2005.

La part de l'office des céréales dans la collecte physique a fortement diminué passant de 32% en 2005 à 2% en 2012, au profit d'opérateurs privés désormais majoritaires (58%) et des sociétés mutuelles de service agricoles (SMSA) (40%).

Ceci a permis la mise en place d'un réseau de centres de collecte répartis sur tout le pays, mais n'assurant que la collecte de près de 63% de la production.

Ce faible taux de collecte est expliqué par l'importance de l'autoconsommation en zones rurales, l'utilisation des semences produites et les pertes post-récolte (Rastoin, 2014⁽⁴⁹⁾ ; Khaldi, 2017⁽⁵⁰⁾). Par ailleurs, on note qu'une partie non négligeable de la production (peu évaluée) échappe à tout contrôle.

4. Le Stockage des céréales :

La Tunisie souffre d'une capacité limitée de stockage pouvant entraîner des difficultés considérables pour faire face à moyen et long termes à une situation de crise (fluctuation des prix mondiaux, augmentation de la production nationale, réduction de la production mondiale, etc.).

Le stockage des céréales se base sur un dispositif constitué de silos portuaires et de silos de repli implantés dans les zones de consommation et exploités et gérés par l'OC.

La capacité totale des silos de repli est d'un peu plus de 570 mille tonnes, représentant 45% de la capacité de stockage nationale et demeure inférieure à la capacité de stockage de la collecte. Malgré l'importance des importations par rapport à la collecte en termes de quantité (céréales importées cinq fois plus élevées que celles collectées), l'importation est répartie sur toute l'année ce qui permet de faire plus des rotations de stocks (les rotations des silos portuaires sont parfois quatre fois plus importantes que celle de silos de repli).

48. MARHP- DGEDA, 2006. Enquête structure 2004-2005

49. Rastoin J.L, Benabderrazik H., 2014. Céréales et oléoprotéagineux au Maghreb : pour un codéveloppement de filières territorialisées. Hal-02799980.

50. Khaldi R., Ameur M., Rached Z., Boudiche S., 2017. Controverse de la sécurité alimentaire en Tunisie face aux comportements de gaspillage des céréales. In Proeeding du 2ème Congrès international de l'AMSR « Ambition of Sustainability in the Context of Territorial Complexity and the Society of Risks », Rabat 11-12 Octobre 2017.



La région du Centre-Ouest « Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine » est dépourvue totalement de capacité de stockage.

Les silos portuaires, d'une capacité totale de 73 100 tonnes, sont caractérisés par la vétusté de leurs bâtiments et leurs capacités à faire face à des quantités importantes de céréales importées, d'où le fractionnement des achats de céréales importées, sans pour autant bénéficier des prix concurrentiels sur le marché international.

5. La transformation industrielle des Céréales :

Malgré les capacités élevées de trituration (14 000 tonnes/jour, le taux d'exploitation est de l'ordre de 48% de la capacité totale contre 72% en 1992 (Chambre syndicale des minotiers, 2017). Il en est de même pour l'abattage industriel autorisé des produits avicoles dont la capacité totale est de 134,5 Millions unités/an contre une utilisation de 112, 5 Millions unités /an pour les 19 industries en activité (GIPAC).

Le secteur souffre aussi de la présence d'un réseau parallèle d'abattoirs non autorisés (anarchiques) qui s'est développé en l'absence d'une réglementation rigoureuse.

II.5. Autres indicateurs nationaux clés liés à la Sécurité alimentaire

Dans ce paragraphe, nous ciblerons quelques indicateurs clés tenant compte de leur contribution à la compréhension de l'état actuel de la sécurité alimentaire en Tunisie pour mettre en exergue ses points forts et ses vulnérabilités persistantes.

II.5.1 Auto-insuffisance et solde de la Balance Commerciale

La situation alimentaire a souvent été, voire toujours, abordée du côté de la disponibilité alimentaire pour laquelle l'indicateur majeur de mesure a été, jusqu'à une date récente, le solde de la balance alimentaire commerciale.

En Tunisie, on constate que l'équilibre commercial demeure le pivot de l'approche de l'autosuffisance alimentaire dans un premier temps et aussi de celui de la sécurité alimentaire, dans un second temps (Khaldi, 1995)⁽⁵¹⁾.

En effet, auparavant, les responsables de la politique agricole soutenaient davantage l'objectif de l'autosuffisance alimentaire matérialisé par l'équilibre de la balance commerciale des produits alimentaires qui devait être atteint au terme du Vème (1977-1981).

D'une façon générale, l'agriculture qui représente environ 10% du PIB, occupe le premier rôle dans la réalisation de ces objectifs et reste le premier responsable de la non-réalisation de ces mêmes objectifs. Toutefois, cette démarche comporte des confusions et des insuffisances (Khaldi, 1995) :

- L'assimilation de l'autosuffisance à l'équilibre de la balance commerciale. En effet, le taux d'autosuffisance (production alimentaire en pourcentage de l'offre disponible), ne se limite pas au solde de la balance commerciale. Celui-ci influence le niveau d'autosuffisance, mais ne renseigne pas sur le niveau de performance de la production intérieure ;
- Une économie peu ouverte sur l'extérieur peut avoir un taux élevé d'autosuffisance alimentaire, mais peut ne pas renseigner sur l'état alimentaire et nutritionnel de la population.

51. Khaldi R., Naili A. Analyse des politiques de la sécurité alimentaire en Tunisie. In : Padilla M. (ed.), Le Bihan G. (ed.), La sécurité alimentaire en Méditerranée. Montpellier : CIHEAM, 1995. p. 91-109 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; Méditerranéens ; n. 26)

52. M : Importations ; P : Production - ainsi M+P= Disponibilités par produits de source nationale ou exportés.

Etant donné la complexité de l'estimation de la production nationale, l'autosuffisance est couramment approchée par le taux de dépendance (M/P+M)⁽⁵²⁾ par produit ou par groupe de produits ou par le solde commercial alimentaire.

Le solde de la balance commerciale alimentaire de la Tunisie enregistre depuis 2010 un déficit ayant atteint 1648,2 millions de dinars en 2014 et 1946,4 millions de dinars en 2019 et ce, malgré les améliorations des exportations, notamment en 2015 et 2018 où on enregistre des

taux d'exportations alimentaires par rapport aux exportations totales de 13,2% et 11,9% respectivement liés aux augmentations du niveau de production de l'huile d'olive et des dattes (Tableau 1).

Le taux de couverture des importations alimentaires par les exportations alimentaires a atteint son maximum en 2015 et 2018, soit 98% et 91% respectivement. Durant la décennie 2010-2019, ce taux oscille entre 58% et 97%, soit 74,6% en moyenne contre 80,2% durant la période 2000-2009.

Tableau 4 : Evolution de la balance commerciale alimentaire

	Exportations alimentaires / exportations totales (%)	Importations alimentaires / importations totales (%)	Déficit de la Balance Commerciale alimentaire (MD)	Taux de couverture %
Moy (2000-2009)	5,4	7,5	-358,4	80,2
2010	7	6,9	-1034,029	64
2011	8,5	8,4	-1185,635	68
2012	7,8	8,3	-1440,184	64
2013	8,8	9	-1392,941	66
2014	7,2	8,2	-1648,194	58
2015	13,2	9,4	-91,1	97,6
2016	9,4	9,1	-1094,9	71,4
2017	9,5	9,3	-1354,6	70,9
2018	11,9	9	-476,1	97,1
2019	22,1	5,5	-1398,2	75,3
2020	22,2	7,4	-859,4	84,9
2021	9,7	9,7	-1946,4	70,1

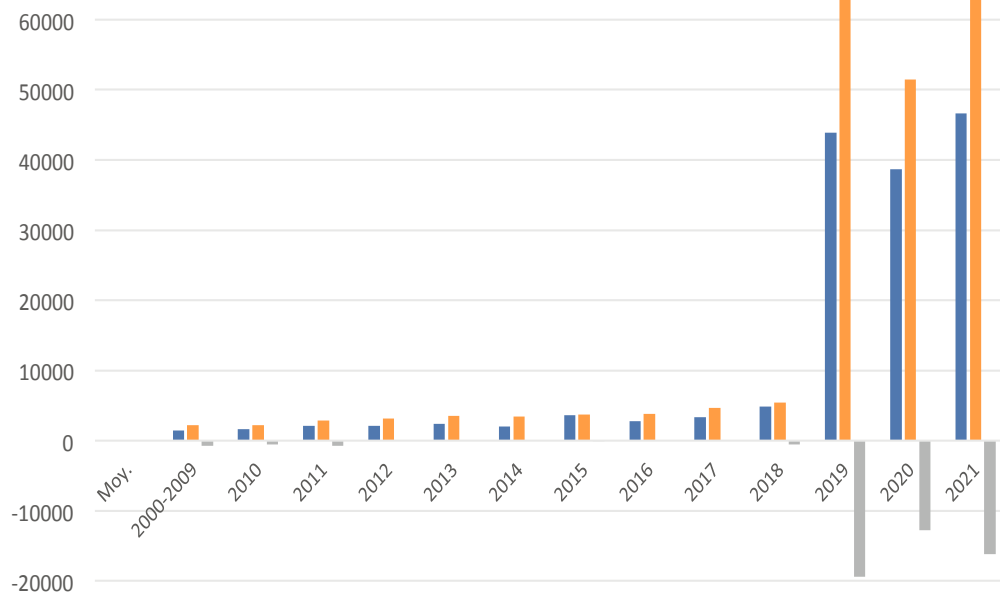
Source : Données INS, Commerce extérieur

Les importations alimentaires sont à la hausse (+22,6% entre 2010 et 2020). Elles représentent une moyenne de 9% des importations totales contre 7,5% en moyenne durant la période 2000-2009. Cette forte dépendance envers le

marché mondial et l'incapacité de répondre à la demande ont toujours eu des répercussions importantes sur la facture alimentaire par l'amplification du déficit de la balance commerciale ayant atteint -19436,4 Millions de DT en 2019.



Fig.20 : Evolution de la balance commerciale (MD)



Source : Données INS, commerce extérieur

II.5.2 Indicateurs nutritionnels

Le ratio d'autosuffisance a été aussi mesuré en Calories (kcal) exprimant les disponibilités alimentaires par habitant en kcal/jour. Avec les progrès réalisés en Tunisie, le problème de la sous-alimentation n'est plus posé de façon aigüe, dans la mesure où la portion calorique moyenne n'est pas très différente de la norme recommandée de 3000 kcal/j/personne. D'après la dernière enquête de 2015 de l'INS, la moyenne tunisienne est autour de 2600 kcal/j/personne (INS, 2018)⁽⁵³⁾. Le taux de la population sous-alimentée est évalué à 4,3 % en 2018 (soit 0,5 million d'habitants) (SOLIDAR et PAM, 2020)⁽⁵⁴⁾.

La sous nutrition, définie comme une consommation calorique inappropriée, n'est pas un problème majeur en Tunisie, dans la mesure où la portion calorique n'est pas très différente de la norme recommandée de 3000 kcal/j/personne. Toutefois, cet indicateur reste insuffisant vu qu'il cache la malnutrition et les carences en micro-

nutriments qui sont à l'origine des maladies non transmissibles tels que le diabète, l'obésité et les maladies cardiovasculaires surtout que le régime alimentaire reste encore basé sur les aliments à base de blé, pauvres en nutriments, qui procurent 49,2% des calories, 50,9% des protéines, 42,5% du fer et 19% du calcium de la ration (INS, 2018). **On note que la consommation calorique dépend environ pour moitié des importations de denrées alimentaires.**

CONCLUSION PARTIELLE – REVUE DES POLITIQUES IMPACTANT LA SECURITE ALIMENTAIRE

Les indicateurs rétrospectifs de la sécurité alimentaire montrent dimension par dimension que beaucoup d'efforts ont été réalisés par la Tunisie pour tenter d'améliorer l'alimentation de ses citoyens.

Toutefois, ces efforts n'ont pas toujours été dictés par l'impératif de la durabilité, manquant de vision globale en

53. INS, 2018. Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages 2015 : Volume B.

54. SOLIDAR et PAM, 2020. Revue stratégique de la Tunisie (CSR) « Sécurité Alimentaire et Nutrition ». Rapport de mission SOLIDAR Tunisie : Mise à jour et actualisation des données



matière de sécurité alimentaire et n'ont surtout pas réussi à endiguer plusieurs problèmes structurels qui ont continué à fragiliser le système alimentaire tunisien.

Les leviers positifs à préserver et à renforcer :

- Les actions prises pour la mobilisation des ressources en eau et en sol ;
- Les efforts de soutien du pouvoir d'achat des citoyens et de maîtrise de l'inflation ;
- Les efforts d'organisation des filières agroalimentaires stratégiques ;
- Les actions de promotion de la qualité sanitaire et globale des denrées alimentaires.

Les fragilités, insuffisances et blocages :

- Les problèmes fonciers (morcellement des terres, urbanisation), privant le secteur

de grands investissements structurés et d'un accès adéquat au financement ;

- L'indisponibilité accrue de la main d'œuvre agricole, la fragilisation de la situation de la travailleuse agricole et le vieillissement des exploitants ;
- L'incapacité à réunir les agriculteurs dans des coopératives ou toute forme de mutualisation efficiente des ressources privant le secteur des leviers de productivité ;
- Une gouvernance faible des filières agroalimentaires avec une domination accrue du positionnement de certains détenteurs de capitaux et d'intermédiaires multiples s'accaparant l'essentiel de la marge à la distribution et à la vente ;
- Un modèle de développement économique basé sur une croissance tirée par les bas salaires et le maintien artificiel du pouvoir d'achat ;
- Une faible innovation et valorisation des résultats de la recherche agronomique.



VARIABLES EXPLICATIVES DE L'ÉVOLUTION RÉTROSPECTIVE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN TUNISIE

Macro-Concepts /Dimension	Variables explicatives rétrospectives proposées	
Disponibilité	V1	Politique alimentaire axée sur l'intensification agricole et le développement rural
	V2	Circuits informels et contrebande frontalière assez bien contrôlés
	V3	Organisation faible des producteurs agricoles
	V4	Production et Productivité agricoles faibles
	V5	Disponibilité et prix des intrants contrôlés par l'Etat
	V6	Recherche et innovation faiblement valorisées
	V7	Concentration des efforts sur les filières stratégiques
	V8	Forte Régulation des marchés par l'Etat
Accès	V9	Inflation et pouvoir d'achat suivis et contrôlés de près par l'Etat
	V10	Appui social conséquent pour les classes non aisées
	V11	Subvention régulière et continue des produits de base
Utilisation/ Sécurité	V12	Politiques nutritionnelles et de santé déconnectées
	V13	Gaspillage alimentaire des produits de base
Durabilité	V14	Effets faiblement ressentis des changements climatiques
	V15	Politique volontariste de mobilisation des Ressources en eau
	V16	Efforts de préservation des Ressources foncières
	V17	Forte présence de l'Etat dans la gouvernance du système alimentaire

I. UN IMPACT DE PLUS EN PLUS RESSENTI DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Selon les Nations Unies, le terme « changements climatiques » désigne les variations des températures et des conditions météorologiques sur le long terme. Ces variations peuvent être un phénomène naturel, mais depuis le début du XIX^{ème} siècle, elles résultent principalement de l'activité humaine, notamment de l'utilisation des combustibles fossiles (tels que le charbon, le pétrole et le gaz) qui produisent des gaz à effet de serre.

La Tunisie est devenue parmi les pays les plus exposés aux effets des changements climatiques, de part sa position géographique, son paysage naturel et en partie des pratiques agronomiques peu durables pratiquées dans certaines régions.

Consciente des défis environnementaux et s'insérant dans une vision de durabilité pour l'utilisation, la conservation et la prévention de ses ressources, la Tunisie a pris des engagements internationaux depuis la conférence de Rio de 1992 avec la ratification de i) la Convention sur la diversité biologique, en Mai 1993 ; ii) la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) en 1993 ; iii) la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en juin 1995. Depuis, la Tunisie a augmenté ses ambitions tout comme la communauté internationale et a adopté ; iv) le cadre de Sendai sur la réduction de risques de catastrophe en Mars 2015 ; iv) l'agenda 2030 et les 17 ODD en Septembre 2015 ; v) l'agenda Habitat III en Octobre 2016 ; et enfin vi) **l'Accord de Paris par sa ratification en Février 2017 confirmant ainsi un objectif climat de**

baisser son intensité carbone de 41% à l'horizon 2030.

Par ailleurs, depuis 2006, des études prospectives sur les impacts des changements climatiques ont été engagées en Tunisie en vue de l'élaboration des stratégies d'adaptation telles que pour les secteurs de l'agriculture, du littoral, de la santé et du tourisme. C'est ainsi qu'une Stratégie Nationale d'Adaptation de l'Agriculture Tunisienne et des écosystèmes aux Changements Climatiques et une étude sur la Protection des Écosystèmes et l'Adaptation aux Changements Climatiques ont été élaborées.⁽⁵⁵⁾

L'enjeu de cette première stratégie consistait à passer d'une gestion de crises (sécheresses successives imprévisibles, inondations) à une gestion de risques en lien avec le changement global du climat (adaptation anticipée aux changements climatiques).

Cependant, malgré tous ces efforts, « l'environnement et les ressources naturelles du pays subissent des pressions multiples ». C'est ce qui a été confirmé dans le dernier rapport national volontaire de la Tunisie sur l'agenda 2030 et les ODD.

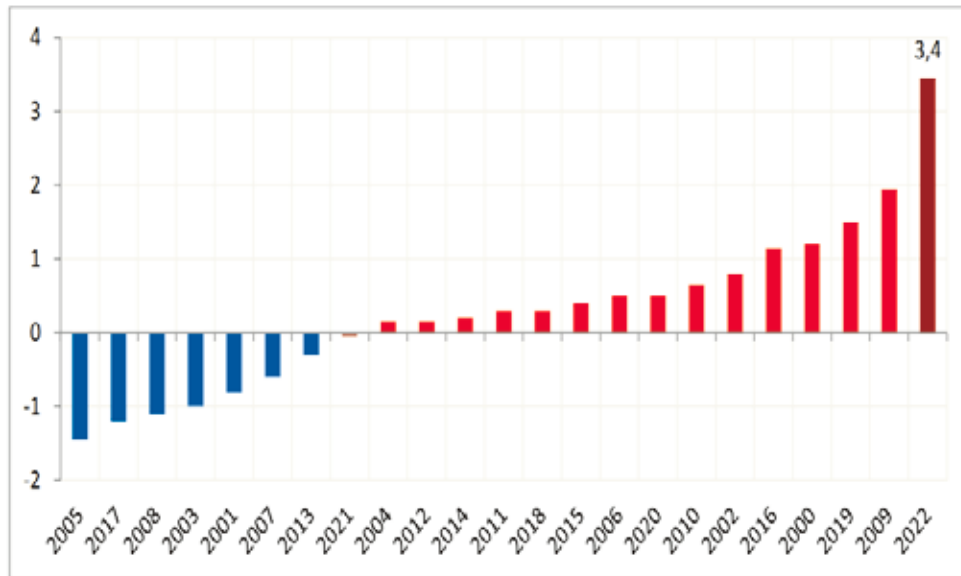
I.1. Augmentation alarmante de la température pendant les mois de l'hiver

Selon le Bulletin météorologique du mois de décembre 2022, les températures moyennes ont été supérieures aux taux de référence (1991-2020) sur toutes les régions du pays. Quant à la température moyenne globale (25 stations principales), elle a atteint 15,8 °C, dépassant la moyenne de référence (12,4°C), avec un écart significatif de +3,4°C. Avec cet écart, décembre 2022 est classé le 1^{er} des mois de décembre les plus chauds des dernières décennies.

55. A. Mokhtar. L'adaptation aux changements climatiques basés sur les écosystèmes, l'exemple de la Tunisie. Forêt Méditerranéenne, 2013 & <http://www.giz.de/Themen/de/dokumente/fr-strategie-nationale-adaptation-changements-climatiques-tunisie.pdf>



Fig. 21 : Classement des écarts des températures moyennes des mois de Décembre 2000-2022



Classement des écarts des températures moyennes des mois de Décembre : 2000 2022

Source : ONAGRI

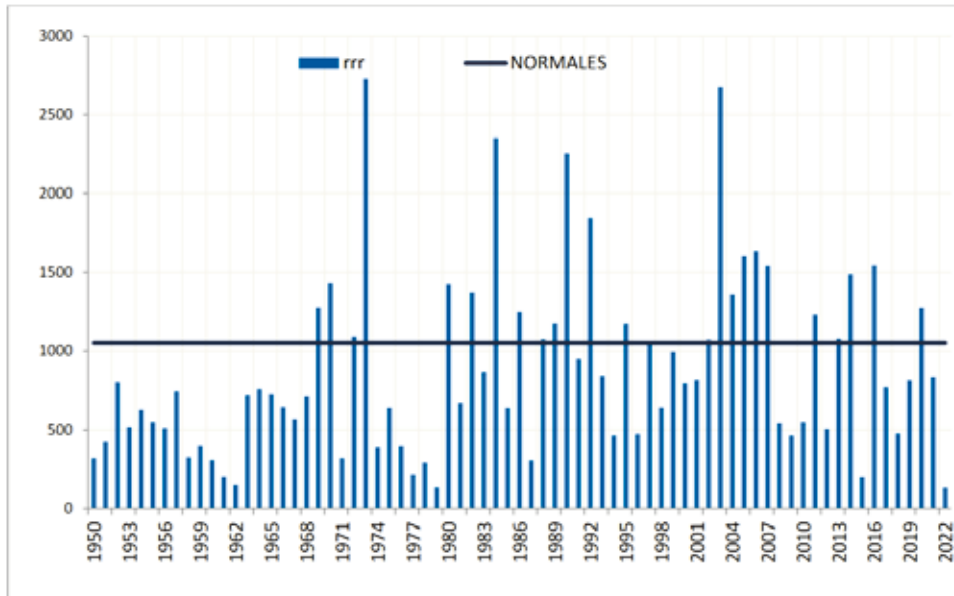
En plus de priver le pays de réserves en eaux pluviales, une telle modification est susceptible de transformer les cycles naturels agronomiques de manière à modifier les calendriers agricoles, les caractéristiques des variétés s'adaptant au climat tunisien et d'altérer les rendements d'une manière significative.

I.2. Précipitations pluviométriques réduites et de plus en plus irrégulières

En décembre 2022, le bilan total des précipitations pluviométriques (25 stations principales) a atteint 135.7 mm, alors que la normale pour les mêmes stations était de 1050.5 mm. Le déficit général était de 87%. Ce qui classe décembre de cette année le mois le plus sec jamais enregistré depuis 1950.

Ce phénomène de raréfaction des eaux pluviales en plein hiver ne semble pas si exceptionnel bien que d'ampleur non précédée. Les précipitations des dernières années ont été souvent en deçà de la moyenne de (1991-2020), ce qui indique une tendance.

Fig.22 : Evolution des précipitations 1950-2022



Source : ONAGRI

L'agriculture tunisienne étant à plus de 90% pluviale, elle subit de plein fouet cet effet de sécheresses à répétition.

I.3. Ressources en eaux mobilisées – Situation des barrages à la fin 2022

Au 31 décembre 2022, la situation des barrages du pays telle qu'indiquée par le Ministère de l'Agriculture, confirmait que les réserves stockées dans les barrages étaient de 657,5 M^{m3}, soit moins de 30% de la capacité des barrages et surtout moins de 510 M^{m3} par rapport à la moyenne des années (2019-2021).

Fig. 23 : Réserves des barrages au 31 décembre 2022 par rapport à la moyenne 2019-2021



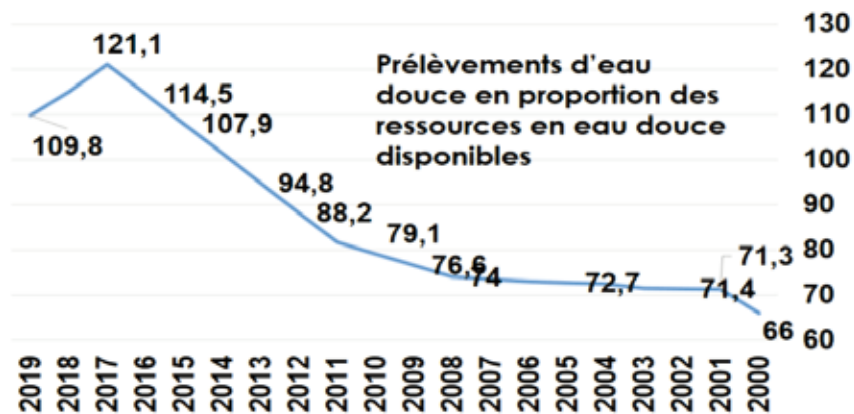
Source : ONAGRI



Sur la base d'une hypothèse basse de demande en eau moyenne de près de 2,5 Mm3 par jour, les réserves des barrages tunisiens fin décembre 2022 ne pouvait couvrir que 8 à 9 mois maximum des besoins du pays en eau.

Même complétées par les ressources en eau, nous arrivons à une année où le déficit du bilan ressources-emploi en eau dépasserait éventuellement les 120% comme en 2017.

Fig. 24 : Niveau de stress hydrique par année 2000-2019



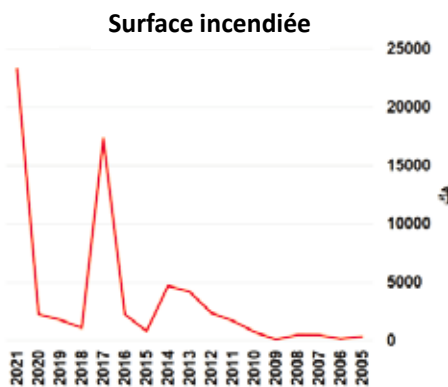
Source : ONAGRI

I.4. Ressources forestières

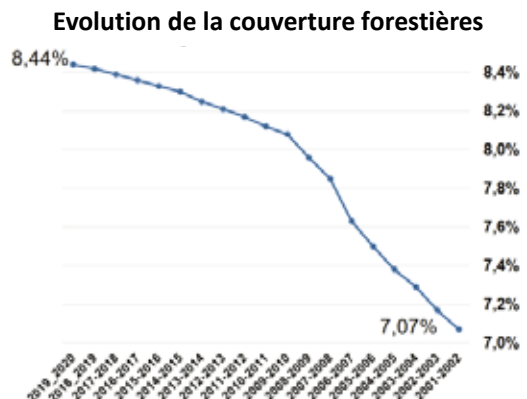
Durant les dernières années, les efforts de l'Etat pour améliorer la couverture forestière dans le pays ont été soutenus. Toutefois, le stress thermique et les infractions humaines se sont soldés

par une augmentation vertigineuse des pertes de surfaces forestières sous l'effet des incendies. Selon le tableau de bord du mois d'avril de l'ONAGRI, ces pertes ont approché les 25000 hectares en 2021. Les estimations de 2022 semblent conforter cette tendance très négative.

Fig. 25 : Evolution de la couverture forestière et les pertes de superficies liées aux incendies 2005-2021



Source: Direction Générale des Forêts



Source: Direction Générale des Forêts

II. EVOLUTIONS RÉCENTES : UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE FRAGILISÉE PAR LA COVID-19 ET LE CONFLIT RUSSO- UKRAINIEN

Ces dernières années avec la crise de la COVID-19, suivie par la guerre Russo-Ukrainienne, les indicateurs des quatre dimensions démontrent une grande vulnérabilité pour lesquels on présente une synthèse incluant quelques exemples de produits stratégiques.

II.1 Impacts de la crise sanitaire de la Covid-19

La pandémie de la Covid-19 est un incident mondial qui a exposé les pays, en peu de temps, à un choc ayant impacté l'état sanitaire des populations, leur situation sociale et l'économie nationale, d'une façon générale. Les secteurs agricole et agro-alimentaire ont été fortement concernés par cette crise dont les impacts économiques enregistrent une baisse de 3,5 % du produit intérieur brut mondial et de 5,3 % des échanges internationaux de marchandises entre 2019 et 2020 (Chatellier et al., 2021)⁽⁵⁶⁾.

En effet, l'épidémie a affecté l'ensemble du système alimentaire avec un risque accru d'insécurité alimentaire particulièrement pour les populations les plus vulnérables du monde.

Le rapport du Middle East Institute sur la sécurité alimentaire au Maghreb (2021)⁽⁵⁷⁾ montre que l'insécurité alimentaire en Tunisie a augmenté entre la période pré-Covid et celle post-Covid. Selon la FAO (2020)⁽⁵⁸⁾, 25,1 % des Tunisiens se trouvaient dans un état d'insécurité alimentaire modérée à grave au

cours de la période 2018-2020, contre 18,2 % en 2014-2016.

Plusieurs études réalisées à l'échelle nationale sur l'impact de la crise ont permis d'ores et déjà de décortiquer et d'analyser les premiers enseignements à tirer de ce choc (PNUD, 2020⁽⁵⁹⁾ Elkadhi, 2020⁽⁶⁰⁾ ; ONAGRI, 2020⁽⁶¹⁾ ; FAO, 2020; Karray et al., 2020⁽⁶²⁾, FAO et MARH,2022)⁽⁶³⁾.

L'essentiel des résultats de ces études pointe un impact majeur sur :

- La situation financière difficile des petits agriculteurs et pêcheurs qui ont dû subir le renchérissement du coût de la vie et des facteurs de production conséquents à la crise sans forcément bénéficier de l'effet de la hausse des prix finaux à la vente (souvent contrôlés par des intermédiaires) ;
- La hausse des prix de vente des denrées alimentaires et de la consommation hors foyers (cafés, restauration) ;
- Les difficultés financières des opérateurs du secteur touristique qui ont dû fermer ou travailler périodiquement, mettant en péril les revenus de dizaines de milliers d'ouvriers occasionnels ;
- La productivité globale ralentie des agents économiques, freinant la production durant certaines périodes et, de là, la croissance économique (notamment en 2020).

Cette partie présente une synthèse des principales perturbations ayant impacté le système alimentaire tunisien illustrée par des exemples de quelques produits alimentaires et en considérant les 4 dimensions de la sécurité alimentaire.

II.1.1.1 Disponibilité

i) Approvisionnement en intrants : les disponibilités alimentaires ont été impactées en raison des perturbations touchant l'approvisionnement

56. - Chatellier V., Chaumet J.M et Pouch T., 2021 La pandémie de Covid-19, l'économie agricole internationale et les filières animales : le cas de la Chine, des Etats-Unis et de l'UE. 15^{èmes} Journées de Recherches en Sciences Sociales, Toulouse, 9 et 10 décembre 2021. https://www.sferasso.fr/articles/E41_Chatellier

57. - Middle East Institute, 2021. The Fragile State of Food Security in the Maghreb : Implication of the 2021 Cereal Grains Crisis in Tunisia, Algeria, and Morocco. <https://www.mei.edu/publications>

58. - FAO, 2020. Document d'orientation Impact de la crise covid-19 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Tunisie : Défis et options de réponses. <http://www.onagri.nat.tn/uploads/Etudes/COVID-19>

59. - PNUD, Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, 2020. Impact économique du COVID-19 en Tunisie. Juin 2020

60. - Elkadhi Z, Elabbagh D, Frija A, Lakoud T, Wiebelt M, Breisinger C. 2020. The impact of Covid-19 on Tunisia's economy, Agri-food System, and Households. Middle East and North Africa: IFPRI. Regional program policy note 05 May 2020, 13 p. <http://www.iteq.tn/wp-content/uploads/files/notes2020/COVID19-Tunis.pdf>

61. - ONAGRI, 2020a. Impact des répercussions de la crise Covid-19 sur la production, l'approvisionnement, les prix et les exportations des produits agricoles. La Lettre de l'ONAGRI 6(2).

62. - Karray B, Boudiche S, Ayadi MA, Agrebi N, Skandrani Y. 2020. Mesures préservant la filière agricole et le bon fonctionnement de l'industrie agroalimentaire, face à la pandémie du Covid-19. Carthage (Tunisie): ITES, 76 p. <http://www.onagri.nat.tn/uploads/Etudes/ites-covid19.pdf>

63. FAO et MARH. Rapport d'analyse de l'impact de la crise Covid-19 sur les performances globales des chaînes de valeur agro-alimentaires. Rapport de consultation Raoudha Khaldi.

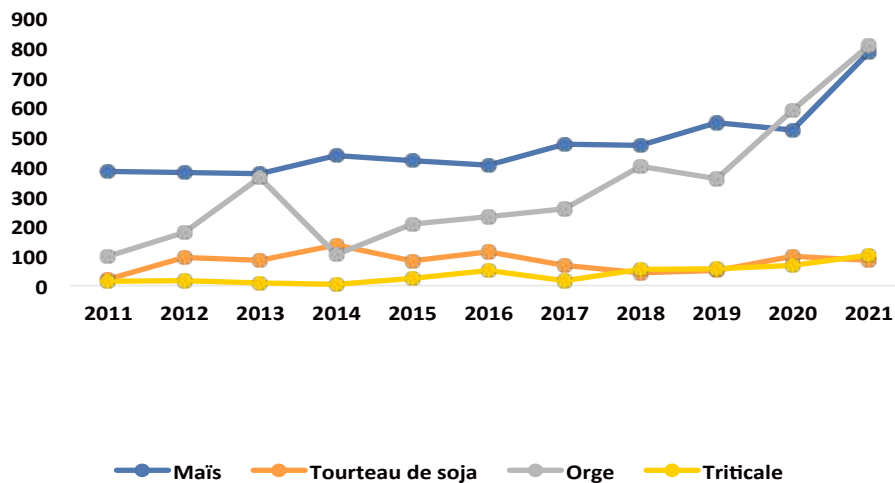


en intrants comme par exemple les aliments de bétail, qui sont en grande partie importés (30% des besoins en graines de maïs, de blé fourrager, de tourteau de Soja et d'orge).

La valeur des importations en 2021 a enregistré un accroissement significatif par rapport à 2019 (Fig. 1), soit 75% contre 26%. Ceci résulte es-

sentiellement de l'accroissement des quantités importées, (surtout du tourteau de soja de 85% et de l'orge de 64%), mais aussi de la volatilité de leur prix sur le marché mondial (Fig. 2) et de la dévaluation du dinar tunisien. **Les augmentations des prix ont atteint en 2021 un accroissement de 48% pour le maïs, 30% pour l'orge et 18% pour le soja.**

Fig. 26 : Evolution de la valeur des importations des aliments de bétail 2011-2021 (Million de dinars)



Source : Données DGPA

Vu l'augmentation drastique du cours de la matière première, les prix du concentré ont enregistré une hausse de 35% en 2022 par rapport à 2019.

Il est prévu que la tendance haussière des prix du concentré va se poursuivre à un rythme plus rapide, ce qui constituera une menace sérieuse pour le secteur de l'élevage.

La conduite de l'élevage a été aussi partiellement impactée par l'indisponibilité de la main-d'œuvre permanente et/ou occasionnelle. Selon l'étude IACE et UTAP (2021)⁽⁶⁴⁾, 23,5% des éleveurs ont déclaré qu'ils ont rencontré des problèmes de disponibilité de la main d'œuvre pendant la période de confinement.

L'accroissement des prix des intrants a conduit à la hausse des coûts de production. Certains agriculteurs ou éleveurs ont été contraints de réduire les quantités utilisées au détriment d'une meilleure productivité et d'un meilleur revenu.

D'autres ont abandonné partiellement ou totalement leurs activités (tel le cas pour l'élevage avicole et laitier). Selon la même étude, 65% des éleveurs interrogés ont eu des besoins de financement afin de préserver leurs capacités de production et 15 % ont rencontré des restrictions de la part des institutions financières pour l'accès aux crédits.

D'une façon générale, les plus touchés sont les petits agriculteurs dont les revenus ont fortement été impactés.

64. - IACE et UTAP, 2021. Impact de la Covid-19 sur le secteur de l'agriculture en Tunisie.

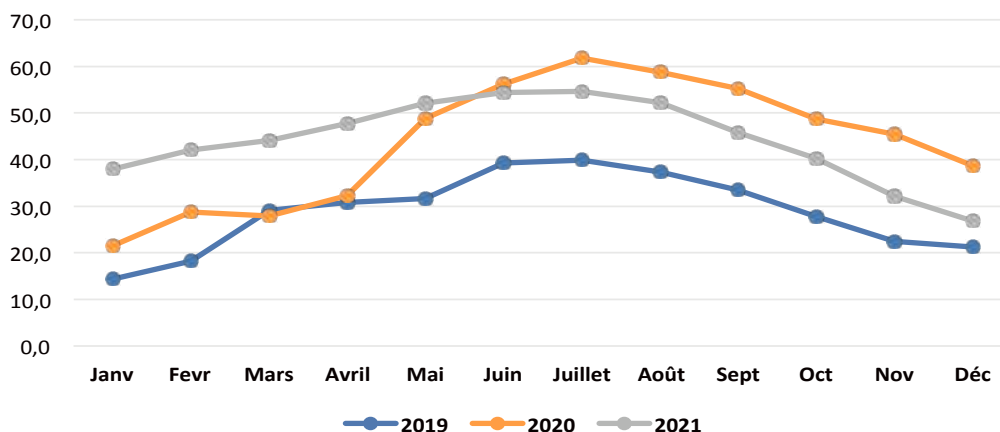
ii) Transformation : Le secteur artisanal a été marqué par le ralentissement de ses activités à l'image de la transformation du fromage artisanal, recouvrant une grande partie des emplois de l'agroalimentaire et des abattages anarchiques de poulets.

iii) Stockage : La période de la covid-19 a été marquée par le cumul des stocks non vendus des produits alimentaires lié surtout à la contraction de la demande interne en raison de la fermeture des restaurants, cafés, jardins d'enfants et cantines suite au confinement (général, puis partiel), au couvre-feu, au déclin du tourisme, etc.

Les stocks de lait, par exemple, étaient à la hausse en 2020 et 2021 en comparaison à 2019. En 2020 et 2021, la hausse est de respectivement 54,8% et 36,8% pour le mois de juillet (GIVLAIT). Ceux de la pomme de terre ont augmenté de 50% pour le stock du GIL (passant de 10000T à 15000T).

Le stock des œufs a évolué de 20% entre 2019 et 2020 et celui des viandes de 25,7% (GIPAC). Ce qui a engendré un retard de vente des stocks et, par conséquent, des charges supplémentaires de gestion et des pertes (ex : pertes estimées par le GIL à 15%) avec un retard de paiement des primes de stockage accordées par l'Etat pour le stockage (FAO, MARH, 2022)⁽⁶⁵⁾.

Fig. 27 : Evolution des stocks mensuels de lait de boisson UHT par mois 2019-2021 (Millions de litres)



Source : Données GIVLAIT

iv) Distribution : La crise sanitaire a renforcé la vente en ligne, accusant une hausse de plus de 17% du nombre de sites marchands (tous produits confondus) (La presse 2021)⁽⁶⁶⁾.

Il a été observé, parallèlement, la prolifération du circuit informel, notamment pour le secteur avicole (40% du marché du poulet vif) (GIPAC).

v) Régulation en période de crise sanitaire :

Les mesures prises par l'Etat pour la régulation des filières avaient pour objectif d'ajuster le prix au niveau de la production et au niveau de la consommation. Les révisions de prix effectuées ont touché le lait, les produits avicoles et la pomme de terre. Pour le lait, les montants des subventions en 2020 ont enregistré un accroissement de 12,6% entre 2019, passant de 313,8 Millions de Dinars à 353,4 Millions de Dinars.

65. - FAO et MARH. Rapport d'analyse de l'impact de la crise Covid-19 sur les performances globales des chaînes de valeur agro-alimentaires. Rapport de consultation Raoudha Khaldi (Sous presse)

66. La presse, 2021. E-Commerce : Une croissance en trompe-l'œil. <https://lapresse.tn>



Tableau 5 : Evolution du montant de la subvention totale accordée à la filière lait (Millions de dinars)

	Production*	Collecte	Transformation**	Séchage	Stockage	Exportation
2019	2070	80	226	0	7,8	0
2020	2307	92	257	0	17,7	0
2021	2345	87	245	0,0055	14,5	1,4
Total de la Subvention						
2019	313,8					
2020	366,7					
2021	353,4					

*Transport du fourrage du Nord vers le Sud

**Prime d'exploitation ou subvention de consommation accordée aux centrales laitières

Source : Données GIVLAIT et OEP, FAO et MARH (2022)

II.1.1.2 Accès

La crise a entraîné une baisse des revenus d'une grande partie de la population et une hausse des prix de certains aliments de base. Les données de l'INS (2020)⁶⁷ sur l'évolution de l'IPC à la consommation montrent qu'en mars 2020, les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 5,1% avec une grande variabilité entre les produits : 13,8% pour les fruits, 9,3% pour les poissons, 5,7% pour les légumes et 5,1% pour les viandes

Le suivi de l'impact socio-économique de la Covid-19 sur les ménages tunisiens réalisé par l'INS et la Banque Mondiale (2020)⁶⁸ concernant la 1^{ère} vague (29 avril 2020 – 8 mai 2020) de la Covid-19 révèle que près des deux tiers des ménages ont subi les conséquences de la Covid-19, sous l'effet de l'augmentation des prix des produits alimentaires et par la perte d'emplois.

D'ailleurs, en présence de contraintes financières, plus d'un tiers des enquêtés ont déclaré craindre de manquer de nourriture.

Le confinement et l'interdiction des déplacements n'ont pas permis à certains ménages de s'approvisionner ; un nombre d'entre eux ont même manqué de quelques produits alimentaires. Ceci s'explique surtout par la fermeture en début de confinement de quelques points de vente (épiceries, etc.), de

souks hebdomadaires, etc. Au contraire, en début de confinement, la ruée vers l'achat des produits alimentaires par peur de manque a abouti à une pénurie de certains produits alimentaires de base.

II.1.1.3 Utilisation et durabilité

L'étude de l'INS et de la Banque Mondiale (2020) met en évidence les changements des habitudes alimentaires des ménages tunisiens. Les plus pauvres ont réduit leurs rations ou commencé à consommer des aliments moins appréciés.

L'enquête révèle aussi que plus d'un tiers des personnes interrogées ont déclaré avoir eu des craintes de manquer de nourriture, au cours des 30 jours précédant l'interview. Ce phénomène est plus marqué en milieu rural où il concerne la moitié des répondants et pour le quintile le plus pauvre où ce taux s'élève à plus de 60%.

La dimension durabilité/ pérennité n'a pas été prise en considération dans cette analyse vu que l'impact de la Covid-19 ne peut être ressenti qu'à plus long terme. Néanmoins, certaines perturbations au niveau des liens entre les acteurs des chaînes de valeurs ont été enregistrées alors que la coordination globale du système alimentaire a été dès le départ relativement maîtrisée grâce à l'intervention de l'Etat, la solidarité des citoyens, le développement des ventes en ligne, etc. Au-

67. - INS, 2020. Indice mensuel des prix à la consommation familiale (IPC), avril 2020. <http://ins.tn>

68. INS-BM (Institut National des Statistiques Tunisie - Banque Mondiale), 2020. Suivi de l'impact socio-économique du COVID-19 sur les ménages tunisiens. Analyse des données de la première vague (29 avril - 8 mai 2020). http://ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/note_synth%25C3%25A8se_covid19_final_0.pdf

aujourd'hui, en raison de la guerre en Ukraine, la pérennité est remise en question vu les problèmes émergents au niveau des quatre dimensions de la sécurité alimentaire.

II.2. Implications de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire

La guerre entre la Russie et l'Ukraine continue à la date de la rédaction de ce rapport. Il est difficile et précoce de pouvoir mesurer, à ce stade, l'impact sur la sécurité alimentaire en Tunisie. Cette partie tente toutefois, de recueillir quelques effets perceptibles et mesurables de cette guerre sur le système alimentaire tunisien.

Il faut cependant souligner, qu'en début 2022, la situation économique au niveau mondial semblait commencer à se redresser notamment grâce à la maîtrise de l'épidémie de la COVID-19. Cependant, la guerre Russo-Ukrainienne surgit et perturbe fortement le potentiel de redressement de croissance au niveau mondial, régional et national.

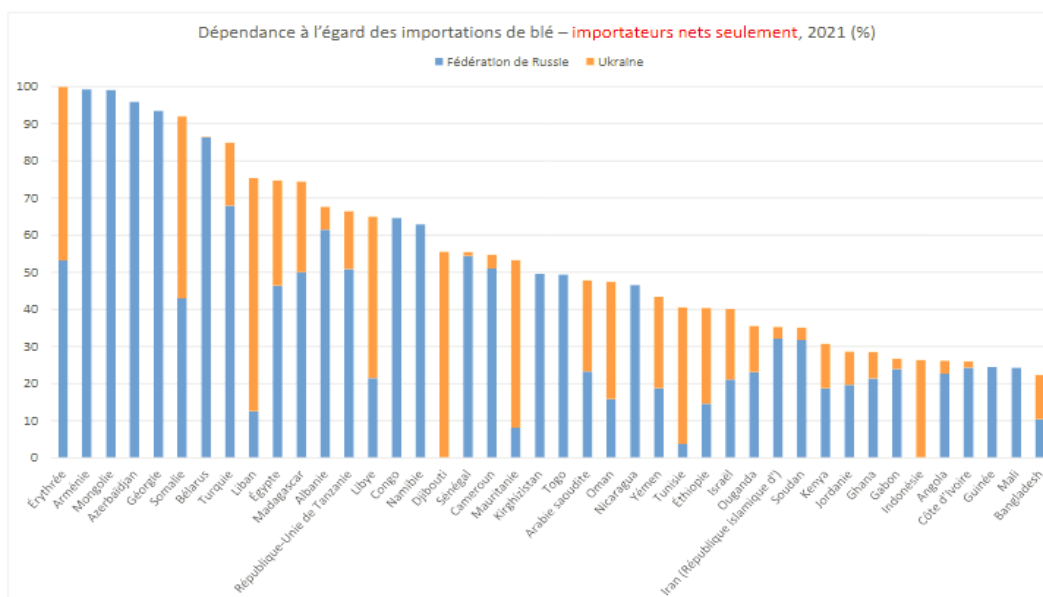
Selon la dernière édition du rapport **Commodity Markets (Banque Mondiale 2022)⁽⁶⁹⁾**, la guerre en Ukraine a modifié la physionomie des échanges, de la production et de la consommation des produits de base.

II.2.1. Disponibilité

Un effet direct à citer à ce niveau est que cette guerre a rendu l'accès aux céréales ukrainiennes très difficile. Cette réduction de l'offre a entraîné une perturbation du commerce mondial des produits de base, notamment du blé, de l'orge du maïs, des huiles comestibles et des engrais. Devant cette donne, les autres pays exportateurs, à l'instar de l'Inde, ont également freiné ou rationné leurs exportations.

La Tunisie dépend à raison de 80 % des marchés russe et ukrainien pour ses importations de céréales (60 % de sa consommation en blé). En 2021, la Tunisie a importé 984.000 tonnes de blé ukrainien contre 111.000 tonnes de blé russe.

pays dépendent fortement des importations de blé en provenance de l'Ukraine et de la Fédération de Russie



Source : FAO ⁽⁷⁰⁾

69. - Banque Mondiale, 2022. Les tensions sur les prix alimentaires et de l'énergie dues à la guerre en Ukraine pourraient durer plusieurs années. <https://www.banquemondiale.org/news/2022/04/26>

70. Impact du conflit russo-ukrainien sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2022



Ainsi, la Tunisie a dû rationner ses importations en céréales et chercher activement des solutions le temps que le marché international se relaxe et que les flux reviennent à une forme de fluidité.

Concrètement, les chiffres montrent que c'est surtout l'orge qui a subi de fortes baisses à l'importation d'où l'explication, en partie, de l'indisponibilité temporaire de quantités suffisantes d'aliments de bétail qui a agi sur la disponibilité du lait et autres sources alimentaires de protéines animales.

Tableau 6 : Evolution des principales importations agricoles fin septembre 2021 - 2022

	2021	2022	2022/21	2021	2022	2022/21	2021	2022	2022/21
Produit	Quantités (1000 T)			Valeur (MD)			Prix (DT/Kg)		
			%			%			%
Blé dur	452,7	438,1	-3,2	470,6	858,3	82,4	1,04	1,96	88,5
Blé tendre	998,4	943,1	-5,5	802,3	1222,5	52,4	0,80	1,30	61,3
Orge	770,9	558,9	-27,5	581,2	682,4	17,4	0,75	1,22	61,9
Maïs	752,7	708,1	-5,9	592,9	796,3	34,3	0,79	1,12	42,8

Source : ONAGRI (2022) à partir des données de l'INS

Au niveau du citoyen, ceci s'est senti sous forme de légères pénuries durant quelques semaines. L'opportunisme des intermédiaires et la spéculation de certains commerçants semblent avoir accentué cette crise temporaire.

II.2.2. Accès

Selon l'étude de la Banque Mondiale⁽⁷¹⁾ l'indice des prix des produits agricoles était supérieur de 42 % à celui enregistré en janvier 2021, avec des cours du maïs et du blé qui ont grimpé de 55 % et 91 % respectivement à la date du 19 mai 2022. Selon la même source, les niveaux d'inflation restent encore élevés dans les pays.

Entre janvier et avril 2022, ils étaient supérieurs à 5 % dans 92,9 % des pays à faibles revenus, 84,2 % des pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure et 78 % des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure.

Les prix des engrais ont grimpé, augmentant de près de 20 % depuis janvier 2022, pour atteindre un niveau presque trois fois supérieur à celui enregistré il

ya un an. La Russie et le Bélarus sont deux gros exportateurs mondiaux d'engrais, assurant à eux seuls 38% des exportations d'engrais potassiques, 17 % des engrais composés et 15 % des engrais azotés (Banque Mondiale, 2022).

En Tunisie, ceci a été senti sur l'inflation globale qui a grimpé à 8,6 % en août 2022. Elle est principalement due à la hausse des prix des denrées alimentaires, ayant augmenté de 11,9 % en août 2022. Les prix des œufs sont de 28,3 % plus élevés qu'en août 2021, la volaille de 22,1 %, l'huile comestible en hausse de 21,4 %, les fruits frais en hausse de 18,4 %, les légumes frais en hausse de 15,8 % et les produits céréaliers en hausse de 12,7 % (INS).

Sur le plan de la balance commerciale alimentaire, la guerre a engendré un creusement du déficit de 2496,1 MD contre un déficit de 1556,3 MD durant la même période de 2021. Le taux de couverture est passé durant la même période de 67,2% en 2021 à 62,4% en 2022. De janvier 2022 à septembre 2022, le taux est passé de 86,5% à 49,8% (ONAGRI, 2022).

71. -Banque Mondiale, 2022. Le point sur la sécurité alimentaire. <https://www.banquemondiale.org/food-security-update>

Tableau 7 : Balance alimentaire fin septembre 2022

	En MD		Variation (%)	
	09 mois-21	09 mois-22	2021/2020	2022/2021
Exportations	3189,5	4141,2	-13,3	29,8
Importations	4745,8	6637,3	12,3	39,9
Solde	-1556,3	-2496,1	***	***
Tx de couverture (%)	67,2	62,4	***	***

Source : ONAGRI (2022) à partir des données de l'INS

II.2.3. Utilisation et Durabilité

Comme mentionné ci-haut, il est difficile, à ce stade, d'avoir le recul nécessaire pour détecter des impacts importants et mesurables liés aux effets de la guerre Russo-Ukrainienne sur les dimensions «utilisation» et «durabilité» de la sécurité alimentaire en Tunisie.

En conclusion, la synthèse des divers impacts de la Covid-19 révèle le dysfonctionnement à tous les niveaux : disponibilités alimentaires, accès aux aliments et leur utilisation ayant affecté provisoirement l'ensemble du système alimentaire.

D'une façon générale, **les dimensions «Disponibilité» et «Utilisation» des produits alimentaires ne semblent que relativement et temporairement impactées** par la crise grâce à une bonne gestion de la part de l'Etat (notamment la régulation des prix et l'intervention au niveau des stocks stratégiques). Toutefois, **la dimension «accès» a été plus impactée** étant donné que le pouvoir d'achat moyen du citoyen en est sorti fortement diminué, les PME agricoles et non agricoles en difficultés financières et les budgets de l'Etat avec des déficits de plus en plus alarmants.

La guerre en Ukraine est venue renforcer la situation de la crise sanitaire, **la dimension**

disponibilité en produits de base étant fortement affectée par les perturbations du marché mondial des produits de bases au niveau du dysfonctionnement de l'approvisionnement. **La dimension «accès» a également été impactée eu égard à la hausse des prix des denrées alimentaires** qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2024, d'après la Banque Mondiale (2022).

La forte dépendance de la Tunisie à l'égard du marché mondial pour les intrants et les produits alimentaires de base pose avec acuité la question de la «durabilité» de notre système alimentaire.

II.3. Indice Global de Sécurité Alimentaire (GFSI) : position de la Tunisie

Le GFSI (Global Food Security Index, Indice global de sécurité alimentaire), développé par Economist Impact et parrainé par Corteva Agriscience, est un indice fondé sur un cadre cohérent et évalue la sécurité alimentaire à travers une série d'indicateurs dans 4 dimensions similaires à celles considérées par le système des Nations Unis, à savoir : la disponibilité, l'accès, la qualité et sécurité (faisant référence à l'Utilisation) et enfin la dimension durabilité et adaptation (faisant référence à la stabilité et la durabilité).



Il fournit un classement, en termes de sécurité alimentaire, pour 113 pays (à revenus faibles et à revenus élevés) (Annexe 3).

L'indice est à caractère quantitatif et dynamique construit à partir d'un modèle de benchmarking qualitatif autour de 68 indicateurs uniques qui mesurent les moteurs de la sécurité alimentaire dans les pays en développement et pays développés. L'édition 2022 du GFSI sur « l'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde » (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2022)⁽⁷²⁾ intègre 14 nouveaux indicateurs pour refléter la nature globale et l'interdépendance du système alimentaire par rapport à l'édition précédente (59 indicateurs).

Cette nouvelle édition contient des informations mises à jour sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde entier, y compris les dernières estimations du coût et de l'accessibilité économique d'une alimentation saine.

II.3.1. Evolution de l'Indice global de la sécurité alimentaire dans le monde

Le monde perd du terrain dans sa lutte pour éliminer la faim et la malnutrition. Il semble se diriger vers la non-réalisation des objectifs du millénaire. Après être restée relativement stable depuis 2015, la proportion de personnes touchées par la faim a bondi en 2020 et a continué de croître en 2021 où on enregistre jusqu'à 828 millions de personnes, soit 46 millions de plus qu'en 2020 et 150 millions de plus qu'en 2019. Ce qui correspond à une proportion de personnes touchées en 2021 de 9,8% de la population mondiale contre une part de 9,3% en 2020 et 8% en 2019 (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2022).

En 2021, 2,3 milliards de personnes (29,3% de la population mondiale) étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave⁽⁷³⁾, soit 350 millions de personnes de plus qu'avant la

pandémie de la covid-19. Près de 924 millions de personnes (11,7% de la population mondiale) étaient confrontées à une insécurité alimentaire grave, soit une augmentation de 207 millions de personnes en deux ans.

Les projections estiment que près de **670 millions de personnes souffriront encore de la faim en 2030**, soit 8% de la population mondiale (la même proportion qu'en 2015), date à laquelle le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été lancé.

II.3.2. Evolution de l'Indice global de la sécurité alimentaire pour la Tunisie : une faible résilience face aux crises

II.3.2.1 Lecture de l'indice de la sécurité alimentaire de 2022

A sa création, le GFSI servait à classer 105 pays. A partir de 2021, le nombre est de 113 pays (Economist Impact GFSI, 2022)⁽⁷⁴⁾. **Entre 2012 et 2015, la Tunisie figurait toujours parmi le groupe du milieu dans le classement par rapport au GFSI (50^{ème} en 2012 et 51^{ème} en 2015).** Par dimension, très peu de variations sont à souligner en dehors des années de sécheresse où la question de l'eau et du stress thermique remontait à la surface conjoncturellement.

En 2019 et 2020, la Tunisie est classée 69^{ème} et 59^{ème} en raison de la crise liée à la COVID-19, l'augmentation rapide des prix internationaux des denrées alimentaires importées par la Tunisie, les décisions de confinement de la population pendant un mois et demi avec la mise de millions de personnes en chômage technique qui en découlait, les difficultés de circulation, les couvre-feux à répétition impactant la restauration hors foyers, etc. Tous ces éléments ont impacté fortement la sécurité alimentaire du pays dans un contexte socio-économique global de difficultés majeures au niveau des finances publiques. **Résultat, le classement de la Tunisie a reculé de 18 places par rapport à 2015.**

72. FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2022. Résumé de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022. Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0640fr>

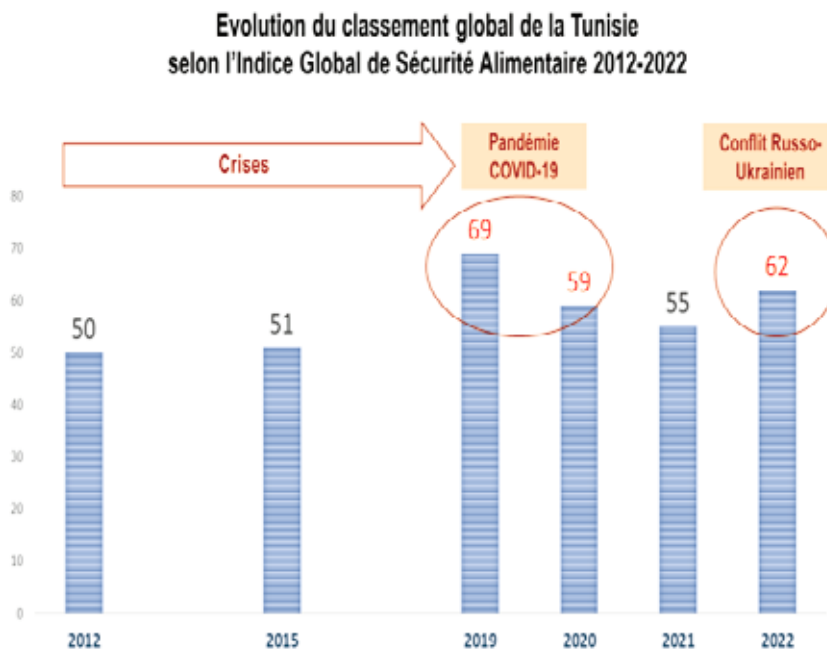
73. L'insécurité alimentaire grave est définie comme correspondant à un niveau de gravité de l'insécurité alimentaire se caractérisant par le fait que, à un moment dans l'année, les personnes concernées ont épuisé leurs réserves alimentaires, ont connu la faim et, au degré le plus avancé, sont restées un ou plusieurs jours sans manger. Il est déterminé à partir de l'échelle de l'insécurité alimentaire vécue, selon le rapport

74. Economist Impact GFSI, 2022. Global Food Security Index 2022. https://economist_impact_gfsi_2022_global_report_sep_2022.pdf

En 2021, La situation s'est légèrement améliorée, le pays étant classé 2^{ème} en Afrique, 9^{ème} dans le monde arabe et 55^{ème} au niveau international sur 113 pays avec un score global de 62,7 (Impact Economist, 2022). Ainsi, on pourrait conclure que l'instabilité politique en phase post-révolution n'avait pas beaucoup d'impact sur la sécurité alimentaire du pays.

En 2022, avec l'impact du conflit russo-ukrainien sur l'économie mondiale en général et sur la Tunisie en particulier, étant donné la difficulté de s'approvisionner en certains produits et la dégradation continue de la situation des finances publiques, **la Tunisie occupe la 62^{ème} place.**

Fig.28 : Evolution du classement global de la Tunisie selon l'IGSA



Source : Impact Economist (2022)

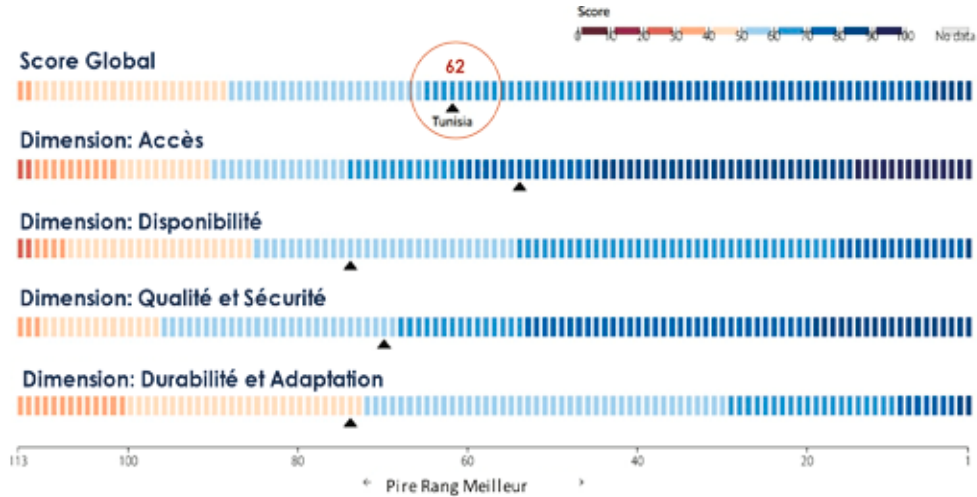
II.3.2.2 Analyse des indicateurs et sous indicateurs de calcul de l'Indice global de la sécurité alimentaire pour la Tunisie en 2022

Dans ce paragraphe, seront examinés les écarts par dimension entre la situation en Tunisie et la moyenne mondiale pour chaque dimension.

La lecture approfondie des scores des quatre dimensions montre qu'au sein de chaque dimension il y a des fragilités qui nécessitent qu'on s'y attarde. Le focus sur les indicateurs et les sous indicateurs en rouge sont porteurs de risques pour la sécurité alimentaire en Tunisie.



Fig. 29 : Classement global et par dimension de la Tunisie selon l'Indice Global de Sécurité Alimentaire (GFSI) de 2022



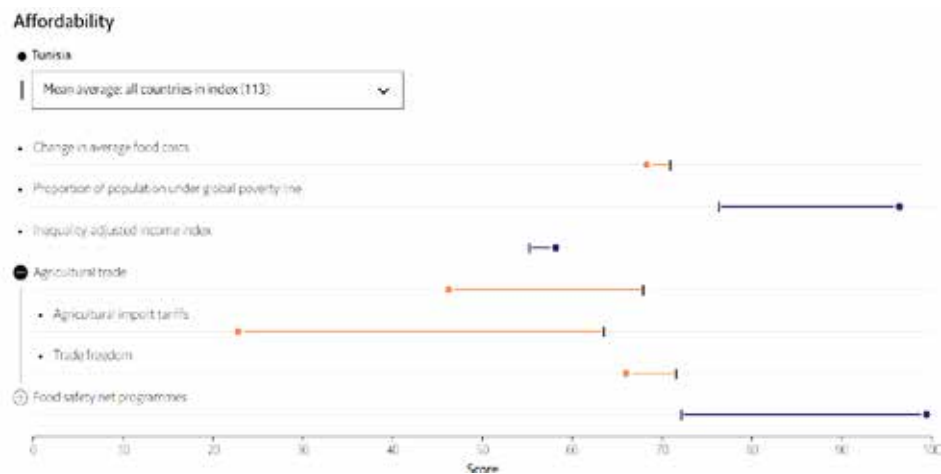
Source : Impact Economist, 2022

II.3.2.2.1 Accès

Ce pilier est composé de deux indicateurs, à savoir le commerce agricole et la présence et la nature des filets de sécurité alimentaire et de 10 sous indicateurs. La meilleure performance de la Tunisie est dans le Pilier de l'accès qui la classe **54^{ème} sur 113 pays** avec un score de 74,5. On note que le score global de l'indicateur « commerce agricole » est de 46,3 sur une moyenne globale de 67,3.

Le détail de cet indicateur (Fig. ci-dessous) montre que le sous-indicateur « tarifs de l'importation des produits » a enregistré un score de 22,6 sur une moyenne de 63,3, ce qui explique que ce sous indicateur tire vers le bas le score global de la dimension accès.

Fig. 30 : Score de la Tunisie pour l'indicateur « commerce agricole »



Source : Impact Economist, 2022

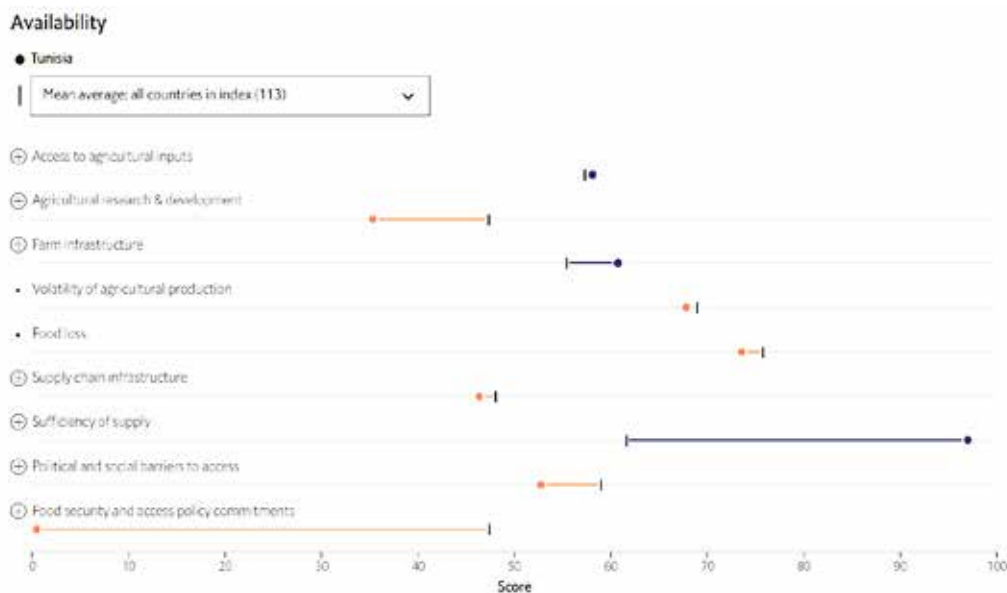
II.3.2.2.2 Disponibilité

Ce pilier est composé de sept indicateurs : l'accès aux intrants et aux ressources avec 6 sous indicateurs, la recherche et le développement avec 3 sous indicateurs, l'infrastructure agricole, avec 5 sous indicateurs, la chaîne d'approvisionnement avec 3 sous indicateurs, l'offre suffisante avec 2 indicateurs, les

barrières politiques et sociales avec 4 sous indicateurs et l'engagement politique pour la sécurité avec 2 indicateurs.

La performance globale dans ce pilier de la disponibilité n'est pas satisfaisante. La Tunisie est classée 74^{ème} sur 113 pays avec un score de 54,1.

Fig 31 : Score de la Tunisie pour la dimension disponibilité



Source : Impact Economist, 2022

En examinant le détail de cette dimension, plusieurs indicateurs et sous indicateurs présentent des scores assez faibles justifiant ce classement. Les plus significatifs sont mentionnés en rouge (Fig. ci-dessous).

En effet, dans l'indicateur accès aux inputs, trois sous indicateurs au moins sont au rouge. Il s'agit de :

- l'accès au financement et aux différents services bancaires pour les agriculteurs avec un score de 50 sur une moyenne mondiale de 74,3 ;
- la participation communautaire (dans groupes, associations de producteurs ou coopératives, etc.) dont le score est de 50 contre 83,6 à l'échelle mondiale ;
- autonomisation des agricultrices avec un score nul contre un score mondial moyen de 28,3.



Fig. 32 : Score de la Tunisie pour l'indicateur « accès aux intrants »

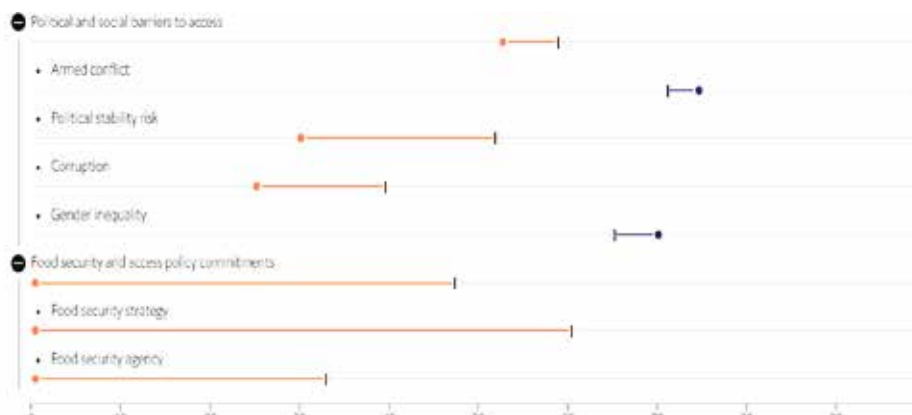


Source : Impact Economist

Les deux derniers indicateurs sont aussi dans le rouge et révèlent les points suivants :

- L'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement présente un score faible pour « l'index de la performance logistique » mesurant la performance nationale en matière de transport et de logistique avec un score de 39,2 contre 49,4 au niveau mondial ;
- Les barrières politiques et sociales entravent la disponibilité des aliments, particulièrement les risques d'instabilité politique (30/51,6, la corruption (25/39,4) et enfin la fluctuation et l'instabilité de la production agricole, particulièrement la production céréalière et celle des légumes (68/78,7) ;
- L'engagement politique en matière de sécurité alimentaire et d'accès avec un score nul contre 47,1 à l'échelle en raison d'un score nul pour la stratégie de sécurité alimentaire (47,1 au niveau mondial) et d'un score nul pour l'agence de sécurité mondiale (32,7 au niveau mondial).

Fig. 33 : Score de la Tunisie pour l'indicateur « obstacles politiques et sociaux à l'accès aux aliments »



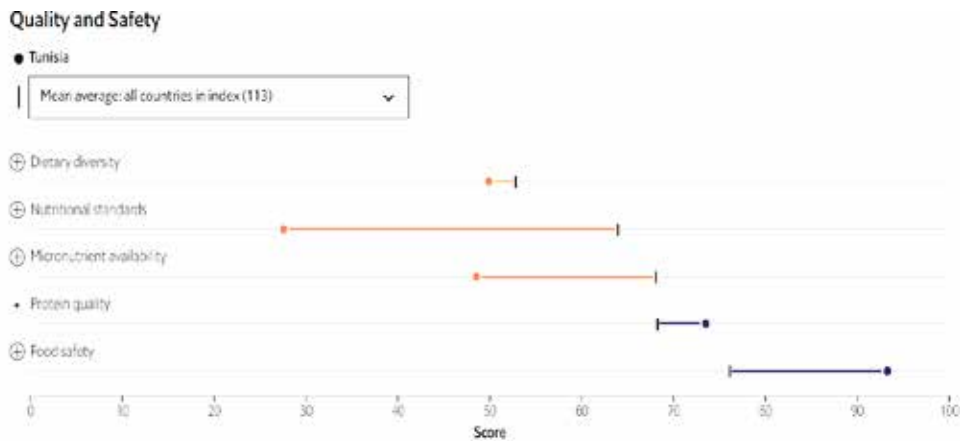
Source : Impact Economist

II.3.2.2.3 Qualité et sécurité

Ce pilier est composé de 4 indicateurs : La diversité de la diète, avec 2 sous indicateurs, les normes nutritionnelles avec 3 sous indicateurs, la disponibilité des micronutriments avec 3 sous indicateurs et la sécurité des aliments avec 4 sous indicateurs. Pour ce pilier, la Tunisie est classée 70ème sur 113 pays avec un score de 58, 8.

A l'exception des indicateurs « sécurité des aliments » et « diversité de diète », « les normes de la nutrition » posent un sérieux problème avec un score de (27,4/63,7) en raison de scores nuls pour « les directives alimentaires nutritionnelles, « l'étiquetage nutritionnel » et « le suivi de la surveillance nutritionnelle » dont les scores à l'échelle mondiale sont respectivement de 42,5, 59,3 et 77,9.

Fig. 34 : Score de la Tunisie pour l'indicateur « Qualité et sécurité »

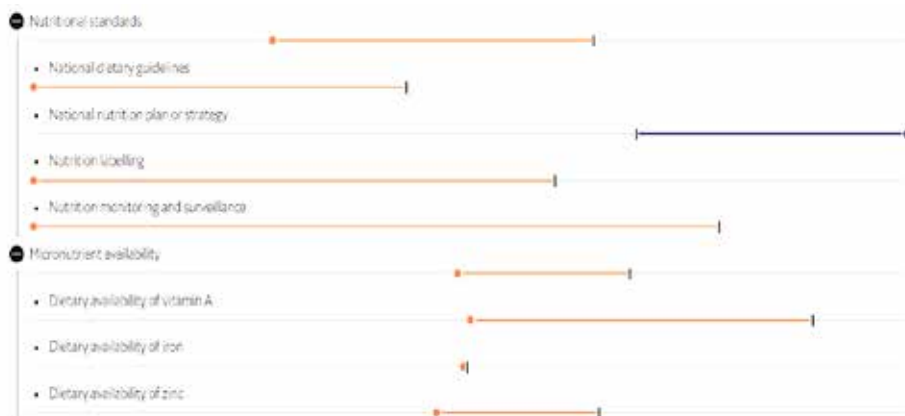


Source : Impact Economist

Quant à la « disponibilité des micronutriments », on note un score globalement bas par rapport à la moyenne de l'ensemble des 113 pays, soit 48,6 contre

67,8, expliqué par l'indice de la « disponibilité du vitamine A » (50/88,5) et du Zinc (46,2/64,3) qui s'avèrent des facteurs critiques pour la sécurité nutritionnelle des Tunisiens.

Fig.35 : Score de la Tunisie pour le sous indicateur « disponibilité des micronutriments »



Source : Impact Economist



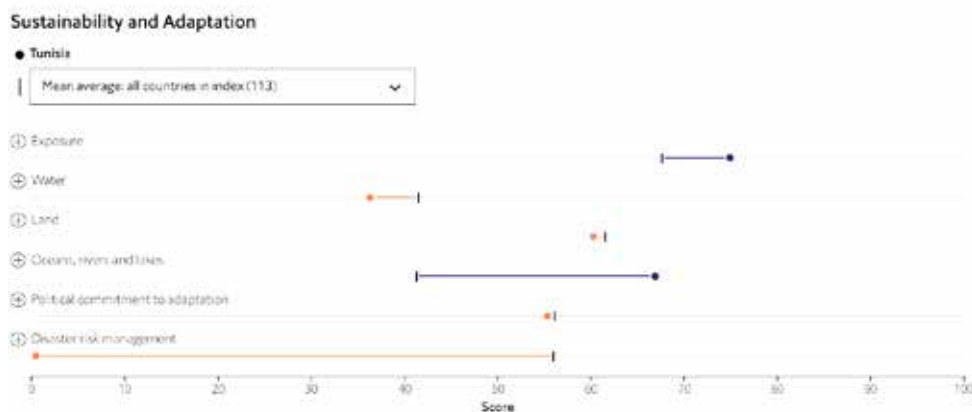
II.3.2.2.4 Durabilité et adaptation

Cette dimension est composée de 6 indicateurs et 20 sous indicateurs, à savoir « l'exposition » avec 4 sous indicateurs, « l'eau » avec 2 sous indicateurs, « la terre » avec 4 sous indicateurs, « les océans, rivières et les lacs » avec 2 sous indicateurs, « l'engagement politique pour la durabilité » avec 6 sous indicateurs,

et « la gestion des risques et catastrophes » avec 2 sous indicateurs.

En rapport avec ce pilier, la Tunisie est classée 74^{ème} sur 113 pays avec un score de 49,7 qui représente la performance la plus faible de l'ensemble des quatre piliers.

Fig. 36 : Score de la Tunisie pour l'indicateur « Durabilité et adaptation »

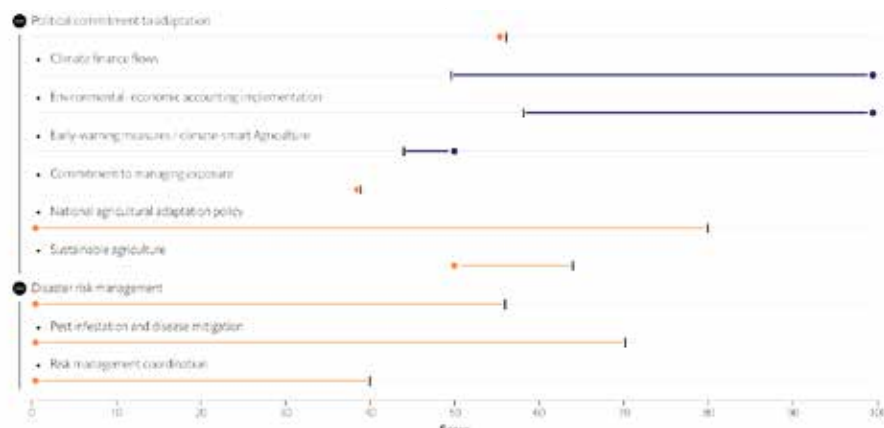


Source : Impact Economist

Les indicateurs qui tirent ce pilier vers le bas (fig.ci dessous) sont :

- la sécheresse avec un score de 25/42,7 ;
- la qualité de l'eau d'irrigation et la disponibilité, 25/40,9 ;
- la présence du carbone organique de la terre 2,8/29,1 ;
- la politique nationale d'adaptation agricole (0/79,6) ;
- la gestion des risques et catastrophe (0/55,7) ;
- l'infestation de ravageurs et atténuation de maladies (0/69,9) ;
- la coordination de la gestion des risques (0/39,7).

Fig. 37 : Score de la Tunisie pour les sous indicateurs de « l'engagement politique en faveur de l'adaptation et « la gestion des risques »



Source : Impact Economist

II.3.2.3 Comparaison de la Tunisie avec le reste du monde

Le classement de la Tunisie comparé à celui des 15 pays de la région MENA en fonction de toutes les dimensions est peu satisfaisant. Il indique le chemin que le pays est appelé à parcourir pour se repositionner par rapport à ces pays qui nous ressemblent.

II. 3.2.3.1 Comparaison avec le groupe de pays à bas et moyen revenus et la région MENA

Tableau 8 : Classement de la Tunisie par rapport au groupe de pays à bas et moyens revenus et dans la région MENA

	113 pays	LMIC* (32 pays)	Région MENA 15 pays
Global	62	6	11
Affordability/accès	54	4	10
disponibilité	74	17	10
Qualité et sécurité	70	12	10
Durabilité et adaptation	74	14	11

Source: GFSI,2022 *; LMIC : Low Middel Income Country

II. 3.2.3.2 Comparaison avec les pays arabes

meilleurs classements. Les scores accès sont les plus élevés dans ces pays, à l'exception du Maroc et de la Tunisie. Le score de disponibilité est plus élevé dans les pays du Golfe, alors que ceux de la qualité et de la pérennité sont les plus faibles pour la Tunisie.

Le tableau suivant montre le classement des différents pays arabes qui bénéficient, contrairement à la Tunisie, de scores globaux plus élevés et donc de

Tableau 9 : Classement de la Tunisie par rapport au groupe des pays arabes

PAYS	CLASSEMENT /113 PAYS	SCORE GLOBAL	SCORES DIMENSSIONS			
			ACCES	DISPONIBILITE	QUALITE	PERENNITE
EMIRAT ARABE UNIES	23	75,2	86,7	73,8	81,3	55,6
OMAN	35	71,2	88,6	64,6	73,2	53,6
BAHRAIN	38	70,3	91,3	60,1	76,3	47,3
A SAOUDITE	41	69,9	83,2	67,2	71,6	53,7
JORDANIE	47	66,2	85,3	59,8	55,4	58,9
KOWEIT	50	65,2	80,0	62,9	67,8	45,5
MAROC	57	63,0	74,6	42,9	73,1	60,0
TUNISIE	62	60,3	74,5	54,5	58,8	49,7

Source : GFSI,2022

En conclusion, l'ensemble des indicateurs de calcul de l'indice global de la sécurité alimentaire montrent la persistance de faiblesses structurelles en Tunisie bien qu'elle se base globalement sur des acquis assez solides, notamment pour les dimensions accès et disponibilité. Pour

les dimensions durabilité et adaptation, le pays dégage un fort déficit en matière d'engagements politiques pour la sécurité alimentaire et de renforcement des capacités de gestion des risques et catastrophes.



II.4. Indicateurs liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le dernier rapport national volontaire de la Tunisie sur l'agenda 2030 et les ODD présentés en juillet 2019 a confirmé que l'environnement et les ressources naturelles du pays subissent de multiples pressions.

II.4.1 Evaluation de la vulnérabilité du développement durable en Tunisie

Le coût de la dégradation de l'environnement en Tunisie est estimé à 2,7 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Les coûts des dommages liés à la dégradation du capital naturel proviennent essentiellement de la perte agricole due à la dégradation des sols (0.35-0.69% du PIB)⁷⁵ et l'envasement des barrages (0.1% du PIB) suivie par la perte de revenus touristiques liée à la dégradation du littoral (0.23-0.29% du PIB). **Les secteurs les plus touchés sont l'agriculture, l'eau, la pêche, la santé, le tourisme et la biodiversité.**

Les études d'évaluation de la vulnérabilité de la Tunisie au changement climatique et les scénarios climatiques ont démontré, sans équivoque⁽⁷⁶⁾, que les ressources naturelles subissent déjà, et subiront pour longtemps, les impacts du changement climatique, en particulier les impacts liés à l'augmentation des températures moyennes. Cette hausse varierait selon les régions, au meilleur des cas entre 1°C et 1,8°C à l'horizon 2050 et entre 2°C et 3°C à la fin du siècle. Dans le cas le plus pessimiste, l'augmentation pourrait atteindre 4,1°C à 5,2°C à la fin du siècle. Les projections montrent également une baisse des précipitations (-10% à 30% en 2050), l'élévation du niveau de la mer (30 cm à 50 cm en 2050) et la hausse des phénomènes climatiques extrêmes (inondations et sécheresses). **Ces risques se traduiraient par une grande vulnérabilité de l'économie du pays, de sa population et de ses écosystèmes. A titre d'exemple, l'impact du changement climatique sur le secteur agricole à l'horizon 2030 représentera entre 5% à 10% de diminution du PIB agricole.**

75. Etude de la Banque Mondiale et Note d'orientation, Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 de la Tunisie.

76. Tunisie- contribution aux éléments de la phase préparatoire du processus du Plan National d'Adaptation : Impacts des effets du CC sur la sécurité alimentaire, AFD, 2020

II.4.2 Objectif du Développement Durable 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable »

Le 25 septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 et un ensemble de 17 objectifs de développement intitulés Objectifs de Développement Durable (ODD) qui visent à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité pour tous.

Chaque objectif a des cibles spécifiques (soit un total de 169 cibles) et les pays du monde entier se sont engagés à atteindre ces objectifs au cours des 15 prochaines années. Les ODD prolongent et élargissent l'agenda de développement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui ont expiré en 2015.

L'ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable » vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients.

L'ODD2 ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes, comme par exemple l'ODD12 « une consommation et une production responsable », l'ODD1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » et l'ODD13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » qui confirment leurs liens avec l'insécurité alimentaire.

Encadré 2 : Cibles de l'ODD2

Titre de la cible	Description de la cible
Faim	2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
Malnutrition	2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant, d'ici à 2025, les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
Productivité et petits exploitants	2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles
Agriculture performante et résiliente	2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
Diversité et partage des ressources génétiques	2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
Recherche agronomique	2.a : Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés
Exportation et commerce	2.b : Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha
Fonctionnement des marchés alimentaires	2.c : Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

Source : <https://unric.org/fr/odd-2>; <http://www.comite21.org>;
<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd2-eliminer-la-faim-assurer-la-securite-alimentaire-ameliorer-la-nutrition->



Il convient de rappeler que **la Tunisie ne dispose pas d'une stratégie nationale multisectorielle pour une alimentation saine et suffisante pour tous**. Les composantes de la sécurité alimentaire et la promotion d'une agriculture durable et inclusive, résiliente aux changements climatiques, figurent parmi les priorités du Plan Quinquennal du développement 2016-2020 (Economie verte et développement durable).

L'intégration des ODD dans PDQ 2016-2020 et les stratégies nationales montre que 80% des cibles sont couvertes (84 cibles couvertes sur 105 retenues) par les objectifs/actions du PQD 2016-2020 dont 49 cibles sont parfaitement alignées (République tunisienne, 2019)⁽⁷⁷⁾.

En rapport avec l'ODD2, la Tunisie s'est fixé les objectifs suivants :

- Assurer une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous et lutter contre toute forme de malnutrition ;
- Renforcer les pratiques agricoles productives préservant les écosystèmes et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques ;
- Renforcer l'agriculture familiale dans ses dimensions environnementales et économiques, en tant que vecteur de lutte contre la malnutrition ;
- Maintenir une diversité génétique des espèces et assurer le partage des bénéfices de leur exploitation.

Quoique la Tunisie ait réussi à réaliser des progrès notables en matière de la lutte contre la faim et la malnutrition, plusieurs facteurs peuvent entraver les efforts pour atteindre l'ODD2 :

- le taux de pauvreté national de 15,2% de la population (soit 1,7 millions de personnes, pouvant atteindre 26 % à 30 % dans les zones rurales et les régions intérieures) (INS) ;
- les disparités régionales en termes de santé et de nutrition ;
- les effets du changement climatique au regard

du nombre de personnes touchées et de la baisse du produit intérieur brut ;

- l'augmentation des prix des denrées alimentaires ;
- le chômage et le bas niveau des salaires ;
- la situation économique du pays entraînant la stagnation du PIB par habitant peut réduire le pouvoir d'achat des ménages pauvres et, par conséquent, leurs dépenses alimentaires ;
- les programmes de subventions universelles qui ne ciblent que les aliments de base à forte valeur énergétique, mais nutritionnellement insuffisantes dont l'impact sur la malnutrition est aujourd'hui significatif (dénutrition infantile, excès pondéral et obésité).

11.4.2.1 Estimation de l'insécurité alimentaire en Tunisie

La Tunisie est confrontée à des défis importants pour atteindre à la fois la cible 2.1 des ODD, assurer un accès régulier à une alimentation suffisante, sûre et nutritive pour tous, et la cible 2.2, mettre fin à toutes les formes de malnutrition.

11.4.2.2 Prévalence de l'insécurité alimentaire

L'indicateur 2.1.1 de l'ODD2 « Prévalence de la sous-alimentation (PoU) » de la FAO est élaboré pour capter un état de privation énergétique durant plus d'un an. L'indicateur 2.1.2 « prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave », évalué à l'aide de l'échelle FIES, est utilisé pour suivre les progrès réalisés vers l'objectif d'assurer à tous l'accès à une alimentation adéquate.

Selon le rapport de la FAO (2022)⁽⁷⁸⁾, la prévalence de la sous-alimentation en Tunisie est à la baisse passant de 4,3% en 2004-2006 à 3,1% en 2019-2021.

La prévalence de l'insécurité alimentaire grave est à la hausse (9,1% en 2004-2006 contre 12,6% en 2019-2021).

77. République tunisienne, 2019. Rapport National Volontaire Sur la mise en œuvre des Objectifs du développement durable. http://Rapport_National_Volontaire_ODD_2019_Tunisie.pdf

78. FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2022. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022. Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0639fr>

Tableau 10 : Prévalence de la sous-alimentation, de l'insécurité modérée ou grave et de certaines formes de malnutrition en Tunisie (%).

	2004-06	2019-21
PREVALENCE DE LA SOUSALIMENTATION – POPULATION TOTALE	4,3	3,1
PRÉVALENCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE GRAVE	9,1	12,6
PRÉVALENCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE MODÉRÉE OU GRAVE – POPULATION TOTALE ¹	18,2	28,0

Source : FAO, 2022

II.4.2.2 Coût et abordabilité

Selon le même rapport (FAO, 2022), les prix mondiaux à la consommation des produits alimentaires, sous l'effet de la Covid-19, ont atteint leurs niveaux les plus hauts en 2020. Cette hausse s'est traduite par une augmentation du coût moyen

d'une alimentation saine dans toutes les régions. En Tunisie, le coût de l'alimentation a augmenté de 4,7% et le nombre de personnes qui ne peuvent pas se permettre une alimentation saine est presque constant. Le tableau ci-dessous résume la situation :

Tableau 11 : Coût et abordabilité d'une alimentation saine

	Unité	2017	2018	2019	2020
Coût d'une alimentation saine	USD	3,476	3,559	3,628	3,639
Personnes ne pouvant se permettre une alimentation saine	Nombre total en million	21,8	21,2	20,8	20,3
	%	2,5	2,5	2,4	2,4

Source : FAO, 2022

II.4.3 Agenda alimentaire urbain 2030

La Vision 2030 de la FAO pour l'Agenda alimentaire urbain s'inscrit dans l'objectif global ODD2 de mettre en place des systèmes alimentaires

résilients, intégrés, durables et inclusifs, qui permettent à chacun, partout dans le monde, d'être à l'abri de la faim et de toutes les formes de malnutrition.

Encadré 3 Agenda Alimentaire Urbain 2030
<p>L'Agenda Alimentaire Urbain est une initiative phare de la FAO dont l'objectif est d'améliorer le développement durable, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les zones urbaines et périurbaines ainsi que les espaces ruraux qui leur sont proches. Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre un large éventail de politiques, programmes et initiatives en partenariat avec différentes parties prenantes : la société civile, le monde universitaire, des organisations internationales, notamment du système des Nations Unies, des réseaux de villes et des organes et entités publics ou privés.</p> <p>Plus de 55 % de la population mondiale vit déjà dans des zones urbaines et 80 pour cent des aliments produits dans le monde sont destinés à la consommation en espace urbain. La durabilité sociale, économique et environnementale des systèmes alimentaires et l'évolution de l'alimentation urbaine dépendent dans une large mesure de la gestion des systèmes alimentaires dans les zones urbaines et périurbaines. On aurait donc dû depuis longtemps mettre davantage l'accent sur l'Agenda alimentaire urbain.</p>

Source : FAO, 2019 ⁽⁷⁹⁾

79. FAO, 2019 Urban Food Agenda. <https://www.fao.org/urban-food-agenda/fr>
FAO, 2019. FAO framework for the Urban Food Agenda. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca3151en>



Une centaine de villes (217) dans le monde se sont inscrits dans cette dynamique et ont signé le Pacte de Politique Alimentaire Urbaine en 2015 à Milan. La Tunisie a apporté sa contribution en identifiant les priorités de développement pour la période post-2015 via sa participation à l'initiative relative à la réalisation de l'ODD 11 « villes et communautés durables ».

La Tunisie, à travers la municipalité de Tunis, a bénéficié de l'apport de la FAO en 2018 pour la mise en place d'un projet « Vers une stratégie de gouvernance alimentaire pour la municipalité de Tunis » dont l'objectif est de doter la municipalité d'une gouvernance alimentaire, d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et le bien être des citoyens.

Le dispositif mis en place dans la municipalité de Tunis ou d'autres municipalités du pays, ne prévoit pas la mise en place d'une stratégie alimentaire locale, ni d'une gouvernance alimentaire locale. Leurs tâches restent liées à la sécurité sanitaire des aliments et l'hygiène des espaces publics (marchés, restaurants, cafés, GMS) ainsi que l'environnement des communautés.

Plusieurs villes dans le monde sont avancées dans ce domaine pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition de leurs habitants: Mécanisme de gouvernance alimentaire à Nairobi et Lima, l'initiative de développement urbain à Colombo, Plans directeurs municipaux et connexion des villes pour échanger les bonnes pratiques, Stratégie alimentaire locale pour le grand Londres, Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable à Bordeaux, la politique alimentaire de la province de Gueldre (Pays Bas).

Une Plateforme des actions alimentaires urbaines a été mise au point par la FAO en vue de donner l'accès à une base de données relatives aux

politiques et aux programmes alimentaires mis en œuvre dans les villes dans divers domaines : gouvernance et planification, durabilité des modes d'alimentation et de la nutrition, équité sociale et économique, production alimentaire et gestion des écosystèmes, approvisionnement et distribution alimentaires, pertes et gaspillages de nourriture.

En conclusion, les principales forces de la Tunisie restent jusque-là, la salubrité des aliments, la faible proportion de la population au-dessous du seuil de pauvreté mondiale, la suffisance de l'offre des produits alimentaires et la présence de programmes de filets sociaux de sécurité alimentaire.

L'accès physique et économique aux denrées alimentaires et leurs valeurs nutritives sera un des principaux défis des prochaines décennies. Les limites à la croissance économique, combinées à la stagnation du PIB par habitant, peuvent entraver la capacité des pauvres à réduire leurs dépenses alimentaires.

Le manque de stratégies réalisables et efficaces visant les petits exploitants constituera un risque pour le secteur et les communautés rurales. La petite agriculture est considérée comme essentielle pour relever des défis tels que la lutte contre la pauvreté rurale, la sécurisation des approvisionnements en nourriture et la sauvegarde de la biodiversité agricole et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Si la transition alimentaire suit les mêmes tendances de consommation et de production (qualitatives et quantitatives), les risques épidémiologiques vont s'accroître, entre autres, obésité, surpoids, diabète et maladies cardiovasculaires. Ces conséquences pourront laisser de côté davantage de pauvres.

I. EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

En France, le gouvernement a mis en place des politiques pour réduire l'opportuniste des intermédiaires et la spéculation dans le secteur alimentaire en mettant en place des mécanismes de transparence et de responsabilité :

- La loi de modernisation de l'agriculture de 2010 a instauré un système de traçabilité pour les produits agricoles qui oblige les intermédiaires à déclarer les prix qu'ils paient aux agriculteurs pour les produits agricoles. Cela a permis de réduire les opportunités pour les intermédiaires de spéculer sur les prix des produits agricoles ;
- La loi de modernisation de l'agriculture de 2010 a également créé une commission de régulation des marchés agricoles qui a pour mission de surveiller les marchés agricoles et de lutter contre les pratiques d'entente et de manipulation des prix ;
- Enfin, la France a mis en place un système de stockage public pour les produits agricoles qui permet au gouvernement de stocker des produits agricoles pour stabiliser les prix et éviter la spéculation.

D'autres pays ont également renforcé leur sécurité alimentaire grâce à une bonne gouvernance du système alimentaire à l'instar de la Corée du Sud dont la gouvernance repose sur une planification stratégique efficace, des réglementations strictes en matière de production et de distribution alimentaires, la promotion de l'agriculture durable et l'investissement dans la recherche et l'innovation.

En effet, en Corée du sud, une stratégie bien définie

a été implémentée en ce sens. Dans le cadre de cette stratégie, la Corée du Sud a mis en place des réglementations strictes en matière de production et de distribution alimentaires pour garantir la sécurité et la qualité des aliments. Ces réglementations sont appliquées par l'Agence coréenne de sécurité alimentaire et des médicaments (KFDA) qui est chargée de surveiller la sécurité alimentaire dans le pays.

II. EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR RÉDUIRE L'OPPORTUNISME DES INTERMÉDIAIRES

La Nouvelle-Zélande a développé une approche de coordination globale pour renforcer la sécurité alimentaire en s'appuyant sur une collaboration étroite entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire, notamment les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs. Cette approche s'articule autour des éléments suivants :

- Une politique de « soutien à l'agriculture durable » qui vise à renforcer la résilience des producteurs locaux en leur fournissant des outils et des ressources pour améliorer la qualité et la durabilité de leur production ;
- Un système de certification qui permet aux consommateurs de reconnaître les produits alimentaires qui répondent à des critères de qualité et de durabilité élevés ;
- Des politiques visant à renforcer les liens entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs pour garantir que les produits alimentaires de qualité sont disponibles pour les consommateurs. Cela inclut des programmes pour améliorer les relations commerciales entre les producteurs et les transformateurs et des programmes pour renforcer les liens entre les producteurs et les distributeurs locaux ;
- Des programmes de recherche et de déve-



veloppement pour soutenir les producteurs locaux en leur fournissant des outils et des technologies pour améliorer la qualité et la durabilité de leur production. Cela inclut des programmes pour améliorer les techniques de production, les systèmes de gestion des ressources naturelles et les systèmes de stockage et de transport des produits alimentaires.

Nous pouvons également citer le cas du Sénégal qui a mis en place plusieurs mesures pour lutter contre la spéculation et la contrebande afin de renforcer sa sécurité alimentaire, notamment :

- La création de l'Agence de régulation des marchés (ARM) : l'ARM a pour mission de réguler les marchés pour éviter les hausses excessives des prix des produits alimentaires. Elle surveille les prix et les pratiques commerciales des acteurs du marché et impose des sanctions aux contrevenants ;
- Le renforcement des contrôles aux frontières: le Sénégal a renforcé les contrôles aux frontières pour lutter contre la contrebande de produits alimentaires en provenance des pays voisins. Des patrouilles sont organisées le long des frontières et des peines lourdes sont appliquées aux contrebandiers.

Enfin, nous citons une initiative prise par le gouvernement japonais quand il a lancé une campagne de communication appelée «Shokuiku» pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée en mettant l'accent sur les produits locaux et traditionnels. «Shokuiku» est un terme japonais qui signifie «éducation alimentaire».

- La campagne «Shokuiku» a mis en avant les avantages des produits locaux et traditionnels et a orienté la consommation vers les produits disponibles à circuits de distribution courts afin de réduire l'opportunisme des intermédiaires ;
- Cette campagne de communication a permis également aux japonais d'adopter des habitu-

des alimentaires plus saines en réduisant leur consommation de sel, de sucre et de graisses saturées (produits largement importés par la Tunisie) ;

- Pour renforcer l'impact de la campagne, le gouvernement japonais a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de l'industrie alimentaire, les producteurs locaux, les associations de consommateurs et les médias.

III. EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR RENFORCER LA DIGITALISATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

- **L'Afrique du Sud a mis en place un système de suivi des aliments basé sur la blockchain qui permet de tracer les aliments à travers toute la chaîne d'approvisionnement, depuis les fermes jusqu'aux points de vente.** Cela permet de s'assurer que les aliments sont sûrs à manger et d'identifier rapidement tout problème éventuel ;
- **L'Espagne** utilise des drones et des capteurs pour surveiller les cultures et détecter les maladies et les ravageurs. Cela permet aux agriculteurs de produire des cultures plus saines et plus productives, améliorant ainsi la sécurité alimentaire ;
- **Les États-Unis** utilisent des systèmes de prévision de la production basés sur l'IA pour anticiper les besoins alimentaires à venir et planifier la production en conséquence ;
- **Le Brésil** utilise des systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour optimiser la production alimentaire en utilisant des données sur les conditions météorologiques, les prix des aliments, la demande des consommateurs, etc.
- **L'Indonésie** a mis en place un système de suivi des aliments basé sur la blockchain pour assurer la traçabilité des produits de la ferme



à l'assiette, renforcer la qualité des produits et garantir la sécurité alimentaire pour les consommateurs. Les bénéfices concrets de cette approche indonésienne comprennent :

- o **L'amélioration de la qualité des aliments:** le système de suivi permet de s'assurer que les aliments sont produits selon des normes élevées et que les consommateurs reçoivent des aliments frais et sûrs ;
- o **La réduction des pertes alimentaires :** en suivant les aliments à travers la chaîne d'approvisionnement, les problèmes peuvent être identifiés et résolus rapidement, réduisant ainsi les pertes alimentaires ;
- o **La transparence de la chaîne d'approvisionnement :** les informations sur la blockchain sont transparentes et accessibles à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, ce qui permet de s'assurer que tout le monde joue un rôle responsable dans la production et la distribution des aliments ;
- o **Une meilleure gestion des risques :** en ayant une meilleure visibilité sur les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement, il est possible de gérer les risques de manière plus efficace, en anticipant les problèmes potentiels et en prenant des mesures pour les prévenir.

IV. EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR RENFORCER LE NEXUS ÉNERGIES RENOUVELABLES, IRRIGATION ET DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

Le dessalement des eaux de mer est en train de jouer un rôle important dans le renforcement de la sécurité alimentaire pour certains

pays en augmentant la disponibilité de l'eau potable et en permettant l'irrigation des terres arides.

En effet, les technologies de dessalement permettent de produire de l'eau potable à partir de l'eau de mer, augmentant ainsi la disponibilité de l'eau pour les populations côtières et les zones arides. Cela permet aux agriculteurs de produire des cultures plus productives et de s'assurer que les populations ont accès à de l'eau potable saine.

Les Émirats Arabes Unis ont mis en place un projet pilote de dessalement solaire à Abu Dhabi qui utilise des panneaux solaires pour produire de l'énergie pour alimenter une usine de dessalement par osmose inverse. Le projet a été un succès et il est en train d'être élargi pour produire plus d'eau potable.

- La technologie utilisée pour le projet est une combinaison de panneaux solaires photovoltaïques pour produire de l'énergie électrique et de l'osmose inverse pour convertir l'eau de mer en eau potable. Les panneaux solaires sont utilisés pour alimenter les pompes qui poussent l'eau de mer à travers les membranes d'osmose inverse pour séparer les sels et les impuretés de l'eau ;
- L'avantage de cette technologie est qu'elle est plus respectueuse de l'environnement que les méthodes traditionnelles de dessalement qui dépendent des combustibles fossiles. Elle permet également de réduire les coûts d'exploitation, car l'énergie solaire est gratuite et renouvelable ;
- Le projet pilote de dessalement solaire à Abu Dhabi a été un succès et les autorités des Émirats Arabes Unis ont décidé de poursuivre le développement de cette technologie en élargissant l'usine pour produire davantage d'eau potable. Le gouvernement a également annoncé des plans pour construire d'autres usines de dessalement solaires dans d'autres Emirats.

Les Émirats Arabes Unis ont également mis



en place des programmes pour encourager l'utilisation de l'énergie solaire dans d'autres secteurs, tels que la production d'électricité, pour renforcer leur sécurité énergétique et réduire leur dépendance aux combustibles fossiles.

En Espagne également, les efforts en matière de développement des énergies renouvelables ont été concentrés sur la production d'énergie éolienne et solaire pour alimenter les systèmes d'irrigation. Cela a permis de renforcer la sécurité alimentaire en augmentant la production agricole et en réduisant les coûts d'exploitation.

L'Espagne a également mis en place des programmes pour promouvoir l'utilisation de pratiques agricoles économes en eau, comme l'irrigation par goutte à goutte et l'utilisation de systèmes de gestion de l'eau. Cela a permis de réduire la consommation d'eau et de protéger les ressources en eau pour les générations futures.

En outre, l'Espagne a également mis en place des programmes pour promouvoir la production d'énergie renouvelable en utilisant des technologies telles que les panneaux solaires et éoliennes pour alimenter les foyers ruraux, les écoles et les centres de recherches, ce qui a contribué à améliorer l'accès à l'énergie pour les communautés rurales et à réduire les coûts d'exploitation :

En Espagne, il existe plusieurs exemples d'utilisation des énergies renouvelables pour alimenter les systèmes d'irrigation :

- Dans la région de Murcie, l'énergie solaire est utilisée pour alimenter les pompes d'irrigation dans les fermes agricoles. Cela a permis de réduire les coûts d'exploitation pour les agriculteurs et de réduire la dépendance aux énergies non renouvelables ;
- Dans la région de Valence, l'énergie solaire et éolienne sont utilisées pour alimenter les systèmes d'irrigation dans les fermes agricoles.

Cela a permis de réduire les coûts d'exploitation pour les agriculteurs et de réduire la dépendance aux énergies non renouvelables ;

- Dans la région de Séville, l'énergie solaire est utilisée pour alimenter les systèmes d'irrigation dans les fermes agricoles. Cela a permis de réduire les coûts d'exploitation pour les agriculteurs et la dépendance aux énergies non renouvelables.

V. EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ZONES ARIDES

L'Égypte a réalisé de grands avancements en matière de renforcement de l'agriculture dans les milieux arides de manière à lutter contre les effets du changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire de l'Égypte.

Parmi les initiatives mise en place par ce pays, on cite :

- Une politique volontariste de promotion des systèmes d'irrigation goutte à goutte pour économiser l'eau et augmenter les rendements en milieux arides ;
- La mise en place de systèmes de stockage de l'eau : il s'agit de réservoirs de stockage de l'eau et des systèmes de stockage souterrains pour augmenter les ressources en eau pour l'agriculture dans les milieux arides ;
- La diversification des cultures pour réduire les risques liés aux conditions climatiques extrêmes et augmenter la sécurité alimentaire ;
- La mise en place de systèmes de surveillance climatique pour permettre aux agriculteurs de mieux anticiper les risques climatiques et de mieux gérer les risques ;



- La mise en place de programmes de formation pour les agriculteurs pour les sensibiliser aux enjeux du changement climatique et les inciter à adopter des pratiques de résilience alimentaire au niveau local.

Sur un autre registre, il est opportun de citer l'exemple de l'Inde qui a capitalisé sur le succès de son système d'assurance agricole (durant les années 1980 et 1990) qui vise à appuyer financièrement les producteurs agricoles en zones arides face aux effets des changements climatiques et des chocs et catastrophes naturelles chaque fois que les rendements sont en deçà des rendements minimums couvrants par ce système d'assurance.

En effet, en 2007, le gouvernement indien a adopté un nouveau système d'assurance culturelle climatique comme alternative à l'assurance sur l'indice de rendement existante.

L'indice climatique inclut les précipitations (élevées ou faibles, longueur des périodes humides ou sèches, etc.), les températures, l'humidité, la vitesse du vent et une alliance de ces éléments afin de déterminer le risque de maladies. Il est basé sur des mesures relevées dans des stations météorologiques officielles aux quatre coins du pays. Les paiements sont automatiques. Les agriculteurs n'ont pas à remplir de demande formelle. Cela réduit les coûts de transaction et permet des paiements rapides.

Le système a également l'avantage d'éviter les réclamations frauduleuses de personnes assurées. Tous les agriculteurs qui empruntent de l'argent auprès d'institutions financières doivent contracter une assurance alors que ceux qui n'empruntent pas peuvent toujours assurer leurs récoltes s'ils le désirent. **Cette assurance s'est avérée près de 15 ans après être un outil précieux qui protège la sécurité alimentaire des familles d'agriculteurs tout en aidant à renforcer la productivité des terres cultivées et à atténuer le change-**

ment climatique en réduisant la pression afin de cultiver davantage de terres.

Enfin, nous pouvons souligner que plusieurs pays arides ou semi-arides ont excellé dans l'utilisation des eaux usées dans l'irrigation pour faire face aux défis liés à la pénurie d'eau. Voici quelques exemples de pays qui peuvent servir de source d'inspiration à la Tunisie afin de mettre en place des systèmes avancés de réutilisation des eaux usées pour l'irrigation :

1. **Espagne** : en raison de sa géographie diversifiée, l'Espagne compte de nombreuses régions arides ou semi-arides. Le pays a adopté une approche proactive dans l'utilisation des eaux usées pour l'irrigation, notamment dans les régions du sud-est. Des réglementations strictes ont été mises en place pour garantir la qualité de l'eau traitée et son utilisation sûre dans l'agriculture ;
2. **Australie** : l'Australie, en particulier les régions arides comme l'Australie occidentale et le sud de l'Australie, a mis en place des politiques et des technologies innovantes pour la réutilisation des eaux usées dans l'irrigation. Des systèmes de traitement avancés sont utilisés pour purifier les eaux usées, qui sont ensuite utilisées dans l'agriculture, contribuant ainsi à la durabilité de l'approvisionnement en eau dans ces régions ;
3. **Singapour** : bien que Singapour ne soit pas un pays aride, il a réussi à surmonter ses défis en manque d'eau en adoptant une approche globale de gestion des ressources en eau, y compris la réutilisation des eaux usées. Singapour recycle et purifie les eaux usées pour obtenir de l'eau de haute qualité appelée «NEWater», qui est utilisée dans l'industrie et l'irrigation agricole.

Ces pays ont mis en place des politiques, des réglementations et des technologies avancées pour maximiser l'utilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture, permettant ainsi de



répondre aux besoins en eau dans des environnements arides ou semi-arides tout en préservant les ressources en eau douce limitées.

VI. EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR RENFORCER LE NEXUS ALIMENTATION-NUTRITION-SANTÉ

De nombreux pays ont mis en place des politiques efficaces pour gérer le nexus alimentation, nutrition et santé. A titre illustratif :

- **Les Pays-Bas** ont une longue histoire de politiques efficaces pour gérer le nexus alimentaire, nutritionnel et de santé. Le pays a un système de production de légumes de haute qualité et une forte culture de l'agriculture durable. Il a également mis en place des programmes pour promouvoir une alimentation saine et réduire les maladies liées à l'alimentation, comme l'obésité et le diabète ;
- **Singapour** a également mis en place des politiques efficaces pour gérer le nexus alimentaire, nutritionnel et de santé. Le pays a un système de production de légumes de haute qualité et promeut une alimentation saine à travers des campagnes de sensibilisation et des programmes scolaires. Il a également mis en place des programmes pour réduire les maladies liées à l'alimentation, comme l'obésité et le diabète ;
- **La Suisse** a également mis en place des politiques efficaces pour gérer le nexus alimentaire, nutritionnel et de santé ;
- **Le Japon** a une longue histoire de politiques efficaces pour gérer le nexus alimentaire, nutritionnel et de santé. Le pays a un système de production de légumes de haute qualité et promeut une alimentation saine à travers des campagnes de sensibilisation et des programmes scolaires. Il a également mis en

place des programmes pour réduire les maladies liées à l'alimentation, comme l'obésité et le diabète.

VII. EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR CONSOLIDER LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Divers pays ont mis en place des initiatives renforçant le soutien de la société civile à l'accès à l'alimentation, nous citons :

- **Le Bangladesh** : le Bangladesh est connu pour son système de microcrédit qui a permis de soutenir les producteurs locaux et de favoriser l'accès à l'alimentation pour les populations les plus pauvres. Les organisations de la société civile jouent un rôle clé dans la mise en place et la gestion de ce système de microcrédit ;
- **L'Inde** : l'Inde a mis en place des programmes de distribution de nourriture pour les populations les plus défavorisées qui sont gérés par les organisations de la société civile. Ces programmes ont permis d'améliorer l'accès à l'alimentation pour les populations les plus pauvres ;
- **Le Brésil** : les organisations de la société civile au Brésil ont joué un rôle clé dans la mise en place de programmes de distribution de nourriture pour les populations les plus défavorisées. Ces programmes ont permis d'améliorer l'accès à l'alimentation pour les populations les plus pauvres.

Le Brésil a mis en place des programmes ambitieux pour améliorer l'accès à l'alimentation pour les populations les plus défavorisées et la société civile y joue un rôle clé :

- o **Le programme Faim Zéro** (Zéro faim) lancé en 2003 qui a pour but d'éliminer la faim et la malnutrition au Brésil, en utilisant une approche globale qui intègre la sécurité alimentaire, la nutrition, l'emploi, l'éducation et les soins de santé. Il a été mis en place pour garantir l'accès à l'alimentation à tous les Brésiliens, en particulier les plus pauvres, en utilisant des stratégies de transferts monétaires, de distribution de nourriture, de développement rural, de création d'emplois et de soutien à l'agriculture familiale ;
- o **Le Bolsa Familia**, lancé en 2003, est un programme de transferts monétaires conditionnels qui cible les familles les plus pauvres du Brésil. Il a pour but d'améliorer l'accès à l'alimentation pour les populations les plus défavorisées en leur fournissant des ressources financières pour acheter de la nourriture ;
- o **Le «Plateau de l'Emploi et de la Production Agricole»** (Plano de Emprego e Produção Agrícola), lancé en 2004, est un programme qui vise à améliorer l'accès à l'alimentation pour les populations les plus défavorisées en créant des emplois et en soutenant l'agriculture familiale et l'agriculture paysanne ;
- o **Le Brésil** a également mis en place des programmes pour favoriser l'accès à l'alimentation en milieu scolaire en distribuant des repas gratuits à des millions d'enfants dans les écoles.

VIII. EXPÉRIENCES INSPIRANTES POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, les initiatives prises par l'Union Européenne

sont très inspirantes et peuvent servir de référence pour la Tunisie.

Au niveau régional, nous pouvons citer le Plan d'action intégré pour lutter contre le gaspillage alimentaire adopté par l'UE.

Le 19 janvier 2012, les eurodéputés ont voté une résolution visant à réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans toute l'Europe d'ici 2025. Ainsi, la Commission européenne s'est engagée face à l'ampleur de ce phénomène à l'identification de ses causes sur la base desquels un Plan d'actions intégré a été mis en place, invitant les États membres à réduire la production de déchets alimentaires conformément aux objectifs de développement durable.

Au niveau national, certains États membres de l'UE ont élaboré des programmes nationaux de prévention du gaspillage alimentaire qui ont d'ores et déjà donné des résultats concrets :

En France, par exemple, les initiatives suivantes ont été prises pour réduire le gaspillage alimentaire :

- La Loi anti-gaspillage est promulguée en 2016 (Journal Officiel du 12 Février 2016) afin de réglementer la réduction du GA. Les nouvelles dispositions législatives inscrivent dans la loi les actions à mettre en place pour récupérer et valoriser les denrées alimentaires et pour éviter leur gaspillage. Elles sont dans l'ordre de priorité : (1) prévention du gaspillage, (2) utilisation des invendus par le don ou la transformation, (3) valorisation destinée à l'alimentation animale, (4) utilisation à des fins de compost pour l'agriculture ou valorisation énergétique par méthanisation ;
- Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire est présenté en réponse à l'objectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025, à travers onze mesures, dont :
 - o Un signe de ralliement manifestant la mo-



- bilisation de chacun pour lutter contre le gaspillage ;
- o Une journée nationale de lutte contre le gaspillage, d'un prix « Anti-g aspi » des bonnes pratiques ;
- o Des formations dans les lycées agricoles et les écoles hôtelières ;
- o Des clauses dans les marchés publics de la restauration collective ;
- o Une meilleure connaissance du cadre législatif et réglementaire sur la propriété et la responsabilité lors d'un don alimentaire ;
- o La mesure de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la Responsabilité Sociale des Entreprises ;
- o Le remplacement systématique de la mention DLUO par « À consommer de préférence avant, etc. » ;
- o Une campagne de communication sur la lutte contre le gaspillage ;
- o L'expérimentation du don alimentaire par les citoyens via une plate-forme numérique.
- Des initiatives privées : plusieurs initiatives méritent d'être mentionnées dont :
 - o L'introduction de « Gueules cassées » au niveau de la distribution est la première marque mondiale « anti-gaspi ». Les denrées alimentaires qui présentent ce logo concernent les produits qui ne sont pas conformes aux standards de la grande distribution et aux standards de goût des consommateurs. Ils sont commercialisés à prix réduits ;
 - o Les Applications numériques sont essentiellement lancées par des startups telles que "Eqsphère", la start-up d'une plateforme collaborative en ligne qui met en relation les émetteurs d'un côté (grande distribution, entreprises de la restauration, industriels, etc.) et les récepteurs de l'autre (associations, recycleurs, déstockeurs, traiteurs, secteur événementiel, etc.). "Zéro-Gâchis" recense, chaque

jour, les prix cassés sur les produits proches de leur date limite de consommation, dans 70 magasins partenaires en France. Zéro-Gâchis affirme avoir évité la poubelle à 342 tonnes d'aliments en 2014. "Zéro Gaspi dans les cantines scolaires" est aujourd'hui mis en place dans 50 restaurants scolaires. Il est devenu aussi un projet éducatif.

Face aux enjeux de la crise alimentaire mondiale, les premières banques alimentaires se sont développées aux Etats Unis depuis 1967, puis en Europe (en France depuis 1984). Le réseau Global Food Banking Network (GFN) comprend aujourd'hui plus de 250 banques alimentaires opérationnelles dans plus de 30 pays (Mediterra, 2016)⁽⁸⁰⁾.

En Egypte, la Banque alimentaire (Egyptian Food Bank-EFB) a été fondée en 2006 par un groupe d'entrepreneurs en vue d'aider les personnes vulnérables à accéder à une alimentation saine. Elle est progressivement devenue un projet national qui dessert tous les gouvernorats d'Égypte. L'EFB est enregistrée au Ministère de la Solidarité Sociale et régie selon une législation spécifique mise en place. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif spécialisée dans la lutte contre la faim par la diversité et l'innovation. Parmi ses programmes, la lutte contre le gaspillage alimentaire pour lequel des partenariats ont été créés avec les restaurateurs, les distributeurs et les entreprises de l'agro-alimentaires pour la collecte des produits et plats non vendus ou en excédents qui seront par la suite conditionnés par des entreprises spécialisées et orientés vers les orphelinats et les maisons de retraite, afin d'être utilisés immédiatement. Ces initiatives s'accompagnent de campagnes de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage auprès des gestionnaires d'hôtels et de professionnels de l'industrie alimentaire. La création de l'EFB et ses actions ont donné lieu à l'émergence d'autres banques alimentaires dans la région (Jordanie, Liban, Syrie, Mauritanie, Irak, Arabie Saoudite, Émi-

80. Mediterra 2016. Zéro gaspillage en Méditerranée. Ressources naturelles, alimentations et connaissances / Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) et Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) –Paris : Presses de Sciences Po, 2016

rats Arabes Unis et Tunisie⁽⁶¹⁾, constituant ainsi un réseau de banques alimentaires régionales fonctionnant selon le même modèle (Food Banking Regional Network, FBNR).

Le Maroc a abordé, en 2015, cette problématique au niveau national avec un appui politique important, à travers le programme « Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action de réduction des pertes alimentaires au Maroc » soutenu par la FAO. Dans le cadre de ce programme, des consultations nationales ont été menées avec la participation des parties prenantes impliquées. Des missions de diagnostic et d'évaluation de l'ampleur du phénomène ont également été menées sur six filières : céréales, pomme, dattes, agrumes, figues et figues de barbaries, selon une démarche chaîne de valeur. Ces investigations ont permis d'élaborer « la stratégie nationale de réduction des pertes et gaspillage alimentaires au Maroc à l'horizon de 2030 »⁽⁶²⁾ dont l'objectif est de réduire le gaspillage de moitié moyennant les actions suivantes : le renforcement des capacités des parties prenantes et la gestion des connaissances, le renforcement de la gestion des filières et la minimisation des pertes et gaspillage et la promotion de l'investissement dans des systèmes alimentaires efficaces.

IX. EXPÉRIENCES INSPIRANTES DANS LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La Tunisie semble avoir accusé durant les 20 dernières années du retard sur ses voisins en matière de renforcement de la sécurité alimentaire. Nous citerons ci-après à titre illustratif les deux plans marocain et algérien dans ce domaine ainsi que l'exemple portugais.

- **Le Plan Maroc Vert : priorité à l'humain et à la durabilité**

La mise en œuvre du 1er Plan Maroc Vert a placé la mobilisation de l'investissement au profit du secteur agricole au cœur de cette stratégie.

Parmi les réalisations de ce plan, on peut relever les points suivants :

- Les investissements agricoles ont connu une nette amélioration (104 milliards de DHS dont 40% d'investissement public et 60% d'investissement privé), L'agriculture à haute valeur ajoutée a connu une évolution significative moyennant deux leviers : l'Agrégation Agricole et le Partenariat Public-Privé autour des terrains agricoles ;
- Le partenariat Public-Privé autour des terres agricoles de l'Etat a permis la mise en place de 1 575 projets sur une superficie de près de 112 000 hectares ;
- En matière d'économie d'eau, la superficie équipée en goutte à goutte a connu une extension spectaculaire pour atteindre 542 000 hectares contre uniquement 128 000 en 2008 ;
- le Plan Maroc Vert a permis la création de 342 000 emplois supplémentaires et l'augmentation du nombre de jours de travail par an et par ouvrier de 110 jours/an à 140 jours/an.

Ainsi, le nouveau Plan Maroc vert mis en place vient consolider l'ensemble des acquis du 1^{er} Plan Maroc Vert « Génération Green 2020-2030 » :

Cette nouvelle stratégie repose sur deux fondements :

1- la priorité à l'élément humain : elle vise à améliorer les conditions de vie et d'établissement en milieu rural, à favoriser la création d'emplois, en particulier pour la catégorie des jeunes. Ce fondement a pour objectifs de :

- Contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole ;
- Créer une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, notamment à travers la mobilisation



et la valorisation de 1 million d'hectares de terres collectives et la formation de 150 000 jeunes aux services agricoles et para-agricoles ;

- Créer des organisations agricoles innovantes de nouvelle génération ainsi qu'une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement, en connectant au moins 2 millions d'agriculteurs à des plateformes de services digitaux et en faisant émerger 5000 conseillers agricoles privés pour l'encadrement des agriculteurs.

2- la pérennisation du développement agricole à travers des actions spécifiques dans les filières de production, les circuits de distribution et la préservation des ressources naturelles dans le contexte des changements climatiques. La mise en œuvre de cette orientation repose sur les axes suivants :

- La consolidation des filières agricoles, avec l'objectif de doubler le PIB agricole et les exportations et d'atteindre un taux de 70% de valorisation de la production ;
- L'amélioration et la modernisation des circuits de distribution des produits agricoles, notamment les marchés de gros ;
- L'amélioration de la qualité et de la capacité d'innovation ;
- L'instauration d'une agriculture plus résiliente et éco-efficace à travers le doublement de l'efficacité hydrique, la conservation des sols agricoles et l'accompagnement des agriculteurs dans la transition vers des énergies renouvelables.

• Les réformes Algériennes pour assurer la sécurité alimentaire

Consciente du défi majeur que constitue la sécurité alimentaire, l'Algérie a mis en place un plan d'actions exemplaire pour améliorer son autosuffisance alimentaire. Ce plan de réforme se base sur les piliers suivants :

- Un programme de relance et de renouveau pour le secteur agricole : le secteur agricole a bénéficié de 130 milliards de DA pour 2021-2022 sous forme de subventions en faveur du développement de l'investissement agricole, de la régulation de la production et des projets structurels, alors que les subventions des engrais sont passées de 20% à 50%.

En parallèle, les pouvoirs publics ont œuvré pour la création de la Banque Nationale de Semences avec la perspective de «réaliser un taux de 80% de couverture en termes de semences à l'horizon 2023''.

Des actions ciblant les secteurs source de protéine animale ont également été considérées. Ces actions ont permis de rehausser de 31% la production de la viande blanche comparée à 2021 et de 8% les viandes rouges. Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques a également enregistré une croissance globale, entre l'année 2020 et l'année 2021, de 11 % ;

- **La revue des textes juridiques et réglementaires au service de la sécurité alimentaire ;**
- **Le contrôle des prix des produits de large consommation (Huile et Sucre Blanc, Semoules de blé dur, Lait pasteurisé, Farine de panification et pains, Eau potable d'assainissement, Eau à Usage Agricole, etc.) ;**
- **La lutte contre la fraude en sanctionnant sévèrement les infractions commises sur le territoire algérien concernant les produits alimentaires.**

• Les piliers de renforcement de la sécurité alimentaire du Portugal

Le Portugal a mené des efforts louables en matière de renforcement de la sécurité alimentaire pour garantir l'accès à une alimentation saine et adéquate pour sa population.

Les principaux efforts semblent se concentrer autour des points suivants :

- **Production alimentaire durable :** encoura-



- ger la production alimentaire locale et durable en soutenant les agriculteurs et les pêcheurs, en promouvant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et en favorisant la diversification des cultures ;
- **Systèmes alimentaires résilients** : renforcer les systèmes alimentaires locaux en favorisant la collaboration entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire, en améliorant la logistique et les infrastructures de stockage, et en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaire ;
 - **Accès équitable à l'alimentation** : garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour tous, en particulier pour les populations vulnérables. Cela peut inclure des mesures telles que des programmes d'aide alimentaire, des subventions pour les denrées alimentaires de base, et des initiatives visant à améliorer la disponibilité des aliments sains dans les zones défavorisées ;
 - **Éducation et sensibilisation** : promouvoir l'éducation nutritionnelle et la sensibilisation à une alimentation saine, notamment auprès des enfants et des jeunes, pour favoriser de bonnes habitudes alimentaires et une meilleure compréhension de l'importance d'une sécurité alimentaire durable ;
 - **Gestion des risques et des crises** : renforcer les capacités de gestion des risques alimentaires, y compris la surveillance de la sécurité alimentaire, la prévention des maladies d'origine alimentaire et la mise en place de mécanismes de réponse en cas de crises alimentaires.

Ces piliers visent à promouvoir une sécurité alimentaire globale et durable au Portugal en garantissant à la population l'accès à une alimentation adéquate, sûre, et respectueuse de l'environnement.



VARIABLES EXPLICATIVES DE L'ÉVOLUTION PRÉSENTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN TUNISIE

Macro-Concept/Dimension	N	Liste des variables
Disponibilité	V1	Politique alimentaire
	V2	Circuits informels et contrebande frontalière
	V3	Organisation des producteurs
	V4	Production et productivité agricoles
	V5	Disponibilité et prix des intrants
	V6	Recherche et innovation
	V7	Climat d'affaires et financement
	V8	Filières stratégiques
	V9	Logistique et Infrastructure de stockage et de distribution
	V10	Main d'œuvre rurale
	V11	Régulation des marchés
	V12	Système alimentaire face aux chocs
	V13	Dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs
Accès	V14	Inflation
	V15	Pouvoir d'achat et appui social
	V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution
	V17	Politique de subvention à la consommation
	V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise
Utilisation/ Sécurité	V19	Politique nutritionnelle et de santé
	V20	Gaspillage alimentaire
Durabilité	V21	Changements climatiques
	V22	Ressources en eau
	V23	Ressources foncières
	V24	Instabilité politique et économique
	V25	Gouvernance du Système alimentaire
	V26	Souveraineté alimentaire
	V27	Collectivités locales et société civile
	V28	Pertes agricoles

I. VARIABLES MOTRICES

1- Matrice d'impacts croisés à l'ordre 1

Nous retiendrons comme variables motrices à l'ordre 1 celles dont le nombre de relations de

sens est supérieur ou égal à la moyenne des relations de sens pour l'ensemble des 28 variables, soit 7,78. Ces variables sont au nombre de 12, présentées par ordre décroissant au tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Variables motrices à l'ordre 1

	Variables motrices à l'ordre 1	Nombre de relations de sens
V1	Politique alimentaire	23
V25	Gouvernance du Système alimentaire	19
V3	Organisation des producteurs	15
V24	Instabilité politique et économique	15
V21	Changements climatiques	13
V7	Climat d'affaires et financement	11
V4	Production et productivité agricoles	10
V9	Logistique et Infrastructure de stockage et de distribution	10
V11	Régulation des marchés	9
V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution	9
V17	Politique de subvention à la consommation	8
V22	Ressources en eau	8
V5	Disponibilité et prix des intrants	7
V6	Recherche et innovation	7
V8	Filières stratégiques	7
V13	Dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs	7
V27	Collectivités locales et société civile	7
V2	Circuits informels et contrebande frontalière	6
V12	Système alimentaire face aux chocs	6
V14	Inflation	6
V23	Ressources foncières	6
V26	Souveraineté alimentaire	6
V10	Main d'œuvre rurale	5
V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise	5
V15	Pouvoir d'achat et appui social	3
V19	Politique nutritionnelle et de santé	3
V28	Pertes agricoles	3
V20	Gaspillage alimentaire	1

2- Approche Meta-Plan

L'approche Meta-plan consiste à accorder une note de 0 à 4 à chaque variable de façon à ce

que la somme des notes affectées soit égale au maximum à 20. La moyenne des notes attribuée représente le poids de la variable.



Tableau 13 : Poids des variables par l'approche Meta-plan

	Variable motrice	Poids
V1	Politique alimentaire	2,5
V2	Circuits informels et de la contrebande frontalière	2,75
V3	Organisation des producteurs	1,25
V4	Production et productivité agricoles	2,5
V5	Disponibilité et prix des intrants	1,5
V6	Recherche et innovation	1
V7	Climat d'affaires et financement	0,5
V8	Filières stratégiques	1,25
V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution	1
V10	Main d'œuvre rurale	1,25
V11	Régulation des marchés	1,5
V12	Système alimentaire face aux chocs	1,5
V13	Dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs	1,5
V14	Inflation	3,75
V15	Pouvoir d'achat et appui social	3,25
V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution	3
V17	Politique de subvention à la consommation	3
V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise	3
V19	Politique nutritionnelle et de santé	3,75
V20	Gaspillage alimentaire	3
V21	Changements climatiques	3,75
V22	Ressources en eau	3
V23	Ressources foncières	2,5
V24	Instabilité politique et économique	2,75
V25	Gouvernance du Système alimentaire	2,75
V26	Souveraineté alimentaire	1,5
V27	Collectivités locales et société civile	1,25
V28	Pertes agricoles	1,25

La moyenne des variables par l'approche Meta-plan est de 2,07. Nous retenons 15 variables dont les notes sont supérieures à la moyenne.

Tableau 14 : Variables identifiées par Meta-plan

-	Variables motrices à l'ordre 1	Poids
V14	Inflation	3,75
V19	Politique nutritionnelle et de santé	3,75
V21	Changement climatique	3,75
V15	Pouvoir d'achat et appui social	3,25
V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution	3
V17	Politique de subvention à la consommation	3
V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise	3
V20	Gaspillage alimentaire	3
V22	Ressources en eaux	3
V2	Circuits informels et contrebande frontalière	2,75
V24	Instabilité politique et Difficultés économiques	2,75
V25	Gouvernance du système alimentaire	2,75
V1	Politique alimentaire	2,5
V4	Production et productivité agricoles	2,5
V23	Ressources foncières	2,5

3- Combinaison des deux méthodes

La combinaison des deux méthodes, en retenant les variables qui ont un nombre de relations su-

périeures à la moyenne de 7,78 et une note Meta-plan supérieure à 2,07, permet d'identifier à l'ordre 1 les 19 variables suivantes :

Tableau 15 : Variables identifiées par NRS et Meta-plan

	Variables motrices à l'ordre 1	NRS	Meta-plan
V1	Politique alimentaire	23	2,5
V25	Gouvernance du Système alimentaire	19	2,75
V3	Organisation des producteurs	15	1,25
V24	Instabilité politique et économique	15	2,75
V21	Changement climatique	13	3,75
V7	Climat d'affaires et financement	11	0,5
V4	Production et productivité agricoles	10	2,5
V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution	10	1
V11	Régulation des marchés	9	1,5
V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution	9	3
V17	Politique de subvention à la consommation	8	3
V22	Ressources en eau	8	3
V14	Inflation		3,75
V19	Politique nutritionnelle et de santé		3,75
V15	Pouvoir d'achat et appui social		3,25
V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise		3
V20	Gaspillage alimentaire		3
V2	Circuits informels et contrebande frontalière		2,75
V23	Ressources foncières		2,5

4- Matrice élevée à l'ordre n-1

En élevant la matrice à l'ordre n-1, moyennant le logiciel de calcul matriciel, en incluant les relations indirectes qui existent entre les différentes variables, nous calcu-

lons les coefficients de pondération pour chaque variable. Chaque coefficient représente le poids de la variable en question. Le tableau suivant représente la liste des variables affectées de leurs coefficients de pondération.



Tableau 16 : Coefficients de pondération des variables par le calcul matriciel

Variables motrices		Nombre de relations de sens NRS	Coefficient de pondération (Ordre n-1)
V1	Politique alimentaire	23	6,49
V2	Circuits informels et contrebande frontalière	6	2,73
V3	Organisation des producteurs	15	4,64
V4	Production et productivité agricoles	10	3,77
V5	Disponibilité et prix des intrants	7	2,99
V6	Recherche et innovation	7	3,33
V7	Climat d'affaires et financement	11	4,20
V8	Filières stratégiques	7	3,11
V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution	10	3,54
V10	Main d'œuvre rurale	5	2,66
V11	Régulation des marchés	9	4,07
V12	Système alimentaire face aux chocs	6	3,46
V13	Dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs	7	2,99
V14	Inflation	6	2,86
V15	Pouvoir d'achat et appui social	3	2,65
V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution	9	3,32
V17	Politique de subvention à la consommation	8	3,27
V18	Pénurie et faible disponibilité des produits alimentaires en temps de crise	5	2,93
V19	Politique nutritionnelle et de santé	3	3,02
V20	Gaspillage alimentaire	1	1,93
V21	Changements climatiques	13	4,88
V22	Ressources en eau	8	4,03
V23	Ressources foncières	6	3,61
V24	Instabilité politique et économique	15	5,01
V25	Gouvernance du système alimentaire	19	6,23
V26	Souveraineté alimentaire	6	2,97
V27	Collectivités locales et société civile	7	2,84
V28	Pertes agricoles	3	2,39

Plus ce coefficient de pondération est élevé, plus la variable est explicative et motrice. Les variables motrices sont les variables ayant un coefficient de pondération supérieur à la moyenne, soit 3, 51 ou très proche.

Le classement des variables motrices montre que les 12 variables retenues par l'approche des NRS présentent des coefficients supérieurs à la moyenne auxquelles s'ajoutent 3 autres variables aux coefficients aussi élevés ou très proches issues de l'analyse matricielle. Au total, 15 variables sur 28 sont identifiées.

Tableau 17 : Classement des variables motrices par influence

	Variables motrices à l'ordre 1	Nombre de relations de sens	Metaplan	Coefficient de pondération (Ordre n-1)
V1	Politique alimentaire	23	2,5	6,49
V25	Gouvernance du système alimentaire	19	2,75	6,23
V24	Instabilité politique et économique	15	2,75	5,01
V21	Changements climatiques	13	3,75	4,88
V3	Organisation des producteurs	15	1,25	4,64
V7	Climat d'affaires et financement	11	0,5	4,20
V11	Régulation des marchés	9	1,5	4,07
V22	Ressources en eau	8	3	4,03
V4	Production et productivité agricoles	10	2,5	3,77
V23	Ressources foncières	6	2,5	3,61
V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution	10	1	3,54
V12	Système alimentaire face aux chocs	6	1,5	3,46
V6	Recherche et innovation	7	1	3,33
V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution	9	3	3,32
V17	Politique de subvention à la consommation	8	3	3,27

5- Combinaison des trois approches

La combinaison des trois approches permet d'identifier des variables communes (les 15 précédentes variables dont 9 identifiés aussi par Meta-plan). D'autres, ne sont pas importantes du point de vue du coefficient de pondération, mais ressortent de Meta-plan (6 variables V14, V19, V15, V18, V20, V2) (Tableau 18 ci-dessus) avec un poids supérieur ou égal à la moyenne de 2,07. On les retiendra en tant que variables motrices en raison de leur importance dans l'approche de la sécurité alimentaire et surtout l'ampleur de leurs effets négatifs au cours des dix dernières années, démontrée dans l'analyse

rétrospective précédente pour les variables :

- V2 : Circuits informels et contrebande frontalière.
- V14 : Inflation.
- V15 : Pouvoir d'achat et appui social.
- V18 : Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise.
- V20 : Gaspillage alimentaire.
- La variable V19 « Politique nutritionnelle et de santé » est justifiée du fait que toutes les stratégies de SA mises en œuvre sont sectorielles et celles relatives à la santé et à la nutrition sont peu considérées selon une démarche holistique.



Tableau 18 : Classement des variables motrices par influence

	Variables motrices à l'ordre 1	Nombre de relations de sens	Metaplan	Coefficient de pondération (Ordre n-1)
V1	Politique alimentaire	23	2,5	6,49
V25	Gouvernance du système alimentaire	19	2,75	6,23
V24	Instabilité politique et économique	15	2,75	5,01
V21	Changements climatiques	13	3,75	4,88
V3	Organisation des producteurs	15	1,25	4,64
V7	Climat d'affaires et financement	11	0,5	4,20
V11	Régulation des marchés	9	1,5	4,07
V22	Ressources en eau	8	3	4,03
V4	Production et productivité agricoles	10	2,5	3,77
V23	Ressources foncières	6	2,5	3,61
V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution	10	1	3,54
V12	Système alimentaire face aux chocs	6	1,5	3,46
V6	Recherche et innovation	7	1	3,33
V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution	9	3	3,32
V17	Politique de subvention à la consommation	8	3	3,27
V8	Filières stratégiques	7	1,25	3,11
V19	Politique nutritionnelle et de santé	3	3,75	3,02
V5	Disponibilité et prix des intrants	7	1,5	2,99
V13	Dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs	7	1,5	2,99
V26	Souveraineté alimentaire	6	1,5	2,97
V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise	5	3	2,93
V14	Inflation	6	3,75	2,86
V27	Collectivités locales et société civile	7	1,25	2,84
V2	Circuits informels et contrebande frontalière	6	2,75	2,73
V10	Main d'œuvre rurale	5	1,25	2,66
V15	Pouvoir d'achat et appui social inadéquat	3	3,25	2,65
V28	Pertes agricoles	3	1,25	2,39
V20	Gaspillage alimentaire	1	3	1,93

6- Variables motrices retenues pour l'analyse prospective par macro-concepts

La liste des variables motrices par macro-concepts est issue de la confrontation entre les résultats du nombre de relations de sens, du calcul matriciel à l'ordre n-1 (15 variables) et ceux de l'approche Méta-plan où 6 variables additionnelles ayant un poids supérieur ou égal à 2,07 ont été retenues en plus. **La liste dé-**

finitive des variables motrices comporte un total de 21 variables conditionnant l'avenir de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035.

En considérant les 4 macro-concepts, les 21 variables motrices se répartissent de la manière suivante dans le tableau ci-dessous :

Tableau 19 : Liste des variables motrices retenues par macro-concepts

Macro Concept	Variables motrices	Nombre de relations de sens NRS	Coefficient de pondération (Ordre n-1)	Poids (Metaplan)	
Disponibilité	V1	Politique alimentaire	23	6,49	2,5
	V2	Circuits informels et contrebande frontalière	6	2,73	2,75
	V3	Organisation des producteurs	15	4,64	1,25
	V4	Production et productivité agricoles	10	3,77	2,5
	V6	Recherche et innovation	7	3,33	1
	V7	Climat d'affaires et financement	11	4,20	0,5
	V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution	10	3,54	1
	V11	Régulation des marchés	9	4,07	1,5
	V12	Système alimentaire face aux chocs	6	3,46	1,5
Accès	V14	Inflation	6	2,86	3,75
	V15	Pouvoir d'achat et appui social	3	3,25	2,65
	V16	Intermédiaires dans les circuits de distribution	9	3,32	3
	V17	Politique de subvention à la consommation	8	3,27	3
	V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise	5	2,93	3
Utilisation/ Qualité/ Sécurité	V19	Politique nutritionnelle et de santé	3	3,02	3,75
	V20	Gaspillage alimentaire	1	1,93	3
Stabilité / Durabilité	V21	Changements climatiques	13	4,88	3,75
	V22	Ressources en eau	8	4,03	3
	V23	Ressources foncières	6	3,61	2,5
	V24	Instabilité politique et économique	15	5,01	2,75
	V25	Mauvaise gouvernance du Système alimentaire	19	6,23	2,75

LISTE DES VARIABLES MOTRICES FINALES

a- MACRO-CONCEPT "Disponibilité alimentaire"

Sur les 9 variables du macro-concept "Disponibilité alimentaire", nous avons décidé de retenir 8 variables motrices car nous avons combiné la variable V2 avec la variable V16 de la dimension « Accès », vu leur rapprochement :

- V1 : Politique alimentaire.
- V3 : Organisation des producteurs.
- V4 : Production et productivité agricoles.
- V6 : Recherche et innovation.
- V7 : Climat d'affaires et financement.
- V9 : Logistique et infrastructure de stockage et de distribution.
- V11 : Régulation des marchés.
- V12 : Système alimentaire face aux chocs.



b- MACRO-CONCEPT "Accès"

Sur les 5 variables du Macro-concept « Accès », 4 ont été retenues comme variables motrices puisque nous avons fusionné les variables V14 « Inflation » et V15 « Pouvoir d'achat et appui social », vu les liens étroits entre elles :

- V14 : Inflation et pouvoir d'achat justifiée par le fait que l'inflation conduit à une perte de pouvoir d'achat de la monnaie et implique une modification des prix relatifs car certains prix augmentent plus vite que d'autres.
- V2 : « Circuits informels et contrebande frontalière » et V16 « Intermédiaires dans les circuits de distribution » sont aussi fusionnées dans la mesure où elles recouvrent les mêmes réalités et leurs effets ont été démontrés sur la hausse des prix et sur la perturbation des circuits de distribution engendrant les pénuries enregistrées ces dernières années.
- V16 : Intermédiaires et circuits informels
- V17 : Politique de subvention à la consommation
- V18 : Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise

c- MACRO-CONCEPT "Utilisation/qualité/Sécurité"

Pour ce macro-concept, 2 sont retenues comme variables motrices

- V19 : Politique nutritionnelle et de santé
- V20 : Gaspillage alimentaire

d- MACRO-CONCEPT "Stabilité/Durabilité"

Les 5 variables motrices retenues sont :

- V21 : Changements climatiques.
- V22 : Ressources en eau et des sols.
- V23 : Ressources foncières.
- V24 : Instabilité politique et difficultés économiques.
- V25 : Gouvernance du Système alimentaire.

Au final, 19 variables motrices sont maintenues pour le reste de l'analyse.

- 8 variables relevant du macro-concept « Disponibilité ».
- 4 variables relevant du macro-concept « Accès ».
- 2 variables relevant du macro-concept « Utilisation, qualité et sécurité ».
- 5 variables relevant du macro-concept « Stabilité et durabilité » .

Tableau 20 : Liste définitive des variables motrices retenues par macro-concept

Macro Concept	Variables motrices	
Disponibilité	V1	Politique alimentaire
	V3	Organisation des producteurs
	V4	Production et productivité agricoles
	V6	Recherche et innovation
	V7	Climat d'affaires et financement
	V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution
	V11	Régulation des marchés
	V12	Système alimentaire face aux chocs
Accès	V14	Inflation et pouvoir d'achat
	V16	Intermédiaires et circuits informels
	V17	Politique de subvention à la consommation
	V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise
Utilisation/ Qualité/ Sécurité	V19	Politique nutritionnelle et de santé
	V20	Gaspillage alimentaire
Stabilité / Durabilité	V21	Changements climatiques
	V22	Ressources en eau
	V23	Ressources foncières
	V24	Instabilité politique et économique
	V25	Gouvernance du Système alimentaire

Le macro-concept « Disponibilité » présente une forte influence sur la sécurité alimentaire en comparaison aux autres macro-concepts, suivi du macro-concept « Stabilité et durabilité » puis « Accès » et enfin « Utilisation/qualité/Sécurité ». **Ils sont les plus déterminants pour l'avenir de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035.**

II - HYPOTHESES PROSPECTIVES D'EVOLUTION FUTURE DES VARIABLES MOTRICES

Il a été convenu de travailler sur quatre hypothèses de variation :

- Evolution tendancielle ;

- **Hypothèse souhaitable et réalisable (correspondant au scénario normatif souhaitable à l'horizon 2035) : c'est la vision pour la sécurité alimentaire de la Tunisie à l'horizon 2035 ;**
- Hypothèse rose correspondant au scénario idéal ou volontariste et audacieux ;
- Hypothèse de rupture ou scénario catastrophique.

La formulation des hypothèses est importante pour la construction des scénarios d'évolution future de la SA en Tunisie. Les éléments prospectifs émanent de la réponse à la question : quels sont les futurs possibles pour cette variable à l'horizon 2035. **Il s'agit donc de formuler des hypothèses d'évolution future de la variable à l'horizon 2035 en identifiant les invariants, les tendances lourdes et les signaux faibles ou germes de changement de la variable à l'horizon 2035.**



Afin de construire les scénarios d'évolution de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035, il convient d'établir les évolutions possibles susceptibles d'affecter les variables motrices retenues puisque toute modification de ces variables influentes entraînera une évolution du système étudié par effet d'entraînement à l'horizon 2035. Ainsi, les hypothèses d'évolution future ont été construites, rédigées et argumentées pour chaque variable motrice relevant des 4 macro-concepts de la sécurité alimentaire. Au total, 19 fiches variables ont été élaborées (Annexe Fiches variables motrices) Elles comprennent les informations suivantes :

- La définition précise de la variable ;
- Les indicateurs pertinents liés à la variable ;
- Une rétrospective retraçant l'évolution de la variable par le passé jusqu'au présent ;
- L'observation de cette évolution doit permettre de retracer les dynamiques opérées : tendances lourdes, les facteurs d'inflexions ou de rupture des tendances qui ont marqué l'évolution passée de la variable ;
- Les acteurs pesant sur l'évolution de la variable ;
- Les hypothèses prospectives d'évolution future de la variable : déclinés en quatre hypothèses de variation : l'évolution tendancielle, l'hypothèse souhaitable et réalisable (correspondant au scénario normatif souhaitable à l'horizon 2035) l'hypothèse correspondant

au scénario idéal et l'hypothèse de rupture ou scénario catastrophique.

III- CONSTRUCTION DES MICRO-SCENARIOS ET DES SCENARIOS EXPLORATOIRES

La construction des micro-scénarios et des scénarios exploratoires repose sur les hypothèses d'évolution future pour lesquelles ont été retenues les quatre scénarios suivants :

- **Un scénario tendanciel ou "au fil de l'eau" (bleu) :** les hypothèses retenues résultent des réalisations des dernières décennies et s'inscrivent dans l'extrapolation et la continuité ;
- **Un scénario "souhaitable et réalisable" (vert) :** les hypothèses retenues sont techniquement et économiquement réalisables et supposent que le pouvoir exécutif dispose de la volonté et des moyens pour la réalisation de cet objectif ;
- **Un scénario idéal ou « rose » :** les hypothèses retenues sont celles du scénario précédent (souhaitable) avec, de plus, un environnement plus favorable et des politiques volontaristes ;
- **Un scénario catastrophique ou "noir" :** les hypothèses retenues supposent une dégradation du scénario tendanciel.

Tableau 21 : Hypothèses d'évolution des variables motrices conditionnant l'avenir de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035

Macro Concept	Variables	H1	H2	H3	H4	
Disponibilité	V1	Politique alimentaire	- Poursuite des stratégies sectorielles non systémiques et peu cohérentes - Faible participation des parties prenantes à l'échelle régionale à l'élaboration des politiques	-Elaboration des priorités de la sécurité alimentaire dans une politique alimentaire nationale intersectorielle -Participation des parties prenantes du SA dans l'élaboration des politiques alimentaires	- Mise en œuvre coordonnée de la politique alimentaire	- Forte incohérence des stratégies sectorielles et persistance de la non-participation des acteurs régionaux et locaux
	V3	Organisation des producteurs	-Petits agriculteurs réticents pour le regroupement formel -Lourdeur administrative dans la création des structures de rassemblement - Mobilité des GDA à la recherche d'un positionnement sur le marché	-Une plus grande adhésion des petits agriculteurs aux groupements -Allègement des procédures administratives -Des GDA plus nombreux, organisés et reconnus - Organisations professionnelles et interprofessionnelles ayant un rôle d'accompagnement et d'incitation aux groupements	-Evolution vers de nouvelles formes de groupements performants et innovants - Suivi continu et accompagnement technique et financier des groupements	- Aucune adhésion des petits agriculteurs au regroupement -Procédures entravant l'organisation des petits agriculteurs
Disponibilité	V4	Production et productivité agricoles	- Production et productivité en dessous des potentialités, surtout pour les produits stratégiques (Céréales : 1.795 MT/an, Pomme de terre : 0,4 MT/an, lait 1.380 M litres/an ⁸³ , viande rouge : 125000T/an ⁸⁴) -Modes de production peu innovants et peu adaptés aux contextes socio-économiques des petites exploitations -Maintien des taux de perte aux mêmes niveaux pour les produits stratégiques (lait et céréales de 8% ⁸⁵)	-Amélioration de la production surtout pour les produits stratégiques (Céréales 4,1% par an ; pomme de terre 1,6% ; lait 2,96%) ⁸⁶ -Objectif de l'autosuffisance atteint pour le blé dur 12Mq ⁸⁷ , le lait 600 M litres ⁸⁸ et maintien de l'autosuffisance en viande rouge 125.000 T ⁸⁹ - Introduction des nouvelles technologies particulièrement chez les petits agriculteurs - Une bonne évaluation des pertes dans les chaînes de valeurs et sensibilisation des acteurs	-Accroissement continu et régulier de la production surtout des produits de base (céréales, pomme de terre, lait, viandes) assurant l'autosuffisance, avec un stock stratégique contribuant à une souveraineté alimentaire -Des systèmes de production adaptés aux différents types d'exploitations selon les informations fournies par la carte agricole - Une généralisation des expériences innovantes -Une réduction conséquente des pertes et acteurs engagés	-Production et productivité en chute -Déficit accentué et grave des produits stratégiques (céréales, lait et viandes). -Un taux de perte agricole à la hausse
	V6	Recherche et innovation	-Recherches sectorielles, peu systémiques -Résultats de la recherche peu valorisés et à faibles impacts sur les acteurs du SA, - Budget limité consacré à la recherche 0.7% du PIB ⁹⁰ -Manque d'innovation et stagnation technologique	- Des thèmes de recherche en relation avec les objectifs de la SA -Accroissement du budget alloué à la recherche 1,5% du PIB -Synergie et coordination entre la recherche, l'interprofession et la profession - Mise place d'une recherche à haute valeurs technologique	- Une recherche efficiente basée sur la haute technologie et facilement valorisable - Un budget répondant aux besoins matériels d'une recherche performante (2% du PIB ⁹¹)	-Programme et activité de recherche incohérents avec les objectifs de la SA - Réduction drastique du budget de la recherche - Institutions de recherche et résultats non crédible
	V7	Climat d'affaires	-Accès difficile aux	-Accès plus facile	-Contraintes levées	-Procédures

83. Selon cette hypothèse, la situation reste la même que celle de 2022.
Source : Ministère de l'Agriculture, les Ressources Hydrauliques et la Pêche, 2023.
Rapport de la commission sectorielle pour l'agriculture, la pêche et les ressources naturelles.

84. Données GIVLAIT.

85. FAO, 2019. Rapports évaluation des pertes et gaspillages alimentaires : Lait et céréales.

86. Les taux de croissance sont calculés de sorte que des mesures d'accompagnement soient réalisées (politique des prix, disponibilité des intrants, lutte contre les changements climatiques, etc.).
Source : Ministère de l'Agriculture, les Ressources Hydrauliques et la Pêche, 2023.
Rapport de la commission sectorielle pour l'agriculture, la pêche et les ressources naturelles.

87. Source : Ministère de l'Agriculture, les Ressources Hydrauliques et la Pêche, 2023. Balance économique de l'agriculture 2023.

88. Calculé en fonction de l'évolution (2015-2022) pour le lait de boisson (Données GIVLAIT)

90. L'importation en viande rouge est minimale, destinée surtout au secteur du tourisme et à une régulation ponctuelle du marché local (soit 2%).

91. Atlas Mondial de Données, 2019. <https://knoema.fr/atlas/Tunisie/D%C3%A9pense-de-recherche-et-de-d%C3%A9veloppement-percent-du-PIB>

92. Le budget de l'UE (27 pays) est de 2,12% du PIB en 2020.



	et financement	<p>financements</p> <ul style="list-style-type: none"> -Procédures lourdes -Peu de facilités et davantage pour les jeunes promoteurs et les femmes en particulier -Investissement total agricole faible 1400 MD (croissance 8,5%/an)⁹² 	<p>aux financements et procédures allégées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions d'octroi des crédits plus souples pour les jeunes promoteurs surtout les femmes - Davantage d'investissements orientés vers l'agriculture 13%⁹³ 	<p>pour l'accès au financement à toutes les catégories y compris</p> <ul style="list-style-type: none"> - les jeunes promoteurs et les femmes -Un plus grand investissement dans l'agriculture et une équité entre les régions 	<p>obsolètes et peu adaptées</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aucun encouragement d'investissement pour les jeunes et une plus grande réticence -Forte diminution des investissements agricoles
V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité logistique des marchés et des abattoirs insuffisante et inégale entre les régions -Infrastructure de stockage défaillante -Logistique des transports inappropriée 	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité logistique des marchés et des abattoirs améliorée et bien répartie entre les régions - Infrastructure de stockage efficiente et bien gérée - Logistique des transports développée -Circuits de distribution connus et réglementés 	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité logistique des marchés et des abattoirs et suffisante et bien répartie entre les régions - Infrastructures de stockage de qualité et en capacité suffisante - Logistique transport appropriée - Transparence le long des chaînes alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité logistique des marchés et abattoirs en état de dégradation. - Infrastructure de stockage détériorées -Logistique de transport détériorée -Circuits de distribution, flux et intervenants inconnus -Aucune information sur les circuits, les flux et les intervenants
V11	Régulation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> -Maintien d'une politique d'ajustement des prix pour les produits de base - Mécanismes rigides de stockage sous l'autorité de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> -Réajustement périodique des prix des produits de base en cas de nécessité -Libéralisation progressive de certains produits -Mécanisme de stockage plus agile et encourageant pour les privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation totale des prix de tous les produits -Interventions de l'Etat en cas d'anticipation des crises 	<ul style="list-style-type: none"> - Alourdissement du poids de l'intervention de l'Etat sur les prix -Un désengagement fort du secteur privé
V12	Système alimentaire face aux chocs	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des risques faiblement prise en considération dans les politiques alimentaires -Mesures des impacts des crises embryonnaire -Dépendance continue au marché international pour les céréales et les intrants (Taux de dépendance des céréales 57% dont Blé tendre 84%, blé dur 41% et orge 51%)⁹⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques prise en compte dans la mise en place d'actions de transformation du SA et de lutte contre la vulnérabilité -Mesures des impacts réalisées périodiquement -Réduction progressive de la dépendance en produits de base et les intrants (Autosuffisance en blé dur) vers la voie de la souveraineté 	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des risques est assurée -Dépendance alimentaire limitée pour les céréales et les intrants (taux de dépendance des céréales 30%⁹⁵) -Souveraineté alimentaire assurée 	<ul style="list-style-type: none"> -Vulnérabilité croissante du SA -Forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs pour les produits de base et les intrants

92. Source : Ministère de l'Agriculture, les Ressources Hydrauliques et la Pêche, 2023. Rapport de la commission sectorielle pour l'agriculture, la pêche et les ressources naturelles

93. Le meilleur taux réalisé sur une période de vingt ans (2000-2020) est de 12,7% comme part de l'agriculture. Source : ONAGRI, 2022. Evolution des indicateurs de performance du secteur agricole.

94. Maintien de la moyenne des dix dernières années. Source : Observatoire Tunisien de l'Economie, 2023. Dépendance aux importations de blé.

95. Ce taux est déjà atteint en 2009 et pourra être réalisable en 2035. ONAGRI, 2022. Evolution des indicateurs de performance du secteur agricole.

			- Agenda des politiques n'incluant pas la souveraineté alimentaire	alimentaire		
Accès	V14	Inflation et pouvoir d'achat	- Stagnation de 10,4% ⁹⁶ et maintien d'un faible niveau de croissance 2.3% ⁹⁷ - Persistance de la hausse des prix des produits alimentaires (IPC alim 14,8%) ⁹⁸ - Réforme du système de protection sociale en cours	- Maîtrise partielle de l'inflation de 5% ⁹⁹ et retour de la croissance autour de 4,3% ¹⁰⁰ . - IPC est réduit - Groupes vulnérables bénéficiant du système de protection sociale réformé	- Croissance maîtrisée autour de 4,3% ¹⁰¹ - L'IPC est maîtrisé. - Système de protection opérationnel, flexible et sensible aux chocs	- une inflation non maîtrisée et une croissance économique en chute ¹⁰² - Réforme de la protection sociale non réalisée
	V16	Intermédiaires et circuits informels	- Multiplication des intermédiaires - Extension des circuits informels (53% du PIB ¹⁰³) - Accroissement des ventes illégales surtout des produits subventionnés et du bétail dans les pays limitrophes. - Application lente de la loi sur le commerce illicite	- Intégration progressive de l'informel dans le secteur réglementé et formel - Réduction des intermédiaires - Application rigoureuse de la loi	- Bonne intégration de l'informel dans le secteur réglementé et formel	- Dominance du circuit informel et prolifération des intermédiaires. - Refus des acteurs informels de s'aligner
	V17	Politique de subvention à la consommation	- Maintien de la politique des subventions à la consommation non ciblée pour les produits de base	- Elaboration et mise en place d'une nouvelle politique de de compensation des ménages et non des produits - Mise en place des transferts directs vers les ménages les plus	- Réforme de la politique de subvention ciblée réussie - Acteurs adhérents à la nouvelle politique	- CGC, un fardeau sur le budget de l'Etat - Inertie politique pour prendre des décisions courageuses pour le ciblage de la subvention

96. Donnée de l'INS pour le mois de février 2023. <http://www.ins.tn/publication/indice-des-prix-la-consommation-fevrier-2023>

97. Donnée INS pour 2022.

98. Données INS pour 2023, sachant que l'indice global est de 10,3%.

99. En dépit des prévisions pessimistes sur l'évolution des taux d'inflation, nous avons adopté le taux moyen de 5% par an au cours de la période 1984 à 2022 (Données Mondiales .com)

100. Ce taux est réalisable en 2035, dans la mesure où il a été atteint en 2021.

101. Ces perspectives sont menacées par les conséquences des changements climatiques et la conjoncture économique et leurs effets sur le secteur agricole.

102. La croissance à long terme de l'économie mondiale devrait s'établir en moyenne à 2,2% entre 2020 et 2030, décrivant la décennie « perdue » (Banque Mondiale) <https://www.banquemondiale.org/>.

103. FTDES, 2021. Le secteur informel en Tunisie : Autorité de l'Etat ou autorité informelle. <https://ftdes.net/rapports/secteur.informel.pdf>



				pauvres -Accompagnement de tous les acteurs		-Résistance sociale à la mise en œuvre des réformes nécessaires
	V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise	-Persistence de la politique et des stratégies d'approvisionnement faiblement sensible aux chocs - Situation de pénurie des produits alimentaires, en particulier de base -Maintien du comportement des consommateurs vers les achats excessifs	-Politique et des stratégies incluant les risques de chocs dans la planification et des actions clairement définies sont mises en place -Pénurie maîtrisée -Comportements d'achat plus réfléchis de la part des consommateurs	-Politique de mitigation des risques fonctionnelle -Absence de pénurie -Consommateurs rationnels	-Politique non réactive aux chocs -Pénuries et ruptures des produits alimentaires répétitives -Comportements impulsifs d'achat des consommateurs
Utilisation/ Qualité/ Sécurité	V19	Politique nutritionnelle et de santé	- Sécurité alimentaire dissociée des aspects de la santé et de la nutrition -Maintien à la hausse des taux de prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation (obésité chez les adultes de 27% et chez les enfants de 8,6%) ¹⁰⁴ - Large couche de consommateurs peu conscients des méfaits de la malnutrition et des mauvaises habitudes alimentaires (taux de malnutrition 28%) ¹⁰⁵ -Faible engagement des acteurs de la profession pour fournir des produits plus sains	-Politique de sécurité alimentaire intégrant les aspects de la nutrition et la santé. -Baisse des taux de prévalence des maladies non transmissibles (40% en moyenne) ¹⁰⁶ -Consommateurs plus conscients et engagés dans la lutte contre la malnutrition -Acteurs de la profession plus impliqués dans la production de produits plus sains	-Politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle mise en place. -Forte baisse des taux de prévalence des maladies non transmissibles. -Consommateurs aux comportements responsables vis-à-vis d'une alimentation saine, équilibrée et diversifiée -Acteurs de la profession offrant des produits qui répondent aux normes nutritionnelles et de qualité	-Absence de volonté des pouvoirs publics pour une sécurité alimentaire intégrant les aspects nutritionnels et de santé. -Population fortement touchée par la malnutrition. -Absence d'adhésion de tous les acteurs pour offrir des produits de qualité nutritionnelle

104. On maintient les mêmes taux que 2020. UNICEF, 2020. Analyse de la situation des enfants en Tunisie 2020

105. On maintient les mêmes taux que 2020. UNICEF, 2020. Analyse de la situation des enfants en Tunisie 2020

106. Il s'agit de la projection de l'OMS pour 2025 et pour laquelle elle déclare que ces objectifs ne seront pas atteints en 2025 suite à la pandémie et à la guerre en Ukraine. Il est possible de les réaliser en 2035, si le pays adopte une stratégie nutritionnelle comme recommandé par l'OMS.

OMS, 2014. Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant.



Stabilité / Durabilité	V20	Gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> -Persistance du désengagement de l'Etat -Absence de mécanismes appropriés de récupération des restes alimentaires -Maintien du gaspillage élevé des produits alimentaires (du pain : 900 000 unités de pain jetées par jour en 2017, 16% des dépenses des ménages en pain)¹⁰⁷ - Faibles sensibilisation et information sur les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement de l'Etat pour inclure et traiter la question du gaspillage alimentaire dans les stratégies -Réduction du gaspillage alimentaire, notamment des produits céréaliers (-50% pour le pain)¹⁰⁸ - Mécanismes opérationnels de récupération des restes alimentaires mis en place -Forte sensibilisation des acteurs sur les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Système de récupération des restes performants -Gaspillage minime des produits alimentaires -Acteurs responsables et engagés 	<ul style="list-style-type: none"> -Aucun engagement de l'Etat -Ampleur du gaspillage alimentaire -Acteurs insensibles et insoucieux
	V21	Changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies élaborées faisant peu l'objet d'actions mises en place - Baisse de la production et de la productivité des produits de base (Rendement du blé dur de 14%, blé tendre 18% et orge 14%)¹⁰⁹ - Baisse de la fertilité des sols, des terres cultivées et de la biodiversité -Comportements d'inattention des acteurs du SA vis-à-vis des changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies élaborées sous formes d'actions d'adaptation et de transformation. -Maîtrise des effets négatifs sur la production -Acteurs, intégrés dans le dispositif de lutte contre les effets climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Pratiques réglementées et respectées pour préserver les ressources naturelles et l'équilibre de l'écosystème -Généralisation des actions et des pratiques d'adaptation et de transformation -Participation assurée de tous les acteurs dans la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune vision claire sur la politique des changements climatiques et les engagements de la Tunisie déshonorés -Aucune action sur le terrain -Des acteurs inconscients -Dégradation forte de l'écosystème

107. Maintien des taux de gaspillage estimé par l'INC.

108. Prévission de l'INC.

109. Les prévisions de l'étude de l'AFD en supposant les mêmes conditions actuelles (technique, technologique et économiques) à l'horizon 2035. AFD et Ministère agriculture, 2021. Tunisie : Contribution aux éléments de la phase préparatoire du processus du plan national d'adaptation (Ave2) Rapport de synthèse.



V22	Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> -Gouvernance institutionnelle complexe - Maintien du taux actuel de remplissage des barrages en eau à 30.2%¹¹⁰ -Stagnation de l'offre en eau pluviale mobilisée (4, 8 millions m3 /an, soit 14% de mobilisation des eaux pluviales)¹¹¹ - Utilisation peu rationnelle de l'eau d'irrigation par les agriculteurs -Une demande excessive de l'eau par habitant (430 m3/an/hab)¹¹² -Difficultés de Financement des projets Hydrauliques -Maintien des capacités de traitement des eaux usées (12%)¹¹³ 	<ul style="list-style-type: none"> -Meilleure gouvernance de l'eau -Taux de remplissage des barrages s'améliore - Capacité améliorée de rétention des eaux pluviales -Utilisation plus rationnelle de l'utilisation de l'eau d'irrigation par les agriculteurs -Utilisation maîtrisée de l'eau par les ménages (350 m3/an/hab)¹¹⁴ -Mise en œuvre et poursuite des projets innovants - Doubler les capacités de traitement des eaux usées et l'usage de cette ressource par l'agriculture (24%) 	<ul style="list-style-type: none"> -Bonne gouvernance de l'eau -Capacité optimale de rétention de l'eau pluviale -Utilisation efficiente de l'utilisation de l'eau d'irrigation par les agriculteurs. - Un comportement Responsable de tous les usagers - Impacts positifs des projets innovants mis en œuvre - Généralisation de l'utilisation des eaux usées par l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion chaotique de l'eau -Taux de remplissage des barrages atteint son minimum -Collecte catastrophique de l'eau pluviale -Aucun financement mobilisé pour la réalisation de projets -Aucune avancée dans le traitement et l'utilisation des eaux usées
V23	Ressources foncières	<ul style="list-style-type: none"> -Statut foncier encore complexe. -Persistance du morcellement (75% des exploitations moins de 10 Ha¹¹⁵) -Continuité de l'empiètement sur les terres agricoles et péri-urbaines -Aucun progrès réalisé pour le recensement et la carte agricole -Un secteur peu attractif pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Un statut foncier revu vers plus d'allègement et clairement réglementé -Incitations à la réduction du morcellement -Application rigoureuse de la loi pour préserver les terres agricoles de l'empiètement -Finalisation du recensement et de la carte agricole -Meilleure inclusion et adhésion des jeunes entrepreneurs dans l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> -Statut foncier clairement établi et réglementé -Carte agricole fonctionnelle et des données du recensement disponibles et actualisées -Des jeunes agro-entrepreneurs réussis 	<ul style="list-style-type: none"> -Aggravation du morcellement et loi non appliquée -Aucune avancée dans le statut foncier -Jeunes désengagés des projets agricoles
V24	Instabilité politique Et économique	<ul style="list-style-type: none"> -Persistance de l'instabilité politique -Déficit budgétaire en croissance (9% du PIB)¹¹⁶ 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique -Reprise économique et création de richesses 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique. -Economie développée avec plus de ressources nationales 	<ul style="list-style-type: none"> -Instabilité politique. -Fort endettement du pays -Absence de

110. ONAGRI, Tableau de bord 2022

111. Poursuite de la situation actuelle. ITES, Stratégie eau 2050. <http://www.onagri.tn/uploads/Etudes/ITES-eau2050.pdf>

112. Poursuite de l'état actuel selon les chiffres officiels de la SONEDE (cité par l'Economiste Maghrébin 21-3-2023).

113. Poursuite de la situation actuelle, estimée par le Ministère de l'Agriculture. MARHP, 2023. Plan de développement agricole 2023-2025.

114. Nous avons maintenu les mêmes prévisions de la SONEDE pour 2030, en tenant compte de l'impact des changements climatiques.

115. CNEA, 2005. Enquête des structures.

		-Déficit commercial alimentaire continu	-Balance commerciale alimentaire équilibrée	-Balance commerciale alimentaire excédentaire	ressources -Déficit grave de la balance commerciale alimentaire
V25	Mauvaise gouvernance du système alimentaire	- Pouvoir de décision des structures publiques chargées de la SA centralisé -Une contribution limitée des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile dans la sécurité alimentaire	-Modèle Organisationnel et Institutionnel de gouvernance innovant et opérationnel -Passage progressif vers plus de participation des collectivités locales des acteurs privés et de la société civile	- Un partenariat public-privé organisé avec des objectifs et des missions claires -Collectivités Locales, secteur privé, société civile fortement impliquées dans la SA -Un secteur public jouant plus un rôle de pilotage, de suivi et d'évaluation	-Aggravation du management des structures publiques chargées de la SA et résignation et démission des acteurs publics -Collectivités locales, secteurs privés, société civile désengagés

La structure d'un scénario est la « combinaison des hypothèses retenues pour toutes les variables motrices ». Tout scénario construit est une représentation de l'avenir de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035. Cette approche permet de visualiser les cheminements allant du présent aux scénarios exploratoires futurs. Sur la base des 19 variables motrices retenues, réparties entre les quatre macro-concepts de la SA, il s'agit de construire des micro-scénarios constitués par autant d'hypothèses pour chaque macro-concept qui, ensembles, aboutissent au final aux scénarios globaux.

Afin de limiter le nombre de micro-Scénarios par macro-concept, puis des scénarios globaux et d'éviter de se retrouver avec un nombre non

maitrisable et inexploitable de scénarios, il est pertinent de se référer aux principes suivants :

- **La cohérence et la pertinence des scénarios** : Il est recommandé de ne pas associer des hypothèses de variation incompatibles et irréalisables ;
- **La vraisemblance** : Il est recommandé de combiner les hypothèses de variations crédibles et vraisemblables afin de faciliter l'aide à la décision stratégique.

En suivant la démarche proposée, un tableau récapitulatif des différents cheminements des micro-scénarios et scénarios globaux à l'horizon 2035 est tracé.

116. Maintien du même taux que celui de 2022 sous le poids de la hausse des subventions énergétiques et alimentaires. Banque mondiale, 2022. Tunisie : des réformes urgentes pour stabiliser les finances publiques. <https://www.banquemondiale.org/>



IV - CHEMINEMENT DES MICRO-SCENARIOS AUX SCENARIOS GLOBAUX DE LA SECURITE ALIMENTAIRE A L'HORIZON 2035

Tableau 22 : Cheminement vers les micro-scénarios et scénarios globaux de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035

Macro Concept	Variables	H1	H2	H3	H4
Disponibilité	V1 Politique alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des stratégies sectorielles non systémiques et peu cohérentes - Faible participation des parties prenantes à l'échelle régionale à l'élaboration des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration des priorités de la sécurité alimentaire dans une politique alimentaire nationale intersectorielle -Participation des parties prenantes du SA dans l'élaboration des politiques alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre coordonnée de la politique alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte incohérence des stratégies sectorielles et persistance de la non-participation des acteurs régionaux et locaux
	V3 Organisation des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> -Petits agriculteurs réticents pour le regroupement formel -Lourdeur administrative dans la création des structures de rassemblement - Mobilité des GDA à la recherche d'un positionnement sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> -Une plus grande adhésion des petits agriculteurs aux groupements -Allègement des procédures administratives -Des GDA plus nombreux, organisés et reconnus - Organisations professionnelles et interprofessionnelles ayant un rôle d'accompagnement et d'incitation aux groupements 	<ul style="list-style-type: none"> -Evolution vers de nouvelles formes de groupements performants et innovants - Suivi continu et accompagnement technique et financier des groupements 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune adhésion des petits agriculteurs au regroupement -Procédures entravant l'organisation des petits agriculteurs
	V4 Production et productivité agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Production et productivité en dessous des potentialités surtout pour les produits stratégiques (Céréales : 1,795 MT/an, pomme de terre : 0,4 MT/an, lait 1,380 M litres/an, viande rouge : 125000T/an) -Modes de production peu innovants et peu adaptés aux contextes socio-économiques des petites exploitations. -Maintien des taux de perte aux mêmes niveaux pour les produits stratégiques (lait et céréales de 8%) 	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de la production surtout pour les produits stratégiques (Céréales 4,1% par an ; pomme de terre 1,6% ; lait 2,96%) -Objectif de l'autosuffisance atteint pour le blé dur 12Mq, le lait 600 M litres) et maintien de l'autosuffisance en viande rouge (125.000 T) - Introduction des nouvelles technologies particulièrement chez les petits agriculteurs - Une bonne évaluation des pertes dans les chaînes de valeurs et sensibilisation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Accroissement continu et régulier de la production surtout des produits de base (céréales, pomme de terre, lait, viandes) assurant l'autosuffisance, avec un stock stratégique contribuant à une souveraineté alimentaire -Des systèmes de production adaptés aux différents types d'exploitations selon les informations fournies par la carte agricole - Une généralisation des expériences innovantes -Une réduction conséquente des pertes et acteurs engagés 	<ul style="list-style-type: none"> -Production et productivité en chute -Déficit accentué et grave des produits stratégiques (céréales, lait et viandes) -Un taux de perte agricole à la hausse



V6	Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> -Recherches sectorielles, peu systémiques -Résultats de la recherche peu valorisés et à faibles impacts sur les acteurs du SA, - Budget limité consacré à la recherche (0.7% du PIB) -Manque d'innovation et stagnation technologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Des thèmes de recherche en relation avec les objectifs de la SA -Accroissement du budget alloué à la recherche (1,5% du PIB) -Synergie et coordination entre la recherche, l'interprofession et la profession - Mise place d'une recherche à haute valeurs technologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Une recherche efficiente basée sur la haute technologie et facilement valorisable - Un budget répondant aux besoins matériels d'une recherche performante (2% du PIB) 	<ul style="list-style-type: none"> -Programme et activité de recherche incohérents avec les objectifs de la SA - Réduction drastique du budget de la recherche - Institutions de recherche et résultats non crédibles
V7	Climat d'affaires et financement	<ul style="list-style-type: none"> -Accès difficile aux financements -Procédures lourdes -Peu de facilités et davantage pour les jeunes promoteurs et les femmes en particulier -Investissement total agricole faible 1400 MD (croissance 8,5%/an) 	<ul style="list-style-type: none"> -Accès plus facile aux financements et procédures allégées - Conditions d'octroi des crédits plus souples pour les jeunes promoteurs et surtout les femmes - Davantage d'investissements orientés vers l'agriculture 13% 	<ul style="list-style-type: none"> -Contraintes levées pour l'accès au financement à toutes les catégories y compris - les jeunes promoteurs et les femmes avantageuses -Un plus grand investissement dans l'agriculture et une équité entre les régions 	<ul style="list-style-type: none"> -Procédures obsolètes et peu adaptées -Aucun encouragement d'investissement pour les jeunes et une plus grande réticence -Forte diminution des investissements agricoles
V9	Logistique et infrastructure de stockage et de distribution	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité logistique des marchés et des abattoirs insuffisante et inégale entre les régions -Infrastructure de stockage défaillante -Logistique des transports inappropriée 	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité logistique des marchés et des abattoirs améliorée et bien répartie entre les régions - Infrastructure de stockage efficiente et bien gérée - Logistique des transports développée -Circuits de distribution connus et réglementés 	<ul style="list-style-type: none"> -Capacité logistique des marchés et des abattoirs et suffisante et bien répartie entre les régions - Infrastructures de stockage de qualité et en capacité suffisante - Logistique transport appropriée - Transparence le long des chaînes alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité logistique des marchés et abattoirs en état de dégradation - Infrastructure de stockage détériorées -Logistique de transport détériorée -Circuits de distribution, flux et intervenants inconnus -Aucune information sur les circuits, les flux et les intervenants
V11	Régulation des marchés	<ul style="list-style-type: none"> -Maintien d'une politique d'ajustement des prix pour les produits de base - Mécanismes rigides de stockage sous l'autorité de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> -Réajustement périodique des prix des produits de base en cas de nécessité -Libéralisation progressive de certains produits -Mécanisme de stockage plus agile et encourageant pour les privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation totale des prix de tous les produits -Interventions de l'Etat en cas d'anticipation des crises 	<ul style="list-style-type: none"> - Alourdissement du poids de l'intervention de l'Etat sur les prix -Un désengagement fort du secteur privé



Accès	V12	Système alimentaire face aux chocs	-Gestion des risques faiblement prise en considération dans les politiques alimentaires -Mesures des impacts des crises embryonnaire -Dépendance continue au marché international pour les céréales et les intrants (Taux de dépendance des céréales 57% dont Blé tendre 84%, blé dur 41% et orge 51%) - Agenda des politiques n'incluant pas la souveraineté alimentaire	- Gestion des risques prise en compte dans la mise en place d'actions de transformation du SA et de lutte contre la vulnérabilité -Mesures des impacts réalisées périodiquement -Réduction progressive de la dépendance en produits de base et les intrants (Autosuffisance en blé dur) vers la voie de la souveraineté alimentaire	-Gestion des risques est assurée. -Dépendance alimentaire limitée pour les céréales et les intrants (taux de dépendance des céréales 30%) -Souveraineté alimentaire assurée	-Vulnérabilité croissante du SA -Forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs pour les produits de base et les intrants
		Micro-scénario « Disponibilité »	Une Disponibilité alimentaire menacée	Une disponibilité alimentaire soutenable	Une disponibilité alimentaire assurée	Une disponibilité alimentaire non assurée
	V14	Inflation et pouvoir d'achat	-Stagflation de 10,4% et maintien d'un faible niveau de croissance 2,3%) -Persistence de la hausse des prix des produits alimentaires (IPC alim 14,8%) -Réforme du système de protection sociale en cours	- Maitrise partielle de l'inflation de 5% et retour de la croissance autour de 4,3% -IPC est réduit -Groupes vulnérables bénéficiant du système de protection sociale réformé	- Croissance maîtrisée autour de 4,3% -L'IPC est maîtrisé -Système de protection opérationnel, flexible et sensible aux chocs	- une inflation non maîtrisée et une croissance économique en chute ¹¹⁷ -Réforme de la protection sociale non réalisée
	V16	Intermédiaires et circuits informels	- Multiplication des intermédiaires -Extension des circuits informels (53% du PIB) -Accroissement des ventes illégales surtout des produits subventionnés et du bétail dans les pays limitrophes -Application lente de la loi sur le commerce illicite	-Intégration progressive de l'informel dans le secteur réglementé et formel -Réduction des intermédiaires -Application rigoureuse de la loi	-Bonne intégration de l'informel dans le secteur réglementé et formel	-Dominance du circuit informel et prolifération des intermédiaires -Refus des acteurs informels à s'aligner
	V17	Politique de subvention à la consommation	-Maintien de la politique des subventions à la consommation non ciblée pour les produits de base	-Elaboration et mise en place d'une nouvelle politique de compensation des ménages et non des produits -Mise en place des transferts directs vers les ménages les plus pauvres -Accompagnement de tous les acteurs	-Réforme de la politique subvention ciblée réussie - Acteurs adhérents à la nouvelle politique	- CGC, un fardeau sur le budget de l'Etat -Inertie politique pour prendre des décisions courageuses pour le ciblage de la subvention -Résistance sociale à la mise en œuvre des réformes nécessaires

117. La croissance de long terme de l'économie mondiale devrait s'établir en moyenne à 2,2% entre 2020 et 2030, décrivant la décennie de « perdue » (Banque Mondiale) <https://www.banque-mondiale.org/>



	V18	Pénurie et disponibilité des produits alimentaires en temps de crise	-Persistence de la politique et des stratégies d'approvisionnement faiblement sensible aux chocs - Situation de pénurie des produits alimentaires, en particulier de base -Maintien du comportement des consommateurs vers les achats excessifs	-Politique et des stratégies incluant les risques de chocs dans la planification et des actions clairement définies et mises en place -Pénurie maîtrisée. -Comportements d'achat plus réfléchis de la part des consommateurs	-Politique de mitigation des risques fonctionnelle -Absence de pénurie -Consommateurs rationnels	-Politique non réactive aux chocs -Pénuries et ruptures des produits alimentaires répétitives -Comportements impulsifs d'achat des consommateurs
		Micro-scénario « Accès »	Un accès aléatoire	Un accès maîtrisé	Un accès sûr	Un accès sous tension
Utilisation/ Qualité / sécurité	V19	Politiques nutritionnelle, et de santé	- Sécurité alimentaire dissociée des aspects de la santé et de la nutrition -Maintien à la hausse des taux de prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation (obésité chez les adultes de 27% et chez les enfants est de 17%, retard de croissance chez les enfants de 8,6%) - Large couche de consommateurs peu conscients des méfaits de la malnutrition et des mauvaises habitudes alimentaires (taux de malnutrition 28%) -Faible engagement des acteurs de la profession pour fournir des produits plus sains	-Politique de sécurité alimentaire intégrant les aspects de la nutrition et la santé -Baisse des taux de prévalence des maladies non transmissibles (40% en moyenne) -Consommateurs plus conscients et engagés dans la lutte contre la malnutrition -Acteurs de la profession plus impliqués dans la production de produits plus sains	-Politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle mise en place -Forte baisse des taux de prévalence des maladies non transmissibles -Consommateurs aux comportements responsables vis-à-vis d'une alimentation saine, équilibrée et diversifiée -Acteurs de la profession offrant des produits qui répondent aux normes nutritionnelles et de qualité	-Absence de volonté des pouvoirs publics pour une sécurité alimentaire intégrant les aspects nutritionnels et de santé -Population fortement touchée par la malnutrition -Absence d'adhésion de tous les acteurs pour offrir des produits de qualité nutritionnelle
	V20	Gaspillage alimentaire	-Persistence du désengagement de l'Etat -Absence de mécanismes appropriés de récupération des restes alimentaires -Maintien du gaspillage élevé des produits alimentaires (du pain : 900 000 unités de pain jetées par jour en 2017, 16% des dépenses des ménages en pain) - Faibles sensibilisation et l'information sur les bonnes pratiques	- Engagement de l'Etat pour inclure et traiter la question du gaspillage alimentaire dans les stratégies -Réduction du gaspillage alimentaire, notamment des produits céréaliers (moins 50% pour le pain) - Mécanismes opérationnels de récupération des restes alimentaires mis en place -Forte sensibilisation des acteurs sur les bonnes pratiques	-Système de récupération des restes performants -Gaspillage minime des produits alimentaires -Acteurs responsables et engagés	-Aucun engagement de l'Etat -Ampleur du gaspillage alimentaire -Acteurs insensibles et insoucieux
		Mico-Scénario Utilisation/Qualité/Sécurité	Alimentation et nutrition incohérentes	Alimentation et nutrition en mutation positive	Alimentation et nutrition cohérentes	Alimentation et nutrition incontrôlables



Stabilité / Durabilité	V21	Changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies élaborées faisant peu l'objet d'actions mises en place - Baisse de la production et de la productivité des produits de base (Rendement du blé dur de 14%, blé tendre 18% et orge 14%.) - Baisse de la fertilité des sols, des terres cultivées et de la biodiversité - Comportements d'inattention des acteurs du SA vis-à-vis des changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies élaborées sous formes d'actions d'adaptation et de transformation - Maîtrise des effets négatifs sur la production - Acteurs, intégrés dans le dispositif de lutte contre les effets climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques réglementées et respectées pour préserver les ressources naturelles et l'équilibre de l'écosystème - Généralisation des actions et des pratiques d'adaptation et de transformation - Participation assurée de tous les acteurs dans la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune vision claire sur la politique des changements climatiques et les engagements de la Tunisie déshonorés - Aucune action sur le terrain - Des acteurs inconscients - Dégradation forte de l'écosystème
	V22	Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance institutionnelle complexe - Maintien du taux actuel de remplissage des barrages en eau à 30.2% - Stagnation de l'offre en eau pluviale mobilisée (4, 8 millions m3 /an, soit 14% de mobilisation des eaux pluviales) - Utilisation peu rationnelle de l'eau d'irrigation par les agriculteurs - Une demande excessive de l'eau par habitant (430 m3/an/hab) - Difficultés de Financement des projets Hydrauliques - Maintien des capacités de traitement des eaux usées (12%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure gouvernance de l'eau - Taux de remplissage des barrages s'améliore - Capacité améliorée de rétention des eaux pluviales - Utilisation plus rationnelle de l'utilisation de l'eau d'irrigation par les agriculteurs - Utilisation maîtrisée de l'eau par les ménages (350 m3/an/hab) - Mise en œuvre et poursuite des projets innovants - Doubler les capacités de traitement des eaux usées et l'usage de cette ressource par l'agriculture (24%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance de l'eau - Capacité optimale de rétention de l'eau pluviale - Utilisation efficiente de l'utilisation de l'eau d'irrigation par les agriculteurs - Un comportement Responsable de tous les usagers - Impacts positifs des projets innovants mis en œuvre - Généralisation de l'utilisation des eaux usées par l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion chaotique de l'eau - Taux de remplissage des barrages atteint son minimum - Collecte catastrophique de l'eau pluviale - Aucun financement mobilisé pour la réalisation de projets - Aucune avancée dans le traitement et l'utilisation des eaux usées
	V23	Ressources foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Statut foncier encore complexe - Persistance du Morcellement (75% des exploitations moins de 10 Ha) - Continuité de l'empiètement sur les terres agricoles et péri-urbaines - Aucun progrès réalisé pour le recensement et la carte agricole - Un secteur peu attractif pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Un statut foncier revu vers plus d'allègement et clairement réglementé - Incitations à la réduction du morcellement - Application rigoureuse de la loi pour préserver les terres agricoles de l'empiètement - Finalisation du recensement et de la carte agricole - Meilleure inclusion et adhésion des 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut foncier clairement établi et réglementé - Carte agricole fonctionnelle et des données du recensement disponibles et actualisées - Des jeunes agro-entrepreneurs réussis 	<ul style="list-style-type: none"> - Aggravation du morcellement et loi non appliquée - Aucune avancée dans le statut foncier - Jeunes désengagés des projets agricoles

	V24	Instabilité politique	-Persistence de l'instabilité politique -Déficit budgétaire en croissance (9% du PIB) -Déficit commercial alimentaire continu	jeunes entrepreneurs dans l'agriculture - Stabilité politique -Reprise économique et création de richesses -Balance commerciale alimentaire équilibrée	- Stabilité politique. -Economie développée avec plus de ressources nationales -Balance commerciale alimentaire excédentaire	-Instabilité politique -Fort endettement du pays -Absence de ressources. -Déficit grave de la balance commerciale alimentaire
	V25	Mauvaise gouvernance du système alimentaire	- Pouvoir de décision des structures publiques chargées de la SA centralisé -Contribution limitée des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile dans la sécurité alimentaire	-Modèle Organisationnel et Institutionnel de gouvernance innovant et opérationnel -Passage progressif vers plus de participation des collectivités locales des acteurs privés et de la société civile	- Un partenariat public-privé organisé avec des objectifs et des missions claires -Collectivités Locales, secteur privé, société civile fortement impliquées dans la SA -Un secteur public jouant plus un rôle de pilotage, de suivi et d'évaluation	-Aggravation du management des structures publiques chargées de la SA et résignation et démission des acteurs publics -Collectivités locales, secteurs privés, société civile désengagés
		Micro-scénario « Stabilité/ Durabilité »	Système alimentaire vulnérable	Système alimentaire en transition	Système alimentaire résilient	Système alimentaire non durable

Enfin, à travers les différentes étapes précédentes de l'analyse, on aboutit aux 4 scénarios globaux de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035 :

- Scénario global tendanciel : Une sécurité alimentaire aléatoire ;
- Scénario global souhaitable et réalisable : Une sécurité alimentaire maîtrisée ;

- Scénario global rose ou idéal : Une sécurité alimentaire élevée ;
- Scénario global noir ou catastrophique : Une insécurité alimentaire élevée.

Les 4 scénarios globaux sont représentés au tableau récapitulatif suivant :



Tableau 23 : Tableau récapitulatif des micro-scénarios et des scénarios globaux de la sécurité alimentaire à l'horizon 2035

Macro-concept	Micro-scénario tendanciel	Micro-scénario souhaitable et réalisable	Micro-scénario rose ou idéal	Micro-scénario • noir ou catastrophique
Disponibilité	Une Disponibilité alimentaire menacée	Une disponibilité alimentaire soutenable	Une disponibilité alimentaire assurée	Une disponibilité alimentaire chaotique
Accès	Un accès alimentaire aléatoire	Un accès alimentaire maîtrisé	Un accès alimentaire sûr	Un accès alimentaire sous tension
Utilisation/qualité/sécurité	Alimentation et nutrition incohérentes	Alimentation et nutrition en mutation positive	Alimentation et nutrition cohérentes	Alimentation et nutrition incontrôlables
Durabilité / Stabilité	Système alimentaire vulnérable	Système alimentaire en transition	Système alimentaire résilient	Système alimentaire non durable
Scénarios globaux quant à la sécurité alimentaire à l'horizon 2035	Sécurité alimentaire aléatoire	Sécurité alimentaire maîtrisée	Sécurité alimentaire élevée	Insécurité alimentaire élevée

V- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES MICRO-SCÉNARIOS PAR MACRO-CONCEPT ET DES SCÉNARIOS GLOBAUX

1- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES MICRO-SCÉNARIOS PAR MACRO-CONCEPT

Dans cette section, nous présentons une description détaillée des 16 micro-scénarios (4 pour chacun des 4 macro-concepts) qui, combinés, aboutissent aux 4 scénarios globaux identifiés précédemment.

On rappelle que les hypothèses retenues ont été formulées dans une conjoncture d'incertitude nationale et internationale (économique, technologique, sociale et environnementale).

a) Macro-concept « Disponibilité alimentaire »

Le cheminement du micro-scénario tendanciel se présente comme suit :

(H1) Micro-scénario tendanciel ou au fil de l'eau : « Une disponibilité alimentaire menacée »

- V1 -H1 : Politique alimentaire
- V3-H1 : Organisation des producteurs
- V4-H1 : Production et productivité de l'agriculture
- V6- H1 : Recherche et de l'innovation
- V7-H1 : Climat d'affaires et financement
- V9-H1 : Logistique et infrastructures de stockage et de distribution
- V11-H1 : Régulation des marchés des produits de base
- V12-H1 : Système alimentaire vulnérable

Dans le cadre de ce micro-scénario, la disponibilité alimentaire continue de se dégrader, aucune mesure correctrice spécifique n'est engagée. Ainsi,

- L'objectif de sécurité alimentaire est introduit explicitement dans des stratégies sectorielles et fragmentées qui se poursuivent de façon peu cohérente avec une faible participation des parties prenantes et l'implication des régions ainsi que le manque de capitalisation ;
- L'organisation des agriculteurs est faible, particulièrement les petits, vu leur réticence au



regroupement formel, mais aussi la lourdeur administrative pour la création de structures de rassemblement en dépit d'une mobilité des GDA féminins à la recherche d'une visibilité sur le marché ;

- La production et la productivité sont en dessous des potentialités, surtout pour les produits stratégiques et continuent à enregistrer les mêmes performances qu'en 2022 (1,795 M T de céréales, 0,4 MT de pommes de terre et 1,380 M litres/an de lait) liées aux modes de production peu innovants et peu adaptés aux contextes socio-économiques des exploitations agricoles, mais aussi aux pertes enregistrées particulièrement dans les exploitations (lait et céréales d'un taux d'environ 8% en moyenne pour chaque produit) ;
- La recherche est sectorielle et peu systémique dont les résultats sont peu valorisés et le budget alloué est inadéquat, soit 0.7% du PIB ;
- Le climat d'affaire est peu attractif, caractérisé par la difficulté d'accès au financement, la lourdeur des procédures administratives, le manque de facilités et d'avantages pour les jeunes entrepreneurs et les femmes en particulier, la croissance lente des investissements agricoles (8,5% par an) avec une répartition inégale entre les régions ;
- La capacité des marchés (y compris les marchés de gros) et des abattoirs est insuffisante et leur répartition est inégale entre les régions. Les infrastructures de stockage sont défaillantes puisque les opérateurs sont en nombre limité et rencontrent des problèmes de management. La logistique des transports, malgré les efforts fournis, reste inappropriée parallèlement à un manque d'information sur les circuits de distribution ;
- La politique d'ajustement des prix pour les produits de base se poursuit et les mécanismes de stockage sont sous l'autorité de l'Etat ;
- La gestion des risques et leur mesure sont faiblement prises en compte dans les politiques alimentaires, conduisant à la présence

de poches de vulnérabilité. La dépendance au marché international se poursuit pour les produits de base et les intrants (Taux de dépendance moyen des céréales 57% dont le Blé tendre avec 84%, le blé dur 41% et l'orge 51%) vu l'absence d'une orientation qui ne prend pas en compte la souveraineté alimentaire dans son agenda politique.

(H2) Scénario « souhaitable et réalisable » : « une disponibilité alimentaire soutenable »

Le cheminement du micro-scénario souhaitable se résume comme suit :

- V1-H2 : Politique alimentaire
- V3-H2 : Organisation des producteurs
- V4-H2 : Production et productivité agricoles
- V6-H2 : Recherche et innovation
- V7-H2 : Climat d'affaires et financement
- V9-H2 : Logistique et infrastructure de stockage et de distribution
- V11-H2 : Régulation des marchés des produits de base
- V12-H2 : Système alimentaire vulnérable

Dans le cadre de ce micro-scénario, les insuffisances relevées au niveau du scénario tendanciel sont en grande partie corrigées à l'horizon 2035. Ainsi,

- Une politique alimentaire nationale intersectorielle est élaborée avec la participation des parties prenantes et l'implication des régions ;
- Les petits agriculteurs adhèrent aux regroupements avec un rôle plus actif d'accompagnement des organisations professionnelles et interprofessionnelles et des procédures flexibles. Les GDA sont plus nombreux, organisés et reconnus comme acteurs de développement ;
- La production et la productivité agricoles sont améliorées, notamment pour les produits de base (Céréales 4,1% par an, pomme de terre 1,6%, Lait 2,96%) et l'objectif de l'autosuffi-



sance est atteint pour le blé dur, le lait et la viande (le blé dur 12Mq/an, le lait M litres/an) et l'autosuffisance en viande rouge est maintenue à 125.000 T) à travers l'introduction des nouvelles technologies, particulièrement chez les petits agriculteurs. La baisse des pertes est significative pour les produits de base à travers une bonne évaluation dans les chaînes de valeurs et la sensibilisation des acteurs ;

- La recherche est performante, coordonnée, en relation avec les objectifs de la SA, à haute valeur technologique, bien valorisée vue la synergie établie avec l'interprofession et la profession et dotée d'un budget approprié de 1,5% du PIB ;
- Le climat d'affaires est plus attractif, avec des procédures administratives allégées et un accès plus facile aux financements, particulièrement pour les jeunes promoteurs et les femmes et des investissements qui augmentent de 13%/an et sont davantage orientés vers l'agriculture ;
- Les capacités des marchés (y compris les marchés de gros) et des abattoirs sont améliorées et leur répartition entre les régions est assurée. Les infrastructures de stockage sont efficaces et bien gérées selon les normes et les procédures reconnues. La logistique des transports est appropriée. Les circuits de distribution sont plus transparents ;
- Le réajustement périodique des prix est assuré pour les produits de base (céréales), la libéralisation est progressive (pour le thé, le café, le sucre, l'huile) et le mécanisme de stockage est plus agile et encourageant pour les privés ;
- La gestion des risques est prise en considération dans les stratégies alimentaires avec des mesures d'impact appropriées pour réduire les poches de vulnérabilité. La dépendance au marché international est progressivement réduite, surtout en ciblant l'autosuffisance en blé dur en tant qu'étape sur la voie de la souveraineté alimentaire.

(H3) Micro-scénario idéal ou « rose » : « Une disponibilité alimentaire assurée »

Le cheminement du micro-scénario idéal est illustré ci-dessous :

- V1 -H3 : Politique alimentaire
- V3-H3 : Organisation des producteurs
- V4-H3 : Productivité et rentabilité de l'agriculture
- V6-H3 : Recherche et innovation
- V7-H3 : Climat d'affaires et financement
- V9-H3 : Logistique et infrastructure de stockage et de distribution
- V1-H3 : Régulation des marchés des produits de base
- V12-H3 : Système alimentaire vulnérable

Dans le cadre de ce micro-scénario, toutes les barrières, internes et externes, à la réalisation de la sécurité alimentaire à travers les disponibilités sont levées à l'horizon 2035 grâce aux mesures suivantes :

- La politique alimentaire est mise en œuvre de façon coordonnée avec des liens assurés entre les structures et les acteurs aux niveaux national et régional ;
- Les groupements d'agriculteurs évoluent vers de nouvelles formes performantes et innovantes bénéficiant d'un suivi et accompagnement continus ;
- La production croît de façon régulière surtout pour les produits de base (céréales, pomme de terre, lait, viandes) assurant ainsi l'autosuffisance, un stock stratégique et, par conséquent, la souveraineté alimentaire et ce, grâce à des systèmes de production adaptés aux différents types d'exploitations selon les informations fournies par la carte agricole, la généralisation des expériences innovantes et la réduction conséquente des pertes ;
- La recherche est efficace, en mesure d'apporter des réponses aux problèmes urgents d'amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production, avec un

budget répondant aux besoins matériels d'une recherche performante (2% du PIB) basée sur la haute technologie et facilement « vulgari-sable » ;

- L'accès est facile au financement pour toutes les catégories, y compris pour les jeunes promoteurs et les femmes, grâce à des investissements importants et leur répartition équitable entre les régions ;
- La capacité des marchés et des abattoirs est suffisante et bien répartie entre les régions. Les infrastructures de stockage sont de qualité et répondent aux normes exigées. La logistique des transports est développée. La transparence est de rigueur à tous les niveaux des chaînes de valeur ;
- Les prix de tous les produits alimentaires sont libéralisés et le rôle de l'Etat est limité à des interventions ponctuelles en cas de crise ;
- Une gestion optimale des risques est assurée à travers un système de veille, d'anticipation et de suivi, conduisant à une dépendance limitée, particulièrement pour les céréales (30%) et les intrants et une tendance vers la voie de la souveraineté alimentaire assurée.

H4) Micro-scénario catastrophique ou "noir" : « Une disponibilité alimentaire chaotique »

Le cheminement du micro-scénario catastrophique se présente comme suit :

- V1 -H4 : Politique alimentaire
- V3-H4 : Organisation des producteurs
- V4-H4 : Productivité et rentabilité de l'agriculture
- V6-H4 : Recherche et innovation
- V7-H4 : Climat d'affaires et financement
- V9-H4 : Logistique et infrastructure de stockage et de distribution
- V11-H4 : Régulation des marchés des produits de base
- V12-H4 : Système alimentaire vulnérable

Dans le cadre de ce micro-scénario, des problèmes s'accumulent et mettent en péril les dis-

ponibilités alimentaires et, par conséquent, la sécurité alimentaire à l'horizon 2035, comme décrit ci-dessous :

- Les stratégies sectorielles sont fortement incohérentes et la non-participation des acteurs régionaux persiste ;
- La participation des petits agriculteurs au regroupement est négligeable avec des procédures très contraignantes ;
- La production et la productivité sont à la baisse, engendrant un déficit accentué des produits de base (céréales, lait et viandes) et des taux de perte le long des chaînes alimentaire s'accumulent ;
- Les programmes et les activités de recherche sont incohérents et inadaptés aux objectifs et aux priorités de la SA et leur budget est considérablement réduit ;
- Les investissements agricoles sont fortement réduits avec des procédures obsolètes et peu adaptées. Les jeunes entrepreneurs et les femmes ne disposent d'aucun avantage et les régions défavorisées sont dépourvues de projets d'investissement ;
- La capacité logistique des marchés et des abattoirs et les infrastructures de stockage sont en état de dégradation. La logistique de transport est détériorée et les circuits de distribution, les flux et les intervenants sont inconnus ;
- L'Etat intervient fortement sur les prix, sans anticipation des crises, conduisant au désengagement du secteur privé et à des dépenses publiques excessives ;
- Le système alimentaire est fortement vulnérable face aux chocs, n'ayant pas la capacité de réduire les poches de vulnérabilité et la dépendance envers les marchés extérieurs est accrue.



b) Macro-concept « Accès »

(H1) Micro-scénario tendanciel ou au fil de l'eau : « Un accès aléatoire »

Le cheminement du micro-scénario tendanciel est illustré comme suit :

- V14-H1 : Inflation et pouvoir d'achat
- V16-H1 : Intermédiaires et circuits informels
- V17-H1 : Politique de subvention à la consommation
- V18-H1 : Pénurie des produits alimentaires en temps de crise

Dans le cadre de ce micro-scénario, la situation actuelle persiste. Ainsi,

- La stagflation est affirmée, l'inflation est à son maximum (10,4%) et les niveaux de croissance sont faibles 2,3%⁽¹¹⁸⁾ avec une persistance de la hausse des prix des produits alimentaires (IPC 14,8% du mois de mars 2023⁽¹¹⁹⁾). Le système de protection sociale reste encore inadapté et sa réforme est en cours ;
- Malgré les efforts de contrôle de l'Etat et dans un contexte d'application lente de la loi dans la lutte contre le commerce illicite, le secteur informel persiste (53% du PIB, maintenu depuis 2011) et les intermédiaires se multiplient rendant les circuits de commercialisation plus longs et les prix plus élevés ;
- La politique des subventions à la consommation est non ciblée pour les produits de base, entraînant des charges élevées pour la CGC ;
- La politique et les stratégies continuent à ne pas prendre en considération les risques de crises, d'où des pénuries alimentaires fréquentes, en particulier des produits de base. Les consommateurs contribuent fortement à cette situation de pénurie par des achats excessifs.

(H2) Scénario "souhaitable et réalisable" : « Un accès alimentaire maîtrisé »

Le cheminement du micro-scénario « souhaitable et réalisable » se présente comme suit :

- V14-H2 : Inflation et pouvoir d'achat
- V16-H2 : Intermédiaires et circuits informels
- V17-H2 : Politique de subvention à la consommation
- V18-H2 : Pénurie des produits alimentaires en temps de crise

Dans le cadre de ce micro-scénario l'accès aux aliments est maîtrisé, rendant les risques de ruptures très faibles. Ainsi,

- La croissance reprend son niveau autour de 4,3%, l'inflation est partiellement maîtrisable (5%, soit le taux moyen enregistré sur les 35 dernières années)⁽¹²⁰⁾, l'IPC est réduit, parallèlement à un système de protection sociale inclusif mis en place ;
- Le secteur informel est intégré progressivement dans le secteur réglementé et formel selon un plan préétabli. Les circuits de commercialisation sont allégés avec un nombre réduit d'intermédiaires et la loi est rigoureusement appliquée grâce à des efforts de contrôle supplémentaires de la part de l'Etat ;
- Maintenir le système actuel de subvention aux ménages tout en instaurant une nouvelle politique de subvention à la consommation à travers l'instauration d'un mécanisme fiscal ou parafiscal appliqué sur les agents économiques (restauration- salon du thé, etc.) dont les recettes serviront à alimenter la CGC ;
- Une politique alimentaire et des stratégies sont élaborées incluant les risques et les chocs dans la planification et des actions sont clairement définies et mises en place permettant une meilleure maîtrise des pénuries. Les consommateurs ont des comportements d'achat plus réfléchis.

(H3) Micro-scénario idéal ou « rose » : « Un accès alimentaire sûr »

118. Ben Hamouda H., 2023. Sommes-nous rentrés dans l'aire de la fragmentation de globalisation. Global Institut 4 transition

119. INS

120. Données Mondiales.com



Le cheminement du micro-scénario idéal se présente comme suit :

- V14-H3 : Inflation et pouvoir d'achat
- V16-H3 : Intermédiaires et circuits informels
- V17-H3 : Politique de subvention à la consommation
- V18-H3 : Pénurie des produits alimentaires en temps de crise

Dans le cadre de ce micro-scénario, l'accès aux aliments est assuré et toutes les contraintes sont levées, comme décrit ci-dessous :

- Une maîtrise de la croissance (4,3%), de l'inflation et des prix à la consommation est enregistrée. Le système de protection sociale est opérationnel, flexible et sensible aux chocs ;
- Le secteur informel est intégré dans le secteur réglementé et formel et les circuits de commercialisation sont transparents et maîtrisés ;
- La nouvelle politique de subvention est réussie et se traduit par l'adhésion de tous les acteurs économiques ;
- La politique de mitigation des risques est fonctionnelle avec une absence de pénurie et des comportements plus rationnels des consommateurs.

H4) Micro-scénario catastrophique ou "noir" : « Un accès alimentaire sous tension »

Le cheminement du micro-scénario catastrophique est synthétisé ci-dessous :

- V14-H4 : Inflation et pouvoir d'achat
- V16-H4 : Intermédiaires et circuits informels
- V17-H4 : Politique de subvention à la consommation
- V18-H4 : Pénurie des produits alimentaires en temps de crise

Dans le cadre de ce micro-scénario, l'accès aux aliments est devenu irréalisable. Ainsi,

- La croissance économique est négative et l'in-

flation est non maîtrisée. Le système de protection sociale n'est pas réformé et ne joue pas le rôle prévu, conduisant ainsi à un soulèvement social ;

- Le circuit informel et les intermédiaires dominant face à un refus d'alignement et ont un fort pouvoir sur le marché ;
- une inertie politique est enregistrée pour la mise en place de la nouvelle politique de subvention. Le refus des acteurs économiques empêche la mise en œuvre des réformes nécessaires et les dépenses de la CGC continuent à représenter un fardeau pour le budget de l'Etat ;
- Le politique est non réactif aux chocs, entraînant des pénuries et des ruptures répétitives des produits alimentaires et des comportements impulsifs d'achat de la part des consommateurs.

c) Macro-concept « Utilisation/qualité/sécurité »

(H1) Micro-scénario tendanciel ou au fil de l'eau: « Alimentation et nutrition incohérentes »

Le cheminement du micro-scénario tendanciel est représenté ci-dessous :

- V19-H1 : Politique nutritionnelle et de santé
- V20-H1 : Gaspillage alimentaire

Selon ce scénario tendanciel, la situation présente de l'utilisation, la qualité et la sécurité des aliments persiste, selon le schéma suivant :

- Sécurité alimentaire dissociée des aspects de la santé et de la nutrition ;
- Maintien à la hausse des taux de prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation (obésité chez les adultes de 27% et chez les enfants de 17%, retard de croissance chez les enfants de 8,6%) ;
- L'approche et les politiques adoptées de la SA restent dissociées des aspects de la san-



té et de la nutrition et ce, malgré la hausse des taux de prévalence des maladies non transmissibles, particulièrement l'obésité (en 2035, l'obésité chez les adultes se maintient à 27% et chez les enfants à 17%) et le retard de croissance chez les enfants est de 8,6%, liés, entre autres, à des consommateurs peu conscients des méfaits de la malnutrition (taux de malnutrition 28%) et des mauvaises habitudes alimentaires et à un faible engagement des acteurs de la profession pour fournir des produits plus sains ;

- L'ampleur du phénomène du gaspillage des produits alimentaires, notamment des produits céréaliers (pain : 900 000 unités de pain jetées par jour, 16% des dépenses des ménages en pain, soit les mêmes taux qu'en 2018)⁽¹²¹⁾ se poursuit face à la persistance du désengagement de l'Etat et la faiblesse des mécanismes de récupération des restes alimentaires ainsi que du comportement irrationnel des consommateurs et de l'insuffisance de la sensibilisation de tous les acteurs sur les bonnes pratiques de l'anti-gaspillage.

(H2) Scénario "souhaitable et réalisable" : « Alimentation et nutrition en mutation positive »

Le cheminement du scénario "souhaitable et réalisable" est le suivant :

V19-H2 : Politique nutritionnelle et de santé

V20-H2 : Gaspillage alimentaire

Dans le cadre de ce micro-scénario, les obstacles sont partiellement levés. Ainsi,

- La politique de sécurité alimentaire est mise en place intégrant les aspects de la nutrition et de la santé. Les consommateurs sont plus conscients et engagés dans une alimentation saine, équilibrée et diversifiée réduisant le taux de malnutrition à 40 % en moyenne, parallèlement à des acteurs de la profession plus impliqués dans la production de produits plus

sains et nutritionnel ;

- Le phénomène du gaspillage des produits alimentaires, notamment des produits céréaliers, tend à la baisse (pour le pain de 50% en 2035). Des mécanismes opérationnels de récupération des restes alimentaires sont mis en place, accompagnés d'une sensibilisation sur les bonnes pratiques auprès des acteurs (ménages, restauration et autres prestataires de service).

(H3) Micro-scénario idéal ou « rose » : « Alimentation et nutrition cohérentes »

Le cheminement du micro-scénario « Idéal » se présente comme suit :

V19-H3 : Politique nutritionnelle et de santé

V20-H3 : Gaspillage alimentaire

Dans le cadre de ce micro-scénario, toutes les insuffisances sont corrigées. Ainsi,

- La politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle est fonctionnelle et opérationnelle. Les consommateurs ont des comportements responsables vis-à-vis d'une alimentation saine, équilibrée et diversifiée et les acteurs de la profession offrent des produits qui répondent aux normes nutritionnelles et de qualité. De ce fait, les taux de prévalence des maladies non transmissibles sont significativement réduits ;
- Le gaspillage des produits alimentaires, particulièrement le pain est négligeable. Un système de récupération des restes alimentaires est fonctionnel et performant et tous les acteurs sont plus responsables et engagés.

(H4) Micro-scénario catastrophique ou "noir" : « Alimentation et nutrition incontrôlables »

Le cheminement du micro-scénario catastrophique est synthétisé ci-dessous :

V19-H4 : Politique nutritionnelle et de santé

V20-H4 : Gaspillage alimentaire

Dans ce contexte, la situation de l'utilisation, de la qualité et de la sécurité des aliments est grave, étant donné les éléments suivants :

- Les pouvoirs publics n'ont aucune volonté pour intégrer les aspects nutritionnels et de santé dans le traitement de la question de la SA. Tous les acteurs sont désengagés et la population est fortement touchée par la malnutrition ;
- Le gaspillage alimentaire s'amplifie et tous les acteurs sont insensibles et insoucieux.

d) Macro-concept « Stabilité /Durabilité »

(H1) Micro-scénario tendanciel ou au fil de l'eau : « Système alimentaire vulnérable »

Le cheminement du micro-scénario tendanciel est représenté comme suit :

V21-H1 : Changements climatiques

V22-H1 : Ressources en eau

V23-H1 : Ressources foncières

V24-H1 : Instabilité politique et économique

V25-H1 : Gouvernance du Système alimentaire

Dans ce cadre, la situation d'instabilité et de non-durabilité se poursuit :

- Bien que la Tunisie ait ratifié plusieurs conventions internationales en matière de protection de l'environnement et ait intégré les changements climatiques dans diverses politiques nationales, les stratégies élaborées font peu l'objet de mesures et d'actions mises en place pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Les acteurs du système alimentaire continuent à ne pas prêter suffisamment d'attention aux changements climatiques et à leurs effets futurs. Sous l'effet des stress climatiques, la fertilité des sols est réduite et les terres cultivées sont à la baisse, entraînant une diminu-

tion de la production (estimée par exemple à 14% pour le blé dur, 18% pour le blé tendre et 14% pour l'orge), si aucune mesure n'est prise à temps ;

- La gestion de l'eau est régie par une gouvernance institutionnelle complexe liée aux chevauchements des compétences et à la confusion des rôles ainsi qu'aux difficultés de financement des projets hydrauliques. L'offre en eau en lien avec l'effet des changements climatiques est à la baisse (déficit en eau à moins de 32% des capacités globales des barrages, l'offre en eau pluviale mobilisée stagne (4, 8 millions m³ /an, soit 14% de mobilisation des eaux pluviales), parallèlement à une utilisation peu rationnelle de l'eau d'irrigation. La demande des ménages en eau est encore excessive (430 m³/an/hab.). Les capacités de traitement des eaux usées stagnent au niveau de 12% ;
- Le statut foncier est complexe et ne permet pas d'agir sur le morcellement (75% de petites exploitations ont moins de 10ha) et l'empiètement sur les terres agricoles et péri-urbaines persiste, d'autant plus que les opérations de recensement et l'élaboration de la carte agricole n'enregistrent aucun avancement pour fournir des données fiables pour le secteur agricole ;
- L'adhésion des jeunes est lente et le volume des investissements est faible ;
- L'instabilité politique persiste et la situation économique de la Tunisie est hautement incertaine. La viabilité du pays se pose en raison de l'augmentation des déficits budgétaires (9% du PIB) et des besoins de financement. La Tunisie est de plus en plus vulnérable aux flambées des prix mondiaux affectant négativement le déficit de la balance commerciale alimentaire (67,4%) ;
- Le système alimentaire est régi par une multitude de structures publiques centralisées et dépendantes des pouvoirs politiques, induisant un chevauchement des missions, une confusion des rôles qui entravent l'efficacité



des interventions. La contribution des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile dans l'amélioration de la sécurité alimentaire est encore limitée.

(H2) Micro-scénario souhaitable et réalisable : « Système alimentaire en transition »

Le cheminement du Micro-scénario « souhaitable et réalisable » se présente comme suit :

- V21-H2 : Changements climatiques
- V22-H2 : Ressources en eau
- V23-H2 : Ressources foncières
- V24-H2 : Instabilité politique et économique
- V25-H2 : Gouvernance du Système alimentaire

Dans le cadre de ce micro-scénario, les insuffisances relevées au niveau du scénario tendanciel sont corrigées à l'horizon 2035 :

- Pour assurer le développement durable de l'agriculture à l'échelle des régions, des stratégies sont élaborées sous forme d'actions et un cadre institutionnel et réglementaire est établi, encourageant la réponse aux changements climatiques. Des actions d'adaptation et de transformation sont menées pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, conduisant à réduire les effets négatifs sur les productions. Les acteurs, particulièrement les petits agriculteurs, sont intégrés dans le dispositif de lutte contre les effets du changement climatique ;
- Une bonne gouvernance institutionnelle de l'eau est assurée et des financements sont mis à disposition pour des projets innovants favorisant l'économie, le traitement et la rationalisation de l'eau. Le taux de remplissage des barrages s'améliore et les capacités de rétention des eaux pluviales augmentent et sa gestion est intégrée (Eaux de surface/eaux souterraines) avec une bonne répartition géographique, une utilisation rationnelle dans le secteur agricole et agro-alimentaire. La de-

mande d'eau croît de façon modérée pour les ménages (350 m³/an/hab.). Les capacités de traitement des eaux usées sont doublées (24%) et l'usage de cette ressource par l'agriculture augmente ;

- Le statut foncier est revu vers plus d'allègement et est clairement réglementé pour stabiliser et préserver les terres agricoles du morcellement et de l'empiètement. Parallèlement, le recensement et la carte agricoles sont finalisés. Une meilleure inclusion et adhésion des jeunes entrepreneurs dans l'agriculture est enregistrée avec des investissements adéquats pour les soutenir ;
- La stabilité politique est établie, favorisant un redressement de l'économie tunisienne et la création de richesses. La balance commerciale alimentaire est équilibrée ;
- Un modèle organisationnel et institutionnel de gouvernance des structures publiques innovant est élaboré et opérationnel, s'appuyant sur les principes de décentralisation, d'autonomie de financement, de gestion, de décision et de transparence. Les collectivités locales, les acteurs privés et la société civile s'organisent et participent progressivement à la promotion de la SA.

(H3) Micro-scénario idéal ou « rose » : « Système alimentaire résilient »

Le cheminement du micro-scénario « idéal » est le suivant :

- V21-H3 : Changements climatiques
- V22-H3 : Ressources en eau
- V23-H3 : Ressources foncières
- V24-H3 : Instabilité politique et économique
- V25-H3 : Gouvernance du Système alimentaire

Au niveau de ce scénario, toutes les contraintes sont levées pour garantir la stabilité et la durabilité de la SA :

- Des pratiques réglementées sont respectées pour préserver les ressources naturelles et



l'équilibre de l'écosystème. Les actions et les pratiques d'adaptation et de transformation sont généralisées. La participation de tous les acteurs et de la société civile dans la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité est assurée ;

- Les actions menées sont adaptées aux spécificités des régions, d'où une maîtrise des effets négatifs du changement climatique sur la production ;
- La gouvernance de l'eau est optimale et sa gestion est durable grâce à la décentralisation et le partage des rôles avec le secteur privé et la société civile. Le taux de remplissage des barrages est satisfaisant et la capacité de rétention de l'eau pluviale est optimale accompagnée d'une utilisation efficiente de l'eau d'irrigation et une généralisation des modes de production durables. Tous les usagers ont un comportement responsable. La demande des ménages en eau est stable. On enregistre des impacts positifs des projets innovants mis en œuvre dans le domaine de l'irrigation ;
- Le Statut foncier est clairement établi et réglé et le morcellement et l'empiètement sont rigoureusement contrôlés. La carte agricole est fonctionnelle et les données du recensement disponibles et actualisées. Des jeunes agro-entrepreneurs confirmés réussissent dans le domaine de l'agriculture et les investissements accordés sont durables ;
- La stabilité politique persiste. L'économie est en expansion conduisant à une balance commerciale alimentaire excédentaire ;
- Le partenariat public-privé est bien organisé avec des objectifs et des missions claires. Les collectivités locales, le secteur privé et la société civile sont fortement impliqués dans les initiatives de la SA. Le secteur public se focalise seulement sur le pilotage, le suivi et l'évaluation.

H4) Micro-scénario catastrophique ou "noir" : « Système alimentaire non durable »

Le cheminement du micro-scénario catastrophique se décline comme suit :

- V21-H4 : Changements climatiques
- V22-H4 : Ressources en eau
- V23-H4 : Ressources foncières
- V24-H4 : Instabilité politique et économique
- V25-H4 : Gouvernance du Système alimentaire

Au niveau de ce micro-scénario, les contraintes se posent fortement empêchant la stabilité et la durabilité de la SA comme décrit ci-dessous :

- La vision est confuse sur la politique d'action climatique et les engagements de la Tunisie n'ont pas été honorés. Aucune action n'est mise en place et les impacts des changements climatiques sont significativement négatif sur l'écosystème ;
- La gestion de l'eau est chaotique et sa répartition est inégale. Le taux de remplissage des barrages et la mobilisation de l'eau pluviale atteignent leur minimum. Aucun financement n'est mobilisé pour la réalisation de projets innovants dans ce domaine ;
- Aucune avancée n'est enregistrée dans le statut foncier. Le morcellement prend de l'ampleur et la loi n'est pas appliquée, augmentant le nombre d'exploitations de petites tailles et l'empiètement sur les terres agricoles, réduisant de ce fait les superficies cultivées. Les jeunes sont désengagés des projets agricoles en l'absence d'investissements ;
- L'instabilité politique persiste et affecte d'une façon générale l'économie du pays, accroît son endettement et aggrave le déficit commercial alimentaire ;
- Le management des structures publiques est confus et les acteurs publics sont démissionnaires. Les collectivités locales, le secteur privé et la société civile sont désengagés de la question de la SA.



2- DESCRIPTION DES SCÉNARIOS GLOBAUX À L'HORIZON 2035

À l'horizon 2035, nous aboutissons en définitive aux quatre scénarios globaux décrits ci-dessous. Dans la mesure où l'on retient le micro-scénario souhaitable et réalisable, un focus a été réalisé à ce niveau pour une description plus détaillée des projections.

a) Scénario global tendanciel ou au fil de l'eau: « Une sécurité alimentaire aléatoire »

Dans le cadre de ce scénario, la sécurité alimentaire de la Tunisie à l'horizon 2035 est aléatoire du fait d'une disponibilité alimentaire menacée, d'un accès aléatoire aux aliments, d'une alimentation et d'une nutrition incohérentes par rapport aux normes nutritionnelles et d'un système alimentaire vulnérable.

- **La disponibilité alimentaire de la Tunisie est menacée en 2035**

Au niveau de ce scénario tendanciel, les disponibilités alimentaires sont insuffisantes. Ainsi, les rendements et la productivité nationale des produits, particulièrement les produits stratégiques (céréales, lait viandes), sont en dessous des potentialités⁽¹²²⁾, d'autant plus que les pertes sont significatives dans les chaînes alimentaires et la recherche est peu innovante et ses résultats sont faiblement valorisés et peu adaptés aux contextes socio-économiques des exploitations agricoles. La régulation des prix à l'amont des chaînes de production, est peu encourageante. Ainsi, la production ne permet pas de répondre aux besoins de la population et la dépendance au marché international se poursuit dans un environnement international incertain. La capacité de stockage reste insuffisante pour faire face à une éventuelle crise de la production ou du marché international et les opérateurs rencontrent des problèmes de management.

L'accès aux financements est difficile pour les petits agriculteurs, les jeunes agro-entrepreneurs, particulièrement les femmes. En l'absence d'une politique alimentaire, les stratégies sont sectorielles et peu participatives et ne prennent pas en considération la dimension risque.

- **L'accès aux aliments est aléatoire en Tunisie en 2035**

La stagflation est réelle et la croissance est faible ; au point que le système de protection sociale est incapable d'atténuer la vulnérabilité. De plus, le commerce illicite et le secteur informel persistent et les intermédiaires se multiplient. La politique des subventions à la consommation non ciblée pour les produits de base est maintenue et l'état des finances de la CGC continue à se dégrader.

- **L'alimentation et la nutrition sont incohérentes en 2035**

L'approche et les politiques adoptées de la SA sont dissociées des aspects de la santé et de la nutrition et ce, malgré la hausse des taux de prévalence des maladies non transmissibles, particulièrement l'obésité et les maladies Cardio-vasculaires dues à une consommation déséquilibrée (riche en protéines) et peu saine. Le phénomène du gaspillage des produits alimentaires, notamment des produits céréaliers, s'amplifie en l'absence d'une politique et de mécanismes de récupération des restes alimentaires.

- **Le système alimentaire est vulnérable en 2035**

La vulnérabilité du système alimentaire provient du fait que les changements climatiques ne sont pris en considération que de façon systémique dans les stratégies alimentaires et sont peu considérés par les acteurs, notamment les agriculteurs. La gestion de l'eau et le statut foncier sont régis par une gouvernance institutionnelle complexe. L'instabilité politique persiste et la situation éco-

122. Banque Mondiale, 2020 |

nomique de la Tunisie est hautement incertaine. Les stratégies alimentaires, d'une façon générale, ne privilégient pas les synergies entre les différents intervenants. Les structures publiques sont centralisées avec une confusion des missions et des rôles et un faible partenariat public-privé.

**b) Scénario global souhaitable et réalisable :
« Sécurité alimentaire maîtrisée »**

Au niveau de ce scénario, la sécurité alimentaire de la Tunisie à l'horizon 2035 est maîtrisée du fait d'une disponibilité alimentaire soutenable, d'un accès maîtrisé, d'une alimentation et nutrition en mutation positive et d'un système alimentaire en transition.

- **La disponibilité alimentaire est soutenable en 2035**

En 2035, les priorités de la sécurité alimentaire sont élaborées dans le cadre d'une politique alimentaire nationale intersectorielle et participative, tenant compte des risques et des divers chocs, en vue de réduire l'insécurité des populations vulnérables. Des actions de transformation du système alimentaire sont bien identifiées et entamées.

La production et la productivité sont améliorées, notamment pour les produits de base (avec une croissance de 4,1% par an pour les céréales, 1,6% pour la pomme de terre, 2,96% pour le lait) et l'objectif de l'autosuffisance est atteint pour le blé dur (12Mq), le lait (600 M litres) et la viande rouge (125.000 T) sur la voie de la souveraineté alimentaire. La dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs est réduite pour les aliments de bétail et certains intrants par le développement, par exemple, de produits alternatifs. Les pertes alimentaires, particulièrement post-récolte, sont significativement réduites. La dépendance au marché international est ainsi progressivement atténuée.

Une recherche à haute valeur technologique, en

relation avec les objectifs de la SA, est introduite dans les chaînes alimentaires à travers un budget adéquat (1,5% du PIB).

Des investissements sont davantage orientés vers l'agriculture (13%/an). L'accès est plus facile aux financements et les procédures sont allégées au profit des agriculteurs, particulièrement les petits et moyens et les jeunes promoteurs, dont les femmes.

Les capacités logistiques des marchés et des abattoirs sont améliorées et bien réparties entre les régions ainsi que les infrastructures de stockage, répondant aux normes. Les circuits de distribution sont connus et réglementés.

La nouvelle politique de subvention a pour objectif de continuer à subvenir aux besoins des ménages dans les meilleures conditions économiques. L'Etat se désengage de l'importation de certains produits non prioritaires (thé, café, riz, etc.). Les professionnels sont autorisés à importer leurs besoins en certains produits (Exemple : le sucre). L'Etat intervient uniquement en cas de crise et de chocs imprévus pour le réajustement des prix.

- **L'accès aux aliments est maîtrisé en 2035**

En 2035, l'accès aux aliments est maîtrisé, rendant les risques de ruptures très faibles. Ainsi, la croissance reprend son niveau autour de 4,3%, l'IPC est réduit en présence d'un système de protection sociale inclusive mis en place. Le secteur informel est intégré progressivement dans le secteur réglementé et formel grâce à un plan annuel mis en place et des mécanismes d'incitation et les circuits de commercialisation sont allégés et transparents.

La politique de subvention peut ne plus être centrée sur les produits seulement mais également sur les lieux de consommation. Ainsi toute consommation des produits subventionnés hors ménage et à partir d'un seuil devrait



obéir à la vérité des prix. L'Etat peut collecter la partie de la subvention récupérée par les agents économiques par le biais d'un mécanisme fiscal ou parafiscal qui servira à alimenter la CGC.

- **L'alimentation et la nutrition sont en mutation positive en 2035**

Les dimensions de la nutrition et de la santé sont intégrées dans la politique de sécurité alimentaire. Les taux de prévalence des maladies non transmissibles sont réduits de façon significative en raison d'une transition alimentaire et nutritionnelle (40% en moyenne) vers un régime sain et équilibré grâce aux comportements réfléchis de la part des consommateurs et à l'implication des acteurs de la profession (agriculture, Industrie agro-alimentaire, etc.). Le gaspillage des produits alimentaires, notamment des produits céréaliers, tend à la baisse (50% pour le pain) et des mécanismes de récupération des restes alimentaires sont mis en place.

- **Le système alimentaire est en transition en 2035**

Au niveau de ce scénario, des actions sont menées pour limiter les insuffisances relevées afin d'aboutir à un système alimentaire plus durable et plus résilient. Des stratégies sont élaborées et des actions menées pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Les effets négatifs des changements climatiques sur les productions sont, d'une façon générale, atténués. Une bonne gouvernance de l'eau est assurée (eau d'irrigation et eau potable). Les capacités de rétention des eaux pluviales sont améliorées et l'utilisation de l'eau d'irrigation est plus rationnelle à travers les nouvelles technologies. Les capacités de traitement des eaux usées sont doublées et l'usage de cette ressource dans l'agriculture est de 24%.

La stabilité politique est établie et l'économie est en croissance relative conduisant à un équilibre de

la balance commerciale alimentaire. Un modèle organisationnel et institutionnel de gouvernance des structures publiques innovant est élaboré et opérationnel, s'appuyant sur les principes de décentralisation, d'autonomie de financement, de gestion et de transparence.

c) Scénario global idéal ou rose : « Sécurité alimentaire élevée »

Avec ce scénario, la sécurité alimentaire à l'horizon 2035 est élevée et toutes les contraintes sont levées du fait d'une disponibilité alimentaire assurée, d'un accès sûr aux aliments, d'une alimentation et d'une nutrition cohérentes ainsi que d'un système alimentaire résilient.

- **La disponibilité alimentaire est assurée en 2035**

Les systèmes de production mis en place sont bien adaptés aux différents types d'exploitations, aboutissant à l'autosuffisance en certains produits stratégiques (BD, orge, lait, viandes) et une réduction conséquente des pertes. Les résultats de la recherche sont efficaces, permettant la généralisation des innovations. Toutes les catégories d'acteurs des chaînes alimentaires bénéficient de financements, y compris les jeunes promoteurs et les femmes. Les investissements sont équitablement répartis entre les régions. Le rôle de l'Etat est limité à des interventions ponctuelles en cas de crise au profit du secteur privé, plus actif le long de la chaîne (prix, stockage et transport). La politique alimentaire est mise en œuvre de façon coordonnée avec des liens assurés entre les structures et les acteurs à différents niveaux national, régional et local avec une gestion optimale des risques ayant abouti à l'éradication des poches de vulnérabilité et à la réduction conséquente de la dépendance envers les marchés extérieurs.

- **L'accès aux aliments est sûr en 2035**

Ce scénario prévoit un accès garanti pour toute la

population. Ainsi, l'inflation est maîtrisée et les salaires sont en adéquation avec les prix. La population vulnérable bénéficie des mécanismes d'appui social pour les produits alimentaires de base. Le secteur formel est dominant et les circuits de commercialisation sont transparents et maîtrisés. La mitigation des risques est inscrite dans la politique et mise en application.

- **L'alimentation et la nutrition sont cohérentes en 2035**

Dans ce cadre, les insuffisances alimentaires et nutritionnelles de la population sont corrigées à travers une politique de sécurité alimentaire multi-dimensionnelle, des comportements responsables vis à vis d'une alimentation saine, équilibrée et diversifiée et des acteurs de la profession offrant des produits qui répondent aux normes nutritionnelles et de qualité. Le gaspillage des produits alimentaires, notamment du pain, est négligeable. Le système de récupération des restes alimentaires est opérationnel et performant avec des acteurs impliqués. Le gaspillage des produits alimentaires est négligeable, particulièrement le pain (5%).

- **Le Système alimentaire est résilient en 2035**

A ce niveau, le système alimentaire est durable et résilient. La stabilité politique persiste et l'économie est en expansion engendrant une balance alimentaire excédentaire. Les effets des changements climatiques sont maîtrisés grâce à des pratiques réglementées qui respectent la durabilité des ressources naturelles et l'équilibre de l'écosystème avec en plus des acteurs engagés. La gouvernance du système alimentaire est optimale en raison d'une bonne gestion de l'eau et du foncier et d'un partage équilibré des rôles entre privé, public et société civile.

d) Scénario global noir ou catastrophique :
« Insécurité alimentaire élevée »

Ce scénario global catastrophique est basé sur une disponibilité alimentaire non assurée, un accès sous tension, une alimentation et une nutrition incontrôlables et un système alimentaire non durable.

- **La disponibilité alimentaire est chaotique en 2035**

La production est à la baisse provoquant un grave déficit des produits stratégiques. Les pertes le long des chaînes alimentaires s'accumulent. Les programmes de recherche sont incohérents et inadaptés aux priorités de la SA et leurs budgets sont réduits considérablement. Les investissements agricoles sont aussi fortement réduits et les zones défavorisées, les jeunes entrepreneurs et les femmes ne disposent d'aucun avantage. Les prix sont administrés par l'Etat conduisant au désengagement du secteur privé et à des dépenses publiques excessives. La logistique et les infrastructures de distribution sont en dégradation. Les stratégies alimentaires sont incohérentes et non inclusives.

- **L'accès aux aliments est sous tension en 2035**

En 2035, la croissance économique est négative et l'inflation est galopante et non maîtrisée. Les salaires sont bloqués, conduisant à des mouvements sociaux et grèves intempestives entraînant de longs et fréquents arrêts de la production et de la distribution des produits alimentaires. Dans le cadre de ce scénario, le système de protection sociale ne joue plus le rôle prévu en tant que filet de protection sociale. Vu la prédominance du circuit informel et de la politique non sensible aux chocs, des pénuries et des ruptures des produits alimentaires sont répétitives. Aucune décision quant au ciblage de la subvention des produits de base n'est prise pour limiter les dépenses de la CGC.



- **L'alimentation et la nutrition sont incontrôlables en 2035**

La situation alimentaire et nutritionnelle de la population est grave du fait que les aspects nutritionnels et de santé ne sont pas intégrés dans les stratégies de la SA. La population est fortement touchée par la malnutrition et tous les acteurs sont désengagés. Le gaspillage alimentaire se généralise.

- **Le système alimentaire est non durable en 2035**

La remise en cause des accords passés impacte de différentes manières les politiques et les actions sur les changements climatiques. La gestion de l'eau est chaotique et sa répartition est inégale. La mobilisation de l'eau pluviale atteint son minimum et aucun financement n'est mobilisé pour la réalisation de projets hydrauliques. Le morcellement prend de l'ampleur et l'empiètement sur les terres agricoles s'accroît, réduisant les superficies cultivées. L'instabilité politique affecte, d'une façon générale, l'économie du pays et réduit les opportunités d'investissements dans les régions défavorisées et chez les jeunes et les femmes, d'une façon particulière.

I. VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE A L'HORIZON 2035

Le scénario souhaitable, évoqué ci-dessus, constitue notre vision quant à la sécurité alimentaire de la Tunisie à l'horizon 2035 dont les objectifs stratégiques sont présentés ci-dessous.

I.1. Vision et objectif suprême

La vision globale de la sécurité alimentaire de la Tunisie à l'horizon 2035 s'énonce comme suit :

Pour un système alimentaire inclusif, durable et innovant ; résilient aux chocs et aux changements climatiques et à dépendance réduite envers l'extérieur.

Afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays en 2035, l'objectif suprême est :

« Assurer une sécurité alimentaire durable, moyennant une disponibilité alimentaire soutenable, moins dépendante des importations, un accès équitable aux aliments, une alimentation et nutrition en mutation positive et un système alimentaire résilient ».

Cet objectif global se décline en quatre objectifs stratégiques :

- Assurer une disponibilité alimentaire soutenable et moins dépendante des importations ;
- Garantir un accès équitable aux produits alimentaires ;
- Favoriser un mode de consommation alimentaire plus sain et à faible taux de gaspillage ;
- Adopter un système alimentaire résilient

permettant d'anticiper les chocs et les crises et de faire face aux changements climatiques.

I.2. Préalables pour une mise en œuvre réussie

En vue de relever les défis menaçant la sécurité alimentaire et de renforcer la résilience du système alimentaire du pays, les objectifs ci-dessus mentionnés à l'horizon 2035 nécessitent d'assurer les préalables suivants :

- Une stabilité politique et économique et la capacité à mobiliser des ressources de financement pérennes ;
- Un degré optimal d'autorité de l'Etat et d'engagement et de soutien politique ;
- Une amélioration de la gouvernance globale et sectorielle ;
- Une adhésion de tous les intervenants pour entreprendre les changements planifiés ;
- Un leadership de qualité capable de réussir les transformations technologiques, sociales et institutionnelles.

I.3. Plan d'Actions à l'horizon 2035

Les objectifs stratégiques ci-dessus présentés quant à la sécurité alimentaire à l'horizon 2035, sont déclinés en orientations stratégiques qui sont-elles mêmes subdivisées en actions opérationnelles.

Soulignons que le plan d'actions proposé dépasse la stricte notion de la sécurité alimentaire pour considérer la question de la souveraineté alimentaire, de l'acceptabilité sociétale du changement, de l'approche nexus dans la réflexion et la mise en œuvre des mesures recommandées et des aspects liés au renforcement de la résilience systémique face aux risques de crises et aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles.



La réflexion autour des actions recommandées a été enrichie sur la base du benchmarking des expériences-pays inspirantes pour la Tunisie conduit dans la première partie de ce document.

1.3.1. Plan d'actions pour l'objectif stratégique 1 « Assurer une disponibilité alimentaire soutenable et moins dépendante des importations »

Afin d'assurer une disponibilité alimentaire soutenable à l'horizon 2035, il convient d'agir à la fois sur les composantes de la politique alimentaire répondant à des priorités communes et intégrées et à une vision claire et sur l'offre en produits alimentaires.

Orientation 1.1 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique alimentaire et nutritionnelle intersectorielle en adéquation avec les nouveaux défis de la sécurité alimentaire

Il est admis que la sécurité alimentaire est un défi à multiples facettes. Or, en Tunisie, l'absence d'une réelle politique alimentaire intersectorielle et la présence de multiples stratégies dissociées, nécessite l'adoption d'une nouvelle approche nexus pour briser les silos qui maintiennent ces politiques séparées et parfois incongrues.

La mise en œuvre d'une nouvelle approche constitue un processus important et un préalable qui contribuera à établir une vision claire et partagée de la sécurité alimentaire.

Les mesures opérationnelles prioritaires retenues sont présentées ci-dessous :

Mesure opérationnelle N°1

Créer une structure institutionnelle transversale et supra-ministérielle chargée de la sécurité alimentaire. Cette structure aura à

sa charge l'élaboration de la nouvelle politique alimentaire et nutritionnelle, sa mise œuvre basée sur une coordination horizontale et verticale effective avec les parties prenantes, son évaluation et son ajustement périodique, en adéquation avec la vision stratégique de l'Etat et les aléas circonstanciels.

Cette structure doit mettre en place un système de collaboration de manière à optimiser les synergies entre les parties prenantes (publiques ou non) de la sécurité alimentaire.

Elle doit être dotée d'un système de suivi, d'évaluation (moyennant des indicateurs clairs) et de redevabilité. Elle comportera des groupes d'action incluant décideurs et experts techniques.

La stratégie de la sécurité alimentaire constitue le plan pour mettre en œuvre des mesures et décrit les buts et les objectifs et les priorités nationales ainsi que les mesures nécessaires pour lancer les actions transformatives de l'ensemble du système alimentaire.

Proposition indicative pour la structure transversale supra-ministérielle chargée de la sécurité alimentaire

Une structure institutionnelle peut être créée et rattachée à la Présidence du Gouvernement ou à la Présidence de la République, chargée de la sécurité alimentaire ayant pour missions, notamment :

- Evaluer d'une manière périodique la situation de la sécurité alimentaire en Tunisie et les enjeux futurs ;
- Assurer une veille active des matières premières et des produits de base ainsi que des technologies et avancées scientifiques en matière de gestion des ressources



naturelles et de lutte contre le changement climatique ;

- Elaborer les politiques en matière de sécurité alimentaire en tenant compte de l'approche nexus ;
- Coordonner l'action entre les différents ministères et structures intervenant dans la sécurité alimentaire ;
- Etudier le plan d'actions à mettre en œuvre par les ministères dans le cadre de la stratégie nationale, les suivre et évaluer leurs impacts ;
- Anticiper et proposer les mesures adéquates en cas de chocs et de crises en vue de renforcer la résilience du système alimentaire ;
- Coordonner et rendre compte de l'état de la sécurité alimentaire au conseil de sécurité Nationale.

Cette structure peut être renforcée par une commission ministérielle de la sécurité alimentaire composée d'experts administratifs et indépendants de haut niveau appartenant aux ministères/domaines suivants :

- Commerce ;
- Environnement et changement climatique ;
- Eau ;
- Agriculture ;
- Industrie ;
- Santé ;
- Recherche scientifique ;
- Tourisme ;
- Energie ;
- Intérieur ;
- Affaires sociales ;
- Justice ;
- Défense nationale ;
- Affaires étrangères ;
- Finances ;
- Géostratégie (Institut Tunisien des Etudes Stratégiques).

Le président de la commission ministérielle de la sécurité alimentaire peut également faire appel à toute personne dont la présence est jugée utile pour la participation aux travaux des commissions internes en raison de sa compétence.

Mesure opérationnelle N°2

Elaborer et implémenter une politique alimentaire intersectorielle basée sur une approche nexus de mise en œuvre (nexus énergie/eau, agriculture et santé), avec des priorités communes et impliquant des synergies et des compromis potentiels entre :

- La sécurité alimentaire ;
- La qualité nutritionnelle et la santé du citoyen ;
- L'optimisation de l'usage des ressources naturelles (eau, sols, énergie, etc.) ;
- Les chaînes de valeurs territoriales favorisant la résilience des systèmes alimentaires au niveau local. Il s'agit d'orienter les politiques alimentaires vers une approche territorialisée à travers l'initialisation à l'approche (textes réglementaires, outils d'implémentation tel un guide de procédure), la communication et le développement des capacités des acteurs régionaux locaux. Soutenir et renforcer l'économie agricole régionale et locale permettra de se concentrer sur la production locale, ce qui réduira les importations, accroîtra l'emploi, les revenus et les investissements.

Orientation 1.2 : Amélioration de la production et de la productivité agricoles

La disponibilité alimentaire ne peut être assurée qu'à travers une production agricole suffisante et une productivité en adéquation avec les potentialités réelles du secteur. Les mesures recommandées sont les suivantes :



Mesure opérationnelle N°1

Revoir les objectifs et le fonctionnement des chaînes de valeurs stratégiques (Grandes cultures, viande rouge, lait, pomme de terre) sous l'angle des nouveaux défis de la sécurité alimentaire.

Proposition indicative pour la mise en œuvre de cette mesure opérationnelle

Parmi ces objectifs, nous pouvons citer :

- a) Accroître la production agricole, d'une façon générale, et particulièrement pour les produits de base (Céréales 4,1% par an ; pomme de terre 1,6% ; lait 2,96%) ;
- b) Atteindre l'autosuffisance pour le blé dur, le lait et la viande rouge et soutenir leur production.

Pour le blé dur, dans la mesure où les importations ne représentent que 20% en moyenne des besoins, ce qui est fortement réalisable d'ici 2025 avec une production de 12 Mq, si le rendement par ha passe de 18Q/ha à 28Q/ha et ce, à travers notamment :

- Un accroissement des superficies en blé dur sachant qu'il est possible d'augmenter la superficie céréalière totale de 560000ha à 800000 ha (1,5millions ha dont seulement 800000 ha exploitables) ;
- Une utilisation de semences de qualité et résistantes au stress hydrique et aux maladies ;

Pour le lait et la viande, la production a toujours couvert la quasi-totalité des besoins locaux. Toutefois, suite aux perturbations du marché international, liées aux aliments de bétail, elle ne peut répondre à la demande.

Pour le lait, l'autosuffisance est atteinte en 2025 avec un volume 600 M de litres (lait

de boisson) et pour laquelle il est nécessaire de :

- Réviser la politique des prix du lait en vue de couvrir les coûts de production et d'assurer une marge bénéficiaire acceptable pour les producteurs et libérer progressivement les prix au niveau de la consommation ;
- Accroître le cheptel de race pure à rendement élevé dans les zones à fort potentiel de production ;
- Développer progressivement le taux de transformation du lait pour atteindre 97% en limitant les circuits de collecte parallèle et en procédant à la mise à niveau des unités de transformation artisanale.

Pour la viande rouge, l'autosuffisance est assurée, soit 125.000T à un rythme de production de 1,6% par an. A ce rythme, la production sera de 160.000T en 2035, moyennant :

- Un accroissement de l'effectif femelle du cheptel de 1% annuellement ;

Pour les deux secteurs, il est également proposé de :

- Développer et intensifier la production fourragère en assurant des semences fourragères de qualité à des prix abordables et accessibles à tous les agriculteurs, en augmentant progressivement les superficies de 310000ha à 380000ha en 2035 (dont 10000 ha en irrigué en eaux usées traitées) et la production à 5,5 millions de tonnes et le développement plus spécifiquement des cultures de légumineuses fourragères (fèverole, vesce, etc.) et des plantes fourragères (luzerne) ;
- Développer des ressources fourragères



alternatives aux produits importés, résistantes aux changements climatiques et au stress hydrique en favorisant la valorisation des résidus de cultures (dattes et olives) et des résidus industriels dans l'alimentation du bétail ;

- Réduire le monopole de l'importation des aliments de bétail en favorisant la concurrence.

Mesure opérationnelle N°2

Améliorer la préparation et la conduite des campagnes agricoles à travers la facilitation de l'accès de tous les agriculteurs aux intrants nécessaires (DAP, ammonitrite, semences, etc.) et un accompagnement renforcé sur le terrain.

Mesure opérationnelle N°3

Adopter des techniques agronomiques mieux adaptées aux changements climatiques (rotation des cultures, techniques culturales, etc.) aux diverses structures de productions (petites, moyennes et grandes exploitations) et aux systèmes de production (céréalières, arboricoles, etc.) et introduire les nouvelles technologies en renforçant leur utilisation par les exploitants.

Mesure opérationnelle N°4

Finaliser la carte agricole de production en vue de redéfinir les territoires agricoles, tirer un meilleur profit de leurs potentialités, renforcer les chaînes de valeur territoriales et valoriser les savoir-faire locaux.

Mesure opérationnelle N°5

Mieux exploiter les terres domaniales en examinant leur disponibilité et en mobilisant une partie pour des cultures prioritaires (grandes cultures et autres cultures de base) en fonction de leur vocation, moyennant des incitations spécifiques pour leur valorisation durable.

Mesure opérationnelle N°6

Etudier et mettre en œuvre un plan de contribution du Sahara tunisien au plan de renforcement de la production agricole durable.

Mesure opérationnelle N°7

Encourager la production, la commercialisation et l'utilisation de semences mieux adaptées aux contextes locaux afin de réduire la dépendance envers l'extérieur. Il s'agit des semences locales et des semences à hauts rendements en sec et résistantes aux maladies et à la sécheresse. Les terres domaniales pourraient contribuer à l'effort national pour assurer la production de ces semences.

Mesure opérationnelle N°8

Améliorer la productivité de la pêche et augmenter la production aquacole à travers la révision du cadre législatif et réglementaire national en l'harmonisant avec les dispositions internationales, le renforcement du contrôle de la pêche illicite et de la planification, l'encouragement de l'investissement dans l'élevage aquacole responsable et le recours aux techniques d'adaptation aux changements climatiques et l'appui à la pêche artisanale.

Mesure opérationnelle N°9

Renforcer la vulgarisation agricole en intégrant davantage les structures régionales et locales dans le conseil, le transfert des innovations et le suivi et assurer le lien avec les conseillers agricoles privés dans le cadre d'un contrat-programme.

Mesure opérationnelle N°10

Mettre en place une stratégie spécifique à la promotion, l'organisation et l'amélioration des conditions de la main d'œuvre agricole, particulièrement celles des femmes rurales.



Orientation 1.3 : Renforcement de la recherche et de l'innovation au profit de la sécurité alimentaire

Une valorisation des acquis de la recherche et un renforcement de l'innovation permettront de contribuer efficacement au développement de la sécurité alimentaire à travers les mesures opérationnelles suivantes :

Mesure opérationnelle N°1

Identifier clairement les thématiques prioritaires de la R&D/Innovation liées directement aux priorités de la sécurité alimentaire du pays en favorisant essentiellement la recherche appliquée, pluridisciplinaire, en collaboration avec toutes les parties prenantes pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des acteurs du système alimentaire.

Mesure opérationnelle N°2

Augmenter le budget alloué à la recherche et à l'innovation (1,5% du PIB), développer des start-ups dans les activités innovantes liées à la sécurité alimentaire et renforcer la diversification des sources de financement (coopération multilatérale, partenariat public-privé et avec la société civile).

Mesure opérationnelle N°3

Renforcer la coordination entre les structures de la recherche en vue de mieux utiliser les budgets, d'éviter les chevauchements des programmes et de consolider la collaboration avec les structures, les acteurs de vulgarisation, la profession et la société civile pour la dissémination des résultats et le retour de l'information à la recherche.

Mesure opérationnelle N°4

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des programmes de recherche en s'appuyant sur des indicateurs d'impact sur la sécurité alimentaire.

Mesure opérationnelle N°5

Elaborer et mettre en place un plan de suivi et de capitalisation sur les expériences innovantes pour le développement et le soutien à la transformation intelligente du système alimentaire.

Orientation 1.4 : Repositionnement de l'intervention de l'Etat dans le système alimentaire

L'Etat a joué un rôle important dans le développement et la promotion du système alimentaire national en vue d'assurer la sécurité alimentaire de la population. Toutefois, le nouveau contexte politico-économique et la récurrence des crises exogènes appellent à un repositionnement de l'intervention de l'Etat pour chaque filière agro-alimentaire.

Les mesures opérationnelles proposées à ce niveau sont présentées ci-dessous :

Mesure opérationnelle N°1

Repositionner le rôle de l'Etat en tant que médiateur et régulateur stratégique dans le système alimentaire par :

- l'élaboration d'un plan de libéralisation progressif par produit agricole et agro-alimentaire avec un échéancier et des mesures d'accompagnement et d'actions d'information et de communication. **A ce niveau, il s'agit d'abord de réduire l'empreinte de l'Etat dans des produits agro-alimentaires non stratégiques à l'instar du thé, café, sucre, etc.**
- l'exercice d'un rôle de veille pour empêcher le dérèglement des marchés.

Mesure opérationnelle N°2

Renforcer le rôle contrôleur de l'Etat aux niveaux

des maillons de stockage et de distribution des filières agroalimentaires en recourant notamment à la digitalisation, à la lutte contre la spéculation et à la réduction de l'informel et de l'opportunisme des intermédiaires.

Mesure opérationnelle N°3

Mieux définir l'intervention de l'Etat dans les échanges extérieurs alimentaires (anticipation, veille, contrôles, achats ponctuels, etc.).

Mesure opérationnelle N°4

Intervenir pour réajuster les prix de certains produits de base en cas de crise et soutenir le pouvoir d'achat des classes défavorisées chaque fois qu'il y a une inflation durable et incontrôlable.

Orientation 1.5 : Réduction de la dépendance alimentaire vis-à-vis des marchés extérieurs

Suite aux récents chocs et crises, le système alimentaire est fragilisé et de plus en plus dépendant des marchés internationaux. La réduction de cette dépendance nécessite les mesures opérationnelles suivantes :

Mesure opérationnelle N°1

Mieux anticiper les futurs chocs et se préparer aux évolutions des marchés internationaux auprès desquels la Tunisie s'approvisionne à travers un système de veille avancé (veille data et de terrain via les ambassades) et des approches prospectives de réduction des risques et d'inflation importée. Ceci nécessite de mettre au point des outils de gestion des risques et de diffuser la culture de l'anticipation des risques pour atténuer les effets des flambées des prix sur les populations les plus vulnérables et intégrer les informations recueillies de façon systématique aux stratégies nationales.

Mesure opérationnelle N°2

Réduire la facture d'importation grâce à une planification pluriannuelle et maîtrisée des achats sur le marché international et anticiper de façon permanente les fluctuations des prix et procéder à la révision des accords de commerce bilatéral avec certains pays avec lesquels un grand déséquilibre existe aux dépens des intérêts tunisiens.

Mesure opérationnelle N°3

Réduire la dispersion des importations alimentaires des produits stratégiques (au niveau des 3 offices : céréales, huile et commerce) en créant une centrale d'achat regroupée sous le leadership du Ministère du Commerce. Ceci est censé améliorer la planification, le pouvoir de négociation, la gestion financière et les paiements.

Mesure opérationnelle N°4

S'orienter vers un désengagement progressif et planifié de l'Etat de l'importation des produits alimentaires non stratégiques (thé, café, sucre, huiles végétales, riz, etc.).

Mesure opérationnelle N°5

Diversifier les fournisseurs des aliments stratégiques importés en actualisant et en assouplissant les conditions des cahiers des charges d'importation sans contraindre les exigences techniques et sanitaires des produits.

Mesure opérationnelle N°6

Créer une procédure simplifiée d'importation des produits de base (en allégeant drastiquement les procédures actuelles du marché public) à déclencher en cas de crises graves menaçant la sécurité alimentaire des Tunisiens.



Orientation 1.6 : Amélioration des circuits de stockage et de distribution et des conditions logistiques

Les années de la crise de la Covid-19 et celle liée à la guerre Russo-Ukrainienne ont permis de mesurer l'importance cruciale d'améliorer le fonctionnement des circuits de stockage et de distribution pour assurer une disponibilité continue des aliments au profit des citoyens et dans de bonnes conditions.

Dans ce cadre, les mesures préconisées sont :

Mesure opérationnelle N°1

Doter chaque région de marchés (de gros et municipaux) et d'abattoirs adaptés (capacité, salubrité, hygiène, fonctionnement) et mettre à niveau ceux existants. Il convient également d'améliorer les infrastructures de transport par la réhabilitation du patrimoine existant et le développement du réseau routier pour désenclaver les régions afin de retrouver le niveau de l'indice de performance de la logistique de 2012 (3,17 contre 2,57 en 2018 ayant conduit au classement de la Tunisie 105 sur 160 pays) et accroître l'indice de connectivité du transport maritime, en baisse continue (10,06 en 2011 à 5,5 en 2022 où le port de Rades est classé à la dernière position 232ème sur 370 ports)⁽¹²³⁾.

Mesure opérationnelle N°2

Renforcer le contrôle des conditions d'hygiène lors du transport et des stockages des produits alimentaires, répondant aux normes internationales. Ceci implique de revoir le cadre juridique des opérations de stockage et des circuits de distribution d'une façon générale (collecte et transport), d'harmoniser tous les textes fragmentés et d'interdire les pratiques monopolistiques.

Mesure opérationnelle N°3

Mettre en place des plateformes digitales et numériser les circuits de stockage et de distribution pour renforcer la transparence des transactions commerciales, assurer la qualité des produits et limiter l'activité des spéculateurs. Les acteurs responsables du stockage et de la distribution doivent être formés et se plier par la loi à l'utilisation des plateformes dans leurs transactions.

Mesure opérationnelle N°4

Améliorer la répartition territoriale des silos de stockage de céréales (surtout à proximité des zones de production) et encourager la mise à niveau et la création, par le secteur privé, d'une infrastructure plus efficace et transparente pour le stockage des autres produits (fruits et légumes).

Mesure opérationnelle N°5

Multiplier les points de vente directe du producteur au consommateur dont l'objectif est d'améliorer le revenu des agriculteurs, d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs de proximité et de développer les circuits courts de commercialisation.

Orientation 1.7 : Amélioration des conditions d'accès au financement, d'assurance et d'encouragement à l'investissement dans l'agriculture et l'agro-alimentaire

En la matière, les mesures recommandées sont :

Mesure opérationnelle N°1

Faciliter l'accès des jeunes agro-entrepreneurs au financement pour créer une nouvelle génération de producteurs ou de groupements de producteurs (par la révision des conditions d'octroi des crédits, financement de fonds de

roulement les premières années, protection sociale, micro-crédits, accès aux plateformes numériques de marchés, etc.). La politique de micro-crédit doit avoir un but non lucratif, ce qui nécessite la révision des taux d'intérêt à la baisse afin de couvrir les charges de fonctionnement des bénéficiaires et d'augmenter les chances d'accès au refinancement.

Mesure opérationnelle N°2

Encourager et orienter les investissements privés vers l'agriculture et la pêche (accroître leur part dans le secteur agricole de 13%) et concevoir un financement spécifique et un système de garantie des crédits adaptés à l'agriculture familiale de petite taille en s'inspirant d'expériences étrangères⁽¹²⁴⁾.

Mesure opérationnelle N°3

Réviser, assouplir, élargir et rendre obligatoire l'adhésion au système d'assurance contre les crises et catastrophes.

Orientation 1.8 : Réduction des pertes et valorisation des déchets alimentaires

Les pertes de produits alimentaires sont une manifestation de l'inefficacité et de la non-durabilité du système alimentaire qu'il est important de réduire à l'horizon 2035 à travers les mesures suivantes :

Mesure opérationnelle N°1

Mettre en place un mécanisme de collecte de données, d'évaluation et de suivi des pertes le long des chaînes, notamment au niveau de l'agriculture (surtout en phase de post récolte) et des IAA et le doter d'un investissement adéquat et adopter des indicateurs de mesures clairs et complets pour la prise de décision quant aux solutions de réduction à mettre en œuvre. Ceci nécessite également le développement d'une plateforme digitale pour accéder à une information fiable, complète et actualisée.

Mesure opérationnelle N°2

Elaborer et signer un pacte national pour la réduction des pertes alimentaires engageant les différents acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire et aboutissant à un plan opérationnel (renforcement des capacités, sensibilisation, communication, incitations à l'investissement et à l'innovation, etc.).

Mesure opérationnelle N°3

Mettre en place un système de capitalisation (Knowledge Management) des savoirs, savoir-faire et bonnes pratiques en matière de réduction des pertes alimentaires et de valorisation des déchets et des sous-produits.

Le tableau qui suit récapitule les orientations stratégiques et les mesures recommandées relatives à l'objectif stratégique n°1.

¹²⁴. République du Tadjikistan. Programme « promotion de la croissance économique inclusive par des subventions de contrepartie » à travers des transferts de fonds des émigrés à l'étranger dans les propriétés familiales avec contrepartie des subventions plus ou moins égales de la part de l'Etat.

Tableau récapitulatif de l'objectif stratégique n°1 « Assurer une disponibilité alimentaire soutenable »

Orientation stratégique	Action opérationnelle	Chef de fil proposé	Partenaires proposés	Priorité		
				P1 2025	P2 2030	P3 2035
Orientation 1.1 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique alimentaire et nutritionnelle intersectorielle en adéquation avec les nouveaux défis de la sécurité alimentaire	Créer une structure institutionnelle transversale et supra-ministérielle chargée de la sécurité alimentaire	Présidence de la République	Gouvernement + organisations professionnelles	X		
	Elaborer et implémenter une politique alimentaire intersectorielle basée sur une approche nexus de mise en œuvre	La nouvelle structure supra-ministérielle			X	
Orientation 1.2 : Amélioration de la production et de la productivités agricoles	Revoir les objectifs et le fonctionnement des chaînes de valeurs stratégiques sous l'angle des nouveaux défis de la sécurité alimentaire	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles et interprofessionnelles	X		
	Améliorer la préparation et la conduite des campagnes agricoles à travers la facilitation de l'accès de tous les agriculteurs aux intrants nécessaires et un accompagnement renforcé sur le terrain	La nouvelle structure supra-ministérielle			X	
	Adopter des techniques agronomiques mieux adaptées aux changements climatiques et aux systèmes de production et introduire les nouvelles technologies en renforçant leur utilisation par les exploitants	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles		X	
	Mettre à jour la carte agricole de production en vue de redéfinir les territoires agricoles, tirer un meilleur profit de leurs potentialités, renforcer les chaînes de valeur territoriales et valoriser les savoirs-faires locaux	Ministère de l'Agriculture			X	
	Mieux exploiter les terres domaniales et le domaine forestier en fonction de leur vocation, moyennant des incitations spécifiques pour leur valorisation durable	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles		X	
	Etudier et Mettre en œuvre un plan de contribution du désert tunisien au plan de renforcement de la production agricole durable	Ministère de la Défense + la nouvelle structure supra-Ministérielle	Autres Ministères Concernés, notamment Agriculture et Energie			X





<p>Orientation 1.3 : Renforcement de la recherche et de l'innovation au profit de la sécurité alimentaire</p>	<p>Encourager la production, la commercialisation et l'utilisation de semences mieux adaptées aux contextes locaux en Tunisie et moins dépendantes de l'extérieur. Il s'agit des semences locales et des semences à hauts rendements en sec et résistantes aux maladies et à la sécheresse. Les terres domaniales pourraient contribuer à l'effort national pour assurer la production de ces semences</p>	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles	x	
	<p>Améliorer la productivité de la pêche et augmenter la production aquacole à travers la révision du cadre législatif et réglementaire national en l'harmonisant avec les dispositions internationales, le renforcement du contrôle de la pêche illicite et de la planification, l'encouragement de l'investissement dans l'élevage aquacole responsable et le recours aux techniques d'adaptation aux changements climatiques et l'appui à la pêche artisanale</p>	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles	x	
	<p>Renforcer la vulgarisation agricole en intégrant davantage les structures régionales et locales dans le conseil, le transfert des innovations et le suivi et assurer le lien avec les conseillers agricoles privés dans le cadre d'un contrat-programmes</p>	Ministère de l'Agriculture	Organisations professionnelles	x	
	<p>Mettre en place une stratégie spécifique à la promotion, l'organisation et l'amélioration des conditions de la main d'œuvre agricole, notamment de la femme rurale</p>	Ministère de l'Agriculture + Ministère de la FP et de l'Emploi	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société civile	x	
	<p>Identifier clairement les thématiques prioritaires de la R&D/Innovation permettant de renforcer la Sécurité Alimentaire du pays en favorisant essentiellement la recherche appliquée, pluridisciplinaire en collaboration avec toutes les parties prenantes pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des acteurs du système alimentaire</p>	La nouvelle structure supra-ministérielles	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société civile	x	

	Intervenir pour réajuster les prix de certains produits de base en cas de crise et soutenir le pouvoir d'achat des groupes vulnérables chaque fois qu'il y a une inflation durable et incontrôlable	La nouvelle structure supra-ministérielles	Autres Ministères concernés + banque centrale	x	
	Mieux anticiper les futurs chocs et se préparer aux évolutions des marchés internationaux auprès desquels la Tunisie s'approvisionne à travers un système de veille avancé (veille data et de terrain via les ambassades) et des approches prospectives et de réduction des risques d'inflation importée	Ministère du commerce	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Banque Centrale + Société Civile	x	
	Réduire la facture d'importation grâce à une planification pluriannuelle maîtrisée des achats et la révision des accords de commerce bilatéral avec certains pays avec lesquels un grand déséquilibre existe aux dépens des intérêts tunisiens	Ministère du commerce	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Banque Centrale + Société Civile	x	
	Réduire la dispersion des importations alimentaires des produits stratégiques (au niveau des 3 offices : céréales, huile et commerce) en créant une centrale d'achat regroupée sous le leadership du Ministère du Commerce. Ceci est sensé améliorer la planification, le pouvoir de négociation, la gestion financière et des paiements	Présidence du Gouvernement	Autres Ministères concernés + Banque Centrale	x	
	S'orienter vers un désengagement planifié de l'Etat de l'importation des produits alimentaires non stratégiques (thé, café, sucre, huiles végétales, riz, etc.)	Présidence du Gouvernement	Autres Ministères concernés	x	
	Diversifier les fournisseurs des produits et aliments stratégiques importés en actualisant et en assouplissant les conditions des cahiers de charges d'importation sans contraindre les exigences techniques et sanitaires	Ministère du commerce + Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + Banque Centrale	x	
	Créer une procédure simplifiée d'importation des produits de base (en allégeant drastiquement les procédures actuelles du marché public) à déclencher dans le cas de crises graves menaçant la sécurité alimentaire du Tunsien	Conseil de Sécurité Nationale + la nouvelle structure supraministérielles	Autres Ministères concernés + Banque Centrale	x	
Orientation 1.5 : Réduction de la dépendance alimentaire vis-à-vis des marchés extérieurs					



<p>Orientation 1.6 : Amélioration des circuits de stockage et de distribution et des conditions logistiques</p>	<p>Doter chaque région de marchés (de gros et municipaux) et abattoirs adaptés (capacité, salubrité, hygiène, fonctionnement) et mettre à niveau ceux existants</p>	Ministère du Commerce	Autres Ministères concernés	X	
	<p>Renforcer le contrôle des conditions d'hygiène lors du transport et du stockage des produits alimentaires, revoir le cadre juridique et améliorer les infrastructures de transport</p>	Ministère de la santé + Ministère de l'Intérieur	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société civile	X	
	<p>Mettre en place des plateformes digitales et numériser les circuits de stockage et de distribution pour renforcer la transparence des transactions commerciales, assurer la qualité des produits et limiter l'activité des spéculateurs. Les acteurs responsables du stockage et de la distribution doivent être formés et se plier par la loi à l'utilisation des plateformes dans leurs transactions</p>	Ministère du Commerce + Ministère de la technologie	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société civile	X	
	<p>Améliorer la répartition territoriale des silos de stockage de céréales (surtout à proximité des zones de production) et encourager la mise à niveau et la création, par le secteur privé, d'une infrastructure plus efficace et transparente pour le stockage des autres produits</p>	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles et interprofessionnelles		X
	<p>Multiplier les points de vente direct du producteur au consommateur dont l'objectif est d'améliorer le revenu des agriculteurs, d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs de proximité et de développer les circuits courts de commercialisation</p>	Ministère du Commerce	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles et interprofessionnelles	X	
	<p>Faciliter l'accès des jeunes agro-entrepreneurs au financement pour créer une nouvelle génération de producteurs ou de groupements de producteurs (par la révision des conditions d'octroi des crédits, le financement de fonds de roulement les premières années, la protection sociale et les micro-crédits, etc.)</p>	Ministère des Finances + Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + Organismes de financement alternatif + Société civile		X
	<p>Orientation 1.7 : Amélioration des conditions d'accès au financement, d'assurance et d'investissement dans l'agriculture et l'agro-alimentaire</p>				



<p>Orientation 1.8 : Réduction des pertes et valorisation des déchets alimentaires</p>	<p>Encourager et orienter les investissements privés vers l'agriculture et la pêche et concevoir un financement spécifique et un système de garantie des crédits adapté à l'agriculture familiale de petite taille en s'inspirant d'expériences étrangères</p>		<p>Autres Ministères concernés + Organismes de financement alternatif + Banques + Assurances</p>	x	
	<p>Réviser, assouplir, élargir et rendre obligatoire l'adhésion au système d'assurance contre les crises et catastrophes</p>		<p>Autres Ministères concernés + Assurances + organisations professionnelles</p>	x	
	<p>Mettre en place un mécanisme de collecte de données, d'évaluation et de suivi des pertes le long des chaînes, notamment au niveau de l'agriculture (surtout en phase de post récolte) et des IAA et adopter des indicateurs de mesures clairs et complets pour la prise de décision quant aux solutions de réduction à mettre en œuvre</p>	<p>Ministère de l'Agriculture + Ministère de l'Industrie</p>	<p>Autres Ministères concernés + organisations professionnelles et interprofessionnelles</p>	x	
	<p>Elaborer et signer un pacte national pour la réduction des pertes alimentaires engageant les différents acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire aboutissant à un plan opérationnel (renforcement de capacité, sensibilisation, communication, incitations à l'investissement et à l'innovation, etc.)</p>	<p>La nouvelle structure supra-ministérielle</p>	<p>Autres Ministères concernés + organisations professionnelles et interprofessionnelles + Société Civile</p>	x	
	<p>Mettre en place un système de capitalisation (Knowledge Management) des savoirs, savoir-faire et bonnes pratiques en matière de réduction des pertes alimentaires et de valorisation des déchets et des sous-produits</p>	<p>Ministère de l'Agriculture + Ministère de l'Industrie</p>	<p>Autres Ministères concernés + organisations professionnelles et interprofessionnelles + Société Civile</p>	x	



1.3.2 Plan d'actions pour l'objectif stratégique n°2 « Garantir un accès équitable aux produits alimentaires »

Des insuffisances au niveau de l'accès aux produits alimentaires compromettent sérieusement la sécurité alimentaire de la population. Afin d'atteindre cet objectif stratégique, trois orientations stratégiques sont retenues :

Orientation 2.1 : Accès économique aux produits alimentaires

En vue d'atteindre cette orientation stratégique, trois mesures opérationnelles sont proposées :

Mesure opérationnelle N°1

Mesurer l'accès des personnes à la nourriture à travers des outils innovants de mesure et d'évaluation (échelle d'accès à la SA des ménages, score de diversité alimentaire des ménages, indice de stratégie d'adaptation ; etc.) et assurer la dissémination des résultats de ces mesures auprès des décideurs et des structures concernées.

Mesure opérationnelle N°2

Adapter le pouvoir d'achat en rapport avec les changements des prix des produits alimentaires de façon équitable, basée sur une méthodologie transparente et concertée.

Mesure opérationnelle N°3

Revoir les mécanismes actuels de protection sociale vers plus de flexibilité, un meilleur ciblage et davantage de pérennité afin d'aider les catégories vulnérables de la population à surmonter l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Orientation 2.2 : Réduction du nombre d'intermédiaires et des circuits informels

Le constat établi après 2011 montre que le secteur informel est passé de 30% à 53% du PIB⁽¹²⁵⁾. L'Etat a adopté une complicité laxiste à l'égard de toutes les activités informelles, au niveau des zones frontalières (Libye et Algérie), à l'intérieur du pays et dans les grandes villes. Il est proposé d'adopter les mesures suivantes :

Mesure opérationnelle N°1

Mieux connaître et évaluer le système informel (acteurs, chaînes, réseaux, pratiques, forces, faiblesses, etc.) et son impact sur la sécurité alimentaire afin de mettre en place une stratégie de lutte contre ce secteur qui se base sur l'encouragement de l'inclusion des acteurs informels dans le système formel à travers des mesures fiscales et financières adaptées.

Il s'agit d'abord de mettre en place un plan d'actions et son exécution comportant un statut d'autoentrepreneur avec une simplification administrative des procédures de création et de cessation d'activité, une dispense de la tenue d'une comptabilité, pas d'obligation d'inscription au registre du commerce, la possibilité de factures aux clients (hors TVA) ; ensuite établir un programme pour les encourager en mettant à leur disposition des informations, une formation sur la pratique des affaires, de l'accompagnement, un suivi et enfin procéder à une évaluation de l'exercice afin de rectifier les éventuelles lacunes .

Mesure opérationnelle N°2

Renforcer le contrôle des circuits formels et des transactions avec les circuits informels par l'application rigoureuse de la réglementation.

Mesure opérationnelle N°3

Evaluer les marges bénéficiaires des acteurs des circuits de distribution et mettre en place un plan de correction des distorsions pour assu-

125. Ben zakour, 2021. L'état des lieux du secteur informel en Tunisie, Forum tunisien des droits économiques et sociaux

rer une meilleure équité et réduire les prix à la consommation.

Mesure opérationnelle N°4

Adopter un mode de gestion des opérateurs des marchés de gros qui les responsabilise et les incite à fournir des services de qualité en mettant en place des contrats de concession pluriannuels, révisant le mode de rémunération des intervenants basé actuellement sur les prélèvements sur le volume vendu.

Orientation 2.3 : Optimisation du système de subvention à la consommation

Les multiples études menées sur la CGC ont abouti à plusieurs recommandations qui dans l'ensemble prônent la réforme du système de compensation en vue de maîtriser l'évolution de la charge de compensation et d'alléger son impact sur le Budget de l'Etat tout en générant des ressources financières supplémentaires pour les familles nécessiteuses. Pour la stratégie 2035, plusieurs mesures opérationnelles sont proposées :

Mesure opérationnelle N°1

Tout en maintenant le système actuel de subvention aux ménages, adopter une nouvelle vision de la subvention basée sur une répartition équitable de la richesse. La philosophie de la subvention est d'aider les ménages à subvenir à leurs besoins avec des prix abordables. La subvention ne prend pas en compte uniquement les produits mais aussi les lieux de consommation. Un système dynamique

de test, de suivi et d'évaluation de l'impact de cette politique est mis en place.

A l'occasion de la prochaine loi de finances, un nouveau mécanisme fiscal ou parafiscal est instauré et est appliqué sur les consommations des produits subventionnés hors ménages. Ce mécanisme permettra de financer la CGC.

Pour alléger l'intervention de l'Etat au niveau de l'importation des produits subventionnés, certains produits (café, thé, riz, etc.) sont libéralisés à l'importation. Les industriels se chargeront également d'importer leurs besoins en sucre.

Mesure opérationnelle N°2

Compenser une partie de la subvention des produits de base captée par les cafés, restaurants et hôtels en introduisant temporairement une taxe solidaire forfaitaire qui alimentera la caisse nationale de compensation et la caisse de la protection sociale à court terme, le temps que la réforme de la CGC soit achevée.

Mesure opérationnelle N°3

Concevoir et mettre en place un plan de communication sur les mesures préconisées pour anticiper et gérer les résistances au changement de la part du grand public et inciter à la rationalisation de la consommation.

Le tableau suivant récapitule les orientations stratégiques et les mesures recommandées relatives à l'objectif stratégique n°2.



Orientation stratégique	Action opérationnelle	Chef de fil proposé	Partenaires proposés	Priorité		
				P1 2025	P2 2030	P3 2035
Orientation 2.1 : Accès économique aux produits alimentaires	Mesurer l'accès des personnes à la nourriture à travers des outils innovants de mesure et d'évaluation (échelle d'accès à la SA des ménages, score de diversité alimentaire des ménages, indice de stratégie d'adaptation, etc.) et assurer la dissémination des résultats de ces mesures auprès des décideurs et des structures concernées	Ministère de l'Economie + Institut National de la Statistique	Autres Ministères concernés + Société Civile		X	
	Adapter le pouvoir d'achat en rapport avec les changements des prix des produits alimentaires de façon équitable, basée sur une méthodologie transparente et concertée	Ministère des Finances + Ministère de l'Economie	Autres Ministères concernés + Société Civile		X	
	Revoir les mécanismes actuels de protection sociale vers plus de flexibilité, un meilleur ciblage et davantage de pérennité afin d'aider les catégories vulnérables de la population à surmonter l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	Ministère des Affaires Sociales	Autres Ministères concernés + Société Civile			X
	Mieux connaître et évaluer le système informel (acteurs, chaînes, réseaux, pratiques, forces, faiblesses, etc.) et son impact sur la sécurité alimentaire afin de mettre en place une stratégie de lutte contre ce secteur et d'encouragement de l'inclusion des acteurs informels dans le système formel à travers des mesures fiscales et financières adaptées	Ministère de l'Economie + Ministère du Commerce	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		X	
Orientation 2.2 : Réduction du nombre d'intermédiaires et des circuits informels	Renforcer le contrôle des circuits formels et des transactions avec les circuits informels par l'application rigoureuse de la réglementation	Ministère de l'Intérieur + Ministère du Commerce	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile	X		
	Evaluer les marges bénéficiaires des acteurs des circuits de distribution et mettre en place un plan de correction des distorsions pour assurer une meilleure équité et réduire les prix à la consommation	Ministère du Commerce	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles		X	
	Adopter un mode de gestion des opérateurs des marchés de gros qui les responsabilise et les incite à fournir des services de qualité en mettant en place des contrats de concession pluriannuelle, révisant le mode de rémunération des intervenants basé actuellement sur les prélèvements sur le volume vendu	Ministère du Commerce	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles			X

<p>Orientation 2.3 : Optimisation du système de subvention à la consommation</p>	<p>Tout en maintenant le système actuel de subvention aux ménages, adopter une nouvelle vision de la subvention basée sur une répartition équitable de la richesse. La philosophie de la subvention est d'aider les ménages à subvenir à leurs besoins avec des prix abordables. La subvention ne prend pas en compte uniquement les produits mais aussi les lieux de consommation. Un système dynamique de test, de suivi et d'évaluation de l'impact de cette politique est mis en place.</p> <p>Compenser une partie de la subvention des produits de base captée par les cafés, restaurants et hôtels en introduisant temporairement une taxe solidaire forfaitaire qui alimentera la caisse nationale de compensation et la caisse de la protection sociale à court terme, le temps que la réforme de la CGC soit achevée.</p> <p>Concevoir et mettre en place un plan de communication sur les mesures préconisées pour anticiper et gérer les résistances au changement de la part du grand public et inciter à la rationalisation de la consommation</p>	<p>Ministère des Finances + Ministère du Commerce</p> <p>Ministère des Finances + Ministère des Affaires Sociales</p> <p>Ministère de l'Economie + Ministère du Commerce</p>	<p>Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile</p> <p>Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile</p> <p>Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile</p>	<p>x</p> <p>x</p> <p>x</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------



I.3.3. Plan d'actions pour l'objectif stratégique n°3 « Favoriser un mode de consommation alimentaire plus sain et à faible taux de gaspillage »

Une alimentation nutritionnelle et de qualité est un pilier essentiel de la sécurité alimentaire.

Orientation 3.1 : Réduction des taux de prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation

L'objectif de 2035 pour la réduction de la prévalence des maladies non transmissibles nécessite plusieurs mesures opérationnelles :

Mesure opérationnelle N°1

Mettre en place un plan de surveillance alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'un mode de recueil des données pour informer sur les changements alimentaires nécessaires à la planification des besoins et au réajustements adéquats (prix, santé, etc.), comprenant le suivi de l'évolution de la consommation ainsi que son impact sur les prévalences des maladies non transmissibles, particulièrement le surpoids, l'obésité, l'anémie et le retard de croissance.

Mesure opérationnelle N°2

Adopter les bonnes pratiques internationales (taux de sel et de sucre, étiquetage, certifications, etc.) ; réviser les législations pour s'approcher des normes internationales ; mettre en place un dispositif d'accompagnement aux profits des acteurs engagés et des incitations financières ciblées ainsi qu'un contrôle sur site, particulièrement sur les étiquetages.

Mesure opérationnelle N°3

Renforcer la qualité des produits par l'adoption des labels de qualité à l'instar des produits de

terroirs, diète méditerranéenne, etc. et encourager les acteurs à son adoption (IAA et restaurateurs).

Mesure opérationnelle N°4

Promouvoir des modes de consommation alimentaires favorisant une alimentation diversifiée et saine basée sur les bienfaits des produits et spécificités régionales et locales à travers un dispositif de communication et de sensibilisation innovants au profit des consommateurs.

Orientation 3.2 : Réduction du gaspillage alimentaire au niveau des ménages, restaurants, cafés et hôtels

Le gaspillage alimentaire nuit à la durabilité des systèmes alimentaires. En Tunisie, le phénomène s'amplifie particulièrement pour les produits subventionnés, à l'instar du pain et dérivés de céréales, dont la majorité est importée. La rationalisation de la consommation doit être placée au cœur des préoccupations pour réduire la facture d'importation et de compensation des produits de large consommation.

Pour réduire le gaspillage alimentaire, les mesures opérationnelles recommandées sont les suivantes :

Mesure opérationnelle N°1

Générer des données probantes sur le gaspillage alimentaire (ampleur, causes, etc.) et les mettre à jour.

Mesure opérationnelle N°2

Lancer un programme d'éducation, de renforcement des capacités sur l'anti-gaspillage et de sensibilisation des acteurs concernés.

Mesure opérationnelle N°3

Elaborer un cadre réglementaire et de collaboration entre la grande distribution, les IAA, les composantes de la société civile et les restaurateurs et hôtels pour la récupération systématique des produits alimentaires non consommés au profit d'une Banque alimentaire tunisienne et du tissu associatif engagé dans la distribution des denrées alimentaires au profit des groupes vulnérables.

Les startups joueraient un rôle important par la mise en place de plateformes adaptées à la collecte et à la distribution des produits de récupération (ex : aliments non consommés de la restauration collective pouvant servir à nourrir une population vulnérable).

Mesure opérationnelle N°4

Valoriser les déchets alimentaires dans le cadre d'une économie circulaire.

Mesure opérationnelle N°5

Encourager les formats et le calibrage des produits alimentaires favorisant la réduction du gaspillage.

Le tableau qui suit récapitule les orientations stratégiques et les mesures recommandées relatives à l'objectif stratégique n°3.



Orientation stratégique	Action opérationnelle	Chef de fil proposé	Partenaires proposés	Priorité		
				P1 2025	P2 2030	P3 2035
Orientation 3.1 : Réduction des taux de prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation	<p>Mettre en place un plan de surveillance alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'un mode de recueil des données pour informer sur les transitions alimentaires et nutritionnelles nécessaires à la planification des besoins et au réajustement adéquats (prix, santé, etc.), comprenant le suivi de l'évolution de la consommation ainsi que son impact sur les prévalences des maladies non transmissibles, particulièrement le surpoids, l'obésité, l'anémie et retard de croissance</p>	Ministère de la Santé	Autres Ministères concernés + Société Civile		X	
	<p>Adopter les bonnes pratiques internationales (taux de sel et de sucre, étiquetage, certifications, etc.) et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de profit des acteurs engagés et des incitations financières ciblées</p>	Ministère de l'Industrie + Ministère de la Santé	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		X	
	<p>Renforcer la qualité des produits par l'adoption des labels de qualité (à l'instar des produits de terroirs et de la diète méditerranéenne)</p>	Ministère de l'Industrie + Ministère de la Santé	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		X	
	<p>Promouvoir des modes de consommation alimentaire favorisant une alimentation diversifiée et saine basée sur les bienfaits des produits et spécificités régionales et locales</p>	Ministère de la Santé + Ministère de la Femme et de la Famille	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		X	
Orientation 3.2 : Réduction du gaspillage alimentaire au niveau des ménages, restaurants, cafés et hôtels	<p>Générer des données probantes sur le gaspillage alimentaire (ampleur, causes, etc.) et les mettre à jour</p>	Ministère de l'Environnement	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile	X		
	<p>Lancer un programme d'éducation et de renforcement des capacités sur l'anti-gaspillage et de sensibilisation des acteurs concernés</p>	Ministère du Commerce + Ministère de l'Environnement	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		X	



	Elaborer un cadre réglementaire et de collaboration entre la grande distribution, les IAA, les composantes de la société civile et les restaurateurs et hôtels pour la récupération systématique des produits alimentaires non consommés au profit d'une banque alimentaire tunisienne et du tissu associatif engagé dans la distribution des denrées alimentaires aux groupes vulnérables	Ministère des Affaires Sociales	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x	
	Valoriser les déchets alimentaires dans le cadre d'une économie circulaire	Ministère de l'Environnement	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x	
	Encourager les formats et le calibrage des produits alimentaires favorisant la réduction du gaspillage	Ministère du Commerce + Ministère de l'Environnement	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x	



1.3.4 Plan d'actions pour l'objectif stratégique n°4 « Adopter un système alimentaire résilient permettant d'anticiper les changements et les crises et de faire face aux changements climatiques »

Le système alimentaire tunisien est fragilisé par l'effet des changements climatiques et des crises exogènes à l'instar de la guerre en Ukraine. Pour renforcer la résilience globale du système alimentaire, cinq orientations stratégiques sont proposées :

Orientation 4.1 : Préservation des terres agricoles

Les terres constituent le support de la production agricole et de l'emploi rural. Une bonne gestion du patrimoine foncier détermine sa productivité, d'où les mesures suivantes recommandées :

Mesure opérationnelle N°1

Revoir et adapter les textes du statut foncier pour les alléger et digitaliser les procédures relatives au transfert des terres et accorder des incitations fiscales adaptées. Dans ce sens, le morcellement n'est plus considéré en tant que problème mais plutôt comme une opportunité pour fixer la population rurale et introduire des innovations adaptées.

Mesure opérationnelle N°2

Instituer un système de suivi et de contrôle des terres non exploitées (notamment appropriées par des privés) qui constituent un manque à gagner pour le pays et concevoir de nouveaux modes d'incitation à l'utilisation de ces terres, comme l'écotourisme, l'agritourisme, les gîtes ruraux favorisant le développement économique, la conservation des ressources naturelles et l'ajustement des propriétés aux exigences de la rentabilité et de l'emploi.

Mesure opérationnelle N°3

Appliquer rigoureusement la loi pour préserver les terres agricoles de l'empiètement urbain et renforcer les systèmes alimentaires urbains (agriculture péri-urbaine).

Orientation 4.2 : Conservation de la biodiversité

La Tunisie présente une multitude de paysages diversifiés riches en termes de biodiversité faunistique et floristique. Elle renferme de nombreux types d'écosystèmes : côtiers, insulaires, montagneux, désertiques, oasiens et de zones humides. Ces écosystèmes sont particulièrement menacés. Il est donc impératif, à l'horizon 2035, de mettre en place des mesures d'adaptation à cette dégradation.

Mesure opérationnelle N°1

Intégrer les valeurs de la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques nationales et dans la planification socio-économique intégrée à différents niveaux et secteurs et mettre en place les programmes de mise en œuvre adaptés.

Mesure opérationnelle N°2

Renforcer le savoir et savoir-faire traditionnels et les capacités nationales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité et sensibiliser toutes les parties prenantes (institutionnelles et non institutionnelles) à l'action de la biodiversité, l'érosion génétique et les fonctions écosystémiques et partager les bonnes pratiques.

Mesure opérationnelle N°3

Renforcer le système de suivi et d'évaluation déjà mis en place via le recours à de nouveaux indicateurs partagés par les différents secteurs concernés par la biodiversité.



Mesure opérationnelle N°4

Favoriser l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les chaînes alimentaires territoriales, à travers l'encouragement à l'émergence de nouveaux marchés de produits écologiques de terroirs.

Mesure opérationnelle N°5

Accroître les investissements dans la gestion durable de la biodiversité, notamment dans l'aquaculture qui est explicitement liée aux pratiques terrestres, ayant un impact sur les écosystèmes d'eau douce et marins côtiers.

Orientation 4.3 : Adaptation transformative aux chocs et aux changements climatiques

Les changements climatiques ont des interactions complexes avec les systèmes alimentaires et, par conséquent, une incidence sur la sécurité alimentaire. Dans la mesure où ils vont en s'amplifiant (sécheresse, inondations, incendies, etc.), les mesures préconisées à ce niveau peuvent être présentées comme suit :

Mesure opérationnelle N°1

Mettre en œuvre une politique intégrée et cohérente d'adaptation aux changements climatiques (basée sur une approche nexus) à l'échelle nationale et locale, associée à une planification, un suivi et une évaluation rigoureuse, notamment pour la gestion des ressources partagées.

Mesure opérationnelle N°2

Mettre en place un système de veille performant impliquant tous les acteurs en vue d'anticiper les stress climatiques, les crises et les pandémies et renforcer leur gestion (alerte précoce, météo, assurance agricole).

Mesure opérationnelle N°3

Soutenir une agriculture climato-résiliente en commençant par la révision des systèmes de production dans leur ensemble ; identifier les cultures fortement consommatrices d'eau et opérer des choix stratégiques quant à leur substitution.

Encourager l'agro-écologie et la diversification des cultures qui protègent les sols et la biodiversité.

Mesure opérationnelle N°4

Renforcer la recherche dans le domaine des changements climatiques pour une transformation intelligente des systèmes alimentaires (logistique intelligente face au climat).

Mesure opérationnelle N°5

Améliorer les compétences des acteurs du système alimentaire à l'échelle nationale, régionale et locale (structures publiques, privés et ONG).

Mesure opérationnelle N°6

Valoriser le savoir-faire local des agriculteurs quant à l'adaptation aux changements climatiques (techniques culturales, variétés, etc.) et partager les connaissances.

Mesure opérationnelle N°7

Développer et planifier les capacités de stockage des récoltes et le recours aux techniques adaptées de séchage ou du froid au niveau régional et local afin d'anticiper les pénuries liées aux impacts des changements climatiques.

Mesure opérationnelle N°8

Développer la résilience des populations en milieu rural via des filets de protection sociale pour les agriculteurs et les ouvriers agricoles, notamment les femmes ouvrières.



Orientation 4.4 : Gestion intégrée et efficace des ressources en eau

La Tunisie dispose d'un potentiel mobilisable de 4,8 milliards de m³ alloué à plus de 80% au secteur agricole. Les changements climatiques vont se traduire par une diminution des précipitations et l'augmentation des taux d'évapotranspiration, menaçant le volume mobilisable. A l'horizon 2035, il est nécessaire de prendre des mesures fortes pour lutter contre le stress hydrique.

Parmi les mesures opérationnelles et non exhaustives que nous pouvons proposer et qui ne sont pas extensives, nous citons :

Mesure opérationnelle N°1

Sur la base des études et stratégies disponibles, commencer à exécuter les actions prioritaires liées à la réhabilitation de l'infrastructure vétuste existante (barrages, conduites, etc.) et le recours aux ressources non conventionnelles (dont le dessalement de l'eau de mer avec énergie solaire) et le traitement des eaux usées (24%).

Mesure opérationnelle N°2

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions de mobilisation du financement international à des taux avantageux et des dons autour de la nouvelle politique de l'eau suite à la promulgation du nouveau code de l'eau.

Mesure opérationnelle N°3

Encourager et promouvoir les techniques et méthodes d'utilisation par l'agriculture des eaux usées.

Mesure opérationnelle N°4

Valoriser le savoir-faire local des agriculteurs sur l'agriculture pluviale et les systèmes d'irrigation et échanger leurs expériences.

Mesure opérationnelle N°5

Promouvoir, encourager et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques agronomiques basées sur les variétés améliorées peu consommatrices d'eau et des techniques améliorant le stockage de l'eau dans les sols (semis direct, augmentation de la couverture végétale du sol, etc.).

Mesure opérationnelle N°6

Autoriser par texte légal la commercialisation des semences des variétés locales plus adaptées aux conditions du changement climatique et au stress hydrique.

Mesure opérationnelle N°7

Renforcer les capacités des GDA en matière de gestion locale de l'eau, de promotion des techniques d'économie de l'eau et de maintenance des ouvrages (guide de gestion, guide de procédures, formation, etc.) et élaboration de contrats programmes tri-annuels avec le Ministère de l'Agriculture permettant le suivi des réalisations en la matière.

Mesure opérationnelle N°8

Améliorer les compétences des agriculteurs quant à l'utilisation optimale des ressources en eau et l'irrigation complémentaire et généraliser l'emploi des technologies modernes d'irrigation pour réduire les pertes d'eau et améliorer le pilotage de l'irrigation par les TIC. Ceci sera renforcé par l'utilisation des équipements d'économie de l'eau, accompagnée des incitations nécessaires et un contrôle rigoureux et récurrent (de la part de l'Etat avec la participation de la société civile) pour limiter l'usage illicite de l'eau d'irrigation et l'usurpation des équipements.

Il est aussi recommandé de sensibiliser les ménages pour réduire leur consommation en eau domestique qui devrait passer à 350 m³/an/hab.

Mesure opérationnelle N°9

Améliorer la planification des cultures irriguées à travers l'identification des priorités, le ciblage et la planification des productions, en fonction de l'analyse coûts-avantages (environnementaux, sociaux et économiques ; information et contrôle, etc.).

Mesure opérationnelle N°10

Revoir la politique de l'exportation des produits agricoles et alimentaires en tenant compte de la consommation de l'eau virtuelle à la production.

Orientation 4.5 : Mise en place d'un modèle de gouvernance innovant pour les structures publiques

En rapport avec la sécurité alimentaire, la gouvernance apparaît comme un gage d'efficacité de gestion des enjeux liés à la sécurité alimentaire du pays. Il est reconnu, aujourd'hui, que les institutions, les règles et les processus politiques jouent un rôle important dans la croissance de la production agricole durable et l'augmentation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Nous avons proposé plus haut, de mettre en place un dispositif de gouvernance de la SA (structure de la SA) avec une vision claire, intégrée et durable, basée sur l'approche Nexus pour une meilleure efficacité, intégration et cohérence entre les structures, publiques et privées pouvant constituer l'enceinte de discussion et d'arbitrage des orientations politiques et des lignes directrices aux acteurs pour améliorer la sécurité alimentaire, qu'il s'agisse de questions commerciales, environnementales, énergétiques, etc. **L'accent doit être mis, en particulier, sur les aspects interdépendants des questions traitées dans les stratégies sectorielles pour faciliter la mise en place d'une politique de SA intégrée.**

Les mesures envisagées à l'horizon 2035 sont :

Mesure opérationnelle N°1

Réformer le mode de gouvernance des entreprises publiques (Offices) vers plus de responsabilisation dans leur management (gestion basée sur les résultats) en substituant le monopôle par un rôle de pilotage et de gestion des crises.

Renforcer le rôle du Comité de la Concurrence et le doter des moyens (autorité) pour exercer sa mission et l'élargir à l'arbitrage entre les acteurs et la lutte contre le monopôle.

Mesure opérationnelle N°2

Assurer une meilleure gouvernance des terres domaniales et des choix stratégiques cohérents répondant aux objectifs de la sécurité alimentaire et de la souveraineté à travers une gestion efficace à tous les niveaux. Il est important, dans les conditions actuelles, de repenser la logique des terres domaniales et de l'orienter vers le développement local territorialisé, tout en servant d'assise foncière favorable à une agriculture qui contribue à la réduction de la dépendance alimentaire mais aussi tournée vers les produits haut-de-gamme destinés au marché intérieur, voire à l'exportation. Ceci nécessite :

- **Evaluer les résultats et les performances de ce secteur en comparaison avec les secteurs des exploitations privées et capitaliser sur des expériences réussies d'appropriation et de gestion des terres domaniales et l'améliorer, telle que l'expérience de Jemna ;**
- Renforcer le rôle de l'État dans l'appui, le soutien et le pilotage, dans le cadre de la politique de la sécurité alimentaire ;
- Faire des choix prioritaires (continuer à exporter l'eau virtuelle ou produire pour assurer la souveraineté alimentaire du pays) ;
- Céder les terres des jeunes techniciens et des cadres du Ministère de l'Agriculture, ou autres



ministères qui acceptent de partir moyennant des mesures d'accompagnement et dans le cadre d'un contrat objectif (basé sur des indicateurs précis) ;

- Mettre des barrières pour faire en sorte que les acquéreurs tunisiens ou étrangers puissent agir dans le cadre de la politique nationale de sécurité alimentaire.

Mesure opérationnelle N°3

Mettre en place une gouvernance alimentaire territoriale répondant aux objectifs spécifiques de la sécurité alimentaire des territoires et aux critères de leur développement durable, mettant l'accent sur le réseautage et la collaboration à des projets régionaux et locaux.

Mesure opérationnelle N°4

Améliorer la gouvernance des chaînes de valeurs stratégiques (organisation, financement, collaboration, transparence des flux et transactions) à travers l'analyse des mécanismes, processus et règles par lesquels les producteurs et les entreprises sont économiquement liés entre eux, avec le gouvernement et d'autres acteurs (liens, règles, etc.) dans le but d'identifier les goulots d'étranglement et les défis rencontrés pour la sécurité alimentaire.

L'amélioration de la durabilité du système alimentaire telle que développée à travers les mesures proposées reste tributaire de la stabilité politique et économique du pays.

Le tableau suivant résume les orientations stratégiques et les mesures relatives à l'objectif stratégique n°4.

Orientation stratégique	Action opérationnelle	Chef de fil proposé	Partenaires proposés	Priorité		
				P1 2025	P2 2030	P3 2035
Orientation 4.1 : Préservation des terres agricoles	Revoir et adapter les textes du statut foncier pour les alléger et digitaliser les procédures relatives au transfert des terres et accorder des incitations fiscales adaptées	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés		x	
	Instituer un système de suivi et de contrôle des terres non exploitées (notamment appropriées par des privés) qui constituent un manque à gagner pour le pays et concevoir de nouveaux modes d'incitation à l'utilisation de ces terres	Ministère de l'Agriculture + Ministère des Domaines de l'Etat	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x	
	Appliquer rigoureusement la loi pour préserver les terres agricoles de l'empiètement urbain et renforcer les systèmes alimentaires urbains (agriculture péri-urbaine)	Ministère de l'Intérieur + Ministère de la Défense	Autres Ministères concernés + Société Civile		x	
	Intégrer les valeurs de la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques nationales et dans la planification socio-économique intégrée à différents niveaux et secteurs et mettre en place les programmes de mise en oeuvre adaptés	La nouvelle structure supra-ministérielle	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x	
Orientation 4.2 : Conservation de la biodiversité	Renforcer le savoir et savoir-faire traditionnels et les capacités nationales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité et sensibiliser toutes les parties prenantes (institutionnelles et non institutionnelles) à l'action de la biodiversité, l'érosion génétique et les fonctions écosystémiques	Ministère de l'Environnement	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles		x	
	Renforcer le système de suivi et d'évaluation déjà mis en place par le Ministère de l'Environnement via le recours à de nouveaux indicateurs partagés par les différents secteurs concernés par la biodiversité	Ministère de l'Environnement	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles		x	
	Favoriser l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les chaînes alimentaires territoriales à travers l'encouragement à l'émergence de nouveaux marchés de produits écologiques de terroirs	Ministère de l'Environnement	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x	



	Accroître les investissements dans la gestion durable de la biodiversité, notamment dans l'aquaculture qui est explicitement liée aux pratiques terrestres, ayant un impact sur les écosystèmes d'eau douce et marins côtiers	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x
	Mettre en œuvre une politique intégrée et cohérente d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle nationale, régionale et locale, associée à une planification, un suivi et une évaluation rigoureuse, notamment pour la gestion des ressources partagées	Ministère de l'Environnement	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile	x	
	Mettre en place un système de veille performant impliquant tous les acteurs en vue d'anticiper les chocs climatiques, les crises et les pandémies et renforcer leur gestion (alerte précoce, météo, assurance agricole)	Ministère de l'Environnement + Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile	x	
	Soutenir une agriculture climato- résiliente en commençant par la révision des systèmes de production dans leur ensemble, identifier les cultures fortement consommatrices d'eau et opérer des choix stratégiques quant à leur substitution ainsi que l'encouragement de l'agro-écologie et la diversification des cultures qui protègent les sols et la biodiversité	Ministère de l'Environnement + Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile	x	
	Renforcer la recherche dans le domaine des changements climatiques pour une transformation intelligente des systèmes alimentaires (logistique intelligente face au climat)	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile	x	
	Mettre en œuvre un plan d'amélioration des compétences transformatrices des acteurs du système alimentaire à l'échelle nationale, régionale et locale (structures publiques, privés et ONG)	La nouvelle structure supra-ministérielle	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x
	Valoriser le savoir-faire local des agriculteurs quant à l'adaptation aux changements climatiques (techniques culturales, variétés, etc.) et partager les connaissances	Ministère de l'Agriculture	Organisations professionnelles + Société Civile	x	
	Développer et planifier les capacités de stockage des récoltes et le recours aux techniques adaptées de séchage ou du froid au niveau régional et local afin d'anticiper les pénuries liées aux impacts des changements climatiques	Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile		x
<p>Orientation 4.3 : Adaptation transformative aux chocs et aux changements climatiques</p>					



<p>Orientation 4.4 : Gestion intégrée et efficace des ressources en eau</p>	<p>Développer la résilience des populations en milieu rural via des filets de protection sociale pour les agriculteurs et les ouvriers agricoles, notamment les femmes ouvrières</p>	<p>Ministère des Affaires Sociales + Ministère de la Femme et de la Famille</p>	<p>Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile</p>	<p>x</p>
	<p>Commencer à exécuter les actions prioritaires liées à la réhabilitation de l'infrastructure vétuste existante (barrages, conduites, etc.) ainsi que le recours aux ressources non conventionnelles dont le dessalement de l'eau de mer avec l'énergie solaire et le traitement des eaux usées</p>	<p>Ministère de l'Agriculture</p>	<p>Autres Ministères concernés</p>	<p>x</p>
	<p>Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions de mobilisation du financement international à des taux avantageux et des dons autour de la nouvelle politique de l'eau suite à la promulgation du nouveau code de l'eau</p>	<p>Ministère de l'Economie + Ministère des Affaires Etrangères</p>	<p>Autres Ministères concernés + Société Civile</p>	<p>x</p>
	<p>Encourager et promouvoir les techniques et méthodes d'utilisation par l'agriculture des eaux usées</p>	<p>Ministère de l'Agriculture</p>	<p>Autres Ministères concernés</p>	<p>x</p>
	<p>Valoriser le savoir-faire local des agriculteurs sur l'agriculture pluviale et les systèmes d'irrigation et échanger leurs expériences</p>	<p>Ministère de l'Agriculture</p>	<p>Organisations professionnelles + Société Civile</p>	<p>x</p>
	<p>Promouvoir, encourager et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques agronomiques basées sur les variétés améliorées peu consommatrices d'eau et des techniques améliorant le stockage de l'eau dans les sols</p>	<p>Ministère de l'Agriculture</p>	<p>Organisations professionnelles + Société Civile</p>	<p>x</p>
	<p>Autoriser par texte légal la commercialisation des semences des variétés locales plus adaptées aux conditions du changement climatique et au stress hydrique</p>	<p>Ministère de l'Agriculture + Ministère du Commerce</p>	<p>Organisations professionnelles</p>	<p>x</p>
	<p>Renforcer les capacités des GDA en matière de gestion locale de l'eau, de promotion des techniques d'économie de l'eau et de maintenance des ouvrages et élaboration de contrats programmes tri-annuels avec le Ministère de l'Agriculture permettant le suivi des réalisations en la matière</p>	<p>Ministère de l'Agriculture + Ministère de l'Intérieur</p>	<p>Organisations professionnelles + Société Civile</p>	<p>x</p>
	<p>Améliorer les compétences des agriculteurs sur l'utilisation optimale des ressources en eau et l'irrigation complémentaire et généraliser l'emploi des technologies modernes d'irrigation pour réduire les pertes d'eau et améliorer le pilotage de l'irrigation par les TIC</p>	<p>Ministère de l'Agriculture</p>	<p>Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile</p>	<p>x</p>
	<p>Améliorer la planification des périmètres irrigués (priorisation et analyse coût avantages, etc.)</p>	<p>Ministère de l'Agriculture</p>	<p>Organisations professionnelles + Société Civile</p>	<p>x</p>

	Revoir la politique de l'exportation des produits agricoles et alimentaires en tenant compte de la consommation de l'eau virtuelle à la production	Ministère du Commerce + Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles	x	
Orientation 4.5 : Mise en place d'un modèle de gouvernance innovant pour les structures publiques	Réformer le mode de gouvernance des entreprises publiques (Offices) tendant vers plus de responsabilisation dans leur management (gestion basée sur les résultats) en substituant le monopole par un rôle de pilotage et de gestion des crises	La nouvelle structure supra-ministérielle	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles	x	
	Assurer une meilleure gouvernance des terres domaniales et des choix stratégiques cohérents répondant aux objectifs de la sécurité alimentaire et de la souveraineté à travers une gestion efficiente à tous les niveaux	Ministère de l'Agriculture + Ministère des Terres Domaniales	Autres Ministères concernés	x	
	Mettre en place une gouvernance alimentaire territoriale répondant aux objectifs spécifiques de la sécurité alimentaire des territoires et aux critères de leur développement durable, mettant l'accent sur le réseautage et la collaboration à des projets régionaux et locaux	La nouvelle structure supra-ministérielle	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile	x	
	Améliorer la gouvernance des chaînes de valeur stratégiques (organisation, financement, collaboration, transparence des flux et transactions)	Organisations professionnelles	Autres Ministères concernés + organisations professionnelles + Société Civile	x	





II. PRIORISATION DES ACTIONS

La proposition des acteurs à engager les actions au niveau du tableau suivant se base sur une approche participative où le chef de fil suggéré est un acteur institutionnel fort et techniquement expert sur la question qui devra travailler de manière concertée avec d'autres acteurs institutionnels, professionnels et de la société civile, au cas par cas, pour atteindre une réflexion large et une mise en œuvre optimale de chaque mesure opérationnelle proposée. Cette proposition reste indicative et peut être élargie à d'autres acteurs importants au besoin.

Pour la priorisation des mesures opérationnelles recommandées, 3 horizons ont été considérés : l'horizon 2025 correspondant à une priorité P1 et les horizons 2030 et 2035 correspondants respectivement à P2 et P3.

Dans ce tableau, une mesure opérationnelle recommandée est considérée prioritaire :

- De niveau 1 (P1) si elle peut avoir un impact significatif sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et que deux années semblent suffisantes (2024-2025) à structurer la réflexion, définir clairement les actions à prendre (action à entreprendre) ou bien (décision à prendre) et qu'il suffirait

d'une décision politique concertée avec les partenaires clés pour la mettre en œuvre ;

- De Niveau 2 (P2) si elle nécessite un temps plus long (2024- 2030) et une démarche d'adaptation des acteurs systémiques concernés par la mesure opérationnelle. Souvent, la mise en œuvre de cette mesure nécessite une réflexion approfondie, un plan de conduite du changement et de réduction des résistances et un investissement d'ajustement ;
- De niveau 3 (P3) si elle nécessite un travail de long terme (2024- 2035) car la mesure concernée cible une dimension profonde et «transformative» du système alimentaire, un investissement plus lourd et/ou un travail progressif sur l'amélioration de l'acceptabilité des mesures proposées pour atteindre un niveau durable de sécurité alimentaire.

Enfin, un seul niveau de priorité est retenu pour chaque mesure opérationnelle et indique l'horizon pour lequel plus de 70% de l'impact de la mesure est atteint.

Il va sans dire que la situation de la sécurité alimentaire étant dynamique, les niveaux de priorité proposés peuvent être modifiés et ajustés par les décideurs politiques et les acteurs clés en charge de la mise en œuvre.

4.1 Priorité 1 en 2025

Orientation stratégique	Action opérationnelle
<p>Orientation 1.1 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique alimentaire et nutritionnelle intersectorielle en adéquation avec les nouveaux défis de la sécurité alimentaire</p>	<p>Créer une structure institutionnelle transversale et supra-ministérielle chargée de la sécurité alimentaire</p> <p>Elaborer et implémenter une politique alimentaire intersectorielle basée sur une approche nexus de mise en œuvre</p>
<p>Orientation 1.2 : Amélioration de la production et de la productivité agricoles</p>	<p>Revoir les objectifs et le fonctionnement des chaînes de valeur stratégiques sous l'angle des nouveaux défis de la sécurité alimentaire</p> <p>Améliorer la préparation et la conduite des campagnes agricoles à travers la facilitation de l'accès de tous les agriculteurs aux intrants nécessaires et un accompagnement renforcé sur le terrain</p> <p>Adopter des techniques agronomiques mieux adaptées aux changements climatiques et systèmes de production et introduire les nouvelles technologies en renforçant leur utilisation par les exploitants</p> <p>Mettre à jour la carte agricole de production en vue de redéfinir les territoires agricoles, de tirer un meilleur profit de leurs potentialités, de renforcer les chaînes de valeur territoriales et de valoriser les savoirs-faires locaux</p> <p>Mieux exploiter les terres domaniales et le domaine forestier en fonction de leur vocation moyennant des incitations spécifiques pour leur valorisation durable</p> <p>Renforcer la vulgarisation agricole, en intégrant davantage les structures régionales et locales dans le conseil, le transfert des innovations et le suivi et assurer le lien avec les conseillers agricoles privés dans le cadre d'un contrat-programmes</p>



<p>Orientation 1.3 : Renforcement de la recherche et de l'innovation au profit de la sécurité alimentaire</p>	<p>Identifier clairement les thématiques prioritaires de la R&D/innovation permettant de renforcer la sécurité alimentaire du pays en favorisant essentiellement la recherche appliquée et pluridisciplinaire en collaboration avec toutes les parties prenantes pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des acteurs du système alimentaire</p> <p>Renforcer la coordination entre les structures de la recherche en vue de mieux utiliser les budgets, d'éviter les chevauchements des programmes de recherche et de consolider la collaboration avec les structures et acteurs de vulgarisation, la profession et la société civile pour la dissémination des résultats et le retour de l'information à la recherche</p> <p>Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des programmes de recherche en s'appuyant sur des indicateurs d'impact sur la sécurité alimentaire</p>
<p>Orientation 1.4 : Repositionnement de l'intervention de l'Etat dans le système alimentaire</p>	<p>Renforcer le rôle contrôleur de l'Etat au niveau des maillons de stockage et de distribution des filières agroalimentaires en recourant, notamment, à la digitalisation, à la lutte contre la spéculation et à la réduction de l'informel et de l'opportunisme des intermédiaires</p> <p>Mieux définir l'intervention de l'Etat dans les échanges extérieurs alimentaires (anticipation, veille, contrôles, achats ponctuels, etc.)</p> <p>Intervenir pour réajuster les prix de certains produits de base en cas de crise et soutenir le pouvoir d'achat des groupes vulnérables chaque fois qu'il y a une inflation durable et incontrôlable</p>
<p>Orientation 1.5 : Réduction de la dépendance alimentaire vis-à-vis des marchés extérieurs</p>	<p>Mieux anticiper les futurs chocs et se préparer aux évolutions des marchés internationaux auprès desquels la Tunisie s'approvisionne à travers un système de veille avancé (veille data et de terrain via les ambassades) et des approches prospectives et de réduction des risques d'inflation importée.</p> <p>S'orienter vers un désengagement planifié de l'Etat de l'importation des produits alimentaires non stratégiques (thé, café, sucre, huiles végétales, riz, etc.)</p>

	<p>Diversifier les fournisseurs des produits alimentaires stratégiques importés et en assouplissant les conditions des cahiers des charges d'importation sans contraindre les exigences techniques et sanitaires</p> <p>Créer une procédure simplifiée d'importation des produits de base (en allégeant drastiquement les procédures actuelles du marché public) à déclencher dans le cas de crises graves menaçant la sécurité alimentaire du Tunisien</p> <p>Renforcer le contrôle des conditions d'hygiène lors du transport et de stockage des produits alimentaires ; revoir le cadre juridique et améliorer les infrastructures de transport</p> <p>Elaborer et signer un pacte national pour la réduction des pertes alimentaires engageant les différents acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire aboutissant à un plan opérationnel (renforcement de capacité, sensibilisation, communication, incitations à l'investissement et à l'innovation, etc.)</p> <p>Renforcer le contrôle des circuits formels et des transactions avec des circuits informels</p> <p>Evaluer les marges bénéficiaires des acteurs des circuits de distribution et mettre en place un plan de correction des distorsions pour assurer une meilleure équité et réduire les prix à la consommation</p> <p>Compenser une partie de la subvention des produits de base captée par les cafés, restaurants et hôtels en introduisant temporairement une taxe solidaire forfaitaire qui alimentera la caisse nationale de compensation et la caisse de la protection sociale à court terme le temps que la réforme de la CGC soit achevée</p> <p>Concevoir et mettre en place un plan de communication sur les mesures préconisées pour anticiper et gérer les résistances au changement de la part du grand public</p> <p>Générer des données probantes sur le gaspillage alimentaire (ampleur, causes, etc.) et les mettre à jour</p>
<p>Orientation 1.6 : Amélioration des circuits de stockage et de distribution et des conditions logistiques</p> <p>Orientation 1.8 : Réduction des pertes et valorisation des déchets alimentaires</p>	
<p>Orientation 2.2 : Réduction du nombre d'intermédiaires et des circuits informels</p>	
<p>Orientation 2.3 : Optimisation du système de subvention à la consommation</p>	
<p>Orientation 3.2 : Réduction du gaspillage alimentaire au niveau</p>	



<p>des ménages, restaurants, cafés et hôtels</p>	<p>Lancer un programme d'éducation et de renforcement des capacités sur l'anti-gaspillage et de sensibilisation des acteurs concernés</p>
<p>Orientation 4.2 : Conservation de la biodiversité</p>	<p>Renforcer le système de suivi et d'évaluation déjà mis en place par le Ministère de l'Environnement via le recours à de nouveaux indicateurs partagés par les différents secteurs concernés par la biodiversité</p>
<p>Orientation 4.3 : Adaptation transformatrice aux chocs et changements climatiques</p>	<p>Mettre en place un système de veille performant impliquant tous les acteurs en vue d'anticiper les chocs climatiques, les crises et les pandémies et de renforcer leur gestion (alerte précoce, météo, assurance agricole)</p>
<p>Orientation 4.4 : Gestion intégrée et efficace des ressources en eau</p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions de mobilisation du financement international à des taux avantageux et des dons autour de la nouvelle politique de l'eau suite à la promulgation du nouveau code de l'eau</p> <p>Autoriser, par texte légal, la commercialisation des semences des variétés locales plus adaptées aux conditions du changement climatique et au stress hydrique</p> <p>Améliorer la planification des périmètres irrigués (priorisation et analyse coût avantages, etc.)</p> <p>Revoir la politique de l'exportation des produits agricoles et alimentaires en tenant compte de la consommation de l'eau virtuelle à la production</p>

4.2 Priorité 2 en 2030

Orientation stratégique	Action opérationnelle
<p>Orientation 1.2 : Amélioration de la production et de la productivité agricoles</p>	<p>Etudier et mettre en oeuvre un plan de contribution du désert tunisien au plan de renforcement de la production agricole durable</p> <p>Encourager la production, la commercialisation et l'utilisation de semences mieux adaptées aux contextes locaux en Tunisie et moins dépendantes de l'extérieur. Il s'agit des semences locales et des semences à hauts rendements en sec et résistantes aux maladies et à la sécheresse. Les terres domaniales pourraient contribuer à l'effort national pour assurer la production de ces semences</p> <p>Améliorer la productivité de la pêche et augmenter la production aquacole à travers la révision du cadre législatif et réglementaire national en l'harmonisant avec les dispositions internationales, le renforcement du contrôle de la pêche illicite et de la planification, l'encouragement de l'investissement dans l'élevage aquacole responsable et le recours aux techniques d'adaptation aux changements climatiques et l'appui à la pêche artisanale</p> <p>Mettre en place une stratégie spécifique à la promotion, l'organisation et l'amélioration des conditions de la main d'œuvre agricole, notamment de la femme rurale</p>
<p>Orientation 1.3 : Renforcement de la recherche et de l'innovation au profit de la sécurité alimentaire</p>	<p>Augmenter le budget alloué à la recherche, l'innovation et le lancement de start-ups dans les activités liées à la sécurité alimentaire et renforcer la diversification des sources de financement (coopération multilatérale, partenariat public-privé et avec la société civile)</p> <p>Elaborer et mettre en place un plan de suivi et de capitalisation sur les expériences innovantes pour le développement et le soutien de la transformation intelligente du système alimentaire.</p>
<p>Orientation 1.4 : Repositionnement de l'intervention de l'Etat dans le système alimentaire</p>	<p>Repositionner le rôle facilitateur de l'Etat comme médiateur/régulateur dans le système alimentaire avec un plan de libéralisation progressive par produits agricoles et agroalimentaires</p>



<p>Orientation 1.5 : Réduction de la dépendance alimentaire vis-à-vis des marchés extérieurs</p>	<p>Réduire la facture d'importation grâce à une planification pluriannuelle maîtrisée des achats et la révision des accords de commerce bilatéral avec certains pays avec lesquels un grand déséquilibre existe ou dépend des intérêts tunisiens</p> <p>Réduire la dispersion des importations alimentaires des produits stratégiques (au niveau des 3 Offices : céréales, huile et commerce) en créant une centrale d'achat regroupée sous le leadership du Ministère du Commerce. Ceci est sensé améliorer la planification, le pouvoir de négociation, la gestion financière et des paiements</p>
<p>Orientation 1.6 : Amélioration des circuits de stockage et de distribution et des conditions logistiques</p>	<p>Améliorer la répartition territoriale des silos de stockage des céréales (surtout à proximité des zones de production) et encourager la mise à niveau et la création, par le secteur privé, d'une infrastructure plus efficace et transparente pour le stockage des autres produits</p> <p>Multipier les points de vente directs du producteur au consommateur dont l'objectif est d'améliorer le revenu des agriculteurs, assurer des prix raisonnables aux consommateurs de proximité et développer les circuits courts de commercialisation</p>
<p>Orientation 1.7 : Amélioration des conditions d'accès au financement, d'assurance et d'encouragement à l'investissement dans l'agriculture et l'agro-alimentaire</p>	<p>Faciliter l'accès des jeunes agro-entrepreneurs au financement pour créer une nouvelle génération de producteurs ou de groupements de producteurs (par la révision des conditions d'octroi des crédits, le financement de fonds de roulement les premières années, la protection sociale et les micro-crédits, etc.)</p> <p>Encourager et orienter les investissements privés vers l'agriculture et la pêche et concevoir un financement spécifique et un système de garantie des crédits adaptés à l'agriculture familiale de petite taille en s'inspirant d'expériences étrangères</p> <p>Réviser, assouplir, élargir et rendre obligatoire l'adhésion au système d'assurance contre les crises et catastrophes</p>
<p>Orientation 1.8 : Réduction des pertes et valorisation des déchets alimentaires</p>	<p>Mettre en place un mécanisme de collecte de données, d'évaluation et de suivi des pertes le long des chaînes, notamment au niveau de l'agriculture (surtout en phase de post récolte) et des IAA, et adopter des indicateurs de mesures claires et complets pour la prise de décision quant aux solutions de réduction à adopter</p>

	<p>Mettre en place un système de capitalisation (Knowledge Management) des savoirs, savoir-faire et bonnes pratiques en matière de réduction des pertes alimentaires et de valorisation des déchets et des sous-produits</p>
<p>Orientation 2.1 : Accès économique aux produits alimentaires</p>	<p>Mesurer l'accès des personnes à la nourriture à travers des outils innovants de mesure et d'évaluation (échelle d'accès à la SA des ménages, score de diversité alimentaire des ménages, indice de stratégie d'adaptation, etc.) et assurer la dissémination des résultats de ces mesures auprès des décideurs et structures concernées</p> <p>Adapter le pouvoir d'achat en rapport avec les changements des prix des produits alimentaires de façon équitable et basée sur une méthodologie transparente et concertée</p>
<p>Orientation 2.2 : Réduction du nombre d'intermédiaires et des circuits informels</p>	<p>Mieux connaître et évaluer le système informel et son impact sur la sécurité alimentaire afin de mettre en place une stratégie de lutte contre ce secteur et d'encouragement de l'inclusion des acteurs informels dans le système formel à travers des mesures fiscales et financières adaptées</p>
<p>Orientation 2.3 : Optimisation du système de subvention à la consommation</p>	<p>Tout en maintenant le système actuel de subvention aux ménages, adopter une nouvelle vision de la subvention basée sur une répartition équitable de la richesse. La philosophie de la subvention est d'aider les ménages à subvenir à leurs besoins avec des prix abordables. La subvention ne prend pas en compte uniquement les produits mais aussi les lieux de consommation. Un système dynamique de test, de suivi et d'évaluation de l'impact de cette politique est mis en place</p> <p>Mettre en place un plan de surveillance alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'un mode de recueil des données pour informer sur les transitions alimentaires et nutritionnelles nécessaires à la planification des besoins et au réajustement adéquats (prix, santé, etc.), comprenant le suivi de l'évolution de la consommation ainsi que son impact sur les prévalences des maladies non transmissibles, particulièrement le surpoids, l'obésité, l'anémie et retard de croissance</p>
<p>Orientation 3.1 : Réduction des taux de prévalence des maladies non transmissibles liées à l'alimentation</p>	<p>Adopter les bonnes pratiques internationales (taux de sel et de sucre, étiquetage, certifications, etc.) et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement au profit des acteurs engagés et des incitations financières ciblées</p> <p>Renforcer la qualité des produits par l'adoption des labels de qualité (à l'instar des produits de terroirs et de la diète méditerranéenne)</p> <p>Promouvoir des modes de consommation alimentaire favorisant une alimentation diversifiée et saine basée sur les bienfaits des produits et spécificités régionales et locales</p>



<p>Orientation 3.2 : Réduction du gaspillage alimentaire au niveau des ménages, restaurants, cafés et hôtels</p>	<p>Elaborer un cadre réglementaire et de collaboration entre la grande distribution, les IAA, les composants de la société civile et les restaurateurs et hôtels pour la récupération systématique des produits alimentaires non consommés au profit d'une banque alimentaire tunisienne et du tissu associatif engagé dans la distribution des denrées alimentaires aux groupes vulnérables</p> <p>Valoriser les déchets alimentaires dans le cadre d'une économie circulaire</p> <p>Encourager les formats et le calibrage des produits alimentaires favorisant la réduction du gaspillage</p>
<p>Orientation 4.1 : Préservation des terres agricoles</p>	<p>Instituer un système de suivi et de contrôle des terres non exploitées (notamment appropriées par des privés) qui constituent un manque à gagner pour le pays et concevoir de nouveaux modes d'incitation à l'utilisation de ces terres</p> <p>Appliquer rigoureusement la loi pour préserver les terres agricoles de l'empiètement urbain et renforcer les systèmes alimentaires urbains (agriculture péri-urbaine)</p>
<p>Orientation 4.2 : Conservation de la biodiversité</p>	<p>Intégrer les valeurs de la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques nationales et dans la planification socio-économique à différents niveaux et secteurs et mettre en place les programmes de mise en œuvre adaptés</p> <p>Renforcer le savoir et savoir-faire traditionnels et les capacités nationales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité et sensibiliser toutes les parties prenantes (institutionnelles et non institutionnelles) à l'action de la biodiversité, l'érosion génétique et les fonctions écosystémiques</p> <p>Favoriser l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les chaînes alimentaires territoriales à travers l'encouragement à l'émergence de nouveaux marchés de produits écologiques de terroirs</p>
<p>Orientation 4.3 : Adaptation transformative aux chocs et changements</p>	<p>Mettre en œuvre une politique intégrée et cohérente d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle nationale, régionale et locale, associée à une planification, un suivi et une évaluation rigoureuse, notamment pour la gestion des ressources partagées</p>



climatiques	Soutenir une agriculture climato- résiliente en commençant par la révision des systèmes de production dans son ensemble, identifier les cultures fortement consommatrices d'eau et opérer des choix stratégiques quant à leur substitution ainsi que l'encouragement de l'agro-écologie et la diversification des cultures qui protègent les sols et la biodiversité
	Renforcer la recherche dans le domaine des changements climatiques pour une transformation intelligente des systèmes alimentaires (logistique intelligente face au climat)
	Valoriser le savoir-faire local des agriculteurs sur l'adaptation aux changements climatiques (techniques culturales, variétés, etc.) et partager les connaissances
	Développer la résilience des populations en milieu rural via des filets de protection sociale pour les agriculteurs et les ouvriers agricoles, notamment les femmes ouvrières
	Commencer à exécuter les actions prioritaires liés à la réhabilitation de l'infrastructure vétuste existante (barrages, conduites, etc.) ainsi que le recours aux ressources non conventionnelles, dont le dessalement de l'eau de mer avec l'énergie solaire et le traitement des eaux usées
Orientation 4.4 : Gestion intégrée et efficace des ressources en eau	Encourager et promouvoir les techniques et méthodes d'utilisation par l'agriculture des eaux usées
	Valoriser le savoir-faire local des agriculteurs sur l'agriculture pluviale et les systèmes d'irrigation et échanger leurs expériences
	Promouvoir, encourager et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques agronomiques basées sur les variétés améliorées peu consommatrices d'eau et des techniques optimisant le stockage de l'eau dans les sols
	Renforcer les capacités des GDA en matière de gestion locale de l'eau, de promotion des techniques d'économie de l'eau et de maintenance des ouvrages et élaboration de contrats programmes tri annuels avec le Ministère de l'Agriculture permettant le suivi des réalisations en la matière
	Améliorer les compétences des agriculteurs sur l'utilisation optimale des ressources en eau et l'irrigation complémentaire et généraliser l'emploi des technologies modernes d'irrigation pour réduire les pertes d'eau et améliorer le pilotage de l'irrigation par les TIC

<p>Orientation 4.5 : Mise en place d'un modèle de gouvernance innovant pour les structures publiques</p>	<p>Réformer le mode de gouvernance des entreprises publiques (Offices) vers plus de responsabilisation dans leur management (gestion basée sur les résultats) en substituant le monopole par un rôle de pilotage et de gestion des crises</p> <p>Assurer une meilleure gouvernance des terres domaniales et des choix stratégiques cohérents répondant aux objectifs de la sécurité alimentaire et de la souveraineté à travers une gestion efficiente à tous les niveaux</p> <p>Améliorer la gouvernance des chaînes de valeur stratégiques (organisation, financement, collaboration, transparence des flux et transactions)</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.3 Priorité 3 en 2035

Orientation stratégique	Action opérationnelle
<p>Orientation 1.6 : Amélioration des circuits de stockage et de distribution et des conditions logistiques</p>	<p>Doter chaque région de marchés (de gros et municipaux) et abattoirs adaptés (capacité, salubrité, hygiène, fonctionnement) et mettre à niveau ceux existants.</p>
	<p>Mettre en place des plateformes digitales et numériser les circuits de stockage et de distribution pour renforcer la transparence des transactions commerciales, assurer la qualité des produits et limiter l'activité des spéculateurs. Les acteurs responsables du stockage et de la distribution doivent être formés et se plier, par la loi, à l'utilisation des plateformes dans leurs transactions</p>
<p>Orientation 2.1 : Accès économique aux produits alimentaires</p>	<p>Revoir les mécanismes actuels de protection sociale vers plus de flexibilité, un meilleur ciblage et davantage de pérennité afin d'aider les catégories vulnérables de la population à surmonter l'insécurité alimentaire et nutritionnelle</p>
<p>Orientation 2.2 : Réduction du nombre d'intermédiaires et des circuits informels</p>	<p>Adopter un mode de gestion des opérateurs des marchés de gros qui les responsabilise et les incite à fournir des services de qualité en mettant en place des contrats de concession pluriannuels, révisant le mode de rémunération des intervenants basé actuellement sur les prélèvements sur le volume vendu</p>
<p>Orientation 4.1 : Préservation des terres agricoles</p>	<p>Revoir et adapter les textes du statut foncier pour les alléger et digitaliser les procédures relatives au transfert des terres et accorder des incitations fiscales adaptées</p>
<p>Orientation 4.2 : Conservation de la biodiversité</p>	<p>Accroître les investissements dans la gestion durable de la biodiversité, notamment dans l'aquaculture qui est explicitement liée aux pratiques terrestres ayant un impact sur les écosystèmes d'eau douce et marins côtiers</p>
<p>Orientation 4.3 : Adaptation transformative aux chocs et aux changements climatiques</p>	<p>Mettre en œuvre un plan d'amélioration des compétences transformatrices des acteurs du système alimentaire à l'échelle nationale, régionale et locale (structures publiques, privés et ONG)</p> <p>Développer et planifier les capacités de stockage des récoltes et le recours aux techniques adaptées de séchage ou du froid au niveau régional et local afin d'anticiper les pénuries liées aux impacts des changements climatiques</p>



<p>Orientation 4.5 : Mise en place d'un modèle de gouvernance innovant pour les structures publiques</p>	<p>Réformer le mode de gouvernance des entreprises publiques (Offices) vers plus de responsabilisation dans leur management (gestion basée sur les résultats) en substituant le monopole par un rôle de pilotage et de gestion des crises</p> <p>Mettre en place une gouvernance alimentaire territoriale répondant aux objectifs spécifiques de la sécurité alimentaire des territoires et aux critères de leur développement durable, mettant l'accent sur le réseautage et la collaboration à des projets régionaux et locaux.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATEGIQUES

Think tank Tunisien d'envergure par ses aires de recherches diversifiées, l'ITES traite les questions stratégiques sur le devenir du pays dans leurs multiples dimensions. Instrument d'aide à la décision publique, il se positionne de manière singulière au niveau national au cœur des enjeux politiques, économiques et sociaux du pays.

Les travaux de l'Institut visent à mettre l'accent sur les politiques publiques de demain afin de faciliter la prise de décisions en matière de réforme de fond qu'appelle le processus démocratique dans lequel notre pays s'est engagé.

Espace de réflexion pluridisciplinaire, forum d'échange et de débat, l'ITES tend vers une influence globale dédiée au développement, à la coopération ainsi qu'à la promotion d'un engagement actif de la Tunisie sur la scène nationale et internationale.



I T E S



LE CONTENU DE LA PUBLICATION N'ENGAGE PAS LA FONDATION KONRAD ADENAUER



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

ITÉS